



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE HENRI POINCARE, NANCY 1
ANNEE 2006

FACULTE DE MEDECINE
THESE N°

03 MARS 2006

THESE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN MEDECINE

présentée et soutenue publiquement le 14 février 2006
dans le cadre du troisième cycle de Médecine Spécialisée

par

Karine HENON



ANTHROPOPHAGIE ET TROUBLE DE L'IDENTITE

Approche historique, théorique et médico-légale

Examinateurs de la thèse :

M. le Professeur J.-P. KAHN	Président
M. le Professeur S. BRION	Juge
M. le Professeur D. SIBERTIN-BLANC	Juge
M. le Docteur F. BOQUEL	Juge
M. le Docteur J.-L SENNINGER	Juge et Directeur de thèse

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY 1

FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Président de l'Université : Professeur Jean-Pierre FINANCE

Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Patrick NETTER

Vice-Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Henry COUDANE

Assesseurs

du 1^{er} Cycle :

du 2^{ème} Cycle :

du 3^{ème} Cycle :

de la Vie Facultaire :

Mme le Docteur Chantal KOHLER

Mr le Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

Mr le Professeur Hervé VESPIGNANI

Mr le Professeur Bruno LEHEUP

DOYENS HONORAIRES

Professeur Adrien DUPREZ – Professeur Jean-Bernard DUREUX
Professeur Jacques ROLAND

PROFESSEURS HONORAIRES

Louis PIERQUIN – Jean LOCHARD – René HERBEUVAL – Gabriel FAIVRE – Jean-Marie FOLIGUET
Guy RAUBER – Paul SADOUL – Raoul SENAULT – Marcel RIBON

Jacques LACOSTE – Jean BEUREY – Jean SOMMELET – Pierre HARTEMANN – Emile de LAVERGNE
Augusta TREHEUX – Michel MANCIAUX – Paul GUILLEMIN – Pierre PAYSANT

Jean-Claude BURDIN – Claude CHARDOT – Jean-Bernard DUREUX – Jean DUHEILLE – Jean-Pierre GRILLIAT
Pierre LAMY – Jean-Marie GILGENKRANTZ – Simone GILGENKRANTZ

Pierre ALEXANDRE – Robert FRISCH – Michel PIERSON – Jacques ROBERT

Gérard DEBRY – Pierre TRIDON – Michel WAYOFF – François CHERRÍER – Oliéro GUERCI
Gilbert PERCEBOIS – Claude PERRIN – Jean PREVOT – Jean FLOQUET

Alain GAUCHER – Michel LAXENAIRE – Michel BOULANGE – Michel DUC – Claude HURIET – Pierre LANDES
Alain LARCAN – Gérard VAILLANT – Daniel ANTHOINE – Pierre GAUCHER – René-Jean ROYER

Hubert UFFHOLTZ – Jacques LECLERE – Francine NABET – Jacques BORRELLY

Michel RENARD – Jean-Pierre DESCHAMPS – Pierre NABET – Marie-Claire LAXENAIRE – Adrien DUPREZ – Paul VERT
Philippe CANTON – Bernard LEGRAS – Pierre MATHIEU – Jean-Marie POLU - Antoine RASPILLER – Gilbert THIBAUT
Michel WEBER – Gérard FIEVE – Daniel SCHMITT – Colette VIDAILHET – Alain BERTRAND – Jean-Pierre NICOLAS –
Francis PENIN – Michel STRICKER – Daniel BURNEL – Michel VIDAILHET – Claude BURLET

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Professeur Jacques ROLAND – Professeur Gilles GROS DIDIER

Professeur Pierre LASCOMBES – Professeur Marc BRAUN

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Professeur Bernard FOLIGUET

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Professeur François PLENAT - Professeur Jean-Michel VIGNAUD

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE – Professeur Pierre OLIVIER

2^{ème} sous-section : (Radiologie et imagerie médicale)

Professeur Luc PICARD – Professeur Denis REGENT - Professeur Michel CLAUDON

Professeur Serge BRACARD – Professeur Alain BLUM - Professeur Jacques FELBLINGER

Professeur René ANXIONNAT

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Professeur Jean-Louis GUÉANT – Professeur Jean-Luc OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Professeur Jean-Pierre CRANCE – Professeur Jean-Pierre MALLIE

Professeur François MARCHAL – Professeur Philippe HAOUZI

4^{ème} sous-section : (*Nutrition*)

Professeur Olivier ZIEGLER

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière*)

Professeur Alain LOZNIEWSKI

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et mycologie*)

Professeur Bernard FORTIER

3^{ème} sous-section : (*Maladies infectieuses ; maladies tropicales*)

Professeur Thierry MAY – Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Épidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Professeur Philippe HARTEMANN – Professeur Serge BRIANÇON

Professeur Francis GUILLEMIN – Professeur Denis ZMIROU-NAVIER

2^{ème} sous-section : (*Médecine et santé au travail*)

Professeur Guy PETIET – Professeur Christophe PARIS

3^{ème} sous-section : (*Médecine légale et droit de la santé*)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Professeur François KOHLER – Professeur Éliane ALBUSSON

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Professeur Christian JANOT – Professeur Thomas LECOMpte – Professeur Pierre BORDIGONI

Professeur Pierre LEDERLIN – Professeur Jean-François STOLTZ

2^{ème} sous-section : (*Cancérologie ; radiothérapie*)

Professeur François GUILLEMIN – Professeur Thierry CONROY

Professeur Pierre BEY – Professeur Didier PEIFFERT

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Professeur Gilbert FAURE – Professeur Marie-Christine BENE

4^{ème} sous-section : (*Génétique*)

Professeur Philippe JONVEAUX – Professeur Bruno LEHEUP

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (*Anesthésiologie et réanimation chirurgicale*)

Professeur Claude MEISTELMAN – Professeur Dan LONGROIS - Professeur Hervé BOUAZIZ

Professeur Paul-Michel MERTES

2^{ème} sous-section : (*Réanimation médicale*)

Professeur Henri LAMBERT – Professeur Alain GERARD

Professeur Pierre-Edouard BOLLAERT – Professeur Bruno LÉVY

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique*)

Professeur Patrick NETTER – Professeur Pierre GILLET

4^{ème} sous-section : (*Thérapeutique*)

Professeur François PAILLE – Professeur Gérard GAY – Professeur Faiez ZANNAD

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP et RÉÉDUCATION

1^{re} sous-section : (Neurologie)

Professeur Gérard BARROCHE – Professeur Hervé VESPIGNANI

Professeur Xavier DUCROCQ

2^{ème} sous-section : (Neurochirurgie)

Professeur Jean-Claude MARCHAL – Professeur Jean AUQUE

Professeur Thierry CIVIT

3^{ème} sous-section : (Psychiatrie d'adultes)

Professeur Jean-Pierre KAHN

4^{ème} sous-section : (Pédopsychiatrie)

Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Professeur Jean-Marie ANDRE

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE et CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{re} sous-section : (Rhumatologie)

Professeur Jacques POUREL – Professeur Isabelle VALCKENAERE – Professeur Damien LOEUILLE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie orthopédique et traumatologique)

Professeur Jean-Pierre DELAGOUTTE – Professeur Daniel MOLE

Professeur Didier MAINARD – Professeur François SIRVEAUX

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénérérologie)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ – Professeur Annick BARBAUD

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)

Professeur François DAP

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIORESPIRATOIRE et VASCULAIRE

1^{re} sous-section : (Pneumologie)

Professeur Yves MARTINET - Professeur Jean-François CHABOT

2^{ème} sous-section : (Cardiologie)

Professeur Etienne ALIOT – Professeur Yves JUILLIERE – Professeur Nicolas SADOUL –

Professeur Christian de CHILLOU

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardiovasculaire)

Professeur Jean-Pierre VILLEMOT

Professeur Jean-Pierre CARTEAUX – Professeur Loïc MACE

4^{ème} sous-section : (Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire)

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF et URINAIRE

1^{re} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie)

Professeur Marc-André BIGARD

Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

2^{ème} sous-section : (Chirurgie digestive)

3^{ème} sous-section : (Néphrologie)

Professeur Michèle KESSLER – Professeur Dominique HESTIN (Mme) – Professeur Luc FRIMAT

4^{ème} sous-section : (Urologie)

Professeur Philippe MANGIN – Professeur Jacques HUBERT – Professeur Luc CORMIER

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE et CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{re} sous-section : (Médecine interne)

Professeur Denise MONERET-VAUTRIN – Professeur Denis WAHL

Professeur Jean-Dominique DE KORWIN – Professeur Pierre KAMINSKY

Professeur Athanase BENETOS - Professeur Gisèle KANNY – Professeur Abdelouahab BELLOU

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Professeur Patrick BOISSEL – Professeur Laurent BRESLER

Professeur Laurent BRUNAUD

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Danièle SOMMELET – Professeur Pierre MONIN

Professeur Jean-Michel HASCOET – Professeur Pascal CHASTAGNER – Professeur François FEILLET

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Michel SCHMITT – Professeur Gilles DAUTEL – Professeur Pierre JOURNEAU

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Michel SCHWEITZER – Professeur Jean-Louis BOUTROY

Professeur Philippe JUDLIN – Professeur Patricia BARBARINO – Professeur Bruno DEVAL

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie et maladies métaboliques)

Professeur Georges WERYHA – Professeur Marc KLEIN – Professeur Bruno GUERCI

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Claude SIMON – Professeur Roger JANKOWSKI

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeur Jean-Luc GEORGE – Professeur Jean-Paul BERROD – Professeur Karine ANGIOI-DUPREZ

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeur Jean-François CHASSAGNE

=====
PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeur Sandrine BOSCHI-MULLER

=====
MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Docteur Edouard BARRAT

Docteur Françoise TOUATI – Docteur Chantal KOHLER

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Docteur Béatrice MARIE

Docteur Laurent ANTUNES

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Marie-Hélène LAURENS – Docteur Jean-Claude MAYER

Docteur Pierre THOUVENOT – Docteur Jean-Marie ESCANYE – Docteur Amar NAOUN

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Docteur Jean STRACZEK – Docteur Sophie FREMONT

Docteur Isabelle GASTIN – Docteur Bernard NAMOUR – Docteur Marc MERTEN

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Docteur Gérard ETHEVENOT – Docteur Nicole LEMAU de TALANCE – Docteur Christian BEYAERT

Docteur Bruno CHENUEL

4^{ème} sous-section : (Nutrition)

Docteur Didier QUILLIOT

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière)

Docteur Francine MORY – Docteur Christine LION

Docteur Michèle DAILLOUX – Docteur Véronique VENARD

2^{ème} sous-section : (Parasitologie et mycologie)

Docteur Marie-France BIAVA – Docteur Nelly CONTEL-AUDONNEAU

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (Epidémiologie, économie de la santé et prévention)

Docteur François ALLA

4^{tre} sous-section : (Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication)

Docteur Pierre GILLOIS

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (Hématologie ; transfusion)

Docteur François SCHOONEMAN

3^{ème} sous-section : (Immunologie)

Docteur Anne KENNEL

4^{ème} sous-section : (Génétique)

Docteur Christophe PHILIPPE

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (Anesthésiologie et réanimation chirurgicale)

Docteur Jacqueline HELMER – Docteur Gérard AUDIBERT

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique)

Docteur Françoise LAPICQUE – Docteur Marie-José ROYER-MORROT

**49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP ET
RÉÉDUCATION**

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Docteur Jean PAYSANT

**54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE,
ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION**

5^{ème} sous-section : (Biologie et médecine du développement et de la reproduction)

Docteur Jean-Louis CORDONNIER

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

05^{ème} section : SCIENCE ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Monsieur Vincent LHUILLIER

40^{ème} section : SCIENCES DU MÉDICAMENT

Monsieur Jean-François COLLIN

60^{ème} section : MÉCANIQUE, GÉNIE MÉCANIQUE ET GÉNIE CIVILE

Monsieur Alain DURAND

61^{ème} section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Monsieur Jean REBSTOCK – Monsieur Walter BLONDEL

64^{ème} section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Mademoiselle Marie-Claire LANHERS

Monsieur Franck DALIGAULT

65^{ème} section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Mademoiselle Françoise DREYFUSS – Monsieur Jean-Louis GELLY

Madame Ketsia HESS – Monsieur Pierre TANKOSIC – Monsieur Hervé MEMBRE

67^{ème} section : BIOLOGIE DES POPULATIONS ET ÉCOLOGIE
Madame Nadine MUSSE

68^{ème} section : BIOLOGIE DES ORGANISMES
Madame Tao XU-JIANG

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

Médecine Générale

Docteur Alain AUBREGE
Docteur Francis RAPHAEL
Docteur Jean-Marc BOIVIN

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Michel BOULANGE - Professeur Alain LARCAN - Professeur Michel WAYOFF - Professeur Daniel ANTHOINE -
Professeur Hubert UFFHOLTZ - Professeur Adrien DUPREZ - Professeur Paul VERT
Professeur Jean PREVOT - Professeur Jean-Pierre GRILLIAT - Professeur Philippe CANTON - Professeur Pierre MATHIEU
Professeur Gilbert THIBAUT - Professeur Daniel SCHMITT - Mme le Professeur Colette VIDAILHET -
Professeur Jean FLOQUET - Professeur Claude CHARDOT - Professeur Michel PIERSON - Professeur Alain BERTRAND -
Professeur Daniel BURNEL - Professeur Jean-Pierre NICOLAS - Professeur Michel VIDAILHET

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Norman SHUMWAY (1972)
Université de Stanford, Californie (U.S.A)
Professeur Paul MICHELSEN (1979)
Université Catholique, Louvain (Belgique)
Professeur Charles A. BERRY (1982)
Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)
Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)
Brown University, Providence (U.S.A)
Professeur Mamish Nisbet MUNRO (1982)
Massachusetts Institute of Technology (U.S.A)
Professeur Mildred T. STAHLMAN (1982)
Wanderbilt University, Nashville (U.S.A)
Harry J. BUNCKE (1989)
Université de Californie, San Francisco (U.S.A)

Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)
Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)
Professeur Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)
Université de Pennsylvanie (U.S.A)
Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)
Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)
Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)
Université d'Helsinki (FINLANDE)
Professeur James STEICHEN (1997)
Université d'Indianapolis (U.S.A)
Professeur Duong Quang TRUNG (1997)
*Centre Universitaire de Formation et de Perfectionnement des
Professionnels de Santé d'Hô Chi Minh-Ville (VIÉTNAM)*

À notre Maître et Président de Thèse
Monsieur le Professeur Jean-Pierre KAHN
Professeur de Psychiatrie d'Adultes
Chef de service hospitalo-universitaire de psychologie médicale

Vous nous faites l'honneur d'accepter de présider ce jury et de juger de notre travail
Nous sommes témoin de vos qualités pédagogiques et de votre rigueur scientifique
Vous avez su nous intéresser à la psychiatrie et à la psychologie légale
Veuillez trouver ici l'expression de notre gratitude de notre profond respect

À notre maître et juge

Monsieur le Professeur Serge BRION

Professeur Emérite en Psychiatrie d'Adultes

Vous nous faites l'honneur de juger ce travail

Nous sommes reconnaissant de votre érudition et de votre sincérité intellectuelle

Veuillez trouver ici l'expression de notre gratitude et de notre profond respect

À notre Maître et Juge

Monsieur le Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

Professeur de Pédopsychiatrie

Chef de service hospitalo-universitaire en pédopsychiatrie

Vous nous faites l'honneur d'accepter de juger ce travail

Nous avons pu apprécier votre culture et votre empathie

Recevez ici l'expression de notre estime et de notre gratitude

À notre Maître et Juge

Monsieur le Docteur Francis BOQUEL

Praticien Hospitalier en Psychiatrie d'Adultes

Vous nous faites l'honneur de participer au jury de notre thèse

Nous avons apprécié au cours de nos stages votre sens clinique et expertal

Veuillez trouver ici l'expression de notre respect et de notre reconnaissance

À notre juge
Monsieur le Docteur Jean-Luc SENNINGER
Praticien Hospitalier en Psychiatrie
Chef de Service hospitalier en psychiatrie

Vous nous faites l'honneur de diriger cette thèse
Vous nous avez proposé ce sujet et soutenu avec une remarquable maïeutique
Nous sommes très reconnaissant de l'accueil que vous nous avez offert dans votre
service et d'y avoir pu apprécier vos compétences
Recevez ici le témoignage de notre estime et de notre gratitude

À mon mari Pascal
Je te dédie cette thèse
Tu as déjà tout mon amour

À mes Parents

À ma famille

À ma belle famille

À mes amis

À mes maîtres de stage et leur équipe

Vous faites ce que je suis

SERMENT

"Au moment d'être admise à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrais pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerais les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admise dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Reçue à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrais et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonorée et méprisée si j'y manque".



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I HISTORIQUE	3
1.1 L'ANTIQUITÉ GRÉCO-LATINE.....	4
1.1.1 <i>Cosmogonie</i>	4
1.1.2 <i>La création de l'homme</i>	5
1.1.3 <i>Le sacrifice sanglant, séparation entre les dieux et les hommes</i>	6
1.1.4 <i>Le sacrifice sanglant, lien par la religion entre dieux et hommes</i>	7
1.1.5 <i>L'homme grec civilisé et l'anthropophage</i>	8
Le Grec chasseur	8
Dionysos.....	8
Anthropomorphisme du sacrifice	9
Le guerrier Scythe	10
Conclusion : l'anthropophagie permet la définition de l'homme civilisé et de celui qui est en dehors de la civilisation	12
1.2 LA BIBLE	14
1.2.1 <i>De la création de l'homme</i>	14
1.2.2 <i>Noé, le Premier Omnivore</i>	15
1.2.3 <i>Vie et mort de la notion de sacrifice</i>	16
Abel et Caïn : Premier sacrifice, premier meurtre	16
Le Déluge.....	17
Le sacrifice du fils d'Abraham	17
Le sang, symbole de la vie à l'interdit anthropophagique	18
La fin des sacrifices religieux.....	18
L'interdit de l'homicide.....	18
1.3 LE CHRISTIANISME, UNE RELIGION THÉOPHAGE.....	19
1.3.1 <i>Le sacrifice de Jésus-Christ : Don du corps et du sang</i>	19
La transsubstantiation.....	19
L'Eucharistie	19
1.3.2 <i>Le culte des reliques</i>	20
1.3.3 <i>La chasse aux sorcières</i>	22
L'Inquisition	22
Le Sabbat.....	22
Le Barilloto	23
1.4 LES FIGURES DE L'ANTHROPOPHAGIE, CLASSIFICATION PAR RAPPORT AUX VALEURS DE LA SOCIÉTÉ OCCIDENTALE	24
1.4.1 <i>Conformes aux valeurs</i>	24
La vengeance.....	24
La pénurie	28
1.4.2 <i>Déviant les valeurs</i>	32
L'ogre.....	32
Le vampire	36
1.4.3 <i>En dehors des valeurs</i>	41
La lycanthropie.....	41
Le cannibale	45
Conclusion : figures de l'anthropophagie et normes sociales.....	52

II THEORIES CONTEMPORAINES	54
2.1 ORALITE ET PERSONNALITE PRIMITIVE.....	54
2.1.1 <i>Concepts autour de la notion d'oralité</i>	54
Le stade oral	54
L'Identification	56
L'Incorporation	59
Se donner du plaisir.....	61
La peur d'être dévoré	63
Détruire l'objet	64
Assimiler les qualités de l'objet	65
Deuil et mélancolie.....	66
L'introjection.....	71
La phase paranoïde-schizoïde.....	72
Conclusion : Lecture d'Hannibal au regard de ces concepts	75
2.1.2 <i>Narcissisme et fondements de l'agressivité.....</i>	81
Le sadisme ou acte sadique	81
Une criminalité surmoïque	82
Pulsion d'emprise.....	85
La relation d'emprise	87
Violence fondamentale.....	88
Conclusion : L'autoconservation et l'interactivité : deux objets de l'agressivité	89
2.2 DE L'ANTHROPOPHAGIE A LA CULTURE	90
2.2.1 <i>Inceste mère-enfant</i>	90
L'interdit pour accès à la culture	90
La mère mangée	92
La mère dévoratrice.....	92
Conclusion : un retour au même`	94
2.2.2 <i>Fonctions du père</i>	95
Le père symbolique	95
Filiation paternelle.....	98
Ambivalence du complexe paternel	100
2.3 ANTHROPOPHAGIE ET COLLECTIVITÉ	104
2.3.1 <i>Une signification collective</i>	104
Le cru et le cuit.....	104
La notion d'inconscient collectif.....	106
Un cadavre qui parle	106
Le symbolisme des organes.....	108
2.3.2 <i>Société et consommation</i>	112
Le corps : entre chose et personne.....	112
Le don d'organe, un équivalent anthropophage.....	114
Le corps ouvrier pour aliment	117
La science-fiction pour miroir de la pensée anthropophagique	118
Conclusion : Le prion, un exemple de menace anticulturelle et de retour à l'ensauvagement	119



III CLINIQUE	122
3.1 DES CAS DE LA LITTÉRATURE.....	123
3.1.1 Le cas d'Adriani.....	123
3.1.2 Le cas Vernezi.....	123
3.1.3 Le cas Garayo.....	124
3.1.4 Le cas Fish.....	124
3.1.5 Le cas Haarmaan.....	125
3.1.6 Le cas Dahmer.....	126
3.1.7 Le cas Kemper.....	127
3.1.8 Le cas Tchikitilo.....	129
3.1.9 Le cas Chase.....	130
3.1.10 Le cas Harker	131
3.2 DES CAS DONT NOUS AVONS EU ACCÈS AUX OBSERVATIONS	133
3.2.1 Le cas de Monsieur B.....	133
3.2.2 Le cas de Monsieur S.....	140
3.3 CAS ET OBSERVATIONS CLINIQUES ORIGINALES	154
3.3.1 Le cas de Monsieur A.....	154
3.3.2 Le cas de Monsieur C.....	159
3.3.3 Le cas de Monsieur D.....	167
3.3.4 Le cas de Monsieur E.....	178
3.3.5 Le cas de Monsieur F.....	184
3.3.6 Le cas de Monsieur G.....	188
3.3.7 Le cas de Monsieur H.....	196
3.3.8 Le cas de Monsieur I.....	199
3.3.9 Le cas de Monsieur J.....	202
3.4 DISCUSSION	207
3.4.1 <i>Des cas psycho pathes et tiques</i>	207
Trop peu d'écrits, pas assez d'études	207
La suite d'une dangerosité coutumière	210
Peut-on être responsable d'un tel acte ?	211
3.4.2 <i>La marque d'un manque</i>	212
La réunion contextuelle entre manque, menace et violence narcissiques.....	212
L'appropriation des qualités de l'objet	213
Une séparation impossible.....	214
Des deuils pathologiques à l'origine	215
Une phase de deuil révélatrice d'état mélancolique pérenne.....	216
Une incorporation à défaut d' introjection.....	217
L'instauration d'un clivage à l'origine d'un réinvestissement objectal	218
3.4.3 <i>Une Anthropophagie par nécessité d'un socle identitaire</i>	219
Une quête d'objet originelle	219
La perte du tabou cannibalique.....	220
Le crime d'un alter ego comme retour au même	222
Une inaccessibilité à la différence des sexes et à la filiation	224
Un organe totémique pour résoudre un manque identitaire	227
3.4.4 <i>Synthèse</i>	228
Tableau contenant les critères prédictifs majeurs et mineurs pour un passage à l'acte anthropophagique	231
CONCLUSION	235
BIBLIOGRAPHIE	237

Il est assez étrange—mais peut être aisément compréhensible—que les interdictions les plus puissantes de l'humanité soient les plus difficiles à justifier. Ceci est dû au fait que les justifications sont préhistoriques et ont leurs racines dans le passé de l'homme.

La situation pour l'inceste est exactement pareille à celle du cannibalisme. Il y a naturellement de bonnes raisons pour que dans la vie moderne on ne tue pas un homme pour le dévorer, mais aucune raison quelle qu'elle soit pour ne pas manger de la chair humaine au lieu de la viande. Pourtant la plupart d'entre nous trouverait cela tout à fait impossible.

Sigmund Freud, 1938, Lettre à Marie Bonaparte





INTRODUCTION

Dans notre société actuelle, l'anthropophagie est un mot utilisé pour définir la consommation de chair humaine par un autre être humain. Elle est souvent confondue avec le cannibalisme. Étymologiquement, le mot anthropophagie provient du grec *antropos* (ἀντρόπος, homme) et *phagein* (φαγεῖν, manger). Il désigne l'acte de manger de la viande humaine en général sans qu'il y ait intervention à la différence du cannibalisme, d'un phénomène culturel et collectif. Le mot cannibalisme provient du dialecte arawak *cariba* qui signifie courageux. L'explorateur Christophe Colomb qui entendit ce mot pour désigner les tribus anthropophages, rapprocha ce terme du mot cynocéphale issu de la mythologie gréco-latine et utilisé pour désigner des hommes à un seul œil et à museau de chien qui dévoraient les hommes en une seule bouchée. L'anthropophagie est dans nos sociétés perçue comme une forme d'avilissement et de perte de l'identité humaine. Mais à l'inverse des crimes de guerres qui créent l'horreur par la réalité du nombre de leurs victimes, l'horreur anthropophage tire sa force de ce qu'elle est plus imaginée que réellement vécue.

L'anthropophagie représente un acte singulier ou, plus exactement un acte singulièrement multiple tant par la rareté de ses acteurs, la rareté de son acte et par la rareté de son étude médico-légale. Paradoxalement à cette rareté, les références à l'anthropophagie remplissent nos mythes, notre patrimoine artistique et notre langage de tous les jours. Nous jetons des regards « dévorants », nous couvrons de baisser celui qui est mignon à « croquer »... Les fantasmes de dévoration remplissent nos contes, nos légendes et nos croyances.

Loin des prouesses métaphoriques mais sans pour autant quitter ce qui définit l'homme, c'est-à-dire un être de langage et qui représente par son comportement une identité culturelle, les auteurs de passage à l'acte anthropophagique sont les initiateurs de cette thèse. Nous proposons une approche tripartite afin de pouvoir entendre, comprendre, soigner et surtout prévenir le passage à l'acte anthropophagique. Dans une première partie, nous proposons une démarche historique à travers l'étude des mythes et des religions qui révèle dans l'utilisation sociale de la nourriture et de l'anthropophagie une image du monde inscrite dans l'architecture de nos pensées. Nous tenterons de dégager

des valeurs de la société occidentale, une classification rassemblant les représentations que nous nous faisons des auteurs de passage à l'acte anthropophagique. Dans la deuxième partie de notre travail, nous nous proposons d'étudier les conceptions théoriques fondées sur l'anthropophagie des principaux courants qui constituent les sciences humaines. Nous donnerons une attention particulière aux théories freudiennes. Dans une ultime partie, nous aborderons la clinique de l'acte. Des auteurs connus et méconnus de la littérature, nous tenterons d'identifier les troubles à l'origine de leur dessein. Nous tenterons de dégager d'une étude rétrospective portant sur onze agresseurs, des bases psychopathologiques à l'origine du passage à l'acte anthropophagique.

I HISTORIQUE

En zoologie, le cannibalisme est un concept reconnu qui définit la possibilité pour des animaux d'une même espèce de se dévorer entre eux. Ce comportement résulte le plus souvent d'une sélection qui régule la démographie de l'espèce (42). Plus rarement, il peut être provoqué par des environnements artificiels ou pathologiques qui rendent certains groupes ou individus cannibales (60).

Pour l'être humain, la réalité de l'acte anthropophage semble toute différente. Tout d'abord d'un point de vue évolutionniste. En effet, l'établissement de la réalité d'un comportement anthropophage durant la période préhistorique n'est établi que depuis peu, après de longues années de controverse qui débutèrent à la fin du XIX^{ème} siècle par les premières techniques d'exhumations des grottes préhistoriques. La preuve de l'anthropophagie a été supposée par la découverte d'ossements humains calcinés ou comportant des stries laissées sur l'os après la découpe de la viande (36, 94). Mais ce n'est que l'analyse biochimique d'excrément fossilisé retrouvé lors de fouilles, qui a révélé la présence d'une protéine caractéristiquement humaine, la myoglobine, et donné la confirmation de pratiques anthropophages qui étaient bien présentes dans le mode de vie de nos ancêtres.

Un début de réponse sur l'étendue de ce phénomène nous a été apporté récemment, avec les travaux de biologistes et neurobiologistes britanniques dirigés par MEAD en 2003 (101). Leurs travaux laissent à penser que la sélection naturelle du génotype humain vers une hétérozygotie de la séquence du site de réception de la protéine prion, protégeant de cette maladie, découle d'un style de vie cannibale avec risque de contracter le prion. Le risque pour les hommes de cette époque de contracter une encéphalopathie dégénérative spongiforme liée à un prion, a été suffisamment répandue dans le temps et dans l'espace, pour avoir modifié les séquences d'ADN du génome humain, il y a plus de 5000 ans.

Nous sommes actuellement bien loin des conditions de vie de nos ancêtres et de sa culture. La culture dans les sociétés humaines interagit à plusieurs niveaux divers et variés (ethnologie, droit, psychanalyse...) qui peuvent être regroupés dans la grande famille des Sciences humaines. La définition de la culture évolue de façon parallèle à la définition que se donne l'homme, en tant qu'être humain.

À travers cette définition identitaire de sa propre espèce, si nous considérons la définition que FREUD (56) donne de la culture humaine, à savoir ce par quoi la vie humaine s'est élevée au-dessus des conditions animales et par où elle diffère de la vie humaine, l'interdit anthropophage correspond effectivement à une des caractéristiques de l'homme actuel comme être cultivé et civilisé. D'un point de vue historique, l'interdit anthropophage représente un des nombreux héritages transmis par les civilisations qui ont dominé et influencé le monde occidental, les civilisations gréco-latines et judéo-chrétiennes. Néanmoins, il est intéressant de savoir que l'anthropophagie est présente dans de nombreux mythes fondateurs de civilisations humaines (68,88,91,112). En occident, il occupe une place centrale dans les récits des mythes fondateurs ou de mythes de régénération. Nous nous proposons, à travers leurs versions les plus connues, d'étudier les mythes des Anciens (des peuples grecs puis romains). Nous étudierons par la suite l'influence judéo-chrétienne puis les différentes représentations culturelles contemporaines de l'anthropophagie.

1.1 *L'Antiquité gréco-latine*

La civilisation gréco-latine possédait de nombreuses divinités qui représentaient les différents éléments sur la terre et les différentes activités de l'homme. L'organisation hiérarchique de ces dieux ainsi que leur histoire personnelle servaient de référence aux hommes pour interpréter leurs propres comportements et pour organiser la vie sociale sur la terre.

1.1.1 **Cosmogonie**

Selon la *Théogonie* d'HESIODE (68), qui vécut au VII^{ème} siècle avant J.C., à l'origine était le Chaos. Le Chaos engendra l'Erèbe (partie la plus profonde des enfers), la Nyx (la nuit). Puis vient l'Ether (l'air), l'Hémera (le jour) et Gaia (la Terre). Gaia enfanta seule d'un être égal d'elle-même : Ouranos (le ciel), capable de la couvrir toute entière. De ce collage originel naissent les Titans.

Ouranos, le père par peur que son pouvoir lui soit un jour ravit par ses enfants prend pour décision particulière de les enfouir dans le corps maternel. « *À peine étaient ils nés, qu'au lieu de les laisser monter à la lumière, il les cachait tous dans le sein de Gaia. Et tandis qu'Ouranos se complaisait à cette œuvre mauvaise, l'énorme terre en*

ses profondeurs gémissait... » Le dernier des titans à naître est Kronos. Gaia, pour faire cesser son martyre, arme Kronos d'une serpe. Kronos venge sa mère en fauchant les bourses de son père. Gaia est séparée d'Ouranos. Ceci permet la création du temps, de l'espace, et l'élaboration de la genèse.

Kronos, vainqueur du père, prend le pouvoir et s'unit à sa sœur Rhéa. Il entend la prophétie de Gaia disant qu'un de ses fils lui prendra le pouvoir. Il décide aussi d'avaler ses enfants au fur et à mesure de leur naissance. Rhéa, au lieu de donner le dernier-né, Zeus, lui donne une pierre entourée d'un lange. Le subterfuge opère. Zeus grandit caché du regard de son père. Adulte, il fait avaler à Kronos une potion qui lui fait vomir ses frères. Zeus, aidé de ses frères, engage alors une guerre contre Kronos et les Titans qui lui sont restés fidèles. C'est la Titanomachie. Il gagne et prend le pouvoir à son père qu'il destitue, mais il choisit de le partager avec les autres dieux. Il épouse Mèthis qui sera sa première femme. Zeus est averti par Gaia que si Mètis venait à enfanté un fils, il pourra détrôner son père. Zeus choisit d'avaler sa descendance, mais d'une manière différente. Il avale Mèthis, enceinte d'Athéna. Zeus enfante alors seul de sa première fille, Athéna, qui sort toute armée de la tête de son père.

Selon les psychanalystes, ces trois premières générations de dieux, par leur tecnophagie, décrivent les étapes vers les différentes acquisitions de la fonction de paternité, du concept de filiation et du partage du pouvoir. Nous notons ici que les dieux, immortels de nature, ne mangent pas exactement leurs progénitures, ils les avalent. Ainsi, la réversibilité de leur action est possible.

1.1.2 La création de l'homme

OVIDE, dans le livre I des *Métamorphoses* (I et II ^{ème} siècle après J.C.), décrit en particulier, le mythe de la création de l'homme.

Les fils du Titan Japet, Prométhée (nom qui signifie prévoyant, en grec), Epiméthée (qui réfléchit trop tard), étaient eux-mêmes des Titans qui avaient choisi d'aider Zeus dans son accession au pouvoir.

Épiméthée crée les animaux sur la terre. Il réalise après coup qu'ils n'ont ni enveloppe protectrice ni les qualités nécessaires pour lutter contre les animaux et dominer la nature. Il appelle son frère à l'aide, Prométhée. Prométhée crée alors les hommes, en

moulant de l'argile avec de l'eau de pluie. Ce sont les Prométhéens. Il les crée debout pour qu'ils soient plus nobles que les animaux. Cette forme ressemblait à celle des dieux. Pallas Athéna, déesse de la sagesse et de l'esprit, insuffla une âme à cette forme sans vie. Le titan prend pitié de ces premiers hommes qui luttent pour survivre et leur fait don du feu. Ces hommes, qui n'ont ni la conscience du bien, ni celle du mal, Prométhée les éduque en leur enseignant tous les arts.

1.1.3 Le sacrifice sanglant, séparation entre les dieux et les hommes

Les dieux assemblés sur le Mont Olympe deviennent soupçonneux de cette génération d'hommes sur la terre qui, grâce à Prométhée, connaissent le travail, les sciences et les arts. Zeus appelle alors Prométhée et lui dit : « *Tu as appris aux hommes à travailler et à penser, mais tu ne leur a pas assez appris à vénérer leur dieu, ni à leur offrir des sacrifices ni à les adorer. Tu dois savoir que c'est des dieux dont dépendent la fertilité du sol, la prospérité ou le malheur des hommes.* » Zeus demande à Prométhée que les hommes offrent des sacrifices aux dieux. Prométhée lui répond qu'il doit alors venir les chercher et choisir lui-même. Prométhée prend un taureau qu'il sacrifie. Il le sépare en deux. D'un côté les entrailles qu'il enrobe de graisses et de l'autre la viande. Zeus sent la bonne odeur de graisse il choisit les entrailles. Pour la mythologie gréco-latine, c'est depuis ce jour que les hommes sacrifient aux dieux la graisse et les os et qu'ils gardent la chair. Zeus ne peut pas revenir sur sa parole. Furieux, il prive les hommes du feu. Prométhée vole alors une braise de la forge d'Héphaïstos, dieu forgeron de l'Olympe, pour l'apporter aux hommes. Zeus se venge. Il fait enchaîner Prométhée à une montagne du Caucase, où un aigle vient lui manger le foie. Prométhée est un immortel, son foie se régénère chaque jour, son calvaire est infini. Prométhée subit dignement son supplice sans demander pardon. Ceci jusqu'au jour où Héraclès, qui recherche le jardin des Hespérides, tue l'aigle. Pour le remercier, Prométhée le conseille dans sa quête des pommes d'or. Par la suite, le Titan se réconcilie avec Zeus et lui livre son secret : Si Zeus avait un fils de Thétis, celui-ci deviendrait plus puissant que son père et le détrônerait. Zeus marie alors Thétis à un mortel : Pélée.

Les dieux de l'Olympe envoient sur la terre une femme pour Epiméthée, Pandore. Le couple ouvre la boîte que les dieux ont offert à la jeune épouse. Il s'en échappe en premier tous les malheurs des hommes (dont la maladie, la souffrance, et la

méchanceté). Seul l'espoir s'échappe de la boîte avant qu'ils ne la referment. Les hommes sont alors mortels. Plus tard, l'espèce humaine devient décadente. Zeus décide de provoquer un déluge. Il choisit Deucalion et Pyrra, les seuls humains restés justes pour construire un bateau et sauver les animaux. Leur premier enfant, Hellén, donnera son nom à la civilisation Hellénique.

1.1.4 Le sacrifice sanglant, lien par la religion entre dieux et hommes

M. DETIENNE (38), dans son livre *La cuisine du sacrifice en pays grec*, souligne la non-séparation de la religion et de la cuisine. Le sacrifice sanglant représente un rituel qui permet à l'homme de se nourrir de la chair des animaux sacrifiés, mais dans le cadre d'un partage entre les mortels (les hommes), et les immortels (les dieux). À l'image du premier sacrifice fait par Prométhée, les humains, mortels et au travail pénible, ont la chair de l'animal sacrifié, et les immortels, ont le parfum de la graisse et des os de l'animal brûlé. Par leur choix alimentaire, les hommes se condamnent à dépendre de la viande, ils choisissent donc de s'aliéner à la matérialité. Grâce à ce partage, une première définition de la condition humaine se constitue. Le sacrifice grec signifie la différence entre les hommes et les dieux. Il permet aussi l'établissement d'un langage entre ces deux mondes et qui a pour conséquence l'organisation au sein même de la cité. L'aliment carné représente la pratique sacrificielle et toute viande consommée est une victime. Dans la cité grecque, les parts de l'animal sont distribués en fonction du rang social, et tout acte politique ne peut se faire sans sacrifice préalable.

HERODOTE (67) définit l'homme grec, au contraire de l'autre, ici l'Egyptien, par ses attributs : la broche, le chaudron et le couteau.

Les latins, à Rome, brûlent et offrent aux dieux certains organes qui représentent des organes vitaux. En particulier comme organe le foie qui symbolisait le centre de la vie pour les Anciens.

Dans cet échange sacrificiel, le corps devient le médium entre dieux et les hommes, où *L'Etrusca Disciplina* permet au prêtre *haruspice* de lire sur les organes des victimes sacrificielles, les indications laissées par les dieux à leur intension.

1.1.5 L'homme grec civilisé et l'anthropophage

Le Grec se nourrit de la viande carnée et cuite qu'il sacrifie. Ces rituels d'offrande aux dieux n'incluent pas l'homme en tant que chair à sacrifier. Actuellement dans nos sociétés, nous mangeons les animaux que le Grec sacrifiait. C'est principalement pour cela que nous n'envisageons pas culturellement l'homme en tant que potentialité alimentaire.

Le Grec chasseur

Le contact avec la nature sauvage est vécu par les Grecs à l'occasion de la chasse. Les éleveurs et les cultivateurs sont rarement chasseurs. Une bête chassée est, sauf cas exceptionnel, sacrifiée. Les mythes et la tragédie montrent que l'homme chasseur, en contact avec la nature, symbolise par ses actions la séparation avec le monde civilisé et le monde sauvage. Les héros culturels des légendes gréco-latines (Héraclès, Jason, Thésée, Ulysse, Achille) sont tous des chasseurs et des destructeurs de bêtes. Le chasseur permet également la représentation du côté sauvage de l'homme.

Dionysos.

La mythologie grecque comprend deux divinités des produits de la Terre : Déméter, déesse du blé, et Dionysos, dieu du vin et de la vigne. Dionysos représente un des rares dieu grec , si ce n'est le seul, a avoir été mis à mort.

La mythologie, à travers le mythe du dieu du vin et de la vigne, nous apporte une autre version de la création de l'homme sur la terre. Dans les récits mythiques du meurtre et du dépeçage de Dionysos, le dieu grec est tué par les Titans afin d'être bouilli puis mis en broche. Zeus sauve in extremis Dionysos de cette anthropophagie de jalouse, grâce au cœur « *du plus beau des dieux* » qui est resté intact, et qui permet ainsi à Zeus de pouvoir ressusciter Dionysos. Zeus est horrifié par ce crime et pour punition divine il foudroie les Titans. C'est à partir des cendres des Titans et du reste de leur repas anthropophage que les Hommes sont apparus sur la terre. Ce mythe, qui fait référence à une anthropophagie fondatrice du genre humain, place Dionysos au centre de la question alimentaire. Il représente un dieu sans patrie, d'une beauté au visage d'enfant ou au corps lubrique avec des grappes de raisins et porteur d'un masque. Il côtoie à la fois la démesure et la civilisation. Son culte est fondé sur *la mania*, la fureur. Le dieu du vin est celui de tous les excès où le sexe ne connaît pas de limites, ni le sacrifice. Dans

cet univers, les pratiques d'omophagie (consommation de viande crue), d'allélophagie (dévoration les uns les autres) et d'anthropophagie règnent indistinctement. Le mythe de Dionysos représente le contre-pied du mythe Prométhéen. C'est une fuite en arrière vers l'originel, vers les divinités. Par le culte dionysiaque, la civilisation gréco-latine met en image le chaos de la matière vivante, chaos qui met en valeur l'ordonnance civilisatrice de la civilisation gréco-romaine.

Dans le mythe créateur des hommes, c'est par cette double origine, d'abord dionysiaque à l'origine de tous les excès et criminelle par les Titans, que l'homme possède un attrait pour le mal. De cette conviction que l'homme puisse avoir été marqué par le mal dès sa création, est né l'Orphisme. L'Orphisme est un mouvement religieux développé en Grèce à partir du VI^{ème} siècle avant J.C, qui propose de purifier l'âme et de lui faire gagner l'immortalité en éliminant toute trace titanique. L'âme est enfermée dans le corps comme un tombeau. L'âme de l'homme se réincarne indéfiniment, dans un corps d'homme ou d'animal. C'est le cercle de génération. Après la mort, l'âme est jugée par le dieu Hadès. L'âme juste prend le chemin de droite, alors que celle de l'homme qui a mal vécu emprunte la route de gauche, pleine de détour et d'embûches. L'interdiction de manger de la viande est justifiée par la peur de manger l'âme d'un proche, qui se serait réincarné en animal tué. Refusant de commettre de « *phonoï* » (meurtre ou sacrifice sanglant en grec) en hommage aux divinités, les orphiques s'écartent peu à peu de la cité et se marginalisent. L'Orphisme par ses croyances et son ascétisme ont inspiré différents courants philosophiques, comme le pythagorisme, le platonisme, le stoïcisme, ainsi que des religions à mystère, comme le culte d'Eleusis et le christianisme.

Anthropomorphisme du sacrifice

Une question se pose ici devant nous: Comment l'organisation de la cité résout la culpabilité de la mise à mort sacrificielle ?

Dans la cité grecque, le *mageiros* désigne indistinctement le boucher et le sacrificiaire. Le grec mange les animaux qu'il sacrifie. Les animaux dangereux pour l'homme ne sont pas sacrifiés. La cité leur fait la guerre. Le monde animal se partage alors en deux, les animaux chassés par crainte des dommages et les animaux sacrifiés à but utilitaire. Par le sacrifice, l'acte de manger devient injuste, car c'est un proche, une bête utile et innocente que l'on tue. L'avènement de l'élevage a comme conséquence pour une société d'insérer l'animal dans la culture. Le système totémique projetant la culture dans la nature n'opère plus. L'intégration de la nature dans la culture a pour conséquence

l'anthropomorphisation de l'aliment. La culpabilité doit être gérée. Les *Bouphonies* viennent ainsi à représenter un mode de gérance de l'anthropomorphisation de l'animal, afin de pouvoir garder ce mode alimentaire dans la société. Dans le rituel des Bouphonies, le sacrifice du bœuf provoque la question : Qui a tué le bœuf ? Le boucher ou le couteau ? Le rituel conclue, après le dédouanement de tout le monde, à l'accusation du couteau.

Le guerrier Scythe.

Les Scythes sont un peuple de tradition orale qui a réellement existé. Ils dominèrent l'immense steppe située entre l'Altaï et le nord de la Mer Noire. Les écrits des civilisations contemporaines, en particulier ceux d'HERODOTE (66) dans *Histoires* et du prophète JEREMIE (VI,23) dans *la Bible* (32), nous laissent entrevoir par les mythes qui leur sont attribués, la terreur que ces guerriers faisaient naître après leur passage, et qui ont fait d'eux un peuple légendaire.

Le Scythe va permettre à la civilisation gréco-latine de créer une frontière morale placée aux confins du monde connu et qui représente l'altérité extrême. Cette ligne de démarcation va se déplacer au fil des découvertes géographiques du monde terrestre, plus loin au nord-est, des rives du Pont-Euxin au Caucase et à la mer Caspienne, puis aux grandes étendues glacées de la Sibérie. Le Scythe se voit ainsi réincarné au gré des découvertes des explorateurs, dans les peuples qui habitent les frontières de l'homme civilisé.

D'après la mythologie gréco-latine, le peuple Scythe serait né de l'union de Zeus avec une fille du fleuve Borysthémé. Ce peuple est décrit par HERODOTE avec des caractéristiques qui l'oppose au peuple grec. Ils ignorent l'art du tissage. « *Il s'en trouve beaucoup qui cousent ensemble des peaux humaines, comme des capes de berger et qui s'en font des vêtements.* » Le Scythe est un guerrier, un tueur d'homme. Cet acte est à la base de l'économie communautaire. « *Le Scythe coupe les têtes de tous ceux qu'il tue au combat et les présente au roi ; ce n'est qu'en les apportant qu'il a droit au partage du butin, sinon il n'est pas admis.* » Ainsi, situé entre la loi et la nature, le Scythe ne se présente pas comme inhumain, mais anti-humain. Le Scythe est un nomade, il ne possède pas de propriété privée. Il ne se soucie pas des objets de valeurs matériels ou symboliques du Grec. Il les remplace par la possession de serviettes taillées dans la peau d'ennemis massacrés. Le Scythe a pour toute richesse la mort, et il la dispense aux autres hommes.

Hérodote assimile les Scythes avec d'autres populations, et qui peuvent avoir des mœurs inquiétantes pour le citoyen grec : Les Amazones, des femmes aux pratiques sexuelles s'unissant aux Androphages, qui font la guerre et qui pillent ; les Taures, qui sacrifient les hommes étrangers ; les Neures, qui se transforment en loups quelques jours de l'année ; et les Issédons, qui consomment leurs morts lors d'un festin funeste.

Parmi les Scythes, les Androphages sont les plus sauvages « *Ils ne connaissent ni la loi, ni la justice.* »

Hérodote différentie deux types de Scythe : le cultivateur, berger épris de justice et de liberté, qui vit en harmonie avec la nature et ses préceptes et le guerrier aux attributs d'*Androphage*. Son anthropophagie est d'abord et surtout guerrière. Le rite initiatique du jeune guerrier demande de boire le sang du premier homme qu'il renverse au combat. Par la suite, les guerriers remémorent cet acte par un banquet festif où le vin rouge versé dans des coupes faites à partir des crânes des ennemis tués au combat. Le vin symbolisant le sang versé des ennemis.

Les deux catégories, Scythe berger ou Scythe guerrier ont pourtant en commun d'être aussi éloignées l'une de l'autre d'un référent « civilisé » sous-entendu.

Le buveur de lait se transforme en buveur de sang humain. Le Scythe quitte son costume de berger pour aller massacrer ses ennemis et tailler des costumes avec leur peau. Le mépris de l'or et des valeurs matérielles ne lui laisse pour intérêt perçu par les Grecs que pour la destruction. Puis le Scythe buveur de sang redevient buveur de lait pour représenter aux yeux des Grecs un idéal de liberté.

Le guerrier scythe fascine par l'horreur qu'il procure. Il est l'hôte privilégié d'Hérodote, alors qu'il n'offre ni merveilles ni curiosités méritant d'être rapportées. Mieux qu'un territoire géographique, le Scythe incarne un territoire mental. Le guerrier scythe représente le Barbare parmi les Barbares, car ce qui définit le Scythe, dans son altérité, c'est son anthropophagie. Dans ses associations, les Scythes représentent l'incarnation archétypale des trois traits définissant l'Autre : la barbarie, la bestialité et la féminité.

Conclusion : l'anthropophagie permet la définition de l'homme civilisé et de celui qui est en dehors de la civilisation

L'étude de la mythologie gréco-latine nous révèle que l'acte anthropophage permet la mise en place des premières élaborations de l'ordre au milieu du chaos originel, puis la création d'une hiérarchie séparant les mortels des immortels, et l'établissement d'une définition de l'homme civilisé en opposition au barbare. La civilisation gréco-romaine réglait autour du sacrifice et de la cuisine, ses rapports avec les dieux. Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

Tout d'abord sur la notion de sacrifice. Ce mot dérive du latin *sacrificare*, mot qui veut dire à la fois rendre sacré ce qui est profane et faire un geste sacré. Pour la civilisation hellénique, le sacrifice crée la séparation entre le sacré et le profane. Le sacré, c'est le monde des dieux, un monde où l'homme ne doit pas s'aventurer. Ce qui n'empêche pas pour autant le sacré d'entrer dans le monde des hommes qui le reçoit et obéit ainsi aux exigences divines.

Il existe dans le monde antique deux sortes de sacrifices : le sacrifice *propriatoire*, dans le but d'obtenir la faveur d'une divinité, et le sacrifice *expiatoire* dans le but d'apaiser le courroux divin. De ce modèle sacrificiel, l'Histoire démontre qu'aux moments des différentes périodes d'instabilité, les détenteurs du pouvoir qui sont non reconnus par leur peuple (cas des premiers Chrétiens, de Catherine de Médicis, du peuple Juif...) sont qualifiés d'anthropophages. Ceci dans le seul but de faire d'eux les victimes émissaires de l'instabilité politique ambiante. Cette qualification d'anthropophage a pour but principal d'expulser un des acteurs du groupe afin de rétablir l'harmonie qui existait avant que le ou les « perturbateurs » du groupe se manifestent. L'anthropophagie, selon nous, révèle un caractère expiatoire, qui cherche à rétablir un équilibre perdu.

Selon LAERCE (82), SOCRATE remerciait la fortune de trois prérogatives : « *la première, de l'avoir fait naître un être raisonnable plutôt qu'une brute ; la seconde, de l'avoir fait homme plutôt que femme, le troisième de l'avoir fait naître en Grèce plutôt qu'en pays barbare.* » Autrement dit, d'être né humain, de sexe masculin, et grec.

L'identité d'une personne, se définissant avant tout par l'opposition à ce qu'elle n'est pas, les trois négations : non animal, non féminin, et non barbare, définissaient le citoyen grec, et donc les caractéristiques de l'homme civilisé. L'acte d'anthropophagie se révèle par la même comme une caractéristique suffisante pour jeter le citoyen hors de

la civilisation, dans une nature hostile et sauvage. En transgressant l'interdit de l'anthropophagie l'homme devient l'image de sa démesure. Il cherche à égaliser avec les dieux et mais il devient pour les hommes non pas l'égal des dieux, mais l'égal des bêtes. C'est dans cette suite logique, que nous pensons l'anthropophage comme venant à représenter *l'Autre*, celui auquel on ne peut pas ou pas s'identifier. Actuellement, la personne ayant présenté un acte anthropophage, est communément appelé par le terme de *cannibale*. Ce terme souligne la non-appartenance de l'anthropophage à notre société. Nous verrons dans les chapitres suivants qu'en fonction des différentes organisations sociales, le cannibalisme est soit proscrit, soit obligatoire. Si le grand public peut envisager une personne ayant commis un meurtre comme réadaptable, ceci s'avère encore plus difficile à admettre pour une personne ayant envisagé ou commis l'acte anthropophage. Le mangeur n'a comme avenir celui, d'être rejeté, « vomi» par la société. Ceci est illustré par la trajectoire du japonais anthropophage Isseï Sagawa. Après un procès retentissant, où sa perversion ne faisait aucun doute, Sagawa a d'abord été confié à un hôpital psychiatrique. Par la suite, la société occidentale, a jugé son départ pour sa terre natale, le Japon, où il y est admis non plus dans une logique rejetante dite *anthropoémique*, mais intégrative, *anthropophagique*, et y représenter un « original » qui distrait les gens.

1.2 La Bible

Outre la mythologie gréco-latine, la question du choix alimentaire et de l'anthropophagie se révèle être présent dans l'ouvrage de référence pour la culture occidentale que représente la Bible.

La Bible (du grec βιβλιος, *biblios*, livre) (32), représente un des ouvrages principaux et de référence qui sont au fondement de la culture judéo-chrétienne. Le Coran, livre fondateur de la religion musulmane, fait également référence à des personnages de la Bible. Les lois de l'Ancien Testament et le message moral du nouveau Testament représentent des références pour la civilisation occidentale. La première partie de la Bible, *Η Παλια Δαιηκη* qui veut dire l'Ancien testament ou Ancienne Alliance, est commune aux deux religions juive et chrétienne. C'est l'ensemble des écrits antérieurs à la vie de Jésus-Christ. Le Nouveau Testament est le nom donné par St Paul aux textes qui racontent la vie de Jésus-Christ. L'Ancien Testament comprend trois parties : la Torah (la loi) ou Pentateuque (cinq rouleaux), les Prophètes et les écrits. L'Ancien Testament dicte les lois à respecter pour ceux et celles qui se soumettent au Dieu unique de la Bible. Le livre de la Genèse est le premier livre ou chapitre de la Torah. C'est un des livres les plus connus de l'Ancien Testament.

1.2.1 De la création de l'homme

Le premier livre de L'Ancien Testament (ou rouleau de la Torah), est le livre de la Genèse. Il comporte les récits de la création du monde et de l'espèce humaine. Un homme est créé à partir de la terre et à l'image du dieu ici unique et créateur. « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il les créa, homme et femme il les créa.* » (Genèse 1, v.27) « *Yahvé Dieu modela l'homme avec la glaise du sol, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant.* » (Genèse 2, v.7)

Lorsque Adam (de l'hébreu Adamah, qui vient du sol) et Eve (de Havah, la vivante) sont créés, ils sont placés dans le jardin d'Eden et ne connaissent ni le bien, ni le mal.

« *Dieu dit ; Je vous donne toutes les herbes portant semence, qui sont sur toute la surface de la terre, et de tout les arbres qui ont des fruits portant semence : ce sera*

votre nourriture. » (Genèse 1,v.29) L'espèce humaine est herbivore, et ainsi donc protégée de toute violence prédatrice. « *Dieu fit à l'homme ce commandement : Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas, car, le jour où tu en mangeras, tu mourras.* »

Pour la Bible, à ce stade de la création, l'Homme a pour commandement alimentaire d'être végétarien et de ne pas manger le fruit de l'arbre défendu. Manger le fruit de l'arbre de la connaissance revient ici à transgresser la loi divine, prendre la place de Dieu pour aller au-delà de la connaissance humaine car Dieu seul sait ce qui est bien ou mal.

1.2.2 Noé, le Premier Omnivore

Selon la Bible, c'est de part l'Alliance entre Noé, dont nous serions tous descendants, et Dieu, que l'homme reçoit de Dieu le droit au régime carné .« *À Adam, j'ai donné le droit de manger de l'herbe, à toi Noé, et à tes descendants, je te donne le droit de manger de la viande.* »

« *Tout ce qui meut et qui est vivant, vous sera pour nourriture. Comme l'herbe qui verdoie, je vous donne tout. Toutefois aucune chair avec sa vie son sang vous ne mangerez.* » (Genèse 9, 3-4) Le choix du type alimentaire se révèle être une concession divine.

Dans la Lévitique (troisième livre ou rouleau de l'Ancien Testament), sont décrits les Lois culturelles, morales et sociales qu'ordonne le culte de Yahvé. Dieu impose un code alimentaire précis avec la liste exhaustive des animaux autorisés à manger et ceux qui sont interdits à la consommation. Pour exemples cités : « *Yahvé parla à Moïse et Aaron et leur dit : « Voici entre tous les animaux terrestres les bêtes que vous pouvez manger : Tout animal qui a le sabot fourchu, fendu en deux ongles et qui rumine vous pouvez le manger... Vous tiendrez pour impur le chameau, parce que bien que ruminant il n'a pas de sabot fourchu... le lièvre parce que bien que ruminant il n'a pas de sabot fourchu... le porc parce que bien qu'ayant le sabot fourchu il ne rumine pas. Vous ne mangerez pas de leur chair, ni ne toucherez à leur cadavre.*

Parmi tout ce qui vit dans l'eau, vos pourrez manger ceci :

« Tout ce qui a nageoire ou écailles et vit dans l'eau, mers ou fleuves, vous pourrez en manger. Mais tout ce qui n'a pas de nageoires ou écailles, vous les tiendrez pour immondes ! »

LAXENAIRE, dans *La nourriture, la société, le médecin* (80), souligne que les interdits alimentaires bibliques n'ont pas pour fondement des raisons d'hygiène sanitaire ou d'anciennes croyances sur la réincarnation et de référents totémiques. La notion de tabou alimentaire est la conséquence d'un système oscillant entre le « tu dois » ce qui est permis et le « tu ne dois pas » de ce qui est interdit. Entre ces deux commandements, se dessine la voie étroite qui mène au salut de l'âme. Ainsi, en respectant le code alimentaire, l'Homme ne tombe pas dans l'impureté symbolique et affirme ainsi ses aspirations à la pureté. La Lévitique (XXVI. Ib.IX, 2-4) définit quatre espèces de sacrifice : l'holocauste, le sacrifice pour le péché, le sacrifice pacifique et celui de la consommation. À chaque type de sacrifice, est demandée une espèce animale, « *un bouc pour les princes, un bétail pour le péché des particuliers, et un veau pour le péché de tout le peuple.* »

1.2.3 Vie et mort de la notion de sacrifice

Abel et Caïn : Premier sacrifice, premier meurtre

Le chapitre 4 de la Genèse relate d'Abel et Caïn, les deux enfants d'Adam et Eve. « *L'homme connut Eve, sa femme ; elle conçut et enfanta Caïn et elle dit : « J'ai acquis un homme de part Yahvé. » Elle donna aussi le jour à Abel, frère de Caïn. »* Dans la Bible, Abel (*Hebel* en hébreu, celui qui passe comme une buée, vanité) offre en premier un sacrifice à son Dieu unique Yahvé. Cet acte représente un premier pas vers le régime carné de l'homme qui suit le commandement biblique. Dieu préfère l'agneau que lui offre Abel à la récolte de Caïn (nom dont l'origine provient des mots hébreux *qayin*, forgeron et *qâna*, acquérir). Ce passage souligne que le sang versé n'est pas une atteinte en soi, mais que seule la Loi biblique en fonde son acceptabilité. Ici, non seulement Dieu agrée le meurtre en son nom, mais lui donne sa préférence par rapport au sacrifice végétal de son frère aîné Caïn. « *Caïn présenta des produits du sol en offrande à Yahvé, et qu'Abel, de son côté, offrit des premiers-nés de son troupeau, et de même que leur graisse. Or Yahvé agréa Abel de son offrande. Mais il n'agréa pas Caïn et son offrande, et Caïn en fut très irrité et eut le visage abattu.* »

Par jalouse, Caïn, tue Abel. Dieu punit Caïn en bannissant le fermier de ses terres.

L'homme répond : « *Vois, tu me bannis aujourd'hui du sol fertile, je devrai me cacher loin de ta face et je serai un errant parcourant la terre : mais le premier venu me tuera !* » Ce qui est à l'origine de la crainte de Caïn après son bannissement, c'est d'être exclu du monopole divin de la violence et de se retrouver à la merci d'une violence non systématisée, appartenant à la vision unique et personnelle du premier venu. Dieu lui répond : « *Aussi bien si quelqu'un tue Caïn, on le vengera sept fois* » et Yahvé mit un signe sur Caïn, afin que le premier venu ne le frappa point. » Maudit, Caïn est protégé par le signe qu'il porte. Ceci s'inscrit dans un système de reconnaissance dans un clan et à un système de loi fondée sur la vindicte.

Le Déluge

La Genèse, dans ses chapitres 6 à 9 relate que, déçu par les Hommes qui sont devenus décadents, Dieu décide de noyer ses créations sous un déluge de pluie. Seule la famille de Noé qui est resté un homme juste et un couple d'animaux de chaque espèce sont sauvés des eaux grâce à une arche construite selon les plans divins. Selon le mythe, tous les humains sont les descendants de Noé. C'est au chapitre 10 de la Genèse, que le récit du meurtre d'Abel fonde la coutume du sacrifice. À la fin du Déluge, Noé sort de l'Arche et offre un sacrifice. La première alliance est scellée entre Dieu et Noé. Elle fonde l'humanité.

Le sacrifice du fils d'Abraham

La Bible (Genèse, chapitre 22) et le Coran (Q.XXXVII, 100-113) reprennent tous deux l'histoire d'Abraham acceptant d'immoler son fils en holocauste à Dieu. Ce geste fondateur de l'acte de foi parfait demandé par Dieu à Abraham, vaut dans la Bible le nom d'Alliance, et dans le Coran le fait d'être considéré comme le premier des musulmans, à cause de son acte de soumission totale à Dieu.

Dieu, ayant éprouvé son serviteur Abraham de reconnaître l'éternel comme Dieu unique décide de le mettre à l'épreuve une dernière fois. Il lui demande de lui offrir « *son fils qu'il aime* ». Abraham n'hésite pas un seul instant, il se met en route vers l'endroit indiqué par Dieu. Il y prépare un bûcher. Lorsque le couteau arrive à la gorge de son fils, Isaac, un ange intervient et lui interdit l'acte. Abraham sacrifie à la place de son fils, un bélier qui était là, entremêlé dans un buisson. Dans ce texte, Dieu annonce que l'époque des sacrifices humains est désormais révolue et que désormais, seul le sacrifice animal reste autorisé par Yahvé.

Le sang, symbole de la vie à l'interdit anthropophagique

Pour le peuple hébreu qui a écrit la Bible, le sang, c'est la vie. Le sacrifice n'offre pas la mort de l'animal, mais sa vie. Ceci explique pourquoi Moïse, asperge avec le sang du sacrifice, l'autel représentant Yahvé, et le peuple qui vient d'accueillir le livre de l'Alliance, ou que les fils d'Aaron, lors des sacrifices pacifiques, répandent le sang sur l'autel et à l'entour (Lévitique. IX,18-21).

Le sang, lieu de l'âme devient sacré et il devient interdit pour la consommation alimentaire: « *Car l'âme de la chair est dans le sang...C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : que nul d'entre vous absorbe le sang...* » (Lévitique XVII,10 à 12) « *Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang.* » (Genèse 9,4). Cette interdiction d'absorber du sang justifie pour les Témoins de Jéhovah, l'interdiction des transfusions sanguines.

La fin des sacrifices religieux

Les Livres des Prophètes constituent la dernière partie de la Bible. Les prophètes, afin d'élargir les actes religieux qu'à de simples rites se font porte-parole de Dieu pour faire cesser les sacrifices. Nous citons ici pour exemples le livre d'Isaïe : « *Les holocaustes de bétier, la graisse des veaux, j'en suis rassasié. Le sang des taureaux, des agneaux et des boucs, je n'en veux plus. Apprenez à faire le bien, rechercher la justice, faites droit à l'orphelin, prenez la défense de la veuve...* », et le livre d'Amos : « *Dans vos sacrifices, rien qui me plaise ; votre offrande de bête grasse, j'en détourne les yeux...Mais que le droit jaillisse comme les eaux, et la justice comme un torrent intarissable.* »

L'interdit de l'homicide

Clairement énoncé dans les Dix Commandements (Exode, Moïse 2) : « *Tu ne tueras pas* », cet engagement pour la non violence est repris à maintes fois. Par exemple dans le Nouveau Testament (LXXXVIII.(Ib.XXIV,17.) « *Que l'homme qui a frappé l'âme d'un homme quelconque, et l'a fait mourir, soit puni de mort.* »

Le fait que la religion chrétienne entend par le mot âme, de pouvoir désigner un homme, souligne que selon cette religion, âme et homme sont synonymes. « *Si une âme ignore par oublie* » (V.(Ib.V,15.). Le fait de parler de l'âme suffit pour désigner un être humain. Il est ici intéressant de noter que ceci a une conséquence dans le monde juridique : l'exclusion du corps comme pouvant représenter à lui seul la personne humaine qu'il représente. Pour ne plus avoir à faire face à la réalité physique de la

personne humaine, les Romains ont créé *la personne juridique*. Ce terme représente la personne en ce qui concerne ses droits et ses obligations. Les juristes romains n'ont pris aucune décision sur la nature juridique du cadavre. Ce serait pour cette raison (12) que le droit aurait laissé d'une part la gestion du cadavre au prêtre et à l'embaumeur, et d'autre part les actes d'anthropophagie aux psychiatres. Encore à l'heure actuelle, il existe un flou juridique sur le comment classer et juger les actes d'anthropophagie.

1.3 Le christianisme, une religion théophage

1.3.1 Le sacrifice de Jésus-Christ : Don du corps et du sang

Le christianisme a quasiment rejeté tous les interdits alimentaires du judaïsme. Dans l'Evangile selon Saint Luc (chapitre 12 :22-23), « *Jésus dit à ses disciples : ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous serez vêtus. La vie est plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement.* »

La transsubstantiation

Cependant, il est intéressant de noter que la symbolique créée autour de l'alimentation se recentre autour de la représentation de Dieu fait homme. Pendant la messe, les prêtres catholiques prétendent avoir le pouvoir extraordinaire de transformer le pain et le vin en véritables corps et sang de Jésus-Christ. Le Concile de Trente résume la foi catholique en déclarant : « *Parce que le Christ, notre rédempteur, a dit ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son corps, on a toujours eu dans l'Eglise cette conviction, que déclare le saint concile de nouveau : par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang ; ce changement, l'Eglise catholique l'a justement appelé transsubstantiation.* » Article #1376, p360

L'Eucharistie

À travers la métaphore du pain et du vin, le Chrétien, par l'Eucharistie s'approprie les qualités de son Dieu et accède à l'immortalité. « *Jésus leur dit : En vérité en vérité, je vous le dit, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous mêmes. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang*

a la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour » (Jean 6. 53-54). Depuis l'injonction célèbre de l'Eucharistie : « *Prenez, mangez en tous, ceci est mon corps, prenez, buvez en tous, ceci est mon sang* », les croyants ne vivent plus seulement du pain, mais du symbole qu'il représente. Ici manger le pain, c'est manger Dieu, ainsi par cette transmutation mystique, à travers l'Eucharistie, le Chrétien obtient le passeport pour l'éternité et s'identifie totalement à son Dieu. Selon le Nouveau Testament, c'est après avoir instauré la Cène que le Christ est arrêté et crucifié. Il se sacrifie pour racheter les fautes des hommes. À travers la condamnation des Romains et son sacrifice pour les Hommes, la mort du Christ prend du sens : celui du sacrifice. Par le sacrifice, la mort d'un homme sert à guérir les hommes du groupe auquel il appartient. Un couple thérapeutique se crée à partir de sacrifié et de sa société. Les martyrs qui se sacrifieront pour la chrétienté suivront cet exemple.

L'historien LESTRINGANT, écrit dans son livre *Le Cannibale, Grandeur et décadence* (87) : « *la théophagie constitue l'assise religieuse de l'anthropophagie, son socle à demi enseveli et sa justification ultime* ». Elle rend l'anthropophagie à la fois inacceptable, puisque le sacrifice n'a plus lieu d'être dès lors que la mort du Christ a racheté l'humanité de ses péchés, mais également compréhensible, de part l'homologie possible entre le symbole eucharistique et les rituels anthropophagiques rencontrés par les colonisateurs du Nouveaux Monde.

1.3.2 Le culte des reliques

Selon les juristes BAUD (13) et LANGLOIS (83), le cadre religieux s'interrogea pour la première fois la société sur la question de la nature du sang séparé du corps. Le pape Pie II confirma en 1464 ce que son prédécesseur Clément VI avait déjà établi en 1352 en posant le caractère divin du sang du Christ. « *En effet, en posant la question de la divinité du sang de la Passion, la pensée occidentale s'interrogeait pour la première fois sur la nature juridique du sang séparé du corps. Divin dans le corps du Christ, le sang était-il encore divin après l'hémorragie ? notre droit de la transfusion n'a fait que transposer la question : Doit-on au sang prélevé un respect semblable à celui qui est du au corps humain ?* » (13)

Le corps des saints, par l'accès collectif des foules, et le corps du Christ, parce que tout le monde peut le manger, vont introduire l'idée de la collectivisation du cadavre. La

doctrine chrétienne part de cette idée qu'il existe un corps de la chrétienté. La religion chrétienne, à l'image de saint Jean-Baptiste dans le désert, est une religion de l'ascétisme, mais elle n'a pas pu empêcher de voir éclore en son sein, certaines dérives dont le culte des reliques et la chasse aux sorcières. À travers le culte des Saints et des martyrs pour la religion du Christ, le culte des reliques va prendre au Moyen Age, une démesure que l'Eglise n'aurait pas pu suspecter.

À partir du principe que le corps abrite l'âme, et forme avec elle une réalité, la divinité de cette âme va déteindre sur ce corps en lui laissant une parcelle de sublime quand elle le quittera. Or, c'est la matérialité de ce corps vidé de son contenu mystique qui va être rendu sacré. Cette sacralité du corps va donc apparaître à la mort de l'homme, qu'il soit simple quidam ou grand saint. En croyant au principe divin des reliques, l'homme se met à croire en principe thérapeutique lui permettant d'échapper à la maladie et à la mort. Ceci par le contact, l'ingestion ou la simple vénération d'un objet ayant fait partie, ou ayant appartenu à une personne vertueuse. Aux XV et XVI^{ème} siècles, la démesure est à son apogée. On compte alors par milliers le nombre de reliques dans le royaume.

R. Muchembled dans son ouvrage : *Cultures populaires et cultures des élites*, cite l'exemple de « *l'abbaye de Saint Bertin, à Saint-Omer (Pas de Calais), qui possède en 1465 un abrégé des principales reliques imaginables : parmi d'autres, des morceaux de la crèche de Jésus, de son berceau, de sa table, de sa tombe ; dans un œuf, un fragment d'étoffe taché du sang et de la cervelle de saint Thomas, avec de la poussière des ossements de saint Hubert et de saint Quentin, dont on guérissait les infirmités et les accidents ; un autre relique de saint Hubert efficace pour la guérison des boiteux et de la rage...* » La relique du saint, par le culte, est alors destinée à transférer au vivant la force vitale qui remplissait le saint durant son vivant. Les reliques, si elles ne sont pas directement mangées, elles sont portées, caressées, touchées, priées, embrassées. Cette pratique prit une telle ampleur que tous les moyens furent bons pour extraire, les vertus des reliques. Ainsi, on pratiqua le vinage du corps des saints, on créa des dérivations à partir des tombeaux afin de récupérer des produits empreints des pouvoirs attribués aux saints (83). Le culte des reliques subsiste encore quelque peu. Nous pouvons encore voir en Lorraine, exposée dans la Basilique de Saint Nicolas de Port, la phalange attribuée au Saint Patron de cette région.

1.3.3 La chasse aux sorcières

L’Inquisition

C'est entre le XII^{ème} et XV^{ème} siècle, qui régna dans la vieille Europe, les grands procès d’Inquisition. Ils furent la conséquence d'une rumeur (103,111) qui débuta en Angleterre, à Norwich, en 1144, avec la mise à mort de l'enfant William. Les crimes d'enfants se propagèrent en Angleterre puis à toute l'Europe. La rumeur s'étend dans toute l'Europe, qu'à Pâques, un Vendredi Saint de préférence, un jeune Chrétien est enlevé par des juifs qui, en parodie de la Passion, et qu'ils le vident de son sang pour en faire leur azyme de Pâque. Privés de la purification du baptême, les juifs, grâce à des bains de sang baptisé, essayeraient de se laver du péché originel. La Peste noire de 1346 à 1351 joua un rôle décisif dans la diabolisation des Juifs, soupçonnés d'avoir empoisonné l'eau des puits à divers endroits en Europe afin de se venger des exactions dont ils avaient fait l'objet de la part des chrétiens. De malin, le Juif accède par là même au statut de scélérat digne d'une tragédie de Vengeance. Le théâtre Elizabethain utilise alors le personnage du Juif tueur d'enfant et anthropophage, comme en témoignent de nombreuses pièces dont *The Merchant of Venise*, de SHAKESPEARE en 1556 (111). Dans cette pièce, Shylock, un usurier de confession juive, est attiré par l'argent, les femmes et la chair humaine. Il se métamorphose en monstre après son acte cannibale et devient ainsi pour l'Anglais qui ne voit plus de juif en Angleterre depuis trois siècles la figure de l'altérité extrême. Le juif représente ici l'archétype de l'ogre.

Le Sabbat

Le *sabbat* représente des assemblées nocturnes de sorciers et sorcières qui pratiquent toutes sortes de crimes : culte du bouc, débordement sexuel, infanticide rituel, festin anthropophage et concoction à base d'ingrédients humains de charmes et de potions, qui au retour des agents de Satan parmi les Chrétiens permettent la réalisation des méfaits les plus divers. Ainsi, la figure de la sorcière représente, une ennemie du genre humain et en particulier des Chrétiens. Pour NIAYESH (111), elle est le pendant féminin de l'ogre. Tous deux sont au centre des fantasmes de magie, de culte satanique et de pratiques cannibales.

Le Barilloto

En 1233, Grégoire IX édicte une bulle papale *Vox in rama* contre les Vaudois. Elle établit un schéma rituel et stéréotypé dans lequel des groupes d'hérétiques très différents sont identifiés, si besoin au moyen de la torture. Les hérétiques avouent alors se réunir dans des assemblés nocturnes, où l'essentiel de leur rituel consiste à pratiquer le *barillotto*, c'est-à-dire le choix dans le noir d'un partenaire sexuel qui peut être un parent, un frère, une sœur, ou un enfant de l'adepte. Neuf mois plus tard, les enfants nés de cette union sont sacrifiés et cannibalisés en commun. C'est le début de la *Chasse aux sorcières* qui connaîtra son apogée grâce à la bulle d'Innocent VIII *Summis desiderante affectibus* en 1484. Deux ans plus tard, en 1486, est publié le *Malleus Maleficarum* (Le Marteau des Sorcières), par SPRENGER et KRAMER. Ce livre joua un rôle déterminant au regard des persécutions, en leur conférant une ampleur sans précédent et en les associant étroitement aux stéréotypes accompagnant la sorcellerie, qui sera alors perçu comme un phénomène essentiellement féminin. Dans ce traité, la sorcière représente une inversion de la maternité. Elle est la mère qui dévore son propre enfant, ou la sage-femme qui provoque des avortements afin d'offrir à Satan des enfants morts nés, non protégés par le baptême. La chasse aux sorcières s'empara de l'Europe aux XVI^{ème} et XII^{ème} siècle. Pour NIAYESCH (111), « *le Malleus Maleficarum montre comment le cannibalisme, acte inhumain par excellence et présenté de surcroît sous sa forme la plus contraire à la nature, à savoir la consommation de la chair des enfants par des mères ou des figures étroitement associés à la maternité, est mis au service d'une idéologie. Il constitue la pierre angulaire d'une démonstration qui, dans la dernière partie de l'ouvrage des deux inquisiteurs dominicain, aboutit à une apologie de la mise en œuvre des moyens les plus inhumains de la part de leur institution afin de lutter contre le fléau de la sorcellerie.* »

1.4 Les figures de l'anthropophagie, classification par rapport aux valeurs de la société occidentale

1.4.1 : Conformes aux valeurs

Les différentes figures de l'anthropophagie ne sont pas toutes rattachables à des comportements de personnalités déviantes ou hors norme. L'anthropophagie peut, en dépit de l'effroi qu'elle suscite, être compréhensible au sein des échelles de valeur de nos sociétés. Nous pouvons ainsi définir deux raisons suffisamment puissantes pour inciter de tels actes. Ce sont la vengeance et la famine. Il est possible de retrouver dans les récits anciens des personnages ayant commis l'anthropophagie pour ces motifs et d'envisager ainsi que l'anthropophagie puisse encore à l'heure actuelle être pratiquée pour de mêmes entendements.

La vengeance

Afin d'introduire nos propos, nous proposons nous intéresser à l'histoire de la malédiction des Atrides qui nous a été transmise par SENEQUE avec sa tragédie *Thyeste* (123) et par OVIDE dans son ouvrage *Les Métamorphoses* (112). Les Atrides sont les représentants d'une famille royale maudite par les dieux de l'Olympe suite au sacrilège de leur ancêtre, Tantale. Les dieux considéraient Tantale, le fils de Zeus, comme supérieur à tous les mortels. Il mangeait à leur table sur l'Olympe, et les dieux vinrent une fois dîner à sa table. Afin de vérifier leur omniscience divine, Tantale tua son fils unique Pélops, le fit cuire dans une marmite et le servit à l'occasion du banquet. Les dieux s'aperçurent de la réalité de cette nourriture. Les dieux outragés, condamnèrent Tantale à un supplice éternel : celui d'avoir toujours faim et soif, en ayant à portée de main des mets somptueux auxquels il ne pourrait jamais toucher. Ils vouèrent aussi toutes la descendance de Tantale aux pires malheurs. À cet effet, ils ressuscitèrent Pélops.

Pélops eut deux fils jumeaux : Atréa et Thyeste. Ils furent tous les deux désignés par le peuple de Mycènes pour succéder à leur roi. Dès lors, le destin des deux frères était de s'affronter. Atréa fut celui qui fut proclamé roi. Son frère jaloux élabora un stratagème pour lui ravir le pouvoir : il séduisit sa belle-sœur puis, avec son aide, il déroba la

Toison d'or. Thyeste devint roi. Atréa, ignorant ce subterfuge, écouta les conseils du messager Hermès. Il annonça qu'il se soumettait à la vertu de la Toison d'or, si son frère n'était pas un traître, sinon quoi les dieux se fâcheraient et feraient reculer le soleil. Ce soir-là, le soleil se coucha à l'Est. Apeurés, les Mycéliens destituèrent Thyeste qui fut banni de la cité. Après le départ de Thyeste, Atréa apprit l'adultère de sa femme. Il choisit de ne rien dire et envisagea sa vengeance pour plus tard. Les années passèrent. Thyeste eut pour compagne une naïade qui lui donna trois fils et une fille. Atréa fit semblant de vouloir se réconcilier avec son frère et l'invita à un banquet. Le jour du banquet, le roi tua ses neveux dans un temple dédié à Zeus et perdit ainsi la faveur des dieux. Atréa servit à son frère ses propres enfants lors du banquet en son honneur. Thyeste mangea sans se méfier. Sénèque écrit : « *Le père déchiquette ses fils et mâche de sa bouche sinistre sa propre chair ; sa chevelure, imbibée de flots de parfum brille et il est lourd de vin ; souvent son gosier s'est fermé et a retenu cette nourriture ; dans tes malheurs, Thyeste, tu as un seul bien, c'est de les ignorer.* » Comme dessert, Atréa fit apporter les têtes et les mains des garçons qui avaient composé le repas. Thyeste rejeta ce qu'il avait mangé tandis qu'Hélios, le soleil, recula dans le ciel. Thyeste maudit Atréa et sa descendance et s'exila pour préparer sa vengeance.

Les Atrides représentent dans la mythologie gréco-latine une dynastie marquée par le sceau de l'inceste, et où les règlements de famille se résolvent dans une oralité réelle ou plus imagée.

L'anthropophagie de vengeance est reconnue par la société occidentale non inhumaine, mais humaine car passionnelle. L'abbé RAYNAL, dans son ouvrage *Histoire des deux Indes* écrit, « *Il semble que la vengeance seule assaisonne un plat que l'humanité repousse.* » Seul le code de l'honneur permettrait à l'anthropophagie de pouvoir être intégré dans les normes sociales. L'esprit de vindicte donne à l'anthropophagie ses lettres de noblesse et par là même un visage humain, où tout un chacun peut s'identifier.

LESTRINGANT (87), cite l'ouvrage de SEGUIN, *L'information en France avant le périodique*, et rapporte la mémorable « *Histoire prodigieuse d'une jeune Damoiselle de Dole, en la Franche Conté, laquelle fit manger le foye de son enfant à un jeune gentilhomme qui avait violé sa pudicité sous l'ombre d'un mariage pretendu : ensemble comme elle le fit cruellement mourir, et se remit entre les main de la justice pour estre punie exemplairement : le Samedy 19, jour de Novembre, 1608.* »

Cette histoire est autant édifiante que sa morale est exemplaire. Tour à tour plusieurs désordres sont commis : mariage clandestin, infanticide, anthropophagie, meurtre du séducteur. A la fin, la Loi, par sa rigoureuse exécution permet de clore ce désordre. En dépit de l'horreur de son crime, Cécile de Dole est présentée sous un jour favorable car c'est avant tout la valeur symbolique de son crime anthropophage qui est mis en avant. Nous voyons ici que l'anthropophagie donne la réplique au crime premier d'adultère. Le texte le dit de manière explicite : « *Cécile... prend son enfant qu'elle avoit secrettement fait venir à cet effet, le tuë, en prend le foye, et le faict apprester en achis pour le faire rentrer au lieu d'où il relevait l'origine de son estre.* » Le fruit du ventre du séducteur retourne à son ventre. La jeune femme accomplit ici, par personne interposée, un véritableinceste alimentaire. La morale de l'histoire dit, qu'au moment d'être décapitée par la main du bourreau, devant la population entière de Dole émue jusqu'au larmes, Cécile s'adresse aux « *filles* » et présente une harangue en bonne et due forme, où elle tire elle même la leçon de son infortune. S'élevant contre la pratique du mariage clandestin, elle ajoute « *qu'il ne se faut jamais cacher pour recevoir la benediction nuptiale.* » Après avoir délivré cette « *grand leçon* », l'héroïne meurt avec constance.

Le festin de Thyeste, l'histoire de Cécile de Dole représentent à nos yeux ce que René GIRARD nomme une « *crise sacrificielle* », qui est définie comme la perte de la différence entre la violence purificatrice d'un sacrifice, qui soude les liens de la communauté autour d'une victime unique, et la violence impure, réciproque et contagieuse qui dresse les membres de la communauté les uns contre les autres. GIRARD, dans son livre *La violence et le sacré* (58), écrit : « *Pour que l'ordre puisse renaître il faut d'abord que le désordre arrive à son comble* ». Et pour que cet ordre se réinstalle, plusieurs crimes, de gravité croissante, sont nécessaires. Dans un autre de ses ouvrages, *Le bouc émissaire*, ce même auteur définit les injures susceptibles de déclencher une crise sacrificielle. Il en distingue trois qu'il nomme « *crimes fondamentaux* » car ils s'attaquent au fondement même de l'ordre culturel. Ce sont les « *crimes de violence* », qui prennent pour objets les êtres qui est le plus criminel de violenter, comme les cas de parricide, de régicide ou d'infanticide ; les « *crimes sexuels* », comme l'inceste ou le viol ; et les « *crimes religieux* », comme la profanation de cultes ou un acte cannibale. Pour Girard, « *il faut penser le monstrueux à partir de l'indifférenciation* ». Le criminel monstrueux est le résultat d'une décomposition de

l'ordre social premier, suivie d'une recomposition qui suit une autre logique, inversant complètement toute hiérarchie familiale ou sociale.

L'objet de notre étude nous permet de découvrir l'anthropophagie comme étant l'un des thèmes fréquemment abordé par la littérature courtoise du Moyen Age et du début de la Renaissance. Dans son livre, *Le cœur mangé : récits érotiques et courtois des XII^{ème} et XII^{ème} siècles*, REGNIER-BOHLER (119) relate l'histoire du *Lai d'Ignauré*. Le sexe et le cœur du jeune amant de douze femmes sont offerts à celles-ci, en guise de mets par les maris trompés. Les femmes, en ingérant leur amant, goûtent une dernière fois à la chair de l'être aimé. La liaison charnelle est à nouveau réalisée par le moyen de la bouche et du ventre. Mais celle-ci se retrouve aussitôt détruite. Désormais, c'est un corps mort qui va à la rencontre d'autres corps, eux-mêmes proches de l'agonie, car en découvrant l'horreur de leur festin et ne pouvant expulser cette nourriture qui les répugne, mais qu'elles ont pourtant chérie, les douzes compagnes se laissent mourir de faim. Nous pouvons ainsi appréhender ici le développement d'une logique judiciaire très rigoureuse, contrastant avec la représentation classique de l'anthropophagie comme excès intolérable du comportement humain. L'anthropophagie de vengeance illustre une forme de justice primitive, qui n'est pas exactement la loi du talion, mais celle d'une symétrie métaphorique du crime et du châtiment. Il aboutit, en fin de compte à rétablir un ordre, ou du moins un équilibre, que la passion amoureuse avait un instant compromis. Par l'étude de la légende du cœur mangé, nous pouvons percevoir qu'à la différence du mythe de Thyeste, où l'injure est dépassée par le pire, il s'établit ici une équité dans l'horreur, et qui unit par là même un lien de cause à effet unissant crime sexuel et anthropophagie. Nous notons pour mémoire qu'il existe des variantes du cœur mangé, comme celle écrite dans l'*Heptaméron*, de Marguerite de Navarre, directement inspiré du *Décaméron* de Boccace, où le cœur est remplacé par le crâne de l'amant que l'épouse félonne est condamnée à utiliser comme coupe jusqu'à la fin de ses jours.

Cependant, la vengeance est parfois difficile à percevoir au milieu de la haine. C'est ainsi que l'anthropophagie se révèle comme moyen d'expression de la haine, en particulier lors des guerres civiles, de la rébellion de groupes minoritaires contre un pouvoir arbitraire et abusif. Pendant la Révolution Française, Marie-Thérèse Louise de Savoie Carigan, la célèbre Lamballe vient à illustrer nos propos. Elle représente la victime émissaire et le symbole de la haine sauvage des Septembrissades. Incarcérée à

la prison de la Force, elle meurt à coups de marteau avant que son corps ne permettent d'inouïs raffinements de cruauté dont l'anthropophagie est le couronnement. Dénudée, battue, assommée après attouchements infâmes, la princesse de Lamballe a la tête tranchée avec un couteau de boucher. On lui découpe les parties sexuelles pour en faire des moustaches, et les entrailles pour en faire une ceinture. Ensuite, plusieurs bourreaux lui arrachent le cœur et mordent à pleines dents. Nous voyons à travers cette illustration que l'anthropophagie de haine possède souvent une expression publique. Il est le fait d'un petit groupe d'individus, au sein d'une foule déchaînée, qui dévore au nom de tous. Point de symbole, il entend avant tout réaliser une véritable humiliation avec la réduction de l'ennemi à l'état de viande. Cette manifestation de haine existe sûrement encore de nos jours, dans les pays en guerre civile, expression d'une crise sacrificielle qui tente de mettre de l'ordre au milieu du chaos.

La pénurie

Nous pouvons penser que la lutte pour la faim a été un des premiers motifs de l'anthropophagie, au temps d'une époque où l'humanité n'en était qu'à ses premiers balbutiements, et que par la suite ce comportement ait été relégué à des temps jadis de cette dite humanité. Cependant, elle reste encore de nos jours d'actualité face à des conditions de survie, lorsque les populations se retrouvent coupées du monde, et n'envisagent plus que cette solution extrême pour échapper à une mort certaine. Les exemples historiques sont nombreux à travers le monde. MONTAIGNE, dans *Les Essais* (108), cite l'exemple du siège d'Alésia par César en 52 av J.C. et écrit « ... *comme nos ancêtres estans assiegez par Caesar en ville d'Alesia, se résolurent de soustenir la faim de ce siège par les corps des veillars, des femmes, et autres personnes inutiles au combat.* »

Vasccones, fama est, alimentis talibus usi Produxere animas. »

L'anthropophagie de pénurie fut d'abord la menace des villes assiégées et des pays décimés par la guerre, des naufragés abandonnés à leur propre sort, avant d'être plus récemment, une réalité des ghettos et des camps de concentration des régimes politiques totalitaires de notre siècle ou du siècle dernier (87,107). Il peut être considéré comme l'apogée de la misère humaine où la perte de l'humanité de l'autre le réduit à un corps alimentaire. Il se réalise lorsque tout ce qui a été comestible, et parfois non comestible (bois, cuir, terre...) a été dévoré. C'est alors une anthropophagie de contrainte et de souffrance, en aucun cas dans l'assouvissement d'un sentiment quelconque si ce n'est celui de la faim. Tout un chacun peut comprendre un tel acte. MONESTIER (107)

propose un sondage de rue où la question posée est : Préféreriez-vous mourir de faim que pratiquer le cannibalisme pour survivre ? Réponses : Oui 3% _ Non 68% _ Ne savent pas 29%

L'anthropophagie de survie peut être rationnelle, compréhensible par le citoyen bien pensant. Cependant, le contexte des conditions de survie sont insuffisantes pour excuser cet acte. LESTRINGANT (87) cite le livre de Jean de Léry, *Histoire memorabile de la ville de Sancerre*, où cet auteur, contemporain des faits, raconte l'histoire d'une famille qui mangea un de leurs enfant dans les dernières semaines du siège de la ville. Pour cet historien, cette forme d'anthropophagie comporte un risque de contagion. Une fois le tabou transgressé sous la pression du besoin, le risque devient la dévoration de tous, par tous. Il se profile alors la menace d'une influence satanique avec la perte du salut des âmes. C'est pour juguler ce terrible danger que des bûchers se dressent, comme au temps des famines de la guerre de Cent Ans, ou à Sancerre en juillet 1573. L'absence de Loi crée la contagion cannibale. C'est ainsi que lors des grandes famines qui suivirent la révolution russe, ou durant l'entre-deux-guerres, il y avait dans la grande Europe, des corps humains mis en vente par des familles désoeuvrées ou par des criminels qui vendaient la nourriture en cachant sa véritable origine. Il existe des cas célèbres d'anthropophagie lié à la pénurie. Certains ont été célèbres par leur récupération symbolique et politique. Le radeau de la Méduse, illustrée par le tableau de Géricault, représente un de ces exemples. Certains faits sont plus proches de nous dans le temps. En 1972, une équipe de rugby uruguayenne se retrouva isolée pendant dix semaines sur un glacier des Andes. Pendant une semaine, des équipes frontalières du Chili, de l'Argentine, et de l'Uruguay recherchèrent l'avion sans succès. Lorsque les seize survivants furent retrouvés deux mois plus tard, ils ne devaient leur survie qu'à deux circonstances : celle d'avoir survécu à l'accident, et celle d'avoir accepté de manger de la chair humaine. Les acteurs de ce drame ont raconté cet épisode de leur vie dans un livre *Les Survivants* (118). L'avion était tombé dans un milieu totalement hostile, glacé et désert, où ne vivait ni plantes ni animaux. Leur désespoir fut total lorsqu'ils n'entendirent pas parler d'eux sur les ondes radios. Les recherches s'étant arrêtées au bout de huit jours, car personne ne pensait qu'ils avaient pu survivre à ce milieu hostile. Mais à partir du moment où ils comprirent que les recherches les avaient abandonné, et qu'ils ne pouvaient plus compter sur aucune aide extérieure. Ils durent alors faire face à une réalité : il y a pire douleur que de souffrir de faim, c'est celle de se voir dépérir un peu plus chaque jour. Ce sont des arguments d'ordre religieux qui leur permis de

déléguer la culpabilité de leur actes à une responsabilité d'ordre supérieure. « *Si Dieu n'avait pas voulu que nous survivions, il nous aurait fait mourir dans l'accident, et il n'aurait pas non plus laissé à notre portée de la viande consommable* ». Les personnes livrées à elles-mêmes se livrèrent selon à la volonté de Dieu : ils avaient non pas le droit mais le devoir de rester en vie, leur survie était à ce prix.

L'anthropophagie peut-elle dépendre de la volonté d'un être humain totalement sain d'esprit ? Cette question survola tout le procès de Salomé Guiz, plus connu sous le nom de l'affaire de Sélestat (30,104). Salomé Guiz est une femme de quarante et un ans au moment des faits qui a beaucoup fait s'interroger à son propos les aliénistes de son époque. Mariée, elle est mère de trois enfants et vit dans un village très pauvre. Au mois de juillet 1817, son mari qui était parti mendier, rentre chez lui après deux jours d'absence. Il s'étonne de ne pas voir son enfant de quinze mois. Il interroge alors sa femme qui lui répond : « *Il est en repos* ». Le père ne tarde pas à faire une macabre découverte : celle du corps sans vie de son enfant qui gît dans un baquet au milieu du linge non loin de la cuisine. Le membre inférieur droit lui manque. « *Qu'as tu fais misérable ?* » Puis le père de l'enfant se précipite dehors pour chercher les autorités. La mère, d'abord hésitante avoue que dans l'extrême nécessité où elle se trouvait, elle a tué son enfant, lui a enlevé la cuisse pour la faire cuire avec des choux blancs. Elle en a mangé une partie et a conservé l'autre pour son mari. Interrogée sur ses motivations, elle répond « *sans émotion* » que c'est la misère qui l'a poussée et que Dieu l'a abandonnée ; qu'elle n'avait pas su sur le moment ce qu'elle faisait. Les preuves sont accablantes et les aveux bien circonstanciés. L'accusée ne se rétracte pas. L'instruction de l'affaire va se focaliser sur la question de l'état mental de l'accusée au moment des faits. De cette réponse dépend alors sa vie ou sa mort. Les aliénistes de l'époque retrouvent quelques éléments pathologiques et insuffisamment pathognomoniques d'une pathologie mentale. Une présentation « *triste et silencieuse* ». Une absence d'antécédent de « signe de déraison » si ce n'est un doute d'épisode délirant lorsque deux ans auparavant, elle fut persuadé de bientôt découvrir un trésor. Elle mena des recherches actives, abandonnées du jour au lendemain. Son observation en captivité n'apportât pas de preuve concrète de sa folie. Un des experts, le professeur FODERE avoua son hésitation en disant lors du procès : « *Mon esprit fut quelque temps en suspens pour découvrir la cause de cette atrocité, et il ne me resta, pour l'expliquer, que l'état affreusement mélancolique des mieux caractérisés de l'accusée, qui était sous mes yeux,* »

et un accès de délire furieux, dont elle avait été saisie dans sa solitude, ce qui, joint à l'énormité de son crime et à son inutilité, le plaçait évidemment hors de tout ce qui avait été connu ; je conclu donc pour qu'il fut considéré pour l'honneur de l'humanité, comme le fait d'une impulsion aveugle, opérée durant une éclipse totale de la raison, sauf d'en séquestrer à toujours l'auteur au sein de la société ; conclusions qui furent partagées et adoptées par la cour. » L'horreur de l'acte et son incompréhension ne permettront pas une analyse objective et complète des symptômes. En dehors de l'intérêt criminologique de l'affaire de Sélestat, Salomé Guiz fut jugée démente au moment des faits, « pour l'honneur de l'humanité ».

En refusant de concevoir l'anthropophagie autrement que comme un acte de folie, il nous semble ici que la justice se soit opposée à ce qu'un procès vienne remettre en cause l'une des bases de la civilisation occidentale et qui représente pour elle-même une idée qu'elle se fait de l'humanité. Cependant, l'affaire de Sélestat est à considérer une exception dans la réflexion sur les actes d'anthropophagie. Les cas d'anthropophagies ne sont jamais considérés comme étant en marge de l'ordre légal, ni même excusés au titre de la force majeure. L'interdit est toujours absolu lorsque les faits relèvent uniquement de la famine. Au siège de Sancerre, l'hypothèse de la famine fut écartée pour retenir celle de l'influence satanique. Plus proche de nous, durant la guerre du Liban, l'instauration d'une fatwa ordonne aux habitants de Beyrouth à mourir de faim plutôt que de cuisiner les morts. B. KOUCHNER, Président de Médecins du Monde en 1987 dénonce dans un article *Requiem pour un anthropophage* (80), l'acceptation des religieux à pratiquer l'anthropophagie durant la guerre du Liban. Il incite la société à réagir pour ne pas que l'impensable se produise. La société humaine n'accepte pas que des hommes puissent s'abandonner à la nécessité de leur ventre. Les rares cas où des hommes, ont été excusés de leurs gestes, le furent parce que la société les avait abandonnés à leur sort et pour ainsi dire considérés comme « morts et enterrés ». Ce sont les exemples du radeau de la Méduse ou des survivants de l'accident aérien de la cordillère des Andes.

1.4.2 : Déviant les valeurs

L'ogre

« *Je sens la chair fraîche. En disant ces mots il se leva de table et alla droit au lit.* »

Cette citation de Charles PERRAULT issue du conte du *Petit Poucet*, résume la représentation que nous nous faisons de l'ogre des contes de fées.

L'étymologie du mot ogre est, encore de nos jours définie avec incertitude. L'origine de ce mot ne proviendrait pas des mots Hongres ou Hongrois, comme on l'a longtemps cru. Elle proviendrait du dieu des enfers, Orcus ou Orkos, avatar d'Hadès dans la mythologie étrusque (111). Orcus symbolise le gouffre, le dieu de la mort engloutissant le soleil. Détenteur de richesses fabuleuses, il est l'époux de Perséphone qu'il a ravi à la terre des hommes. Cette origine du mot ogre explique des thèmes récurrents qui lui sont associés comme le trésor de l'ogre, la femme de l'ogre, l'identification au diable lorsqu'il recueille les damnés dans son chaudron ou les jette dans la gueule d'Enfer. Le mot ogre fait partie de la langue française depuis le XIV^{ème} siècle. Les mythologues ont proposé plusieurs origines à cette figure. Pour certains, le folklore ograin entretenu par les contes et les fables peut être le souvenir de coutumes cannibales, pour d'autres la trace des famines médiévales au cours desquelles des individus se jetaient sur les enfants pour les dévorer. Le mythe de l'ogre pourrait aussi avoir pour origine les barbaries des guerriers Huns, les *Oïgours*, ancêtres des Hongrois. Cependant, au sein de toutes ces hypothèses, l'ogre est reconnu comme un héritier des mythes fondateurs de la mythologie gréco-latines et ses dieux théophages. À l'image de Kronos dévorant ses enfants, l'image de l'ogre représente le père dévorateur. C'est le représentation peinte par Goya dans son célèbre tableau *Saturne dévorant ses enfants*.

Quelle que soit son origine, la figure de l'ogre met en avant, à travers contes et fables, des angoisses individuelles et fantasmes collectifs à s'imaginer pouvoir manger l'autre ou son inverse, être mangé par l'autre. Le personnage de l'ogre répulse et fascine les petits autant que les grandes personnes.

Témoin de la représentation de la présence de l'ogre dans nos sociétés, *L' Histoire horrible et effroyable d'un homme plus qu'enragé, qui a esgorgé et mangé sept enfans, dans la ville de Chaalons en Champagne*, est parvenue jusqu'à nos jours (30,104). Elle possède pour intérêt de souligner la peur que suscite le personnage de l'ogre mais aussi sa dangerosité pérenne. L'ogre qui nous est raconté ici, par sept fois, répète le scénario inchangé du même crime. Il tue les enfants en les égorgéant, et les hache menu avant de s'en repaître. Il contamine des bouches innocentes en utilisant la chair des enfants pour

en attirer d'autres. Il meurt dans les flammes du bûcher à Paris en 1619, où tout en périssant, il lance des morceaux de bois enflammés à la foule effrayée. L'ogre échappe par l'énormité de son crime à toute récupération symbolique et menace ainsi le corps social. Il doit donc être effacé de la société.

Des personnages illustres, bien que n'ayant pas commis de crimes anthropophages, ont contribué à l'image de l'ogre. Ce sont en particulier le roi Charles VI d'Angleterre, et en France Gilles de Rais, le compagnon d'arme de Jeanne d'Arc. Ces figures de ses seigneurs sanguinaires, monstrueux par leurs actes, ont inspiré le personnage de Barbe Bleue. Gilles de Rais, haut et puissant seigneur, chambellan et Maréchal de France fut pendu sur aveux de ses complices et sur sa propre confession en 1440, après avoir tué *environ huit cents enfants*, dans des entreprises de magie et de plaisir lubrique. La première description criminologique de ce personnage nous est transmise par HUYSMANS dans livre *Là-bas* (69), relate son procès où Gilles de Rais répond de ses actes faits de meurtres, de mutilations post mortem et actes de nécrophilie. À propos de ce personnage, Huysmans écrit : « *...si l'on peut croire que Gilles de Rais fut un aberré des sens génésiques, un virtuose en douleurs et en meurtres, il faut avouer qu'il se distingue des plus fastueux des criminels, des plus délirants des sadiques.* » Dans son livre *Le procès de Gilles de Rais*, BATAILLE voit en cet homme la figure exemplaire d'une époque de la féodalité où la raison balbutiante n'avait pas encore muselé la fête archaïque de la violence. Gilles de Rais fut un chef de guerre furieux au combat et sans mesure dans le pillage. Cette démesure lui permit de se distinguer et reconnaître de Jeanne d'Arc, dans sa lutte contre l'ennemi anglais. Or, au milieu de XV^{ème} siècle, les modalités de la guerre changent. La guerre devient plus technique, les archers se déploient, et la course des bandes armées prend le pas sur les combats prestigieux entre cavaliers. La tactique de guerre repose essentiellement avec les ressorts de la réflexion. La fureur glorieuse de Sire de Rais ne trouve plus sa place dans les armées. La guerre ne peut plus être pour lui un exutoire à son appétit pour le sang. G. Bataille conclut : « *La tragédie de Gilles de Rais est celle de la féodalité, c'est la tragédie de la noblesse. Les crimes de Gilles de Rais sont ceux du monde qu'il commit : un monde qui avait longtemps laissé libre cours aux déchaînements de la violence des puissants et qui, peu à peu seulement, appris à se régler sur d'autres codes de valeurs.* » Au sein de cette histoire, l'Eglise va incarner la Loi et placer Gilles de Rais face à la justice des hommes. En effet, on peut douter que Gilles de Rais fut inquiété par ses crimes

d'enfants perdus le long des routes ou qui venaient mendier au château malgré les rumeurs, s'il ne décida pas, pour se défaire de dettes d'argent à reprendre par faits d'armes le château de Saint Etienne de Mermorte qu'il avait auparavant vendu. Lors de cette expédition, il viola non seulement un contrat signé, mais aussi les saintes lois de l'Eglise en entrant armé dans une chapelle pour prendre en otage le prêtre, qui était le frère du propriétaire, et qui disait l'office. C'est ainsi que le même jour, il se fit pour ennemi à la fois le Duc de Bretagne et l'Evêque de Nantes.

Gilles de Rais est l'image de ce que NIETZSCHE nomme, dans sa première dissertation de la Généalogie de la morale, la figure du maître. « *Il est noble dans tout ce que la noblesse incarne de défi sanglant, de dépense fastueuse, et de mépris des inférieurs.* » Il crée sa loi et l'impose à autrui, au gré de ses envies. Cette figure de l'ogre qui abuse de la naïveté enfantine pour assouvir ses besoins est également illustrée par la Légende de Saint Nicolas.

Saint Nicolas est un évêque qui a vécu au III^{ème} siècle après J.C. en Lycie (sud actuel de la Turquie). Au temps des croisades, un chevalier lorrain rapporte une phalange qui lui est attribuée. Il l'offre à l'église de Port. La ville, rebaptisée Saint Nicolas de Port devient un lieu de pèlerinage. et Saint Nicolas le Saint Patron de la Lorraine. Plusieurs miracles lui ont été attribués dont celui d'avoir ressuscité trois enfants. Une chanson populaire raconte que trois enfants, qui étaient partis glaner aux champs, se perdent à la nuit tombée. Ils demandent l'hospitalité à un boucher. Sitôt entrés, le boucher les tue pour en faire des petits salés. Sept ans plus tard, Saint Nicolas frappe à la porte du boucher. Ce dernier, honoré de sa venue, lui offre l'hospitalité, mais il s'enfuit lorsque le saint lui demande les petits salés d'y il a sept ans. Saint Nicolas redonne la vie aux enfants. Il devient alors le protecteur des enfants.

Le thème de l'ogre s'associe aux personnages voués au diable, et aux hommes sauvages qui sont considérés comme porteurs d'un danger pour l'intégrité de la communauté, qu'il menace de contaminer et d'ensauvager. Présenté dans les contes tantôt sous les traits d'un géant mal secondé par une femme qui le trahit régulièrement (*Le Petit Poucet* et *Le Chat Botté* de Perrault), tantôt comme une veille sorcière (*Hansel et Gretel* des frères Grimm), l'ogre des contes de fées est doté d'une force ou d'une habileté surhumaines ainsi que d'un appétit proprement féroce pour la chair des enfants ou des jeunes femmes (*Barbe Bleue*).

L'ogre, mais aussi son équivalent féminin l'ogresse, sont souvent représentés dans les contes sous la forme de géants. Ceci nous amène à aborder la figure parentale représenté par l'ogre. Cette figure est déjà présente au commencement du mythe. La théophagie des dieux grecs s'organise au fil des générations, afin que Zeus ne cherche plus à dévorer ses enfants comme l'ont faits ses pères, mais à partager le pouvoir avec eux. L'ogre est connu pour son appétit. Cette « *faim de loup* » est à l'origine du nom du héros du roman de RABELAIS : *Gargantua, gurga* qui a donné *gar* en ancien français, et qui signifie gorge. Au début de sa vie ANDRE (6) retranscrit son histoire : « *Un jour qu'on avait oublié de donner au Gargantua (alors âgé de six mois) la bouillie dont on avait soin de le farcir avant que de lui donner la tétée, la pauvre madame Lavallée (sa nourrice) ne manqua pas, à son ordinaire, de se rendre auprès de son enfant sur les onze heures du matin pour lui offrir son téton ; s'étant approchée du berceau, elle s'abaissa pour donner un baiser au petit poupon ; mais lui, qui enrageait de faim, ouvrit sa bouche effroyable et, prenant sa nourrice avec ses mains, il la fourre dans sa bouche où la tête ne fut pas plutôt entrée qu'elle se vit toute vives ensevelie dans son ventre...La géante Ixième, en voulant le lendemain emmailloter l'enfant trouva parmi les langes les restes de cette pauvre nourrice.* » Cet épisode de la vie de Gargantua met en valeur la peur des parents d'être au sens figuré, dévorés par leurs enfants. L'enfant demande sans cesse toute l'attention de l'adulte et tend ainsi à manger la vie de celui qui l'élève. L'ogre représente une figure de la dévoration, de la destruction de la vie sociale de l'enfant ou de l'adulte.

Nous remarquons aussi que lorsqu'il n'arrive pas à mettre ses menaces cannibales à exécution, l'ogre devient un personnage comique. Nous rions de l'ogre pour en finir de lui, tout comme dans les histoires qui finissent bien, nous rions du diable toujours dupé par un humain plus habile que lui. Dans nos régions, l'ogre des contes le plus célèbre est celui du *Petit Poucet*. Cet ogre qui s'apprête à dévorer les sept petits enfants abandonnés dans la forêt par leurs parents mais, est trompé par la ruse du Petit Poucet. Il finit par manger ses propres filles.

L'ogre représente une menace pour la communauté par deux raisons. Il représente d'une part un danger pour l'imprudent qui s'éloigne des figures parentales et rassurantes, mais il représente aussi la démesure dans une société en récession, la satisfaction immédiate, et la pérennité d'un dérèglement qui menace de se répandre à la société entière. L'ogre

représente l'ennemi du genre humain. De part ses actes, il devient monstrueux, mais ne l'était il pas auparavant, pour avoir de tels goûts ? L'appartenance de l'ogre au genre humain est mise en doute. Il s'intéresse à ce qui est fragile et précieux au sein des foyers, que ce soit matériel comme l'argent ou humain comme les enfants, la jeune fille. Il s'attaque à celui ou celle qui s'aventure imprudemment loin des sécurités de la société, au dehors de la communauté. La figure de l'ogre est toujours aussi présente dans notre société. Actuellement il symbolise un adulte dévorateur et combattu par notre société: le criminel pédophile.

Le vampire

D'un point de vue d'abord étymologique, le mot vampire tire ses origines des mots slaves *vapir* (bulgare et serbe), *upier* (polonais) et *vopyr* (russe). Il apparaît dans la langue française à partir du XVIII^{ème} siècle.

VOLTAIRE, dans le *Dictionnaire philosophique* (131), étudie cette croyance qui est apparue au siècle des Lumières. Se positionnant dans un temps futur, il écrit : « *Quoi ! C'est dans notre XVIII^{ème} siècle qu'il y a eu des vampires ! ... Ces vampires étaient des morts qui sortaient la nuit de leurs cimetières pour venir sucer le sang des vivants, soit à la gorge ou au ventre, après quoi ils allaient se remettre dans leurs fosses. Les vivants sucés maigrissaient, palissaient, tombaient en consomption ; et les morts suceurs engrassaient, prenaient des couleurs vermeilles, étaient tout à fait appétissants. C'était en Pologne, en Hongrie, en Silésie, en Moravie, en Autriche, en Lorraine, que les morts faisaient cette bonne chère. On n'entendait point parler de vampires à Londres ni même à Paris.* »

La croyance aux vampires, êtres monstrueux propageant des épidémies de peste, de choléra, de diphtérie, s'est répandue dans un certain nombre de pays anglo-saxons et d'Europe centrale au XIII^{ème} siècle. C'est à partir de cette époque qu'est apparu le mythe du vampire tel qu'il nous a été transmis jusqu'à nos jours. Actuellement rejeté comme superstition, il n'en demeure pas moins une source d'inspiration pour de nombreuses œuvres fantastiques, littéraires plastiques et cinématographiques.

C'est à DOM CALMET (43), abbé de Sénonces, à qui nous devons la première étude approfondie de cas de vampirismes. Il rapporte dans son livre qui paru en 1751 sous le nom de *Traité sur les apparitions des esprits, revenants en corps, anges, démons et vampires de Silésie ou de Moravie*, d'anciennes chroniques datant du Moyen Age, qui affirment qu'ils existerait des morts enterrés dont le cadavre ne s'est pas décomposé et

qui vivraient la nuit. Dom Calmet interprète la trajectoire vampirique comme parallèle à celle de la résurrection. Dans son hypothèse, le cadavre, tant qu'il ne se décompose pas, peut ressusciter. Le vampire est considéré comme un cadavre animé par le Diable comme une marionnette. Mais Dieu s'oppose à cette puissance possessive et manifeste sa présence par des miracles. La mort et les questions qui découlent de cet état, hors de la compréhension des hommes, est à l'origine des concepts de personnages au départ mortels mais qui n'auraient pas entièrement atteint ce statut. C'est ainsi que le vampire représente une figure symbolique universelle dont on peut rapprocher un bon nombre de figures mythologiques au sein de toutes les anciennes cultures humaines et qui sont antérieures à la peur des vampires (24). Nous pouvons citer ici comme exemples, que déjà en Mésopotamie, il y a près de 2300 ans avant notre ère, les anciens croyaient à des démons qui violaient les vivants durant leur sommeil. Dans leurs croyances, les *Incubes* s'attaquaient aux femmes et les *Succubes* les hommes. Dans l'hindouisme, les *Vetalas* sont des suivants de Shiva Destructeur qui, lors des crémations, animent les cadavres et les rongent de l'intérieur. Kali, est une déesse vampire qui exige des sacrifices sanglants. Au Moyen Orient, l'Afrit est l'esprit vampire d'une victime, qui cherche à venger sa mort. Les gréco-latins de l'Antiquité font référence à des divinités sanguinaires d'apparence le plus souvent féminine et qui s'apparentent aux vampires comme *Lamia*, la fille du roi Bélos. Elle aimait Zeus et eut des enfants de lui, Héra, l'épouse de Zeus, tua ses enfants par jalousie. Le mythe raconte que par rage, Lamia éprouva de la haine envers toutes les autres mères. Par vengeance, elle attrapait des enfants pour ensuite les tuer et les dévorer. D'autres figures, comme les *Stryges*, étaient des femmes au corps d'oiseau qui suçaient le sang des nouveau-nés et qui aspiraient la vitalité des jeunes gens. Nous dégageons de ces différents exemples de mythologiques l'intérêt des vampires pour les vivants : le corps sexué et l'essence vitale, symbolisés par le sang des victimes.

La croyance aux vampires, telle que nous les concevons communément, est partie du simple constat de la non décomposition de certains cadavres. Cette observation était interprétée pour les Catholiques comme une marque de sainteté, alors que pour les Orthodoxes, elle signait une excommunication (131). La non-putréfaction pouvait provenir d'un pouvoir maléfique. De même les esprits ont pu être choqués par la découverte de corps ayant été enterrés vivants, lors de guerres ou d'épidémies comme la grande Peste noire (1346-1353). Les hommes retrouvaient alors des corps qui avaient

lutté pour survivre. Les épidémies de vampirismes concordants avec les épidémies meurtrières (23).

Le mythe des vampires a la double fonction de révéler et de cacher un des aspects fondamentaux des relations entre les vivants et les morts : la peur des vivants à l'égard des morts. BOURGUIGNON (24) pense que la croyance aux vampires résulte avant tout de la haine inconsciente des vivants projetés sur les morts. Haine qui est le fruit d'une culpabilité inconsciente de désirs incestueux concernant de proches parents.

EPAULARD (43), dans sa thèse Vampirisme. Nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie, explique l'origine du mot vampirisme : « La fraye, la rage de représailles, fit déterrer, exorciser et mutiler horriblement les cadavres qu'on supposait vampires. Ces mutilations prirent le caractère d'une folie épidémique et reçurent le nom de Vampirisme ». Il explique ainsi le titre de son travail : « Le nom de vampire eut tant de retentissement qu'il s'appliqua par un de ses changements d'acception fréquemment en linguistique, non plus aux morts qui venaient sucer le sang des vivants, mais aux hommes qui avaient fait acte de vampirisme, c'est à dire profané des cadavres.

Ainsi lorsqu'en 1849, on apprit les crimes du sergent Bertrand, lui donna-t-on le surnom de vampire. De même Ardisson fut appelé dans les journaux le vampire du Muy. C'est pourquoi j'ai englobé sous le terme de vampirisme toutes les profanations de cadavre, quelle que soit leur raison première».

Le nom de vampires furent attribués par les premiers criminologues à des pervers sexuels sadiques actant sur des cadavres humains. Cependant, le cas de Léger interpelle Epaulard, car il n'y retrouve pas de volonté à faire souffrir la victime. Résumant l'observation de Georget, il écrit : « *Léger, vigneron, vingt-neuf ans, quitte la maison de ses parents pour aller chercher une place. Il erre dans les bois pendant huit jours, pris d'un désir insensé de manger de la chair humaine. Il rencontre une petite fille de douze ans, la viole, lui déchire les organes génitaux, lui arrache le cœur, le mange et boit son sang, puis enterre le cadavre.*

Arrêté peu après, il fait tranquillement l'aveu de son crime, est condamné et exécuté. » Il définit la nécrophagie comme une suite possible des actes de nécrosadisme, et se pose la question sur l'existence d'un lien direct entre les actes de cannibalisme et l'instinct sexuel.

GEORGET (23) rapporte les réponses de Léger lors de son audience : « *voyant sortir du sang en abondance, il y désaltéra sa soif exécrable ; et, poussé, dit-il, par le malin esprit, qui me dominait, j'allai jusqu'à lui sucer le cœur... Je n'ai fait tout cela que pour avoir du sang... J'étais tourmenté par la soif ; je n'étais plus maître de moi.* »

Le procès rapporte un épisode d'omophagie précédent celui de la jeune fille, durant les jours de errance précédents le crime. Errant dans la forêt, il s'attaque à un lapin qu'il dévore bestialement. En dépit de la plaidoirie de son avocat soutenant un état de démence, Léger est jugé coupable et exécuté.

Nous sommes très loin actuellement de cette notion de vampire. L'image que nous nous faisons tous du vampire provient de la littérature victorienne, elle-même inspirée en particulier par la vie de deux personnages historiques d'Europe de l'Est : Erzabeth Barthory et Vlad Tepes.

Au XVII^{ème} siècle, une affaire marque les esprits en Hongrie. Il s'agit du procès de la comtesse Erzabeth Barthory (120). Dans un contexte de magie noire, elle aurait séquestré des centaines de jeunes filles auxquelles elle faisait subir des tortures puis les tuait pour pouvoir boire leur sang et se baigner dedans. Elle voulait garder une jeunesse éternelle. Elle échappa au bûcher grâce à son rang et fut condamnée à être emmurée vive dans sa chambre. Erzabeth Barthory, comtesse de Transylvanie, est restée célèbre sous le nom de « La comtesse sanglante ». Dans la filmographie contemporaine, les femmes vampires, jeunes et belles, sont les héritières de ce mythe qui réunit, féminité, beauté et sadisme.

Vlad Tepes vécut au XV^{ème} siècle. Il fut le prince dirigeant la Valachie, une province roumaine. Descendant de la lignée des chevaliers de l'Ordre du Dragon (*dracul* en roumain), crée par le Saint Empire romain afin de combattre les Ottomans, il devint un héros dans son pays pour son courage et son hardiesse contre les envahisseurs turcs. Mais il ne se fit pas moins pour autant une réputation d'être cruel et sanguinaire. Son surnom *tepes* (empaleur), lui vient de sa volonté de faire empaler ses ennemis mort au combat. L'histoire inspira Bram STOCKER dans l'écriture de son livre culte *Dracula* (127), qui paru en 1897. *Dracula*, représente le roman-phare du vampirisme. L'auteur y ressource les croyances sur les vampires et qui constituent ainsi un fond culturel pour les amateurs de surnaturel : « *Le vampire vit sans que le temps qui passe l'amène peu à la mort ; il prospère aussi longtemps qu'il peut se nourrir du sang des vivants ; nous*

avons pu constater qu'il rajeunit, qu'il devient plus fort, et qu'il semble ses refaire quand il trouve en suffisance sa nourriture préférée.

... Son corps ne projette aucune ombre ; son image ne se réléchit pas dans un miroir.

Il peut se changer en loup ainsi qu'on l'a vu à l'arrivée du bateau à Whitby, quand il a attaqué et déchiqueté un chien ; ou en chauve-souris.

... Et puis il y a des choses qui lui ôtent tout pouvoir comme l'ail, nous le savons assez ; comme ce symbole, ma petite croix d'or, devant laquelle il recule avec respect et s'enfuit.

... Quant au pieu que l'on enfonce dans son cœur, nous savons qu'il lui donne également le repos éternel, repos éternel qu'il connaît de même si on lui coupe la tête.»

Aristocrate venu de l'Est lointain, Dracula représente l'Etranger venu corrompre la bonne société victorienne. Le vampire vient alors représenter la barbarie, l'anarchie et la lubricité. De nos jours, le personnage du vampire fascine encore beaucoup, comme peuvent en témoigner des succès cinématographiques tels *Dracula* de F. FORD COPPOLA (1992), ou *Entretien avec un vampire* de N. JORDAN (1994). Le nombre de sites Internet consacré au thème du vampirisme constitue un bon indicateur prédictif de la continuité de ce mythe dans l'avenir.

Nous considérons la psychiatrie comme le reflet de l'image du mythe du vampire à travers la société c'est-à-dire la perte des limites entre deux mondes. Un de ses effets dans la taxinomie psychiatrique est le nombre définitions différentes correspondant au mot vampirisme. Le vampirisme représente une des rares figures de l'anthropophagie qui peut correspondre à trois conséquences.

1. L'intrusion du monde des morts dans les vivants :

Ce sont les croyances pathologiques dans l'existence des vampires, les délires de transformation vampiriques et la conviction d'être en prise par un personnage surhumain, comme dans le *Horla* de MAUPASSANT. La peur que la mort puisse franchir le monde des vivants peut être également retrouvée dans les explications de mutilations post mortem, où le criminel s'acharne sur une victime qui dans un premier temps, a paru survivre à ses blessures

2. L'intrusion des vivants dans le monde des morts :

Ce sont les mutilations post mortem à composante sexuelle. Phénomène auquel nous rattachons l'autovampirisme

3. L'intrusion d'une personne dans la vie d'une autre :

Elle qualifie la relation qu'entretiennent certaines mères de psychotiques sur leur enfant

1.4.3 : En dehors des valeurs

Nous nous proposons de définir deux personnages, le lycanthrope et le cannibale, que nous situons en dehors du champ des valeurs de la société contemporaine occidentale.

La lycanthropie

Le mot lycanthropie provient des mots grec *lukeios* (λυκειον loup) et *anthropos* (ἀνθρωπος homme). Le mot français loup-garou correspond au mot anglo-saxon *werewolf* (homme loup) qui date du onzième siècle.

L'idée que les hommes se transforment en loups fut de tout temps et de tout pays : cela tient à la fois du mythe, du folklore, de la sorcellerie, de la maladie.

Lycaon, roi d'Arcadie est le premier lycanthrope célèbre. Sa légende a été décrite par OVIDE dans *les Métamorphoses* (112). Ce récit se situe à l'époque mythique de l'âge de fer, période où la race humaine est devenue décadente. Lycaon, roi d'Arcadie, provoque la colère de Zeus en lui présentant un festin anthropophage pour s'assurer de sa divinité. De rage, Zeus transforme Lycaon, animal aux caractéristiques anthropomorphes. « *Ses vêtements se convertissent en poils hérissés ; ses bras deviennent des jambes : il est transformé en loup, et il conserve quelques restes de sa forme première : son poil est gris comme l'étaient ses cheveux ; on remarque la même violence sur sa figure ; le même feu brille dans ses yeux ; tout son corps offre l'image de son ancienne féroce.* »

Lycaon a donné son nom à la maladie mentale, la lycanthropie. Selon l'historien GRIMAL (62), il existe plusieurs versions du mythe de Lycaon qui sont de terminaisons différentes (retour ou non au statut d'homme civilisé). Cependant, dans toutes ces versions, le récit du mythe confirme que ce n'est pas le meurtre mais l'anthropophagie qui enlève à la personne son humanité. À travers le mythe de Lycaon, ce n'est pas l'absence mais la perte d'humanité qui métamorphose l'homme anthropophage à l'état sauvage. Les sentiments de la société envers le lycanthrope sont en lien direct avec son animal de référence : le loup. Le lycanthrope peut alors incarner les sentiments de nos civilisations à l'égard du loup. Ceci en particulier dans certaines époques où le loup est une représentation vivante de la société. Dans la culture chrétienne médiévale, par exemple, l'importance et l'influence du loup s'expliquent par le symbolisme de ce

carnivore puissant très répandu, et considéré comme cruel, féroce, impitoyable, mangeur de gibier et de bétail, des voyageurs isolés, et qui en période de grand froid peut s'approcher dangereusement des foyers (16). La lycanthropie réfère à un mythe ubiquitaire très ancien disant que les hommes, au moyen de la sorcellerie pourraient se transformer en bêtes sauvages (17). Aux temps du Moyen Age et de la Renaissance, la transformation de l'homme en loup était interprétée comme un des déguisements de Satan. En Europe, dès le XV^{ème} siècle, les hommes que l'on croyait changés en loup par le diable étaient confondus avec les sorciers et ainsi donc passibles du bûcher. Le grand juge BOGUET, dans son ouvrage *Discours exécutable des sorciers*, se vantait d'avoir fait périr plus de 600 lycanthropes et démonolâtres. Cependant, le doute a toujours persisté sur le statut humain du lycanthrope. NIAYESH, dans sa thèse *Aux frontières de l'humain : figures du cannibalisme dans le théâtre anglais de la Renaissance* (111) étudie le contexte historique de cette période historique. Pour cet auteur, le loup-garou reste derrière son apparence un être aux qualités humaines. C'est pour cette raison que les écrivains du Moyen Age et de la Renaissance, dont Sprenger et Kramer qui ont écrit le *Malleus Maleficarum* ont agréé que le lycanthrope puisse continuer à rester un homme, quand bien même mentalement malade.

BENEZECH, dans son livre : *La chair de l'âme* (17), étudie la lycanthropie. Il donne trois interprétations médicales aux différents cas fournis par la littérature :

1 L'autisme infantile :

Il concerne les enfants sauvages qui dans leur délire s'identifient à un animal

2 La porphyrie :

C'est une maladie congénitale qui donne aux gens une apparence caractéristique avec des yeux, des dents, des urines rouges, une peau jaunâtre et ulcérée, une pilosité abondantes, et un comportement anormal avec des sorties nocturnes

3 Les psychoses :

D'où les fabulations démoniaques des malades mentaux qui venaient refléter les superstitions religieuses de leur époque

CALMEIL, dans son ouvrage *De la folie* (26), rapporte le rapport de Delandre, à propos du cas célèbre de Jean Grenier, un adolescent qui fut jugé en 1603 à Bordeaux. Ce rapport possède le double intérêt de décrire les croyances sur la lycanthropie et de démontrer à la fois ses limites par rapport à la logique juridique de l'époque.

« Voici en résumé, la déposition du prévenu : je me nomme Jean Grenier ; mon père se nomme Pierre Grenier ; il demeure à Saint-Antoine de Pizon où il exerce la profession de laboureur.

Je l'ai quitté il y a trois mois pour mendier ; j'ai été depuis lors au service de plusieurs maîtres dont j'ai gardé les troupeaux ; je loge à présent chez Combaut, au village de Paulet.

A l'age de dix ou onze ans, Duthillaire, notre voisin, m'a présenté à un homme noir, au fond d'un bois, et qui se nomme M. de la Forest. Ce monsieur m'a marqué à la fesse avec une broche qu'il tounoit en main ; il m'a donné, ainsi qu'à Duthillaire, de la graisse et une peau de loup.

La déposition de Marguerite Poirier est véritable ; il la print, voulant la tuer et la manger, et elle lui bailla un coup de baton. Confesse toutes les violences et exez dont il est accusé, sauf qu'il dit avoir bien tué un chien blanc, mais non pas beu le sang.

Interrogé quels enfants il a tués et mangés, ainsi transformé en loup, il dit : qu'une fois allant de Coutras à Saint-Anlaye, il entra dans une maison où il ne vit personne et y trouva un enfant d'un an dans un berceau, lequel il print à la gorge à belles dents, l'emporta derrière une palisse de jardin, en mangea tant qu'il voulu et bailla le reste à un loup qui étoit là près ; qu'il ne sait le nom du village.

Que vers la paroisse de Saint Antoine de Pizon il se rua sur une fille qui gardoit les brebis, portant une robe noire, la tua et en mangea ce qu'il voulu, comme de l'autre, puis qu'il bailla le reste à un loup qui étoit près de lui.... Qu'il pouvoit y avoir six semaines qu'il print une fille près de pierrière, et l'ayant traînée dans les bruyères, il la mangea.

Que quand il veut courir, il a une peau de loup sur soi, laquelle M. de la Forest lui porte quand il veut qu'il courre ; puis il se frotte à une certaine graisse, qu'il lui a aussi baillé, qu'il tient dans un pot, ayant premièrement ôté ses habits qu'il porte ordinairement par les chaumes et buissons.

Qu'il court au bas de la lune, une heure ou deux du jour et quelquefois la nuit, qu'il a couru quatre fois avec Duthillaire, mais qu'il n'ont rien tué ensemble.

... Dit que monsieur qui lui a baillé la peau de loup lui a deffendu de rogner jamais l'ongle du pouce de la main gauche, qu'il avoit plus épais que les autres ; que tant qu'il est en forme de loup, monsieur de la Forest ne le perd jamais de vue, et qu'il reprend la forme humaine tout aussitôt que monsieur le perd de vue. »

Jean Grenier fut condamné à être enfermé à vie dans un couvent de Bordeaux. Il échappa à la mort et au bûcher. « *Après avoir discuté sur les questions de sorcellerie, la cour a eu l'égard à l'age et imbécillité de cet enfant qui est si stupide et idiot que les enfants de sept à huit ans témoignent ordinairement plus de jugement ; mal nourri en toutes sortes, et si petit que sa stature n'arrivant à son âge, on le jugerait de dix ans, et elle n'a pas voulu désespérer de son salut... »*

POROT dans son *Manuel alphabétique de psychiatrie* définit la lycanthropie comme une ancienne expression rencontrée dans les croyances moyenâgeuses, rarissime de nos jours, signifiant une forme de délire de transformation où le sujet se croit changé en loup. Depuis toujours le lycanthrope est au centre des débats classificatoires.

Tout d'abord entre possession diabolique et maladie mentale. Pour Jean Grenier, son état de déficience intellectuelle élabora un consensus entre les juges. Il échappa au bûcher. Actuellement, le débat sur la lycanthropie reste ouvert à propos son entité diagnostique, entre possession de structure névrotique (delirium hystérique) ou de structure psychotique (délire hallucinatoire) (16).

Historiquement, c'est de la médecine arabe, soutenue par AVICENNE et AVERROES, que part l'idée que la lycanthropie est en fait une maladie mentale (64). COLIN DE PLANCY, dans son *Dictionnaire infernal*, définit la lycanthropie comme une « *maladie qui, dans les siècles où on ne voyait partout que démons, sorcelleries et maléfices, troublaient l'imagination des cerveaux faibles, au point qu'ils se croyaient métamorphosés en loups-garous, et se conduisaient en conséquence. Les mélancoliques étaient plus que les autres disposés à devenir lycanthropes, c'est-à-dire hommes loups»*. Ainsi, c'est fin du XVIII^{ème}, lorsque qu'apparaît une séparation entre la médecine et théologie, que la lycanthropie accède au statut de maladie, rattachée à la mélancolie d'avant Esquirol. Les écrits médicaux modernes sur la lycanthropie remontent au XIX^{ème} siècle. C'est ESQUIROL qui classifia la lycanthropie comme une monomanie triste, qu'il appelle *lypémolie*. La thèse de HALKIEWICZ (64) intitulée *La Lycanthropie, approche historique et psychopathologique*, soutient l'hypothèse encore actuelle d'un lien entre lycanthropie et trouble mélancolique.

Décrise depuis Ovide, la lycanthropie apparaît comme l'un des syndromes psychiatriques les plus anciens de l'histoire. Actuellement, il semble être considéré

comme un trouble dissociatif à type de dépersonnalisation (16). Actuellement la description de cas relèvent de patients anecdotiques et de diagnostics différents (64).

De nos jours, le loup a pratiquement disparu de nos contrées. La lutte contre la Rage, à la fin du XIX^{ème} siècle a exterminé la plupart des représentants. Actuellement, les derniers loups vivent en captivité. Les quelques rares en liberté dans les montagnes alimentent de vifs débats entre berger et défenseurs de la nature. Aujourd’hui encore, le mythe du loup-garou demeure bien présent dans notre univers, en particulier grâce au cinéma fantastique. Des succès filmographiques récents, comme *Underworld* de L.WISEMAN ou *Van Helsing* de S.SOMMER (2004), témoignent de l’engouement de ce thème auprès des adolescents.

Le cannibale

Pour LESTRINGANT (87), « *Colomb n'est pas seulement le découvreur de l'Amérique, c'est d'abord l'inventeur du Cannibale* ». C'est en effet au célèbre navigateur gênois que nous devons l'invention du terme cannibale, ou plus exactement sa réinvention.

Le mot cannibale provient du dialecte arawak « *caniba* », qui lui-même serait l’altération de « *cariba* », mot par lequel les indiens Carib des Petites Antilles se désignaient eux-mêmes et qui signifie « hardi » et, au figuré « homme cruel et féroce ». Christophe Colomb note sur son carnet de bord du 4 novembre 1492 ce qu'il interprète des dires du peuples arawak, les voisins et ennemis des Carib : « *plus au-delà* (c'est-à-dire en continuant vers l'est), *il y avait des hommes avec un seul œil et d'autres museaux de chiens qui mangeaient les êtres humains* » (27). Le nom Cannibale n'existe pas encore. Colomb associe les dires des Arawaks, aux anciennes croyances datant des géographes gréco-romains disant que les confins du monde étaient peuplés de races fabuleuses, dont les cynocéphales décrits par PLINE l'Ancien comme des hommes à un seul œil et à museau de chien et qui avaient des êtres humains en une bouchée. Cabotant le long de la côte nord de Cuba à la recherche (croit-il) du continent asiatique où il espère remettre les lettres de ses commanditaires royaux au Grand Khan en personne, Colomb enregistre toutes les informations fournies par les indigènes et qui pense être utiles à sa mission. Bartholomé de Las Casas, qui a retranscrit le journal de Colomb, relate qu'il pensait que les indigènes ne disaient pas la vérité et que ceux qui les capturent étaient en fait de la seigneurie du Grand Khan. Le mot cannibale surgit de la bouche de l'amiral le 26 novembre 1492 pour désigner un ensemble de trois concepts : le chien *canis* en latin, les Indiens *caribs*, et le peuple du grand Khan (74).

Ce ne sera qu'à son deuxième voyage que Christophe Colomb va rencontrer la preuve de l'existence des Cannibales, dans un village guadeloupéen, où il découvrira avec ses officiers les restes d'un festin anthropophagique. Pour NIAYESCH (111), le mot cannibale va représenter un « mot-valise ». Ce terme venu du nouveau monde et acclimaté dans l'Ancien devient un agrégat de racines et de légendes anciennes et contemporaines et qui réunit à la fois les Cynocéphales, les Androphages médiévaux et les guerriers contemporains du grand Khan. Nous pouvons toujours penser qu'actuellement ce terme de mot-valise reste d'actualité, car le Cannibale, en terme populaire, est un mot qui convient à désigner tous les types mangeurs d'hommes. Ce même terme dans le monde juridique est utilisé pour désigner d'autres concepts comme un Etat politique totalitaire, la contrefaçon de véhicules motorisés ou la dénomination une société commerciale qui phagocyte un marché avec un produit similaire à une autre.

Le Cannibale représente-t-il avant tout le nom d'un peuple ou d'une hantise ? Il est facile de répondre qu'il représente une hantise populaire. Il représente le modèle de l'altérité extrême. La révision de ce modèle est en fait très récent et le cannibalisme reste encore de nos jours un sujet d'analyse difficile. D'où la persistance toujours actuelle de croyances populaires. LOMBROSO (93), en citant FERRI, résume explication à la fois moraliste et populaire du cannibalisme. « *Né du besoin de se nourrir, surtout dans les îles, consacré en suite par la religion ; excité par la fureur des armes et rendu héréditaire par une affreuse gloutonnerie, le cannibalisme est, de toutes façons, le dernier degré de la férocité humaine. Il accompagne souvent l'homicide, en prend les divers aspects plus ou moins rebutants, et supprime en ce point toute différence essentielle entre l'homme et la bête* ». Le cannibalisme est l'acte des « sauvages ». Il représente non pas l'indice d'une culture, mais la preuve de l'absence de culture. Il représente le dérèglement et le chaos. Si le cannibalisme est imaginé comme une organisation institutionnelle, il représente alors un peuple aux mœurs étrangères et aux valeurs à la fois perverses et dangereuses. Dangerosité dont témoigne la triste fin du fils de Rockefeller, un jeune anthropologue qui était parti en 1961 à la découverte des tribus de Nouvelles Guinées. Pour le quidam, la seule évocation de l'homme dévorant son semblable suscite l'horreur et la peur panique d'être mangé. Le fantasme comme quoi il existerait peut-être encore des tribus primitives et anthropophages est largement entretenu par les films d'horreur et fantastiques. En suscitant à la fois l'angoisse et l'interdit, le cannibalisme oscille entre une vision

insoutenable ou inconvenable. Pour KILANI (74), l'appréhension du cannibalisme a depuis toujours oscillé entre deux écueils . « *D'abord celui de la réprobation morale consistant à renvoyer le cannibale à un état de sauvagerie générique, per se, qui le place d'emblée hors de l'humanité et de la civilisation. Ensuite, celui de la contrainte matérielle mettant en évidence la nature bestiale des peuples anthropophages qui pourront être en droit exterminés, ramenés ainsi à leur tour aux rang de gibier pourchassé par les colons.* »

À l'époque de Christophe Colomb, l'Europe de la Renaissance, héritière de la pensée antique, possède cinq tabous inviolables : la nudité, l'absence de loi, la communauté des biens, un comportement sexuel monstrueux et la pratique de l'anthropophagie. Ces cinq tabous représentent pour leur époque l'inversion de la norme civilisée. Le peuple Scythe du temps d'Hérodote est le modèle de référence de la monstruosité et de la barbarie, perd son identité pour être délocalisé ou re-localisé au gré des œuvres géographiques et poétiques. Par exemple, *Le Livre des merveilles* de MARCO POLO, distribue nombre de caractéristiques scythes aux habitants de différents royaumes ou d'îles du sud-est asiatique. Mais le fait que les cannibales soient les héritiers de l'altérité extrême n'a pas pour cause le traumatisme des premiers colons à la vue des preuves de l'anthropophagie du Nouveau Monde, mais de leur faim de pouvoir et de richesses. LESTRINGANT (87) explique que l'image du cannibale, personnage qui concentre les trois crimes de l'humanité : inceste, infanticide et anthropophagie, n'a pu se faire qu'en réponse à des considérations politiques et économiques. Les colons espagnols installés dans les îles ne résistaient pas aux incursions dévastatrices des Caribs, et les tentatives missionnaires ne donnaient pas de meilleurs résultats. En réponse, la razzia et la déportation massive furent légitimées. Par un décret royal datant de 1501, Isabelle la Catholique déclare que la guerre contre les carib est juste et que les prisonniers peuvent être vendus comme esclaves. Le besoin de main-d'œuvre des colons eu raison de l'us et abus du décret.

Le XVI^{ème} siècle voit apparaître une multitude de best-sellers relatant avec moult détails le mode de vie des cannibales. Le plus célèbre d'entre eux est celui de Hans STADEN, un mercenaire allemand au service du Portugal, qui date de 1557 (114). Conséquence de ce succès littéraire, le livre est traduit en plusieurs langues. Son titre en lorsqu'il paraît en France : *Véritable histoire et description d'un pays habité par des hommes sauvages, nus, féroces et anthropophages, situé dans le nouveau monde nommé Amérique, inconnu dans le pays de Hesse avant et depuis la naissance de Jésus-Christ, jusqu'à l'année dernière. Hans Staden de Homberg en Hesse l'a connu par sa propre*

expérience et le fait connaître actuellement par le moyen de l'impression résume également l'ouvrage. La description faite des cannibales dans les livres des explorateurs contribue à la conviction populaire d'avoir véritablement affaire à des peuples aux moeurs barbares.

L'étude descriptive et objectivée de l'anthropophagie institutionnalisée ne débute qu'au XVII^{ème} siècle. Les différents écrits relatent des descriptions qui s'opposent à des écrits révisionnistes et qui contestent la réalité passé cannibalique chez l'être humain. De nos jours, la controverse actuelle porte sur l'existence du cannibalisme comme pratique systémique, et non comme un comportement occasionnel de contrainte ou de déviance pathologique. Elle a été lancée en 1979 par l'ouvrage très polémique de ARENS, *The Man-Eating Myth* (8) qui à l'époque a été écrit dans une volonté de réhabilitation des indiens d'Amérique.

Les ethnologues ont l'habitude de distinguer :

1. L'endo-cannibalisme : le fait de consommer la chair d'un homme du même groupe. Il concerne le plus souvent des rites funéraires où le mort est consommé
2. L'exo-cannibalisme : la consommation d'individus extérieurs au groupe. Il concerne le plus souvent les prisonniers de guerre.

L'anthropologie se refuse de donner une explication totale du cannibalisme, cependant elle reconnaît une explication aux différents types de cannibalisme : vouloir conserver dans le groupe les qualités du mort. L'étude du cannibalisme révèle qu'il est un système d'échange comme le sont l'exogamie et la guerre et où l'essence de la condition humaine du mort est réappropriée par les vivants. Les règles sont très strictes et indiquent la signification religieuse et sociale forte qui s'y attache. Il s'accomplit selon des rituels complexes dont les buts magiques s'apparentent à un contexte religieux. Elle contribue à la cohésion sociale. Tout le groupe doit y participer. Pour CLASTRES (30) : « *La règle essentielle de l'anthropophagie, c'est que tout le monde y participe.* »

L'endo-cannibalisme représente pour bon nombre d'historiens et anthropologues, une forme primitive de l'acte social que représente la sépulture (87). Manger son semblable pour le néandertalien est peut-être la conséquence de la reconnaissance de la mort des siens et de devoir protéger le cadavre contre un sort beaucoup moins honorable, à la merci d'une nature hostile et sauvage. L'endo-cannibalisme a évolué dans certaines

régions, comme Madagascar (121) où lors d'un repas rituel, on mange le « henanalafo », la viande de remplacement. Le bœuf, qui est l'animal totem des Merinas, substitue l'individu disparu. En occident, le corps du défunt est mangé par la terre-mère. Parce qu'il ne s'exprime pas en dehors du groupe qui le pratique à l'occasion des rituels mortuaire, l'endo-cannibalisme a très peu interpellé la conscience des occidentaux. Pour l'occidental, le cannibalisme, c'est avant tout l'exo cannibalisme. En effet, la première image qui nous vient à l'esprit devant le mot cannibalisme est celle d'un acte où se mélangeraient plaisir et férocité meurtrière. L'homme est envisagé comme de la viande apte à la consommation. La transgression absolue serait de manger de la chair humaine par plaisir, par gourmandise. D'où les efforts des premiers américanistes pour délivrer le cannibalisme de l'opprobre en expliquant qu'il est associé à la vengeance et en aucun cas au plaisir de se nourrir de chair humaine. C'est ce que vient à illustrer ici André THEVET, le premier ethnographe des Tupinambas qui a écrit en 1557 *Les Singularités de la France Antarctique*, et Jean LERY, réformateur engagé dans les débats théologiques de son époque et auteur entre 1556 et 1558 d'un *Voyage faict en terre du Brésil*, qui par sa manière d'aborder le monde en deux univers « par deça » et « par delà » permet l'élaboration d'une étude en miroir et rend ainsi possible une approche satirique de la société européenne. Ces auteurs démontrent à leur époque que le cannibalisme, avant d'être un acte d'ingestion de chair humaine, relève d'une logique sociale. Ces deux français ont étudié les Tupi-Guaranis, un peuple qui vivait sur le long du littoral de l'actuel Brésil, plus connu sous le terme générique des Tupinambas. Ce peuple ne mangeaient que ce qu'ils nommaient « beaux-frères », métaphorisant ainsi la possibilité pour les prisonniers destinés à être mangés de pouvoir être adopté et épousé par les femmes du groupe comme il était possible d'épouser les femmes de ses ennemis. La mort et la consommation du guerrier d'un groupe impliquait la mort et la consommation d'un guerrier de l'autre groupe. En aucun cas de cannibalisme, il n'était question de manger n'importe et n'importe comment... Pour les Européens, le cannibalisme des Tupinambas est un cannibalisme avant tout de vengeance. Cette théorie a été soutenue, en particulier par les écrits de Studen et de Montaigne. L'exo-cannibalisme des tupinambas a été l'objet de plusieurs études ethnologiques de qualité dont celle de notre contemporain METRAUX. Dans son livre *Religions et magie indienne d'Amérique du sud* (103), il écrit : « *La société Tupinamba était éminemment guerrière. La capture des prisonniers, leur sacrifice et la consommation de leur chair étaient des actes successifs d'un drame rituel à profonde portée religieuse et sociale.* »

Le prisonnier incorporé prenait la place du disparu. Après sa mort, le meurtrier devait se laissait pousser les cheveux en signe de deuil. S'il s'était conformé à tous les rites d'usage, le meurtrier gagnait alors en prestige et en autorité. L'approche anthropologique nous amène à la conclusion de KILANI (74), qu'en deçà de la vengeance, de l'appropriation des qualités du prisonnier, « *Le cannibalisme, avant d'être une façon de manger, est une façon de penser les relations sociales.* »

Le cannibalisme nécessite avant tout le meurtre d'un homme. La façon dont va être interprété les circonstances du meurtre détermine s'il doit être incorporé ou rejeté par la société. Dans cette réflexion, MORIN (109) indique que le meurtre suivi de consommation renvoie dans notre société au concept d'affirmation de l'individu et ici à l'absence du « respect de la personne humaine ». Mais peut être est-il nécessaire d'aborder ce sujet d'une façon décalée pour pouvoir en tirer des conclusions indépendantes de nos préjugés sur la question. C'est ce que fait VOLTAIRE dans son chapitre *Anthropophages* (130) du *Dictionnaire Philosophique*, où il écrit : « *Le grand mal, ce que me semble, est qu'on nous tue. Il importe peu qu'après notre mort nous servions de rôti ou de chandelle; un honnête homme même n'est pas fâché d'être utile après sa mort.* » Le problème dans le cannibalisme, c'est la question du meurtre dans la société où il est pratiqué ainsi que sa récupération symbolique dans cette société.

MONTAIGNE est le premier philosophe à avoir compris la nécessité d'un décalage pour permettre la réinterprétation du meurtre cannibale dans la société européenne. Son intervention va rendre aux cannibales leur humanité aux yeux des occidentaux et permettre aussi la réinvention du Sauvage en tant que modèle humaniste. C'est dans *Les Essais* (108) qu'il écrit un des chefs d'œuvre de l'écriture paradoxale : le chapitre « *Des Cannibales* ». Montaigne oppose l'horreur annoncée de son titre l'éloge inattendue de « bons » sauvages, dont la barbarie toute relative sert de pierre de touche permettant de mesurer la monstruosité du comportement européen, conquérant impitoyable du Nouveau Monde et cruel exterminateur d'adversaire religieux de l'ancien. Il dévoile la sauvagerie de ses dirigeants contemporains en se positionnant comme admirateur de la « *naïfve vertu* » des cannibales qui éveille en lui la nostalgie de l'idéal guerrier de la noblesse féodale. Montaigne et Lery furent les premiers à interroger nos évidences en les comparant avec mœurs des autres peuples. En utilisant le cannibalisme observé chez les Sauvages, ils dénoncent certaines logiques sociales de la société européenne de leur

époque. Montaigne met en garde ses lecteurs sur la notion en fait subjective qu'est la barbarie : « *or je trouve , pour revenir à mon propos qu'il n'y a rien de barbare dans cette nation... sinon que chacun appelle barbarie ce qui n'est pas usage.* »

Le portrait allégorisé des premiers américanistes esquisse ce qui deviendra le mythe du Bon Sauvage des philosophes des lumières.

Le cannibalisme est au centre des caractéristiques qui définissent une culture, les raisons sociales d'un groupe. « *Tupi or not Tupi, that is the question* » (60). Chaque société tend à se croire représentante de l'humanité et pense qu'en dehors d'elle il n'existe qu'inculture et désordre dévorateur. C'est de la volonté cumulée d'évangélisation pacifique et d'éducation à la culture occidentale du sauvage que le XIIIX^{ème} siècle voit apparaître un nouveau genre littéraire : Les Robinsonnades. Partant des récits mythiques des naufragés ayant vécu durant des années seuls au monde dans une île perdue au milieu des mers, ce style littéraire dont le roman phare est *Robinson Crusoé* de D. De FOE, élabore une histoire à partir de rencontres entre l'occidental naufragé et la nature sauvage, dont le cannibale est le représentant. C'est ainsi que Robinson va éduquer Vendredi et en premier lieu le dissuader du cannibalisme par les atouts de la cuisine civilisée. « *Après lui avoir fait goûté du bouilli et du bouillon, je résolu de le régaler le lendemain d'une pièce de chevreau rôti.* »

... *Vendredi s'émerveilla de cette invention ; et quand il vient à manger ce rôti, il s'y prit tant de manières pour me faire savoir combien il le trouvait à son goût, que je n'eusse pu pas le comprendre. Enfin il me déclara que désormais il ne mangerait plus d'aucune chair humaine, ce dont je fus fort aise.* »

L'anthropophagie dans les sociétés occidentales est une intrusion dans ses us et coutumes. Elle est communément perçue comme une menace non seulement pour l'individu, mais pour la société entière. Cette menace du chaos pour le non cannibale qui s'aventurerait dans les tribus anthropophages, ou son inverse, alimente largement les scénaristes de films à sensation et où l'ordre finit par s'établir quand les deux mondes acceptent raisonnablement d'arrêter de se côtoyer. La sérénité d'un groupe nécessiterait donc l'ignorance de l'autre. La logique du film culte *Cannibal Holocaust* de R. DEODATO (1980) est l'application de cette thèse avec un scénario type où se rencontrent des mercenaires contemporains (les journalistes) dont le comportement

antisocial n'a d'égal que leur désir de gloire et de fortune, et des tribus dites sauvages et primitives, qui ont la particularité de se venger par le cannibalisme.

Mais l'anthropophagie peut être également vécu comme un modèle d'ouverture et d'échange interculturel. En 1928, Oswald de ANDRADE écrit le *Manifeste Anthropophagique* (4). Les Indiens brésiliens pensaient que dans le rituel, ils pouvaient assimiler le courage, l'intelligence, la sagesse de l'homme blanc. Les mouvements modernistes ont interprété cette croyance pour établir un processus établissant l'identité brésilienne, en se réappropriant les cultures autochtones et métisses. Andrade transforme le modèle de l'anthropophagie corporelle en la métaphore de l'anthropophagie culturelle. Il crée un processus ouvert de transformations dynamiques dans lequel l'identité n'est jamais fixe et toujours ouverte aux transmutations. « *Je suis intéressé par ce qu'il ne m'appartient pas* » proclame le manifeste. L'anthropophagie est intégrative. La stratégie anthropophagique implique à la fois la consommation de ce qui est désirable, afin de l'assimiler, et de ce qui est détestable afin de s'en débarrasser. Ce concept d'hybridation culturelle n'est pas sans rappeler la notion de sociétés anthropophagique ou anthropoémique du sociologue LEVI-STRAUSS.

Conclusion : figures de l'anthropophagie et normes sociales

L'étude des différentes figures de l'anthropophagie nous permet de dégager deux fonctions : stabilisatrice ou déstabilisatrice envers les normes sociales.

1. Stabilisatrice :

Ce sont les figures de la vengeance humaine et de la faim lorsqu'il n'existe pas l'aide de la société. Ces deux représentations en agissant pour l'honneur et la morale renforcent le corps social. Les figures du lycanthrope et du cannibale remplissent également cette fonction. Par effet miroir, elles renvoient à la société l'image d'une nécessaire cohésion et d'hermétisme afin de pouvoir lutter contre un envahissement annihilateur. Elles renforcent ainsi les normes établies par la société non anthropophage.

2. Destabilisatrice :

Ce sont les figures de l'ogre et du vampire. Ces deux personnages tirent leur dangerosité en s'attaquant à l'organisation sociale qui a été établie sur des valeurs humaines à la fois affectives et nécessaires. Ces deux figures s'intéressent à ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme et qu'il cherche à protéger par l'organisation sociale : sa propre vie et

celle de ses chers. L'ogre et le vampire connaissent le pourquoi et le comment de notre organisation, et les transgressent pour leur propre satisfaction personnelle. Leur fonctionnement déstabilise ainsi les normes sociales, car leur dessein anthropophagique consiste à la satisfaction d'un seul en dépit de l'intérêt général.

II THEORIES CONTEMPORAINES

2.1 ORALITE et PERSONNALITE PRIMITIVE

Dans la théorie psychanalytique, le cannibalisme représente un des fondements de la structure de la personnalité. Nous allons à présent d'étudier son origine et sa signification proprement dite dans la théorie freudienne ainsi que les concepts définis par les héritiers du mouvement freudien autour du cannibalisme, ceci en tachant de les illustrer des exemples opportuns.

2.1.1 Concepts autour de la notion d'oralité

Il n'est pas de rappeler qu'en psychanalyse, la notion d'oralité occupe une place importante. Le premier des concepts nous abordons est le stade ou phase orale. L'étude de la notion de l'oralité nous permet un éclairage inattendu intéressant sur les personnes dont l'oralité à défaut d'être symbolique, opère dans le réel, dans le passage à l'acte anthropophagique.

Le stade oral

Le stade oral ou cannibalique représente un des fondements de la théorie psychanalytique proposée par Freud proposant d'expliquer le psychisme humain et son développement. L'idée de l'existence de différents stades ou phases de la sexualité résulte du premier postulat freudien affirmant que toute pulsion libidinale n'a pas d'autre origine que sexuelle.

LAPLANCHE et PONTALIS, dans le dictionnaire *Vocabulaire de la Psychanalyse* (84), définissent le stade oral comme le « *Premier stade de l'évolution libidinale : le plaisir sexuel est alors lié de façon prédominante à l'excitation de la cavité buccale et des lèvres qui accompagnent l'alimentation. L'activité de nutrition fournit les significations électives par lesquelles s'exprime et s'organise la relation d'objet ; par exemple la relation d'amour à la mère sera marquée par les significations : manger, être mangé.* »

Freud décrit pour la première fois en 1905 dans *Trois essais sur la théorie de la sexualité* (48) l'existence d'une sexualité orale qui selon lui, peut être retrouvée chez l'adulte (activités perverses ou préliminaires). Il s'inspire des observations du pédiatre LINDER (signification masturbatoire de la succion du pouce). La description de l'activité de suçotement permet à Freud de monter comment la pulsion sexuelle, qui se satisfait d'abord par un étayage sur une fonction vitale comme la nécessité de se nourrir, acquiert par la suite une autonomie et peut se satisfaire de façon auto-érotique : « *L'enfant se satisfait de son propre corps ; son attitude est autoérotique, pour employer un terme de Havelock Ellis.* »

Il semble aussi que l'enfant quand il suce, recherche dans cet acte un plaisir déjà éprouvé et qui, maintenant lui revient à la mémoire... C'est l'activité initiale et essentielle à la vie de l'enfant qui le lui a appris, la succion du sein maternel, ou de ce qui le remplace. » Cette expérience de satisfaction constitue le prototype de la fixation du désir envers l'objet et représente ici selon la théorie freudienne l'expérience orale. Pour Freud, le désir et la satisfaction chez l'être humain sont à jamais marqués par cette première expérience.

Freud développe l'idée que l'organisation sexuelle de l'enfant s'élabore en deux grandes phases : prégénitale et génitale, qu'il argumente en rapport avec une évolution positive développé à partir de l'étude de populations dites primitives : « *Nous appellerons prégénitales des organisations de la vie sexuelle dans lesquelles les zones génitales n'ont pas encore imposé leur primat. Jusqu'ici nous en connaissons deux, qui suggèrent un retour aux forces primitives de la vie animale.* »

Une première organisation sexuelle prégénitale est celle que nous appellerons orale, ou, si vous le voulez, cannibale. L'activité sexuelle, dans cette phase, n'est pas séparée de l'ingestion des aliments ; à l'intérieur de cette activité, des courants opposés n'apparaissent pas encore. Les deux activités ont le même objet et le but sexuel est constitué par l'incorporation de l'objet, prototype de ce qui sera plus tard l'identification appelée à jouer un rôle important dans le développement psychique ... *Une seconde phase prégénitale est celle que nous appellerons sadique-anale. Ici l'opposition qui se retrouve partout dans la vie sexuelle apparaît clairement ; toutefois, ce ne sont pas encore masculin et féminin qui s'opposent, mais les deux termes antagonistes : actif et passif. L'élément actif semble constitué par la pulsion de*

maîtriser, elle-même liée à la musculature ; l'organe dont le but sexuel est passif sera représenté par la muqueuse intestinale érogène.

... Ce qui fait encore défaut, c'est l'organisation et l'assujettissement des pulsions partielles à la fonction de procréation » (48). Ce n'est que plus tard en 1923 dans son livre *L'organisation génitale infantile*, que FREUD définit l'existence, au cours du développement psychique de l'enfant, d'une troisième phase qui se situe après les deux organisations prégénitales : sexuelle ou phallique, inaugurée par l'avènement du complexe d'Œdipe.

L'Identification

Définie par LAPLANCHE et PONTALIS (84) comme « *un processus par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci* », l'identification comprend plusieurs modes (primaire et secondaire) et s'observe dans des structures cliniques différentes (psychotique, névrotique, normale) par lesquels le sujet s'approprie les qualités de l'objet qui devient pareil à lui ou à l'un de ses traits.

Le concept d'identification a pris progressivement dans l'œuvre de Freud, la valeur centrale qui en fait plus qu'un mécanisme psychologique parmi d'autres, l'opération par laquelle le sujet humain se constitue. Pour l'enfant, l'identification est la première forme d'attachement. C'est un moyen d'approprier les attributs enviés de l'adulte (dont sa puissance). Cela constitue un aspect fondamental de la formation de la personnalité. Pour l'adulte, l'identification est un mécanisme de défense qui protège son Moi de l'angoisse. Laplanche et Pontalis soulignent que Freud remarque très tôt dans ses recherches (*La naissance de la psychanalyse*, écrit entre 1887 et 1902), la possibilité de coexistence de plusieurs identifications différentes, parlant de « *pluralité des personnes psychiques* ».

Ses travaux sur l'Œdipe permettent à Freud d'enrichir ce concept d'identification sur trois domaines de sa recherche :

1. La notion d'incorporation orale

Où il démontre chez le mélancolique, son identification à l'objet perdu, par une régression à la relation d'objet caractéristique du stade oral

2. La notion de narcissisme

Freud met en avant les rapports entre le choix d'objet narcissique (modèle de sa propre personne) et l'identification (modèle d'objets comme les parents)

3. Les effets du complexe d'Œdipe sur la structuration du sujet, qui sont

décris en terme d'identification (les investissements sur les parents sont abandonnés et remplacés par des identifications)

Cet enrichissement n'a pas abouti chez Freud, ni dans la théorie psychanalytique à une systématisation qui puisse en ordonner les modalités. Cependant, dans *Psychologie des masses et analyse du moi* (53), il distingue trois modes d'identifications :

1. Comme forme originaire du lien affectif à l'objet. C'est l'Identification primaire « *L'identification est la forme la plus originelle de la liaison de sentiment à l'objet* ». Cette identification pré-oedipienne est marquée par la relation cannibale qui est d'emblée ambivalente.
2. Comme substitut régressif d'un choix d'objet abandonné
3. En l'absence de tout investissement sexuel de l'autre, le sujet peut néanmoins s'identifier à celui-ci dans la mesure où ils ont en commun un élément (désir d'être aimé par exemple) : par déplacement, c'est sur un autre point que se fera l'identification : c'est *l'identification hystérique*.

Freud indique aussi que l'identification porte dans certains cas, non sur l'ensemble de l'objet, mais sur un trait unique de celui-ci.

Deux types d'identifications tirés du courant freudien focalisent notre attention : l'identification primaire, décrite par Freud et l'identification projective, décrite par Klein.

La définition actuelle de l'identification primaire que nous donnent LAPLANCHE et PONTALIS (84), c'est-à-dire un « *Mode primitif de constitution du sujet sur le modèle de l'autre, qui n'est pas secondaire à une relation préalablement établie où l'objet serait d'abord posé comme indépendant. L'identification primaire est étroitement corrélative de la relation dite d'incorporation orale.* » Dans le développement d'une personne, les identifications secondaires se superposent à elle car l'identification primaire est la première à apparaître chronologiquement. Nous concevons alors l'identification primaire comme la première relation à la mère avant que la différentiation de l'ego et de l'alter ego ne soit solidement établie. FREUD, dans *Le moi et le soi*, écrit « *Au tout premier début, à la phase orale primitive de l'individu,*

l'investissement de l'objet et l'identification ne sont peut être pas à distinguer l'une de l'autre ».

COTTI, dans son article *Du cannibalisme à la phagocytose, généalogie de la théorie freudienne de l'identification primaire* (33), étudie l'élaboration freudienne d'identification primaire qui a été construite sur un double modèle de l'anthropophagie. L'étude de l'identification primaire dans la théorie freudienne lui fait émettre l'hypothèse, qu'à travers ses écrits, Freud considérerait l'anthropophagie « *comme liée à la sexualité la plus sauvage, et même issue du fonctionnement biologique de reproduction la plus primaire –la phagocytose—qui représente les toutes premières étapes de la vie organique* ». À travers cet article, l'auteur étudie le cheminement du raisonnement freudien, qui d'une part s'appuie des rapports ethnologiques de Smith et Taylor, qui soutiennent une théorie indigène du cannibalisme, et d'autre part, des perspectives biologico psychiatriques, inspirées de Krafft-Ebing et Kiernan, et qui postulent que l'évolution des espèces a commencé par une coalescence des désirs d'alimentation et de copulation. Freud souligne l'ambivalence qui caractérise l'identification « *L'identification est au demeurant ambivalente dès le début, elle peut aussi bien de tourner vers l'expression de la tendresse que vers le souhait de l'élimination. Elle se comporte comme un rejeton de la première phase orale de l'organisation de la libido, dans laquelle on s'incorporerait, par le fait de manger, l'objet désiré et prisé, et ce faisant on l'anéantissait en tant que tel. Le cannibale, comme on le sait, en reste à ce point de vue. Il chérit ses ennemis jusqu'à la dévoration et il ne dévore pas ceux qu'il ne peut chérir d'une manière ou d'une autre* ». De cette ambivalence originale attachée au désir de s'approprier l'objet en le détruisant, Freud rejoint les théories ethnologiques qui disent que chez les peuples primitifs, les qualités de l'animal mangé passent dans le mangeur. Dans *Totem et Tabou* (49), il écrit « *En introduisant en soi une partie du corps d'une personne par l'acte de consommation, on s'approprie aussi les qualités qui ont appartenu à cette personne* ». Les fils meurtriers réalisent ainsi l'identification au père, en consommant son cadavre et ainsi en s'appropriant une partie de sa force.

Parmi les successeurs de Freud, Mélanie KLEIN poursuit son oeuvre et propose un nouveau concept : *l'identification projective*, que LAPLANCHE et PONTALIS (84) définissent comme un « *Terme introduit par Mélanie Klein pour désigner un*

mécanisme qui se traduit par des fantasmes, où le sujet introduit sa propre personne (his self) en totalité ou en partie à l'intérieur de l'objet pour lui nuire, le posséder, le contrôler. » Pour KLEIN, l'identification projective constitue une défense primitive qui fonctionne dès les premiers mois de la vie et qui fait partie du développement émotionnel du nourrisson. Pour l'auteur, il s'agit d'un fantasme omnipotent à travers lequel le nourrisson se décharge de certaines parties indésirables (parfois désirables) de sa personnalité et de son mode externe en les projetant dans l'objet externe.

Historiquement, KLEIN décrit en 1932, dans *La psychanalyse des enfants*, des fantasmes d'attaque contre l'intérieur du corps maternel et d'intrusion sadique de celui-ci. C'est en 1946 que KLEIN introduit dans *Développements*, le terme d'identification projective pour désigner « *une forme particulière d'identification qui établit le prototype d'une relation d'objet agressive* ». Ce mécanisme consiste en une projection fantasmatique à l'intérieur du corps maternel de parties clivées de la propre personne du sujet, de façon à léser et contrôler la mère de l'intérieur. Il est en relation étroite avec la position schizo-paranoïde. Ceci n'est pas sans rappeler à notre mémoire le cas historique du Sergent Bertrand, cité par Epaulard (43), et qui confessait espérer trouver, lors des exhumations de cadavre, celui d'une femme : « *j'avoue franchement mon but en déterrant tant de corps était d'en trouver un de femme. Si j'ai mutilé un cadavre d'homme, la rage seule de ne trouver un de femme m'y a poussé. Car comme je l'ai déjà dit, au lieu d'éprouver de la satisfaction, j'éprouvais une grande répugnance* ». Cet exemple à nos yeux soutient l'hypothèse qu'il existe un lien entre les mutilations post mortem et les fantasmes de mutilations du corps maternel. La question qui reste à ce stade en suspend est de connaître la signification, au sein du concept de la différence des sexes, de l'attaque spécifique du corps maternel, comme corps primitif « indifférencié » ou comme objet d'attribut phallique.

L'Incorporation

Selon LAPLANCHE et PONTALIS (84), c'est en 1915, après avoir reconnu l'existence de l'organisation anale, que FREUD décrit comme premier stade de la sexualité le stade oral ou cannibalique. La source est la zone orale; l'objet est dans un rapport étroit avec celui de l'incorporation. L'accent n'est plus mis seulement sur une zone érogène, une excitation et un plaisir spécifiques, mais sur un mode de relation : l'*incorporation*. La pulsion prégnitale d'origine orale qui régente à la fois la pulsion sexuelle orale et l'agressivité est retrouvée à l'âge adulte. Elle permet d'ordonner le désir et la frustration qui résultent du rapport avec l'objet d'amour que l'on voudrait s'incorporer. Pour

LAPLANCHE et PONTALIS, le processus freudien d'incorporation peut se définir comme un « *processus par lequel le sujet, sur un mode plus ou moins fantasmatique, fait pénétrer et garde un objet à l'intérieur de son corps* ». L'incorporation représente en psychanalyse à la fois un but pulsionnel et un mode de relation à l'objet, tous deux caractéristiques du stade oral. Elle constitue le prototype corporel de l'*introjection* et d'*identification*. Le concept d'incorporation n'est pas limité à l'activité ou stade oral proprement dit, bien que l'oralité constitue le modèle de toute incorporation. D'autres zones érogènes et d'autres fonctions peuvent en être le support (incorporation par la peau, la respiration, la vision, l'audition).

D'un point de vue historique, Freud introduit dans sa théorie le concept d'incorporation en 1915, après avoir défini le stade oral. Ceci lui permet de mettre en valeur la relation entre oralité et relation à l'objet, qui n'existe pas au moment de l'élaboration de l'activité orale en 1905, dans *Trois essais sur la sexualité*, où l'oralité était relativement limitée au concept auto-érotique de la succion. L'incorporation fait intriquer plusieurs buts pulsionnels. En 1915, FREUD dans son ouvrage *Métapsychologie*, définit dans le texte *Pulsions et destins de pulsions* sa théorie des pulsions (opposition des pulsions sexuelles et des pulsions du moi ou d'auto-conservation). Il y souligne les rapports étroits entre activité sexuelle et alimentaire. C'est vers la fin de son élaboration, en 1920, dans son livre *Au delà du principe de plaisir*, que le père de la psychanalyse met en évidence les liens entre libido et agressivité : « *Au stade d'organisation orale de la libido, l'emprise amoureuse sur l'objet coïncide encore avec l'anéantissement de celui-ci* ». Cette conception sera reprise par ses successeurs.

Pour la psychanalyse, l'incorporation comprend trois significations :

- 1 Se donner du plaisir en prenant en soi l'objet aimé
- 2 Détruire l'objet
- 3 Assimiler les qualités de l'objet en le conservant en dedans de soi

Bien qu'étroitement liées, nous allons tenter de mieux définir ces différentes significations et les concepts qui en découlent directement.

Se donner du plaisir

Basé sur la pulsion de nutrition et la sensation de réplétion post-prandiale, le plaisir oral représente l'essence de l'oralité : le plaisir personnel de manger l'autre, et son négatif : la peur d'être dévoré par l'autre. Au stade oral, qui est défini comme le premier stade de l'évolution libidinale, le plaisir sexuel est lié de façon prévalente à l'excitation de la bouche et des lèvres et se trouve donc tributaire de l'alimentation. C'est autour de cette activité alimentaire que s'organise la première relation à l'objet : la relation d'amour à la mère qui s'organise selon l'opération manger et être mangé. Mais le plaisir cannibalique ne s'arrête pas à l'oralité. POUILLON dans son article *Manières de table, manières de lit, manières de langage* (116), souligne à juste titre que « *l'abstention n'empêche pas le cannibalisme de hanter le langage et de nourrir les craintes peut être même les rêves des non cannibales.* » FREUD (52) démontre que les connotations alimentaires du vocabulaire amoureux (tu es à croquer...) sont en fait des empreintes de la phase orale dans la vie sexuelle adulte. L'emploi de ce langage culinaire métaphorique est souvent utilisé pour désigner les relations sexuelles (passer à la casserole), les noms d'animaux comestibles ou anthropophages pour qualifier le partenaire amoureux ou formuler un attrait sexuel (une poulette appétissante). Cette subsistance s'exprime également lors des préliminaires sexuels, avec des comportements à forte évocation orale comme la morsure ou la succion. Les fantasmes anthropophagiques sont présents dans de nombreux récits, légendes, contes, peintures, films, pièces de théâtres. La mise en scène du repas cannibale, procurant ainsi un double plaisir : le plaisir oral mais aussi celui de la transgression.

Pour le psychanalyste BETTELHEIM, auteur de l'ouvrage *Psychanalyse des contes de fées* (21), le conte de fées exprime en parole et en acte la pensée des enfants. Dans le conte *Jeannot et Margot* (ou *Hansel et Gretel*), les sentiments des enfants oscillent entre la peur de mourir de faim celui, d'être dévoré et le plaisir de l'oralité effrénée. Dans ce conte, les femmes (la mère et la sorcière) représentent les forces à la fois nourricières et hostiles de l'histoire. Dans cette histoire, un frère et une sœur sont abandonnés par leurs parents dans la forêt. Ils retrouvent une première fois leur chemin en semant des cailloux, puis une deuxième fois, ils utilisent des miettes de pain qui sont alors mangées par les oiseaux. Dès lors les voilà perdus. Ils sont abandonnés à eux-mêmes, loin du sein nourricier maternel qui ne peut plus subvenir à leur besoin. Pour

Bettelheim, la maison de pain d'épices qu'ils trouvent dans la forêt représente une existence fondée sur les satisfactions les plus primitives. Se laissant alors emporter par leur faim incontrôlée, les deux enfants n'hésitent pas à détruire ce qui devrait leur procurer abri et sécurité. Les oiseaux, en mangeant les miettes de pain, auraient dû leur faire comprendre qu'il n'est pas bon de dévorer tout ce qu'on rencontre. Peu importe à qui appartient cette maison, la gourmandise est ici plus forte que la peur du danger. La maison, dans ce conte, représente l'avidité orale et le plaisir qu'on éprouve à le satisfaire : les enfants « *se régalent de tout leur soul* ». Bettelheim prolonge la signification de la maison. Pour lui, cette « *maison de pain d'épice, qui peut être dévorée* », est le symbole de la mère qui en fait nourri l'enfant de son corps.

... *Elle est la mère originelle, qui est toute générosité et que tout enfant espère retrouver un jour quelque part dans le monde dès que sa propre mère commence à exprimer ses exigences et à imposer ses restrictions* ». Le message de cette histoire pour enfant est de souligner qu'il n'y a point d'avenir dans la phase orale. L'histoire raconte que derrière cet abandon sans limites à la glotonnerie, se cache la menace de la destruction. La régression au premier stade paradisiaque de l'être, lorsque le nourrisson vit en symbiose avec sa mère en buvant la vie à son sein, interdit en fait l'individualisation et l'indépendance. Dans le conte, ce danger est incarné par les tendances cannibales de la sorcière qui veut dévorer les enfants qui ont mangé sa maison. Elle symbolise les aspects destructifs de l'oralité. « *Les mauvais desseins de la sorcière amènent les enfants à prendre conscience des dangers de l'avidité orale incontrôlée et de la dépendance. Pour survivre, ils doivent faire preuve d'initiative et comprendre que leur seul recours est de prévoir et d'agir intelligemment. Au lieu d'être soumis aux pressions du ça, ils doivent agir en harmonie avec le moi. Cessant d'être le jouet de leur instinct, ils font travailler leur intelligence et inventent des ruses qui les sauveront de leur périlleuse situation* ». Une fois que l'on sait qu'il est dangereux de rester fixé à l'oralité primitive avec tous ses penchants destructifs, il est possible de passer à un stade supérieur de développement. Les enfants héritent des bijoux de la sorcière qui sauveront plus tard leur famille de la misère, et de restituer leurs parents en bons parents. Ceci amène Bettelheim à conclure, « *Quand il a surmonté ses difficultés oedipiennes, maîtrisé ses angoisses orales, sublimé ceux de ses désirs que le caprice doit être remplacé par l'action intelligente, l'enfant est prêt à revivre heureux avec ses parents. C'est ce que symbolise le trésor que Jeannot et Margot viennent partager à la maison.* »

La peur d'être dévoré

Cependant, concevoir pouvoir dévorer implique son contraire : pouvoir être dévoré. De concevoir pouvoir être soi-même dévoré, découle la peur d'être soi-même mangé. Chez le nourrisson, l'angoisse du huitième mois décrite par SPITZ, correspond à des réactions spécifiques d'angoisse vis-à-vis de l'étranger. Pour les pédopsychiatres, cette angoisse atteste que l'absence de la mère est vécue comme un abandon. Certains auteurs (29) ont souligné que cette angoisse de l'abandon évoquerait une peur de l'enlèvement. Beaucoup de peurs fantasmatiques ultérieures de l'enfant et de l'adulte, comme la peur des ogres, des sorcières, des voleurs... seraient des expressions plus tardivement élaborées. Chez l'enfant, cette peur d'être dévoré est exprimée métaphoriquement par la peur spécifique d'un animal familier des contes fantastiques : le loup.

FREUD, dans son livre *Cinq psychanalyses*, décrit une névrose infantile qu'il intitule *L'homme au loup* (52). L'analyste s'intéresse à la terreur d'un enfant à la vue de l'image du loup des contes d'enfants. « *Dans un certain livre d'images était figuré le loup, debout et marchant. Dès qu'il apercevait cette image, il commençait à crier comme un fou ; il avait peur que le loup ne vint et ne le mangea.* » La thérapie démontre qu'à travers cette expression correspondant à la phase orale de l'enfant, la peur d'être dévoré exprime la crainte chez ce petit garçon de la castration et l'élaboration à travers un rêve de la scène primitive, associé à une interprétation sado-masochiste de la relation sexuelle, d'une organisation adulte homosexuelle. « *À cette phase (orale), l'objectif sexuel ne pouvait être que le cannibalisme, le fait de manger ; le cannibalisme apparaît, chez notre patient, par régression à partir d'un niveau plus élevé, dans la peur d'être mangé par le loup. Nous fûmes obligé de traduire cette peur de la façon suivante : la peur de servir de coït au père.* »

Le lien qui existe entre angoisse de castration et la peur d'être dévoré est reprise et souligné par le psychanalyste MALCOVE dans son article *Bodily mutilation and learning to eat* (95). L'auteur prolonge cette réflexion en démontrant, à travers l'interprétation analytique d'enfants en thérapie, qu'il existe, lors de l'apprentissage social à manger seul, d'une prise de conscience de pouvoir être soi-même découpé en morceaux puis mangé. Ainsi, Malcove soutient que l'enfant qui apprend à se nourrir en se servant de couverts prend conscience de pouvoir mutiler le corps d'un autre.

Détruire l'objet

ABRAHAM poursuit les hypothèses freudiennes. De ses observations sur de jeunes enfants dont il tire les conclusions dans *Essais théoriques*, parus dans le livre *Oeuvres complètes* (3). Il divise la phase orale du développement de la libido en deux sous phases : la première, *pré ambivalente*, dominée par le plaisir de succion, et la deuxième, *sadique orale*, dominée par le plaisir de mordre, déchiqueter, mâcher. La distinction d'Abraham constitue un tournant dans la différentiation du plaisir de succion associé à l'aspiration du lait et du plaisir, proprement sadique, de la morsure et de la manducation. « ... *Tel enfant qui se nourrissait bien tant qu'il était au sein ou au biberon refuse la nourriture qu'il faut mâcher. Il est significatif que ce soit la viande qui suscite le plus de répulsion* ». Incorporer implique de détruire. Abraham écrit « *A l'étape de l'activité buccale de morsure, l'objet est incorporé et subit la destruction. Il n'est que de regarder un enfant pour mesurer l'intensité de son besoin de mordre où besoin alimentaire et libido sont mêlés. C'est le stade des impulsions cannibaliques.* »

GREEN (60) fait un lien entre la théorie des pulsions de Freud et les rapports sociétaux du rejet de l'étranger. « *Le clivage qui procède à l'exclusion décide de l'exil du mauvais, de sa non-reconnaissance comme partie intrinsèque du moi. On saisit la prolongation de ce clivage dans les formes de la vie sociale. L'étranger et le mauvais se confondent. L'incorporation cannibale aura donc pour rôle de réincorporer le même pour s'attribuer ses qualités positives, mais en l'ayant préalablement nié en le détruisant.* » La volonté humaine qui tend à la fois à détruire l'objet redouté et à incorporer ses qualités, se réassure tout en mangeant la nourriture aimée. Nous pouvons voir à travers le vocabulaire culinaire, une application de cette volonté, en particulier avec l'appellation de certains aliments, notamment sucrés comme les desserts. Pour la sociologue MODENA, auteur de l'article *Traces of cannibalistic instinct in food denomination* (106), l'évidence de l'interdit cannibalique de nos sociétés permet une utilisation, à partir d'analogie comme la forme ou la couleur, d'une dénomination anthropophage d'un plat où le tabou définit le choix de l'expression métaphorique. Pour cet auteur, appeler un mets par le nom d'un groupe social ou ethnique, ou d'une partie du corps confère une fonction *anti-tabou* à cet aliment. Ainsi donner à un nom dangereux à un plat rend ce nom inoffensif. Un autre avantage est de faire diminuer l'émotion suscité par le mot en question. À titre d'exemples nous rappelons les mets

sucrés comme le sacristain, la religieuse, l'oreille de juif, les os de mort, la meringue tête-de-nègre, et les aliments salés comme la viande rôti policier ficelé, et la boisson apéritif bloody mary...

Assimiler les qualités de l'objet

C'est dans l'ouvrage *Totem et Tabou* (50), que FREUD, en exposant les coutumes de certains peuples et leurs croyances, souligne qu'« *en ingérant les parties du corps d'une personne dans l'acte de dévoration, on s'approprie aussi les propriétés qui ont appartenu à cette personne.* »

CALAME-GRIAULE, dans l'article *Une affaire de famille. Réflexions sur quelques thèmes de « cannibalisme » dans les contes africains* (25), tire également des conclusions analogues de son étude sur la signification imaginaire des différents récits africains. L'auteur, qui étudie les allusions réelles ou supposées d'anthropophagie, définit deux catégories de contes africains : celle traitant de la consommation rituelle et celle relatant de dévorations délictueuses par des sorciers. Elle en conclut que ces deux catégories mettent en cause « *l'appropriation d'une partie des principes de la personne du dévoré par le dévorant.* »

Les implications de cette troisième signification ont été en particulièrement étudiées par GREEN (60). En partant du cannibalisme comme modalité de relation sadique-orale, il prolonge les implications que peuvent représenter l'acte d'incorporation et d'assimilation des qualités de l'objet à différents domaines. Ainsi, la relation orale cannibalique apparaît comme étroitement liée à l'activité amoureuse, destructrice, et incorporatrice de l'objet perdu. Elle est foncièrement récupératrice. Ce qui désire être repris à l'intérieur du corps, ce n'est pas le négatif de l'autre, mais son bénéfice en le détruisant. Le but de l'incorporation est de ne pas se laisser abandonner par l'objet, comme de ne pas l'abandonner. « *Incorporé, l'objet est fixé, assimilé, fait sien : on se fait l'objet pour ne pas le perdre.* ». Green, en s'appuyant de texte de FREUD *La Négation*, met en relation activités intellectuelles et pulsions orales. L'incorporation permet l'expression d'un appétit intellectuel à comprendre et donner un sens au monde qui l'entoure. « *La relation primitive orale est la matrice symbolique des processus intellectuels : le « j'aime et je hais, je veux m'unir à ceci et je veux détruire cela », se prolongera jusque dans le complexe d'Œdipe selon le destin sexuel. L'affirmation (incorporation) est fondée sur manger le bon, le bon, étant ici le même. Le mauvais (sein) s'identifie ici avec l'Autre ; l'Etranger qui a été expulsé du moi parce que hostile* »

ou nuisible. On pourrait soutenir que le cannibalisme forme avec l'exorcisme une paire contrastée. À l'incorporation s'oppose l'excorporation. »

Deuil et mélancolie

FREUD, dans l'article *Deuil et mélancolie* (50) qui date de 1915, propose de considérer la mélancolie, ou plus exactement le couple opposé manie et mélancolie qui définit la névrose narcissique, comme un prototype de la relation orale cannibalique : « *Il n'est pas alors difficile de reconstituer le processus. Un choix objectal, un rattachement à la libido à une certaine personne avait eu lieu ; sous l'influence d'une offense ou d'une déception réelle venant de la personne aimée, un relâchement de la relation objectale s'est produit. Normalement, il devrait en résulter un retrait de la libido de cet objet-là et son déplacement sur un objet nouveau. Or le résultat est autre et son obtention presuppose plusieurs conditions nécessaires. L'investissement objectal s'étant révélé peu résistant a été levé, cependant la libido devenue libre ne s'est pas déplacée sur un autre objet, mais s'est retirée dans le Moi. Là elle n'a pas pourtant été utilisée et n'a servi qu'à établir une identification du moi avec l'objet abandonné. C'est ainsi que la perte de l'objet s'est transformée en une perte du moi et le conflit entre le moi et la personne aimée en une discorde entre l'instance critique du moi et le moi modifié par l'identification.*

...Ce déplacement de l'amour objectal par une identification est, dans les affections narcissiques, un mécanisme important. Nous avons dit ailleurs que l'identification était le stade préliminaire du choix objectal et constituerait, pour le moi, la première manière, ambivalente en son expression, de distinguer un objet. Le moi aspirerait à s'incorporer cet objet, et cela en rapport avec la phase orale ou cannibale de l'évolution de la libido, en le dévorant ». Pour Freud, la dynamique de la mélancolie réside en une régression de l'investissement objectal vers la phase orale de la libido qui n'est encore pas différenciée du narcissisme.

La psychanalyse confère au processus d'incorporation une place importante qui nous montre le lien électif entre le deuil, ou plus généralement la perte de l'objet, et la phase orale ou cannibalique. Le psychanalyste GREEN, dans son article *Cannibalisme : réalité ou fantasme agit* (60), souligne l'ambivalence de l'activité orale, qui fait coexister en elle-même des éléments contraires, et révèle ainsi toute l'importance des relations à l'objet dans la mélancolie : « *Enfin et ceci n'est pas le moins important, la mélancolie met en lumière l'investissement narcissique de l'objet. Ceci rend compte du*

fait que lors de la perte de l'objet, le Moi, en s'identifiant à l'objet perdu, retrouve d'autant plus facilement celui-ci qu'il l'avait auparavant investi, non pour ce qu'il était en propre mais comme analogon, alter ego. Ainsi l'expression « manger le même » prend elle-même un éclairage singulier. Le mélancolique remplaçant l'objet perdu par son propre moi se dévore lui-même. Plus précisément son surmoi dévore son moi, comme son moi dévorait l'objet, cet autre lui-même ».

Karl ABRAHAM, dans son œuvre, analyse les différents aspects de la phase orale sous l'angle du travail de deuil interminable qui occupe le mélancolique. Dans son article *Les états maniaco-dépressifs et les étapes prégénitales d'organisation de la libido* paru dans *Développement de la libido* (2), il poursuit son raisonnement et écrit: « *l'introjection de l'objet d'amour est un processus d'incorporation correspondant à la régression de la libido à l'étape cannibalique* ». Il soutient ainsi l'hypothèse que le cannibalisme permet, grâce au processus d'incorporation, l'accès au processus de deuil et de réinvestissement de la libido dans un autre objet.

Mélanie KLEIN reprend également les théories freudiennes et poursuit l'étude des rapports entre oralité et mélancolie. Dans son article *Le deuil et ses rapports dans les états maniaco-dépressifs* (79), la psychanalyste étudie les états dépressifs par rapport d'une part à la manie, et d'autre part à la mélancolie. Pour KLEIN, la perte réelle d'un objet ou une situation analogue pourvue de la même signification, aboutit à l'installation de l'objet à l'intérieur du moi. Cette introjection peut échouer à cause d'un excès de tendance cannibalique chez le sujet. Mais dans ce cas, elle ne s'applique pas davantage sur l'excès de cannibalisme. Il s'agit alors d'un cannibalisme destructeur qui ne protège pas de ce qui a été incorporé. KLEIN étudie la destinée des « *bons objets* ». Les bons objets, lors du développement psychique sont identifiés et assimilés au moi. De leur préservation, va par la suite dépendre la survie du moi. « *À mesure que s'accomplit l'organisation du moi, les imagos incorporés se rapprochent plus étroitement de la réalité et de l'identification du moi avec les 'bons objets' devient plus complète. La peur de la persécution, éprouvée d'abord au sujet du moi, s'attache alors aussi au bon objet et la préservation du bon objet sera alors synonyme de la survie du moi* ». Pour KLEIN, le sujet se sent contraint de recommencer sans cesse l'incorporation de ce bon objet. Cette répétition lui permet de remettre à l'épreuve la réalité ou l'irréalité de sa crainte d'avoir perdu le bon objet. Selon cet auteur, cette crainte provient de fait que le sujet croit que c'est son cannibalisme qui pourrait être responsable de cette perte. Cette

analyse du devenir du bon objet tend à démontrer à la fois la complémentarité et l'interdépendance des deux phases orales. Par la pulsion cannibalique d'ingestion de nourriture, le nourrisson incorpore l'objet, ce qui permet l'émergence de la pulsion sadique cannibalique qui tend, quant à elle, à détruire le bon objet indispensable au moi. « *À mesure qu'un enfant, ou un adulte, s'identifie plus pleinement avec un bon objet, l'appétit libidinal augmente ; il ressent un amour plein d'avidité et éprouve le désir de dévorer cet objet.* » La destruction de l'objet de la sécurité qu'il représente amène le sujet à un sentiment d'angoisse, conséquence de la culpabilité d'avoir soi-même perdu l'objet d'amour. La peur de perdre l'objet d'amour, nous ramène en premier lieu à la peur infantile de perdre la mère qui représente le premier objet d'amour. STEPHEN, dans son article *Consuming the dead : a kleinian perspective on death rituals cross-culturally* (129), rejoint les théories kleiniennes en remarquant à travers l'étude de certaines pratiques funéraires, que la mort d'une personne aimée est vécue en fantasme comme la destruction de l'imago de la mère internalisée. Les peurs infantiles de la perte de la mère, comme l'angoisse de persécution, la culpabilité, la dépression, et les tentatives de réparation sont clairement exprimés dans les rites de deuil des différentes cultures.

Le psychanalyste FEDIDA, dans son article *Le cannibale mélancolique* (44), reprend les travaux d'Abraham et Klein. « *Le cannibalisme relève d'une véritable transgression imaginaire d'un manque (privation, perte, abandon, séparation, etc) dont la méconnaissance prend figure de désaveu du réel lui-même. On ne peut s'y tromper : quelles que soient les expressions cliniques empruntées par l'angoisse de séparation (dans le double sens de « se séparer de » et d'être séparé), c'est à dire « en morceaux »), le cannibalisme comprend cette agressivité présente à l'angoisse elle-même de perdre l'objet d'amour et de l'anéantir plutôt que d'y renoncer en s'y détachant.* » Pour cet auteur, le deuil cannibalique, en rapport avec la perte de la mère, représente une solution incestueuse par l'union alimentaire à l'objet d'amour et résout en fait l'angoisse de séparation lié à la perte de l'objet.

Le modèle d'explication des processus de deuil et de troubles de l'humeur sous l'angle du cannibalisme nous donne alors un éclairage que nous pouvons appliquer à la clinique. D'un point de vue névrotique tout d'abord, une application originale est celle de la thèse de RUBEN *Cannibalisme psychique et obésité* (120). Pour cet auteur, la personne obèse ou qui présente un excès de poids peut inconsciemment abriter à l'intérieur de son corps, un autre être, de la survie duquel elle se sentait responsable et

qu'il fallait impérativement nourrir, sous peine de provoquer la mort de cette personne. L'analyse de patients obèses lui fait émettre l'hypothèse « *qu'en maigrissant les patients de ce type se sentent de plus en plus coupable de faire jeûner « l'autre », de le faire souffrir, de ne pas remplir leur devoir envers lui et même, au bout d'un certain temps et d'un certain nombre de kilos perdus, avoir la crainte de se retrouver dans la peau d'un assassin : maigres mais criminels.* » Cet auteur soutient l'idée que ces personnes, en plus de cette première hypothèse, craignent « *de perdre leur toute puissance, un sentiment de force et même d'immortalité, comme me le dira un de mes patients. Ce sentiment de perdre leur omnipotence et donc leur sécurité est évidemment une résurgence du sentiment de sécurité que ressent le bébé dans les bras de sa mère ou bien lorsque fantastiquement, il se sent ne faire qu'un avec elle.* » Au niveau de la clinique des psychoses, le cannibalisme nous renvoie classiquement aux processus mélancoliques. À ce propos, FEDIDA cite KRAEPLIN (44). Cet aliéniste a durant son vivant décrit des cas de patients délirants convaincus d'être coupables d'avoir mangé leurs enfants, ou de se métamorphoser en loups-garous et qui étaient d'authentiques mélancoliques.

L'analyse de l'importance de la phase orale ou cannabique nous conduit au concept de *fantasme d'incorporation*. Il est proposé par certains auteurs comme pouvant expliquer un processus névrotique de refus de deuil ou de deuil pathologique chez le névrosé, et chez les patients n'ayant pas franchi l'Œdipe, l'expression d'une structuration psychotique. Nicolas ABRAHAM et Maria TOROK, dans leur article *Introjecter—Incorporer Deuil ou Mélancolie* (4), définissent la réalité (dans son sens métapsychologique) comme « *tout ce qui agit sur le psychisme de manière à lui imposer une modification topique, et réserve le mot fantasme à toute représentation, toute croyance, tout état de corps, tendant à l'effet opposé, c'est à dire au maintien du statu quo topique. Le fantasme possédant alors une fonction préservatrice et conservatrice.* » Pour ces deux psychanalystes, le fantasme est d'essence narcissique, et tend à transformer le monde plutôt qu'à porter atteinte au sujet. Dès lors, comprendre un fantasme permettrait de comprendre à quel changement de topique il fait opposition. Pour ces mêmes auteurs, parmi tous les fantasmes, certains possèdent un caractère privilégié et qui illustrent la conjoncture des instances dans leur contenu même. Ce sont les archifantasmes de scène primitive, de séduction et de castration, mais aussi d'autres fantasmes dont le contenu illustrent par quel mode la topique est en passe de se

modifier : ce sont les fantasmes d'incorporation : « *Introduire dans le corps, y détenir ou en expulser un objet – tout ou en partie – ou une chose, acquérir, garder, perdre, autant de variantes fantasmatiques, portant en elles, sous la forme exemplaire de l'appropriation la marque d'une situation intrapsychique fondamentale : celle qu'à créée la réalité d'une perte subie par le psychisme. Cette perte si elle était entérinée, entraînerait un remaniement profond. Le fantasme d'incorporation prétend réaliser cela de façon magique, en accomplissant au propre ce qui n'a que de sens au figuré.*

Imaginer avaler ce qui est perdu permet de ne pas « avaler » la perte. L'incorporation permet ainsi selon ABRAHAM et TOROK deux autres procédés : *la démétaphorisation* (la prise au pied de la lettre de ce qui s'entend au sens figuré) et *l'objectivation* (ce qui est subi n'est pas une blessure du sujet mais la perte d'un objet). Ainsi, la magie de l'incorporation permet au psychisme de se dispenser d'un travail douloureux de remaniement. Ainsi l'incorporation dans un travail de deuil empêche au psychisme l'accès au sens de la perte et bloque en particulier le processus d'introjection. « *Le fantasme d'incorporation trahit une lacune dans le psychisme, un manque à l'endroit précis où une introjection aurait dû avoir lieu* ». Pour ces auteurs, le fantasme d'incorporation protège de la perte d'un objet jouant le rôle d'idéal du moi. L'incorporation interdit l'accès à la métaphore. L'incorporation est antimétaphorique. « *Elle implique la destruction, fantasmatique, de l'acte même par lequel la métaphore est possible : l'acte de mettre en mots le vide original, l'acte d'introjecter* ». La première application du fantasme d'incorporation se trouve dans les deuils pathologiques. Pour ABRAHAM et TOROK, l'ensemble des pertes narcissiques n'ont pas de processus d'incorporation . « *Tel n'est le cas que pour les pertes qui ne peuvent – pour quelque raison – s'avouer en tant que pertes* ». La perte est inavouable car elle est entachée de honte du fait même de l'objet (séduction,inceste, crime). Devant ce cas particulier, l'impossibilité d'introjection interdit de faire un langage du refus du deuil. Aucune expression de sentiment ne transparaît. « *Tous les mots qui n'auront pu être dits, toutes les scènes qui n'auront pu être remémorés, toutes les larmes qui n'auront pu être versées seront avalés, en même temps que le traumatisme, cause de la perte. Avalé et mis en conserve. Le deuil indicible installe à l'intérieur du sujet un caveau secret.*

... *Faire un fantasme d'incorporation, c'est ne pouvoir faire autrement que perpétuer, lorsqu'il est perdu, un plaisir clandestin, en faisant un secret intrapsychique.* » C'est dans cette crypte que repose la personne, toujours vivante pour celui qui la contient et

avec qui il vit. Les auteurs parlent ici de *cryptophorie*, car l'existence et le maintien de cette crypte où la personne, qui représente un Idéal du Moi, est toujours considérée comme vivante et avec qui le patient entretient des relations par le symptôme, lui permet au moyen de l'incorporation, une réparation narcissique.

FEDIDA (44) voit dans le cannibalisme rituel, l'expression symbolique du deuil mélancolique. Pour cet auteur, le cannibalisme rituel ou endocannibalisme permet l'expression du contenu mythique du fantasme attaché à l'angoisse de séparation, et il s'inscrit dans la nature même de cette identification où la perte de l'objet (séparation, abandon) comporte comme menace d'entraîner la destruction du Moi. Dans cette optique, la mélancolie représente une expérience hallucinatoire où préserver la perte de l'objet dont le Moi est dépendant et n'a pas d'autre solution que de le détruire. « *L'incorporation cannibalique n'est point l'acte symbolique d'une résolution de la perte. Elle est la satisfaction imaginaire de l'angoisse de se nourrir de l'objet perdu—objet dont la « perte » a été en quelque sorte nécessaire pour qu'il reste vivant et présent de sa réalité primitive hallucinatoirement conservée.* »

À ce stade de notre travail, l'étude du développement psychique nous permet de distinguer deux types d'organisations: le cannibalisme comme résultante du contenu fantasmatique individuel, qui peut se retrouver dans les structures cliniques les plus variées, et le cannibalisme comme modalité de la relation sadique orale dont dépendent les organisations perverses sado masochistes et la psychose par le couple manie mélancolie.

L'introjection

D'un point de vue historique, ce terme a été introduit par FERENCZI, dans son article écrit en 1909 : *Transfert et introjection*, créée par similitude et contraste avec celui de la projection. Ce terme est par la suite utilisé par ses contemporains Freud et Abraham. ABRAHAM qui écrit en 1924 l'article *Perte objectale et introjection au cours du deuil normal et des états psychiques anormaux*, dans lequel il décrit dans le cadre de processus de deuil normal, l'existence de rêves où le mort est mangé par l'endeuillé. Dans sa théorie, Mélanie KLEIN se sert des apports de ses deux maîtres Ferenczi et Abraham sur ce terme, pour accorder aux processus couplés d'introjection et de projection une place qui font d'eux les mécanismes princeps de l'activité psychique primitive. LAPLANCHE ET PONTALIS (84) définissent l'introjection comme un

processus permettant de faire « *passer, sur un mode fantasmatique, du « dehors » au « dedans » des objets et des qualités inhérentes à ces objets* ». L’introjection se différencie de l’incorporation car elle ne se limite pas à la limite corporelle. L’introjection est également en rapport étroit avec l’identification, que nous étudierons par la suite. Bien que ces deux termes soient souvent employés comme synonymes (par Freud et de nombreux auteurs), la psychanalyse différencie ces deux termes par rapport à la limite corporelle, qui est définie comme le processus de toute séparation entre un intérieur et un extérieur. Le terme d’incorporation se rapporte explicitement à cette enveloppe corporelle tandis que l’introjection est un terme plus large. Son utilisation ne se réduit pas à l’intérieur du corps, mais aux processus s’opérant par exemple à l’intérieur de l’appareil psychique ou d’une instance. On parle donc d’introjection dans le Moi, dans l’Idéal du Moi...

La différentiation entre ses deux termes fait encore l’objet d’un débat. Pour RUBEN (120) « *l’introjection des pulsions met fin à la dépendance objectale, l’incorporation de l’objet, au contraire, crée ou renforce un lien imaginal* ». La définition de l’introjection reste encore une entreprise délicate. Pour Nicolas ABRAHAM et Maria TOROK (4), son acquisition s’opère chez le nourrisson lorsqu’il doit faire l’apprentissage d’une bouche pleine du sein de sa mère à une bouche pleine de mots « *Apprendre à remplir de mots le vide de la bouche, voilà un premier paradigme de l’introjection* ».

... *Opérer ce passage, c'est réussir que la présence de l'objet cède la place à une auto appréhension de son absence* ».

Nous pouvons ici conclure notre analyse de l’introjection par son application et son illustration dans l’utilisation expressions comme « Il ne l’a toujours pas digéré » et qui réfèrent à un deuil non résolu pour la personne. Le processus de symbolisation n’ayant pas encore opéré.

La phase paranoïde-schizoïde

L’étude de ce concept nécessite de le replacer en rapport dans l’œuvre de Mélanie KLEIN qui est basée sur un mode de pensée fantasmatique de l’enfant (son imaginaire) et sur la valeur structurante de l’image maternelle. KLEIN (77) s’appuie sur les travaux de FREUD et FERENCZI. Elle donne aux processus couplés d’introjection et de projection une place qui font d’eux les mécanismes princeps de l’activité psychique primitive. Elle décrit une *position paranoïde-schizoïde* caractérisée par l’existence chez

le nourrisson, d'un Moi immature et d'une relation à des objets partiels par mécanisme de clivage dit « primordial ». Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une partition entre « bon » et « mauvais » mais d'un même objet en deux aspects. Le sein maternel est « *le prototype des bons objets quand l'enfant le reçoit, des mauvais lorsqu'il lui manque* ». Pour KLEIN, le clivage entre bons et mauvais objet ne recoupe pas l'opposition incorporer-expulser. Introjection et projection constituent des processus intrapsychiques qui régissent le développement du bébé, indépendamment du caractère des objets : « *Dès le commencement de la vie, le moi introjecte de bons et de mauvais objets* » et ces mécanismes intrapsychiques contribuent à créer une relation double avec l'objet primitif. Dans ses travaux, le cannibalisme et l'incorporation représentent les fantasmes les plus archaïques. Pour KLEIN, le surmoi précède le complexe d'Œdipe et permet son développement. Elle remplace les concepts freudiens de fonction phallique et de castration par des fantasmes plus archaïques de la psyché dans sa relation au sein, l'objet primordial. La dévoration du sein aimé et haï est la *relation d'objet originaire* : le nourrisson désire « *éviter, dévorer le contenu, détruire le sein et l'intérieur du corps de la mère par les moyens du sadisme. De même, il projette son agressivité sur les objets qu'il ressent comme mauvais et qui le mettent en danger : il les perçoit comme réellement dangereux, susceptibles de le dévorer, l'éviter, le couper en morceaux, l'empoisonner.* »

... *Ces imagos tableaux fantasmatisques déformés des objets réels auxquels ils renvoient s'établissent non seulement dans le monde extérieur mais par le processus d'incorporation, à l'intérieur du moi également. Il s'ensuit que de très petits enfants traversent des situations d'angoisse (et y réagissent par des mécanismes de défense) dont le contenu est comparable à celui des psychoses de l'adulte* ».

KLEIN, dans *les théories sexuelles infantiles*, soutient que la mère phallique a incorporé le père au cours de l'acte sexuel et les attaques sadiques ont ainsi pour objet aussi bien la mère que le père. Les fantasmes d'agressivité et de destruction du sujet envers la mère créent la crainte d'une punition par la mère que la projection a doté des mêmes sentiments à son égard. MEYER (105), dans sa thèse *Matricide et dangerosité*, cite POROT pour qui de telles relations à l'image maternelle permettent de comprendre la réalisation d'un fantasme très archaïque, comme le matricide et le parricide.

Les pulsions orales cannibaliques dirigées vers le sein de la mère, entraînent par introjection la création d'un Surmoi féroce et animé à l'égard du Moi des mêmes pulsions agressives. L'angoisse provoquée par les mauvaises figures introjectées, c'est-

à-dire le corps de la mère et le père et son pénis introjectés, pousse l'enfant à rechercher le contact libidinal avec ses parents en tant qu'objets externes. Les angoisses du stade oral et du stade sadique-anal poussent l'enfant à abandonner cette position pour la position génitale qui est moins sadique. Le nourrisson projette à l'extérieur ses pulsions destructrices et les attribue au « mauvais sein » ou sein frustrateur. Simultanément, par l'introjection, un sein « bon » et un sein « mauvais » sont constitués à l'intérieur. Ce clivage de l'objet, en ces deux aspects, constitue pour Mélanie KLEIN une « *nécessité vitale* » qui permet au Moi de gérer l'angoisse. Sous la menace d'une destruction de l'intérieur, le Moi, dont la cohésion est encore peu assurée, tend à tomber en morceaux. L'enfant dont les mécanismes de défense ne réussissent pas à maîtriser ses angoisses, se voit livrer à ses persécuteurs et connaît une désintégration. Ce morcellement semble sous-tendre les états de désintégration des schizophrènes.

LAPLANCHE et PONTALIS (84) définissent le concept kleinien de position paranoïde comme une « *modalité des relations d'objets spécifique des quatre premiers mois de l'existence, mais qu'on peut retrouver ultérieurement dans le cours de l'enfance, et, chez l'adulte, notamment dans les états paranoïaques et schizophrénique*.

Elle se caractérise par les faits suivants : les pulsions agressives coexistent d'embleé avec les pulsions libidinales et sont particulièrement fortes ; l'objet est partiel (principalement le sein maternel) et clivé en deux, le « bon » et le « mauvais » objet ; les processus psychiques prévalents sont l'introjection et la projection ; l'angoisse, intense, est de nature persécutrice (destruction par le « mauvais objet »).

À la position paranoïde, KLEIN oppose la position dépressive, qui est définie comme une « *modalité des relations d'objet consécutive à la position paranoïde, elle s'institue aux environs du quatrième mois et est progressivement surmontée au cours de la première année, encore qu'elle puisse être retrouvée dans le cours de l'enfance et réactivée chez l'adulte, notamment dans le deuil et les états dépressifs. Elle se caractérise par les traits suivants : l'enfant est désormais capable d'appréhender la mère comme objet total ; le clivage entre le « bon » et le « mauvais » objet s'atténue, les pulsions libidinales et hostiles tendant à se reporter sur le même objet ; l'angoisse, dite dépressive, porte sur le danger fantasmatique de détruire et de perdre la mère du fait du sadisme du sujet ; cette angoisse est combattue par divers modes de défenses (défenses maniaques ou plus adéquates : réparation, inhibition de l'agressivité), et surmontée quand l'objet aimé est introjecté de façon stable et sécurisante .»* (84)

Conclusion : Lecture d'Hannibal au regard de ces concepts

Hannibal Lecter est un héros fictif des romans de Thomas HARRIS *Man Hunter* (1981), *Red dragon* (1981), en français *Dragon rouge, The silence of the lambs* (1989) ou *Le silence des agneaux, Hannibal* (1999) et *Behind the mask* qui devrait être édité prochainement. Lecter est un psychiatre brillant et cultivé mais aussi un serial killer qui pratique des actes d'anthropophagie sur ses victimes. Le personnage d'Hannibal Lecter connaît une dimension internationale depuis son adaptation au cinéma par J. DEMME, où l'acteur Anthony Hopkins joue le rôle principal. Nous proposons d'étudier ce personnage et d'illustrer ainsi les notions que nous venons de voir précédemment.

Hannibal Lecter représente pour le grand public « Hannibal Le Cannibale », le personnage de référence qui vient à l'esprit à l'évocation d'une agression avec un passage à l'acte anthropophagique. Il est pour le grand public, le *fou dangereux, mégalomane, diaboliquement rusé* et dont le goût pour la barbarie ne l'empêche aucunement d'être parfaitement inséré dans la société. Thomas Harris, avant d'être un écrivain à succès, était un journaliste spécialisé dans les affaires criminelles. Bien que les héros de ses romans soient purement fictifs, leurs façons d'agir rappellent celles de personnes ayant réellement existé. Nous retrouvons ainsi des analogies entre l'histoire d'Hannibal Lecter et celles de deux hommes restés célèbres pour leurs actes. Le russe Andrei Romanovich Chikatilo, un tueur organisé antisocial (cinquante-cinq morts de 1982 à 1990), instituteur de formation, à qui sa mère durant son enfance racontait qu'en temps de famines des méchants venaient manger les enfants et lui répétait qu'un de ses frères, Stephan, avait été mangé de la sorte. Il pratiquait des viols, puis mutilations et actes d'anthropophagie (parfois cuisinés) sur les cadavres de ses victimes (99,107). Et un homonyme, Hannibal, un ingénieux général carthaginois de l'Antiquité, qui s'était juré de venger la mort de son frère Hasdrubal, mort et décapité par les Romains (61).

GREGORY, dans son article *Hannibal Lecter : the honey in the lion's mouth* (60) étudie à partir des éléments de l'enfance de Lecter retrouvés dans l'œuvre de Harris, les rapports d'objets de ce personnage. Ainsi peuvent être dégagé plusieurs traits de personnalité. Dans cette optique, nous pouvons étudier la complexité de ce personnage fictif à commencer par la description des traits névrotiques, à l'origine de ses passages à l'acte. Ceci nous permettra d'examiner la position psychotique de ce personnage et ses processus réparateurs. Nous nous proposons de terminer notre étude en introduisant la

question de problématique narcissique qui se manifeste à travers le personnage d'Hannibal Lecter.

L'éénigme des identifications

Elle est nécessaire à la création d'un lien entre Lecter et les différents personnages des romans de Harris. Mais elle opère en premier au niveau du prénom de Lecter. Son homonyme Hannibal, le général Carthaginois qui a vécu aux alentours du 2^{ème} siècle avant J.C. est resté connu dans l'Histoire comme un maître brillant de la tactique militaire. Les ruses d'Hannibal Lecter pour capturer ses victimes ou pour échapper aux enquêteurs nous mettent en rapport avec l'ingéniosité de son homonyme. Les processus d'identification sont présents tout au long des romans de Harris et l'écrivain dirige ainsi les sentiments de Lecter, et des lecteurs sur les différents personnages. La célèbre trilogie (*Dragon rouge*, *Le silence des agneaux* et *Hannibal*) sur « Hannibal le cannibale », psychiatre au Ça lui imposant des pulsions anthropophagiques évolue en association avec l'évolution du personnage de Clarisse, l'agent du FBI qui est conforme par son comportement à un idéal de justice ou plus exactement parlant à un idéal du Moi. Les romans de Harris sont remplis de processus identificatoires comme par exemple, des identifications de Lecter à sa sœur Mischa, de l'agent Clarisse Starling pour Lecter à sa sœur, d'une manipulation identificatoire de Lecter sur ses patients (Margot, Raspail), qui développent à leur tour des comportements criminels. Lecter s'identifie aux personnages ayant un passé criminel. Les processus d'identification permettent à Lecter de s'identifier à l'agent Will Graham grâce au crime que l'agent a commis avant leur rencontre et de s'associer à lui dans ses enquêtes. Lecter est un personnage qui s'identifie avec Dieu qu'il haït et dispense sa propre justice sur les hommes.

Un acte par vengeance.

L'histoire d'Hannibal Lecter a fasciné le monde entier avec la sortie en 1992 du film *Le silence des agneaux*. Une question se pose: D'où peut bien venir chez le spectateur une telle fascination pour cet homme qui prend plaisir dans des actes mêlant barbarie et raffinement intellectuel? Les travaux de FREUD répondent à cette question à travers l'étude du personnage Richard III d'Angleterre mis en scène par Shakespeare. Le fondateur de la psychanalyse explique dans son écrit *Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse* paru dans les *Essais de psychanalyse appliquée* (50),

comment le personnage de Richard III ait pu connaître un tel succès et engouement malgré la mise en avant de sa cruauté et de son manque de scrupule. Pour Freud, il est nécessaire à un écrivain, pour créer un bon personnage de mettre en place un mystère autour de ses agissements afin que nous cherchions à comprendre ce personnage par nos propres sentiments. Ainsi, à un niveau inconscient, s'opère un processus d'identification avec le personnage. Freud écrit à la base de cette identification avec le héros sadique: « *Nous croyons tous être en droit de garder rancune à la nature et du destin en raison de préjugices congénitaux et infantiles, nous réclamons tous des compensations à de précoce modifications de notre narcissisme, de notre amour-propre.* » Dans notre étude de personnage, les thèmes de haine et de vengeance et d'identification à l'agresseur apparaissent chez Hannibal tout d'abord avec l'histoire de son homonyme, Hannibal le général carthaginois, puis dans celle de son enfance.

Lecter a grandi en Lituanie, au milieu des ses parents aristocrates et de sa petite sœur Mischa. Ses parents meurent dans leur résidence sous les bombardements des raids des Nazis lors du retrait des troupes russes durant la seconde guerre mondiale. Hannibal a cinq ans. Il prend la fuite avec sa petite sœur et un autre enfant. Ils accompagnent dans leur fuite un groupe de déserteurs. GREGORY décrit dans son article une scène de séduction de Lecter sur sa petite sœur Mischa, ce qui soutiendrait que ce personnage a eu accès et dépassé la phase oedipienne. Un jour, les déserteurs affamés enferment les enfants dans une grange. Ils parviennent à s'emparer de Mischa. Lecter ne reverra jamais sa sœur qu'il cherchera partout. Harris écrit dans *Hannibal* : « *La prière obséda ses pensées durant toute sa sixième année... mais il ne pouvait ôter de ses pensées le bruit de la hache qui tombe* ». En réponse, qu'il pense venir de Dieu, il retrouvera les excréments des déserteurs avec dedans les dents de laits de sa sœur. Ceci expliquerait en partie les crimes mutilateurs et anthropophages ainsi que les désirs de Lecter à motiver la vengeance chez ses patients ou à les venger lui-même (pour exemple, l'épisode de la mort de Verger qui avait abusé de sa sœur Margot lorsqu'elle était enfant et qui par la suite devint une patiente de Lecter) et sa haine profonde contre Dieu qu'il considérera comme sadique et cruel.

Un syndrome post traumatique

Outre l'anthropophagie de vengeance, l'enfance de Lecter nous éclaire sur une possible névrose post traumatique. Lecter, par ses crimes, rejouerait la tragédie de sa petite sœur. En effet, Harris décrit chez Lecter des scènes de réminiscences involontaires où le

personnage revit des scènes de son enfance et des derniers jours de Mischa. Le souvenir de la scène de chasse des cerfs représenterait alors un souvenir-écran. Le contenu de la mort de Mischa les flash-backs qu'il s'empare de lui durant ses voyages en avion, nous font supposer que Lecter se soit identifié à sa sœur au moment de son enlèvement par les déserteurs. En effet, Il aurait été possible, dans l'histoire d'Hannibal, qu'il aurait pu subir le même sort que sa sœur. Sa survie aurait donc initié un processus traumatisque. Pour GREGORY, Lecter est tellement submergé par les réminiscences de son enfance, que ses fantasmes de vengeance altèrent son sens de la réalité où il doit tuer et manger des parties de ses victimes pour échapper à ses horreurs. Les flash-backs et cauchemars sur la mort de sa sœur ou des jeunes cerfs représenteraient des critères de syndrome post traumatisque où Lecter se sent différent et éloigné des autres. GREGORY décèle chez Lecter des difficultés à exprimer ses sentiments, une hypervigilance, en particulier aux odeurs et donc en rapport avec notre cerveau reptilien qui contrôle la réponse ou la non-réponse à un stimulus de combat. La lutte active contre ses souvenirs l'amènerait à revivre ses traumatismes en vain. L'analyse de Lecter faite par GREGORY voit en ce personnage culte, une application de la théorie du traumatisme infantile de KHAN, un successeur de Klein et de Winnicott. Pour Khan, les enfants qui ont vécu des traumatismes cumulatifs développent une *fausse personnalité* arrêtant leur développement psychologique et qui a pour résultat une incapacité d'accès à la symbolique. Ainsi, l'incapacité d'usage du symbole par le langage laisserait la place au passage à l'acte comme modalité pour faire diminuer les tensions internes. Cette remarque nous introduit à l'approche de l'étude de l'axe psychotique du personnage.

La position paranoïde

Selon les théories de KLEIN décrites précédemment, l'enfant aux alentours de deux ans d'âge, traverse une phase de développement psychique dit position paranoïde où il connaît une phase d'agressivité orale qualifiée de cannibalique. Une hypothèse serait de mettre en lien les actes d'agressions anthropophagiennes de Lecter à la position paranoïde-schizoïde primitive. Stade de développement qui aurait pu correspondre à celui de Mischa au moment de sa mort et peut être ici nous permettre d'interpréter les actes de Lecter à la manière de RUBENS (119) qui voit dans l'obésité et le cannibalisme psychique une manière de faire survivre autrui dans le deuil pathologique. Ici peut être une mise en acte de ce processus. GREGORY soutient sa thèse d'une position paranoïde chez Lecter en citant Klein pour qui le stade génital peut être associé

à un positionnement paranoïde précoce. Lecter clive le monde en « bons » (par exemple Clarisse l'agent du FBI ou la ville de Florence) et « mauvais » objets (par exemple le chasseur à l'arc, le concertiste Raspail). Certaines personnes, comme l'infirmière qu'agresse Lecter dans la prison de Baltimore, regroupe à la fois le concept de bon et de mauvais sein. Pour GREGORY, Lecter durant sa cinquième année, a revécu une position paranoïde schizoïde pendant sa captivité. C'est aussi cette expérience qu'il revit lors des réminiscences de la scène où les jeunes cerfs sont transpercés par des flèches. Nous voyons donc à travers de ce personnage fictif, l'utilisation de défense appartenant à la position paranoïde schizoïde. Il clive le monde en deux : bons et mauvais objets, et utilise l'identification projective pour maîtriser le monde extérieur. Ses comportements traduisent une identification projective de lui-même aux agresseurs de Mischa sa sœur, une identification projective sur les mauvais objets qu'il manipule (Verger qui se lacère le visage). Il tente aussi de manipuler les bons objets comme Clarisse Starling. Cette identification à Clarisse nous amène aux processus réparateur du personnage Hannibal.

La compulsion à tuer

Elle pourrait être la conséquence de position paranoïde, mais peut aussi être interprétée comme la conséquence du syndrome post traumatique de Lecter. Pour Gregory, tuer est pour Lecter le seul moyen de mettre fin à ses réminiscences et aux angoisses qui les accompagnent. L'auteur s'appuie des théories kleiniennes sur les tendances agressives des enfants et les transpose sur ce personnage de romans. Les passages à l'acte meurtrier représentent alors l'intensité de la peur de cette personne à subir ces mêmes attaques. L'inquiétude de cette personne lui sert alors à augmenter ses pulsions sadiques et à détruire ses objets hostiles pour pouvoir échapper à leurs attaques.

Cette compulsion à tuer possède un but : celle de restaurer la place de Mischa. Elle possède également un mode opératoire. Il tue des personnes qu'il connaît, passe à l'acte lorsque ces derniers offensent son système de valeur ou sa personne. En cuisinant ses victimes il signe ses meurtres et intellectualise la mort de sa sœur.

Un processus d'introjection

Lecter tue et mange ses morts. Pour GREGORY, ces actes d'incorporation et d'introjection de l'objet lui permettent de se débarrasser et de maîtriser sa crainte d'être lui-même dévoré. L'anthropophagie sélective sur des organes sains de ses victimes (

laisse le foie gras cirrhotique du chasseur à l'arc et mange son pancréas et son thymus) peut être également analysé comme une introjection possible des mauvais objets après sélection de ce qui est bon en eux. Le mauvais objet devient un objet total, à la fois bon et mauvais. L'absence de compulsion anthropophage lors de son séjour à Florence peut également être interprété comme une introjection du bon objet permis par un environnement rassurant pour le Moi. Florence étant la ville originaire de sa famille maternelle.

La position dépressive

Pour KLEIN, la phase psychotique paranoïde, cède la place, dans le développement normal de l'enfant, à des mécanismes d'ordre névrotique comme la dépression et l'accès au bénéfice du symbole. Pour GREGORY, qui s'appuie de l'hypothèse kleinienne où la possibilité d'aimer dépend de l'expérience de réparation qui s'opère dans la position dépressive soutient que le personnage de Lecter, en envisageant Clarisse comme représentant un bon objet comme Mischa, entre dans un processus de réparation. Dans le livre *Hannibal*, Lecter séduit Clarisse. Il donne à Clarisse la place que tenait auparavant Mischa dans son univers. Harris raconte qu'au bout de plusieurs années sans meurtre, Hannibal connaît des périodes de doutes et de désillusions sur le retour de ses pulsions meurtrières. Il ne rêve plus de Mischa et Clarisse l'aide à faire le deuil de sa sœur. Mais l'écrivain Harris n'écrit aucune bonne prédiction pour ce personnage. Selon lui, Lecter est enfermé dans son passé et ne peut qu'y retourner.

Narcissisme

Finalement et peut être avant tout, Lecter appartient plus à ses pulsions qu'il ne les maîtrise pour posséder ses objets. Cette étude nous amène à conclure sur le point désaxé et à la fois central du personnage Hannibal, et à considérer, à travers l'acte anthropophage, l'importance de la question du narcissisme et de ses rapports à l'objet. Nous pouvons interpréter, à partir du titre *Le silence des agneaux*, l'axe narcissique dans la dynamique perverse et son mode spécifique de relation à l'autre, c'est-à-dire. posséder l'autre non pas pour trouver mais pour se retrouver soi-même En effet, bien que ce titre, avant d'interpeller lors de la lecture du livre sur l'histoire de Clarisse, interpelle et semble à la fois mystérieux et en rapport direct avec le personnage de Lecter. Nous pouvons ici concevoir par l'usage des mots de ce titre, le « silence » comme la marque de la relation d'emprise à la fois muette et omniprésente, et qui ne

s'exprime que trop tard, avec l'acte criminel et anthropophage. D'autre part, ce titre fait appel à nos références personnelles sur le couple du loup et de l'agneau. Nous pouvons interpréter ici une allusion à la relation de domination et de possession du prédateur sur ses victimes. Nous pensons voir, à travers l'emprise de dimension perverse d'Hannibal, une autre cause du succès interplanétaire de ce personnage. Le lecteur des livres de Harris et/ou le spectateur des films de Demme, perçoit la chaleur qui émane de la relation de Lecter avec les autres personnages mais en se positionnant en tant témoin « oculaire », il se permet de la contempler sans pour autant se brûler. Ainsi le spectateur prend impunément à la lecture de ce personnage à la fois hors la loi et dévorateur. Cette réflexion nous amène à poursuivre en définissant les concepts de narcissisme nécessaires à notre étude.

2.1.2 Narcissisme et fondements de l'agressivité

Le sadisme ou acte sadique

D'un point de vue psychopathologique, la cruauté a eu très tôt un lien avec l'égoïsme. KRAFT – EBING, l'auteur de *Psychopathia sexualis*, qui paru pour la première fois en 1903, rattache la cruauté aux perversions sexuelles. C'est à cet auteur que nous devons, en référence à l'œuvre du Marquis de Sade, le concept de sadisme. D'un point de vue historique, les premiers écrits traitant de l'agressivité se sont basés sur des concepts d'anthropologie et d'histoire de la culture. Un mouvement est ainsi né : celui des théories évolutionnistes. Des auteurs comme Kraft-Ebing, Lombroso, Kieman, s'en font les portes paroles. Les pathologies mentales sont alors considérées comme l'expression de tares héréditaires. Ce mouvement bien que réfuté depuis, garde une importance car il a influencé Freud dans l'élaboration de sa théorie sexuelle et il demeure encore à l'heure actuelle, une référence pour le grand public face à des actes mutilatoires. LAPLANCHE et PONTALIS (84) tentent de situer l'utilisation du terme sadisme en psychanalyse. « *Freud, le plus souvent, réserve le terme de sadisme ou de « sadisme proprement dit » à l'association de la sexualité et de la violence exercée sur autrui.* » Cependant, d'une façon plus vaste, il nomme parfois le sadisme dans l'exercice seul de la violence, hors de toute satisfaction sexuelle. Un tel emploi, dont Freud lui-même a souligné qu'il n'était absolument pas rigoureux, a pris une large extension en psychanalyse. Il conduirait à tort à faire du terme de sadisme le synonyme

de celui de l'agressivité. Cet emploi est particulièrement net dans les écrits de Mélanie Klein et celui de son école. Pour notre part, nous envisageons le concept de sadisme, indépendamment de celui de la relation sado-masochiste considérée par la psychanalyse, et explicitée par Lagache (84) comme la dimension majeure de la relation intersubjective. Le sadisme, dans notre conception terminologique, ne résulte donc pas d'un contrat conclu d'un commun accord, consciemment ou pas.

Une criminalité surmoïque

Dans *Les tendances criminelles chez les enfants normaux* (76), Mélanie KLEIN tente de démontrer l'existence chez tout enfant de tendances criminelles. Elle met en rapport certaines de ses théories infantiles aux passages à l'acte de grands criminels. Pour cet auteur, le criminel adulte ne présente pas d'absence de Surmoi, mais un Surmoi pathologique dont la genèse remonte à des fixations très précoces. Dans la théorie freudienne, les stades du développement de la petite enfance se retrouvent chez la personne adulte. Klein, en tant que successeur de Freud, adhère au postulat évolutionniste où l'individu répète biologiquement et psychiquement, l'évolution de l'humanité. Reprenant ce postulat, elle distingue chez le jeune enfant les attitudes de nos ancêtres. « *Nous découvrons chez lui, réprimés et inconscients, les stades que nous observons chez les peuples primitifs : celui du cannibalisme et des tendances meurtrières les plus diverses.* » Dans sa théorie, Klein oppose à cette partie primitive de la personnalité, une partie civilisée à l'origine selon elle du refoulement. Elle tire des conclusions de séances analytiques avec de jeunes enfants. Pour Klein, lorsque le petit garçon entre dans le complexe d'Œdipe, il éprouve une haine et une agressivité nées de ses tendances sadiques qui se traduisent lors des séances d'analyse par des récits et des mises en scène de rêves de mutilation et de castration. Elle écrit à propos de l'analyse du petit Gerald, qu'elle présente dans son article sur la criminalité des enfants, comme un enfant normal. « *Le pénis du père, ici aussi devait être coupé d'un coup de dents, cuit et mangé ; ce désir provenait d'une part, des fixations orales de l'enfant, et représentait d'autre part, un moyen de combattre l'ennemi ; car l'enfant n'a pas d'autre arme, et utilise ainsi, d'une manière primitive, ses dents. Cette partie primitive de la personnalité était présenté par le tigre (une peluche de l'enfant) qui, je le découvris plus tard, était Gerald lui même, ou plutôt une partie de lui même qu'il préférait ne pas réaliser. L'enfant formulait également des fantasmes où il s'agissait de découper le père et sa mère en morceaux ; ces fantasmes se rattachaient à des actes anaux, consistant à salir son père et sa mère avec ses fèces. Après ces fantasmes, il*

organisait un dîner au cours duquel l'enfant et sa mère mangeaient le père. Il est difficile de montrer combien de tels fantasmes, sévèrement condamnés par la partie civilisée de la personnalité, font souffrir un enfant aussi généreux que celui-ci : ce petit garçon ne manifestait jamais assez d'amour et d'affection à son père. Nous voyons aussi dans ces fantasmes de bonnes raisons pour expliquer le refoulement de son amour pour la mère : elle était, d'une certaine manière la cause ». Dans ce même article, elle décrit les fantasmes infantiles où il existe un frère, rival dans l'amour de ses parents, et qui attendrait devenir au monde, caché dans le ventre de sa mère : « Le petit enfant qui, apparemment, ne sait rien sur la naissance, a une connaissance inconsciente très précise du fait que les enfants poussent dans le sein de leur mère. La jalousie éveille une haine violente contre l'enfant dans le sein maternel, et suscite le désir—fantasme habituel chez l'enfant pendant une nouvelle grossesse de sa mère—de mutiler le ventre de celle-ci et de défigurer l'enfant qui s'y trouve en le mordant et en le coupant ». Classiquement dans la théorie freudienne, le Surmoi est défini comme l'héritier du complexe d'Œdipe et il se constitue par intériorisation des exigences et des interdits parentaux. Dans la théorie kleinienne, le complexe d'Œdipe apparaît plus tôt dans le développement du jeune enfant (vers l'âge de deux ans). L'instance surmoïque se forme au moment de l'apogée des pulsions sadiques (sadiques orales et sadiques anales), et c'est l'effectivité de la triangulation oedipienne qui permet au Surmoi de s'exprimer. Le Surmoi se forme à la phase orale, par introjection des « bons » et des « mauvais » objets, et le sadisme infantile, alors à son acmé durant le stade oral, rend ce Surmoi particulièrement cruel. KLEIN rejoint le mouvement psychanalytique classique, en affirmant l'importance du complexe d'Œdipe dans tout le développement psychique et dans la genèse de toute psychopathologie.

Pour KLEIN, le développement d'un Surmoi anormalement puissant et menaçant pour le sujet, représente le principal facteur de la criminalité retrouvée plus tard chez l'adulte. Dans son article *La criminalité* (78), l'auteur écrit : « *Plus la tendance et l'aptitude à réparer grandissent et plus la confiance dans l'entourage augmente, plus le surmoi s'adoucit, et vice versa. Mais dans les cas où, à cause d'un sadisme violent et d'une angoisse écrasante (je ne puis mentionner ici, très brièvement, que certains des facteurs les plus important de ce processus), le cercle vicieux de la haine, de l'angoisse et des tendances destructrices ne peut être brisé, le sujet reste sous le coup des situations d'angoisse de la première enfance et conserve les mécanismes de défense*

propre à ce stade précoce. Dans ce cas, si la peur que le surmoi inspire dépasse, pour des raisons extérieure ou intrapsychiques, certaines limites, le sujet peut se retrouver constraint à détruire les gens, et cette contrainte peut constituer la base soit d'une conduite de type criminel, soit d'une psychose. »

Les travaux de cet auteur l'amènent, dans l'article *Les stades précoce des conflits oedipiens* (77) à mieux définir les fantasmes. Pour Klein, l'enfant développe au commencement de l'Œdipe, des fantasmes de dévoration sur ses parents qu'il associe à l'acte sexuel. « *Si je me rapporte à mon expérience, le sadisme atteint son point culminant au cours de la phase qui débute avec le désir sadique-oral de dévorer le sein de la mère (ou la mère elle-même) et qui s'achève à l'avènement du premier stade anal. Pendant cette période, le but principal du sujet est de s'approprier les contenus du corps de la mère et de détruire celle-ci avec toute les ares que le sadisme dispose. Cette phase constitue en même temps une introduction au conflit oedipien. Les tendances génitales commencent alors à exercer leur action, mais elles ne sont pas encore évidentes, car les tendances pré-génitales l'emportent. Ma thèse tout entière s'appuie sur le fait que le conflit oedipien débute à une période où le sadisme prédomine.*

... Selon les plus anciens fantasmes (ou « théories sexuelles ») de l'enfant concernant le coït des parents, le pénis du père (ou son corps tout entier) est incorporé par la mère au cours de l'acte sexuel. Les attaques sadiques de l'enfant ont ainsi pour objet le père autant que la mère ; dans ses fantasmes, il mord ses parents, les déchire, les broie ou les découpe en morceaux. Ces attaques éveillent son angoisse car il craint la punition de ses parents alliés contre lui ; cette angoisse, intériorisée à la suite de l'introjection sadique orale des objets, vise donc déjà le surmoi précoce. »

KLEIN souligne le lien privilégié qu'il existe entre les fantasmes infantiles de mutilation et le corps maternel : « *Cette pulsion, stimulée par l'apparition de tendance oedipienne, concerne d'abord principalement le corps de la mère, qui est conçu comme la scène de tous les processus et de tous les événements sexuels. »* (77) L'auteur y définit les fantasmes infantiles autour du ventre maternel. « *À l'intérieur de la mère, l'enfant s'attend à trouver : le pénis du père, des excréments, et des enfants, tous ces éléments étant assimilés à des substances comestibles. »* (77)

Dans l'article *Les tendances criminelles chez les enfants normaux* (76), Klein après avoir décrit la conception infantile des rapports sexuels comme de nature sadique, émet

l'hypothèse que ces fantasmes archaïques sont mis en acte de façon tel quel par les criminels et modifiés dans les relations homosexuelles. « *Les fantasmes dans lesquels le père, ou l'enfant lui-même, éventre la mère, la bat, la griffe, la coupe en morceaux, représente la conception enfantine des rapports sexuels. Notons en passant que les fantasmes de cette espèce sont effectivement traduits en actes par les criminels : contentons-nous de citer l'exemple de Jack l'Eventreur. Dans la relation homosexuelle, ces fantasmes subissent une transformation ; il s'agit alors de châtrer le père, de lui arracher le pénis en le coupant ou en le mordant, et de toute sorte d'action violente. La naissance se rattache souvent à des fantasmes où le corps est ouvert au couteau, à tel ou tel endroit pour que les bébés en soient retirés. »*

Pulsion d'emprise

En 1905, Dans *Trois essais sur la sexualité* (48), FREUD confère une dimension supplémentaire au concept de phase orale ou cannibalique. Il reconnaît dans la sexualité infantile la présence de traits cannibaliques et les relie au sadisme. Ultérieurement, il attribue à l'organisation prégnitale cannibalique le but d'incorporer l'objet et d'obtenir sur lui une emprise. « *L'histoire de la civilisation nous apprend que la cruauté et la pulsion sexuelle sont intimement unies. Mais, pour éclairer ce rapport, on s'est jusqu'ici contenté de mettre en valeur l'élément agressif de la libido. Certains auteurs vont jusqu'à prétendre que l'élément agressif constaté dans la pulsion sexuelle n'est qu'un résidu des appétits cannibales.*

... Ce que nous pouvons admettre, c'est que la tendance à la cruauté dérive de la pulsion d'emprise, et elle fait son apparition dans la vie sexuelle à un moment où les organes génitaux n'ont pas encore pris leur rôle définitif. Elle domine toute une phase de la vie sexuelle que nous aurons à décrire plus tard comme organisation prégnitale. » L'aptitude à la cruauté domine l'organisation prégnitale.

FREUD décrit la tendance primitive polymorphe perverse du tout jeune enfant. « *Il est instructif que le petit enfant puisse devenir pervers polymorphe sous l'influence de la séduction, pour être entraîné à toutes les transgressions possibles. Ceci indique qu'il apporte avec lui la particularité nécessaire à cela dans sa prédisposition ; le développement ultérieur se trouve pour cette raison peu de résistances puisque les barrières mentales contre écarts sexuels, honte, dégoût, morale, à l'âge de ce petit enfant ne sont pas encore édifiées ou sont simplement à l'état d'esquisse.* » La cruauté originale de l'enfant est d'emblée dirigée sur l'objet extérieur. FREUD invoque pour la première fois une pulsion (*Bemächtigungstieb*) traduite en français pulsion d'emprise.

L'origine de la cruauté infantile est rapportée à une pulsion d'emprise qui n'aurait pas originellement pour but la souffrance d'autrui, mais qui simplement n'en tiendrait pas compte et qui serait indépendant de la sexualité. Freud voit dans l'emprise la finalité d'une pulsion spécifique, non sexuelle, d'abord rattachée à la cruauté infantile (1905 *Trois essais sur la sexualité*), puis au sado-masochisme (1915 *Pulsions et destins de pulsion*), puis à partir de 1920 (*Au delà du principe de plaisir*), à l'action proprement dite de la pulsion de mort. LAPLANCHE et PONTALIS (83) résument ce terme issu des écrits freudiens par « *une pulsion non sexuelle, qui ne s'unit que secondairement à la sexualité et dont le but est de dominer l'objet par la force.* » Pour Freud, « *l'activité est due à la pulsion d'emprise au sens large, que nous appelons précisément sadisme quand nous la trouvons au service de la pulsion sexuelle ; cette pulsion doit s'acquitter, y compris dans la vie sexuelle normalement développée, de services auxiliaires importants. Le courant passif est alimenté par l'érotisme anal, dont la zone érogène correspond à un ancien cloaque indifférencié* ». La pulsion d'emprise bien que non sexuelle se met au service de la pulsion sexuelle prégnitale, comme pour le sadisme, et dans la vie génitale, comme pour le maintien ou la prise sur l'objet d'amour.

Pour GANTHERET, dans son article *De l'emprise à la pulsion d'emprise* (57), la pulsion d'emprise permet de passer de l'amour narcissique à l'amour objectal, « *elle indique la volupté auto-érotique le chemin des objets, de l'amour de l'objet, et dans le même temps confond cet amour d'objet avec la haine issue de l'autoconservation. Il est en effet clair que l'objet de la pulsion d'autoconservation n'apparaît dans sa délimitation, son existence même d'objet, que dans la mesure où il manque, se refuse ou tarde à se mettre à la disposition du moi. Ce vers quoi la pulsion d'emprise va entraîner la volupté, l'objet-autre-que-moi, est donc marqué, essentiellement, de l'indice du refus et de la haine suscitée. C'est d'embrée que le premier amour est une première haine* ».

BOURGUIGNON, dans *Situation du vampirisme et de l'autovampirisme* (24) voit dans les mutilations post mortem, une application de cette pulsion d'emprise en tant que composante sadique anale. Le cadavre pour l'agresseur s'identifie au corps maternel. « *Ce corps de la mère est donc l'objet de pulsion, certes parfois génitale, mais surtout partielles, orale notamment, ce qui laisse soupçonner la profondeur de la régression. Cependant les mutilations, le découpage des seins, des parties génitales, révèlent la mise en œuvre de la pulsion d'emprise et la pulsion agressive du stade anal.* »

La relation d'emprise

DOREY, dans son article *La relation d'emprise* (39), tente de définir et de différencier les termes de maîtrise et d'emprise. Cet analyste utilise le terme de relation d'emprise car il considère l'emprise comme le résultat d'une intersubjectivité. « *Pour qu'il y ait maîtrise, il faut qu'il y ait renoncement à l'objet originairement satisfaisant, donc aptitude à la reconnaissance de l'autre en tant qu'autre. À l'opposé, l'emprise apparaît comme l'exact contraire de ce renoncement puisqu'elle est domination et appropriation totalitaire de cet objet, ce qui suppose nous l'avons vu, que l'autre comme tel soit nié.* » L'emprise (sur quelqu'un) s'oppose à la maîtrise (d'un problème). Pour cet auteur, les désirs d'emprise et de maîtrise cohabitent tout au long de notre vie, entretenant entre eux des rapports quantitatifs variables selon les âges et les individus. Ainsi, bien que s'exprimant anormalement dans des états pathologiques, la relation d'emprise serait le témoin de l'existence en chacun de nous de la relation archaïque à l'objet primordial. Pour l'auteur, « *la relation d'emprise apparaît chaque fois que la maîtrise s'avère impossible ou du moins trop coûteuse pour l'économie psychique du sujet.* » Ce processus permet à la personne de se soustraire d'une angoisse insupportable qui apparaîtrait s'il perdait l'objet qu'il a investi. Partant de l'hypothèse que la relation d'emprise a pour caractéristique de porter atteinte à l'autre en tant que sujet désirant, Dorey postule : « *ce qui est visé, c'est toujours le désir de l'autre dans la mesure même où il est foncièrement étranger, échappant par sa nature, à toute saisie possible. L'emprise traduit donc une tendance très fondamentale à la neutralisation du désir d'autrui, c'est-à-dire à la réduction de toute altérité, de toute différence, à l'abolition de toute spécificité ; la visée étant de ramener l'autre à la fonction et au statut d'objet entièrement assimilable* ». DOREY met en lien la relation d'emprise avec deux types de pathologie : la perversion, où le pervers afin de pouvoir garder l'illusion d'un désir commun manipule l'autre et s'il réussit à imprimer sa marque sur la personne de son partenaire il doit également marquer une empreinte sur le corps de sa victime, et la névrose obsessionnelle, pour qui l'obsessionnel exerce son emprise sur l'autre dans le registre du pouvoir et dans l'ordre du devoir. Cet auteur suppose une fonction paternelle défaillante qui n'aurait pas pu protéger l'enfant d'une relation spéculaire et identificatoire avec la mère à l'origine de ces organisations pathologiques.

Violence fondamentale

BERGERET, prolonge les théories freudiennes sur l'agressivité et propose un nouveau concept psychanalytique : la *violence fondamentale* (19). Il relit la tragédie grecque et repositionne le complexe d'Œdipe sous l'angle du conflit narcissique. Pour cet auteur, le dénouement tragique de cette histoire avec le parricide suivi de l'inceste masque la portée réelle de ce mythe. L'annonce faite aux parents par Apollon sur les risques de la naissance d'Oedipe crée un risque narcissique. L'arrivée de cet enfant provoque un conflit de générations avec deux issues possibles : le meurtre de l'enfant par les parents ou son inverse. La mort de l'autre se révèle être l'unique moyen de sa propre survie.

Dans son raisonnement, Bergeret interprète le parricide comme une forme de lutte narcissique tout autant que de rivalité sexuelle et qui doit mettre un jeu un processus de violence. L'autoconservation seule du sujet, et l'ignorance de l'autre en tant que tel, caractérise cette violence. Ainsi pour l'auteur, « *la violence fondamentale semble trouver sa place du côté du groupe de « pulsions » dites d'autoconservation mais sans se voir rangée pour autant parmi les antagonistes des pulsions sexuelles, le « dualisme » pulsionnel devenant ainsi, comme je l'ai montré, diachronique et non plus synchronique, du fait de l'hypothèse de l'étayage libidinal sur le dynamisme violent.* »

Dans l'article *La théorie de la violence et les insatisfactions d'un clinicien* (20), BERGERET revient sur les caractéristiques de la relation à l'autre dans la violence fondamentale. L'autre n'existe pas en tant que personne. Il n'existe donc pas d'interaction à travers la violence fondamentale : « *La violence brutale innée, on la voit à l'œuvre toutes les fois où, d'un point de vue individuel ou social, il s'agit de la loi élémentaire et vitale du « lui ou moi », toutes les fois où, loin d'une problématique triangulaire oedipienne, et loin encore d'une problématique vraiment duelle, nous avons affaire à une pure question de narcissisme primaire : « moi ou rien », c'est à dire « un ou zéro ». « L'autre » n'apparaît plus alors comme un véritable objet, comme un deuxième sujet ; son statut se réduit à celui d'une occultation, une disparition du sujet ; un non-moi qui n'est pas encore un objet au sens relationnel du terme* ».

La nécessité de cette violence serait de l'ordre de la survie. « *L'instinct violent n'a pas à faire de sentiment ; il est là pour protéger la vie, pour défendre le droit à la vie du sujet.* »

Conclusion : L'autoconservation et l'interactivité : deux objets de l'agressivité

Des différents concepts expliquant l'agressivité en regard du narcissisme, nous pouvons définir deux objets possible de l'agressivité.

- L'autoconservation

Elle permet au sujet de se défendre de la menace vitale que constitue pour lui le monde extérieur. Nous rattachons à cette notion les termes de sadisme, et de violence fondamentale

- L'interactivité

Elle permet au sujet, grâce à une interaction avec un objet extérieur à lui-même, de se prémunir d'un processus désintegrateur, quitte à détruire l'objet nécessaire au maintien de sa structure. Nous y rattachons les concepts de criminalité surmoïque, de pulsion d'emprise et de relation d'emprise.

Nous pensons que l'orientation entre ces deux modes de relation à l'autre est le résultat d'un état de différentiation, issu du développement précoce infantile du sujet en particulier dans les interactions avec la mère. Nous nous proposons de poursuivre notre étude de la théorie psychanalytique et d'aborder ainsi la genèse de l'accès à la culture par l'angle premier du rapport à la mère puis par la relation triangulaire avec le père.

2.2 DE L'ANTHROPOPHAGIE A LA CULTURE

2.2.1 Inceste mère-enfant

L'interdit pour accès à la culture

Dans son livre *Totem et tabou* (49), FREUD fait remonter les débuts de la morale humaine avec l'application des deux tabous du totémisme qui sont la prohibition de manger l'animal totémique qui représente le substitut du père mythique du clan, et la prohibition de l'inceste. La première prohibition qui consiste à interdire de manger les représentants vivants du totem apparaît à Freud comme un amalgame de deux crimes fondamentaux, le parricide et le cannibalisme qui, avec la prohibition de l'inceste, constituent les expressions d'une même transgression originelle. Pourtant le lien entre anthropophagie et sexualité coupable est loin d'être évident dans la vie de tous les jours. « *Il est dur de passer de gens qui se baissent à ceux qui se mangent* » (130), écrit VOLTAIRE dans le *Dictionnaire Philosophique*. Pourtant LEVI-STRAUSS, avec une certaine facilité, démontre dans son livre *La pensée sauvage* (90) l' « *analogie très profonde que, partout dans le monde, la pensée humaine semble concevoir entre l'acte de manger et celui de copuler, à tel point qu'un très grand nombre de langues les désignent pour le même mot* ». La psychanalyse affirme ce lien jusqu'à imaginer réunir ces deux actes. GREEN (60) écrit à ce sujet : « *Il n'y a plus d'une façon d'aimer quelqu'un, jusqu'à ne faire qu'un avec lui. L'anthropophagie en est une.* »

La famille constitue à la fois le premier lieu d'amour et milieu social d'une personne. Il peut également être le lieu du fait particulier de l'inceste. Le structuraliste LEVI-STRAUSS définit dans *L'Homme nu* (92) le cannibalisme comme un acte qui permet de mettre en jeu au niveau des mythes les conditions de réalisation symbolique d'un *inceste alimentaire*. Il rapporte dans cet ouvrage les différentes versions d'un mythe cannibalique dans lequel une sœur incestueuse « *se coupe accidentellement, lèche son sang dont la saveur lui inspire une telle fringale qu'elle se dévore elle-même et devient une tête roulante qui s'attaque pour la manger à toute population. Sa famille épouvantée grimpe jusqu'au ciel. Un vieux tas d'excréments humains renseignent la tête ; elle s'accroche aux fuyards et, brûlante de désir, réussit à leur arracher son frère qu'elle étreint dans ses cuisses. Comme il refuse de la satisfaire, elle le dévore,* »

n'épargnant que le cœur qu'elle enfile sur son collier ». Cependant, si l'interdit de l'inceste se retrouve partout, celui du cannibalisme n'est pas universel. Bien que la définition de l'inceste puisse varier, il existe des sociétés cannibales, il n'existe pas de sociétés incestueuses. LEVI-STRAUSS soutient dans son livre *Les structures élémentaires de la parenté* (88) que l'interdit universel de l'inceste constitue la « *démarche fondamentale en laquelle s'accomplit le passage de la Nature à la Culture* ». Pour cet auteur, l'inceste n'a rien de culturel, seule son interdiction possède ce caractère. Au contraire le cannibalisme peut être autant institutionnalisé dans une société qu'il peut être prohibé.

POUILLON (116), à la lecture de Lévi-Strauss note que « *ce qui s'oppose à l'interdiction de l'inceste, ce n'est pas sa prescription, c'est simplement son absence de règle, la disparition de la notion même de l'inceste, la promiscuité faussement dite « primitive », bref cet « état de nature » qu'aucune société n'a connu. En revanche, ce qui s'oppose à l'interdiction du cannibalisme, c'est sa prescription, et inversement ; ni dans une direction ni dans l'autre nous ne sortons de la culture. Aussi n'est-il pas toujours indispensable d'exclure ou de recommander expressément le cannibalisme, qui est soit simplement ignoré, soit pratiqué sans problème, tandis qu'on est obligé expressément l'inceste, même quand on le commet, afin de maintenir la norme. La preuve s'en trouve, entre autres, dans notre code qui interdit l'inceste en définissant les empêchements au mariage en fonction des degrés de parenté, mais qui ne mentionne pas le cannibalisme.* »

L'inceste ne se limite pas à l'acte sexuel entre parents de sexes opposés. ARFOUILLOUX dans son article *Laïos cannibale* (10) mentionne que la « *transgression qu'il réalise abolit toute différence, celle des générations et celle des sexes. Il défait les lois et les interdits qui règlent les échanges sexuels et la transmission de la parenté. Il fait offense aux dieux et à la Cité, et il doit, par conséquent, être sanctionné par l'exclusion ou la mort.* » Des rapports singuliers s'établissent entre l'inceste et le cannibalisme. C'est la jouissance du même objet et plus exactement de sa chair. Ainsi, nous voyons que le cannibalisme au moyen de l'inceste peut faire perdre à l'individu ses capacités d'accès à la culture. Notre travail nous amène également à penser que l'anthropophagie éclaire de façon différente les concepts d'incestes père-fils et mère-fils. Si dans la tradition dont nous avons hérité, le meurtre du père (parricide) est porteur d'un sens plus grave que celui de la mère (matricide), l'inceste de la mère et du fils est considérée comme une aberration quasi monstrueuse, alors que crime

d'inceste du père à la fille semble moins tenir du tragique, tant par une tradition patriarcale que par la fréquence de ce crime dans notre société.

La mère mangée

A sa naissance, l'enfant qui naît est, après être sortie du ventre de sa mère, mis au sein. Dans la théorie analytique, ce sein est d'abord fantasmé comme faisant partie de son corps à lui. Il découvre ultérieurement que le sein fait partie du corps de sa mère. Les théories kleinianes démontrent l'existence pour l'enfant de deux seins, un bon sein qui nourrit l'enfant et un mauvais sein qui le dévore. C'est par l'expérience de la satiété que cet enfant s'endort dans les bras de sa mère, et que donc après avoir été nourri, la *mère-support* vient prendre le relais de la *mère-nourriture*.

Pour CALAME (25), il existe une équivalence symbolique entre les différentes expressions « vendre la mère », « tuer la mère » et « manger la mère ». Pour cet auteur, dans une relation normale (séparation d'avec la mère, c'est à dire dans l'optique que le cordon ombilical ait bien été coupé), l'enfant est nourri par la mère. Dans une relation pathologique (lien avec la mère non rompu), « *la mère, au lieu d'être la pourvoyeuse de nourriture, devient l'objet de consommation, le coupable est frustrée de la nourriture maternelle et doit se contenter d'une nourriture sauvage et crue... ou d'antinourriture.* » CALAME voit dans cette relation, non pas l'oedipe mais un fonctionnement archaïque pré-oedipien caractérisé par « *une frustration de type oral qui induit une régression profonde* ». Ainsi « « *Manger la mère* » viendrait donc combler un « *manque* » ancien et très profond ». CALAME soutient que pour accéder à la vie sociale, l'enfant doit aller chercher une autre femme à dévorer. C'est seulement lorsque le garçon a tranché le lien infantile qui le retenait à la mère qu'il peut grandir et assurer son rôle d'être social et procréer à son tour une descendance.

La mère dévoratrice

CALAME dans son article *Une affaire de famille* (25), étudie la place du thème de la nourriture dans les contes africains. L'auteur s'intéresse aux contes de sorcellerie africains et y dégage un thème important : celui de la mère dévoratrice de son propre enfant. L'auteur trouve dans les contes des fantasmes archaïques comme le fantasme de dévoration cannibale ou celui de la mère dévoratrice de son propre enfant. Pour l'auteur, à travers les contes, la dévoration de l'ogre représente pour le groupe social et particulièrement pour la famille, un danger venu de l'extérieur. Partant de ce raisonnement, Calame écrit, « *L'ogre, c'est d'abord la Mort, qui dévore indistinctement tous les humains. C'est aussi l'antifécondité, puisqu'il dévore les enfants. Mais c'est*

*aussi le mariage, considéré sous son aspect négatif, d'ailleurs liés à la mort puisque l'enfant donné en mariage est « mort » pour les siens. » Selon ce même auteur, les contes cannibales sont présents dans les sociétés où persiste la croyance en la sorcellerie d'où sa remarque que « *De nombreux contes, nous l'avons signalé, présente des « sociétés » de sorciers qui se réunissent pour de macabres repas dans lesquels sont dévorées des victimes fournies à tour de rôle par chacun des membres. Au nombre de ses victimes figurent le plus souvent les propres enfants des sorcières* ». Dans cette logique, l'initiative de dévoration par le groupe d'un enfant dépend de la mère qui elle-même devient dévoratrice de son enfant. Dans cette pratique l'enfant donné est souvent un fils. Ceci amène Calame à conclure que « *Le thème de la dévoration par la mère, qui semble privilégier la relation mère/fils, offre une interprétation évidente : la mère ogresse, c'est la mère abusive dans tous les sens du mot, soit qu'elle « mange » sexuellement son fils, et c'est alors une figuration imaginaire de l'inceste (avec accent mis sur la responsabilité de la mère), soit qu'elle le « mange » au sens affectif en l'aimant trop et en le réintégrant dans son sein, ce qui est la plus sûre façon de l'empêcher de lui échapper en devenant adulte et en se mariant* ». Nous retrouvons dans nos sociétés, le mythe de la sorcière, à la fois dévoratrice de l'enfant tant à la fois oralement que sexuellement, dans la période historique de la chasse aux sorcières avec le *Barilloto*, et avec les multiples mythes du vagin denté, de la mante religieuse, de la Sphinge thébaine dévoratrice de ses amants. Cette dernière réflexion nous ramène aux *Théories sexuelles infantiles* de FREUD.*

FENICHEL, dans son article *De la crainte d'être dévoré* (46), nous rappelle à la supposition freudienne que l'enfant, à l'origine de son développement, ne connaît qu'un seul sexe : le sexe masculin. L'angoisse de la castration ou de la dévoration apparaissent alors comme deux modalités pour l'enfant qui lui permettent d'élaborer la différence des sexes. Cette notion naissante de différence des sexes fait surgir chez l'enfant le fantasme d'une mère dévoratrice, castratrice, aux charmes dangereux. FENICHEL soutient la théorie d'une « *castration intra-utérine* » où la naissance d'une petite fille serait le résultat d'un petit garçon qui serait retourné dans le ventre de sa mère, soit par pénétration forcée, soit en ayant été dévoré, et aurait été dépouillé de son pénis à l'intérieur de sa mère. Il serait alors rené fille.

Conclusion : un retour au même

Comme nous l'avons vu, les liens entre sexualité et anthropophagie vont au-delà de la simple analogie linguistique ou mythique. NIAYESH (111) cite Moreau et son livre *A propos de l'Oedipe*. Il recherche le point commun entre ces deux crimes dans la mythologie grecque et s'appuie sur la terminologie linguistique. Il conclut de son étude que : « *Le sous-ensemble « consommation du même » est l'archisémène inclus dans les ensembles « inceste » et « anthropophagie »* ». Pour MOREAU, les deux crimes transgessent une loi fondamentale qui demande la satisfaction des appétits et des besoins se fasse à l'extérieur de la communauté. L'endogamie enfreint cette loi à travers l'union avec un membre de la famille, tandis que l'anthropophagie ou sa forme extrême qu'est l'endophagie, répètent l'infraction coupable à travers la dévoration d'un individu appartenant à la même espèce animale.

Pour CALAME, la liaison mère-nourriture est une des plus profondes et archaïques. L'Oedipe n'interviendrait donc pas dans cette relation dévorant-dévoré. C'est par cette hypothèse que cet auteur écrit : « *Manger l'enfant, c'est, pour la mère, le remettre dans son ventre, d'où il était sorti ; être mangé par lui, c'est prolonger la relation ancienne qui faisait de son corps la source de la toute première nourriture* ».

Oralité et sexualité se rejoignent. L'enfant ne peut avoir accès à la communauté des hommes s'il échappe à sa famille, et dans ce sens au risque d'inceste et « d'endocannibalisme ». Ainsi il peut chercher à consommer ailleurs, tant sexuellement qu'oralement. De consommer la chair de son semblable (ou être consommé) et pénétrer le corps maternel (qui se réapproprierait son propre produit), ceci reviendrait au même. Nous retrouvons à travers notre étude, un rapport particulier entre anthropophagie et le corps maternel, ici avec l'inceste mère-fils, en tant que tous deux représentants d'un retour au même.

2.2.2 Fonctions du père

Le père symbolique

Pour LEVI-STRAUSS, la fonction des mythes est de traduire une image du monde déjà inscrite dans l'architecture de l'esprit. Ils ne prétendent ainsi pas évoquer une coutume, mais plutôt une attitude individuelle, contrevenant aux impératifs de l'ordre moral et social (91). En 1913, FREUD dans son livre *Totem et tabou* (49), invente non seulement le mythe du père de la horde primitive, et met en évidence le concept du *père symbolique*. Le totémisme est interprété sous le regard de l'analyste et de la rivalité oedipienne. Freud écrit : « *La psychanalyse nous a révélé que l'animal totémique servait en réalité de substitut de père* ». Dans cet ouvrage, FREUD introduit la fonction paternelle qui permet l'accès à la subjectivation. Il crée un père mort, un ancêtre fondateur de l'humanité : *le père de la horde primitive*. Ce père symbolique permet aux fils de subjectiver les mots par autre chose que l'objet en lui seul. Freud part de l'hypothèse de l'anthropologue Robertson-Smith (*Lectures on the religions of the Semites*) qui étudie la fonction du repas sacrificiel comme ciment de l'unité du groupe. Il construit un mythe préhistorique originaire en condensant les hypothèses de Robertson-Smith et de Darwin. Les frères jaloux du père, « *possesseurs de toutes les femmes* » le tuèrent et le dévorèrent et mirent fin au règne patriarchal de la horde. Pour FREUD « *en ingérant les parties du corps d'une personne, dans l'acte de dévoration, on s'approprie aussi les propriétés qui ont appartenu à cette personne* ». Cette incorporation leur permit de s'approprier le modèle paternel, de s'identifier à lui. GREEN, dans son article *Cannibalisme : réalité ou fantasme agit* (60), souligne qu'à travers ce mythe fondateur de notre société, Freud étudie le cannibalisme, en ne partant pas de l'acte anthropophage, mais du repas sacrificiel. La mort du père non seulement ne met pas fin à son existence mais elle ne résout pas le complexe paternel. C'est en le consommant que les fils mettent fin à son maléfice et lui redonnent également vie le temps d'une digestion où ils introjectent ses bénéfices ainsi que la dette contractée avec la mort du père et donc l'accès à la culpabilité. Green explique toute l'importance de l'incorporation collective et partagée. Elle permet une rupture interprétative où l'apparition d'une nouvelle différence permet un nouvel ordre social. Avec le meurtre du père de la horde primitive, FREUD lie ensemble les concepts de parricide, inceste, cannibalisme, mais aussi de sacrifice, de loi morale et de la mort. Le meurtre du père instaure la *castration symbolique*. Lacan reprend par la suite la mort du père, comme *signifiant du nom du père* et instaurateur de la Loi. Ce meurtre représentant ce

« *moment fécond de la dette où le sujet se lit à la Loi* ». FREUD par le symbolique détache l'acte anthropophagique de l'imaginaire incorporatif pré-génital de la dyade mère-enfant. En introduisant le père symbolique, Freud définit trois tabous protecteurs de la psychose. Le stade oral n'est définitivement clos qu'avec l'apparition du tabou cannibalique qui pourrait être formulé de la manière suivante : Tu peux manger tout ce qui est bon à manger, mais pas ta mère, pas les humains. Ainsi, en renonçant définitivement à la *mère-nourriture* (la mère nourricière ne voulait donc pas dire nourriture), l'enfant sécurise sa fonction digestive, il ne sera jamais dévoré. Le tabou de l'anthropophagie apparaît donc comme le résultat d'une structuration irréversible de notre pensée où *l'autre ne peut pas me manger, puisque je ne veux pas le manger*. Avec le tabou du meurtre (introjection des interdits) et le tabou de l'inceste (socialisation de la sexualité), le tabou cannibalique se révèle être un verrou de sécurité où l'enfant ne pourra jamais être réincorporé par la mère. Cet acquis est définitif lorsque ces trois tabous sont imposés par l'extérieur, c'est-à-dire par l'efficience de la Loi du père, mais aussi par l'intérieur, c'est-à-dire la structuration personnelle de l'histoire d'un individu avec son propre accès au symbole.

Cette organisation familiale du mythe freudien est très critiquée par l'ethnologie qui conçoit mal, outre la perspective de l'humanité sous un ordre patriarcal, le sentiment de responsabilité qui persiste de génération en génération, et dont les hommes ne conservent pas le moindre souvenir. Green à ce sujet (60) se fait le porte-parole de Freud et explique qu' « *Il fallait aux yeux de Freud, pour rendre compte de cette persistance, de cette instance des rites, de cette compulsion de répétition qui ont fait qu'on les retrouve avec une telle fréquence, il fallait que tout cela s'enracinât dans un événement. Un événement qui ne fut pas mythique, ou plus exactement qui le devint secondairement, au sens où le mythe absolutise l'événement. Quand bien même le cannibalisme se serait donné dans la diversité des pratiques et des contextes, quand bien même les victimes auraient été, selon les lieux et les circonstances, des guerriers, des femmes, des enfants, là où le père ou le chef fut sacrifié, là où se dégagea un noyau sémantique d'une force prodigieuse qui attira à soi les significations du cannibalisme pour les doter d'une cohérence remarquable. Là s'inscrivit l'événement fondateur, extrait de la diversité, pour se voir érigé en position ordinatrice. Mais c'est aussi cette organisation sémantique qu'il s'est agi de détruire, d'effacer le plus complètement possible, de réduire au minimum d'intelligibilité pour en assurer la pérennité* ».

Nous soulignons ici que Freud dans *Totem et tabou*, en introduisant le concept de père symbolique, prépare le terrain à ses successeurs pour la découverte de nouveaux concepts comme la définition par René Girard de la crise sacrificielle, et par Lacan de l'hypothèse d'un monde psychique alliant le symbolique, l'imaginaire et le réel.

À titre d'illustration, nous pouvons ici citer l'exemple original pour un autre scénario éventuel du meurtre du père de la horde primitive le film *Delicatessen* (1992) de JEUNET et CARO. Cet exemple est d'autant plus intéressant à mentionner que dans ce scénario, les processus d'identifications avec des éléments du cannibalisme sont présents tout au long du film et ceci dès sa conception. L'idée de ce film est partie d'une expérience de Jean-Pierre Jeunet. Il habitait au-dessus d'une charcuterie et chaque matin, il entendait des coups de hachoir. Un jour, sa compagne imagina que les locataires passaient sous le couteau du boucher, et que cela serait bientôt leur tour.

Dans *Delicatessen*, le cannibalisme est institué socialement à l'échelle d'un immeuble. Dehors, la nourriture manque, c'est la guerre. Des commandos secrets s'organisent pour libérer la ville : ce sont les Troglodytes. Ils ne se nourrissent que de légumes secs. L'intrigue du film repose sur comment le boucher, Monsieur Clapet, joué par J.C Dreyfus va s'y prendre pour tuer le nouveau locataire et nourrir l'immeuble. Ce boucher représente tout pour les locataires : non seulement il les nourrit tous, mais il est aussi leur propriétaire, banquier, pourvoyeur, intermédiaire avec l'extérieur. Il est le détenteur des femmes (sa maîtresse et sa fille). Aucun n'ose critiquer son pouvoir. C'est un *père de la horde primitive*. Puis un jour, un nouveau locataire, arrive. C'est Louison, un clown végétarien. Il est différent des autres locataires. La fille du boucher devient amoureuse de lui et réciproquement. Pour sauver cet amour impossible, elle désavoue son père et rejoint les Troglodytes. Au fur et à mesure que Louison échappe aux tentatives de mort du boucher, les locataires se lient à lui et se désolidarisent du boucher. Cette *crise identitaire* des locataires aide Louison, en même temps que l'invasion des troglodytes dans l'immeuble venu le sauver, à tuer le boucher. C'est la fin de l'oppression et du cannibalisme dans l'immeuble.

Pour conclure sur une autre portée explicative de la théorie freudienne de l'importance du père symbolique dans la structuration de notre société, nous remarquons que pour le législateur « *la loi fait le père et la nature fait la mère* » (22). En droit, la mère est définie par le biologique « *mater certa est* » et le père possède une représentation

double, biologique et symbolique... « *pater is est quem nuptiae demonstrant.* » Nous notons également ici que dans les traditions latines (à la différence des traditions anglo-saxonnes), le père est avant tout le père de famille, autrement dit celui qui éduque. Être l'époux de la mère suffit à être le père de l'enfant. D'où la nécessité en France de faire des démarches en justice pour accéder à des tests de paternité, modalité différente par exemple en Allemagne où les tests sont en vente libre. Cette remarque nous amène à nous pencher à présent sur la notion de filiation paternelle.

Filiation paternelle

FEDIDA dans son article *Le cannibale mélancolique* (44) souligne le lien entre le cannibalisme et la possibilité de filiation entre les hommes. Il s'interroge sur les conditions qui pourraient faire du cannibalisme un des concepts de la psychologie du développement pour venir désigner autre chose que la forme princeps de l'indentification par l'incorporation orale. Il tente de répondre en étudiant les isomorphismes qui existent entre systèmes mythiques et fantasmatisques. Pour Fédida, « *on peut affirmer que d'une telle comparaison—qui concerne la logique des systèmes—il ressort que le cannibalisme concerne à travers et au-delà de l'incorporation alimentaire — ou encore même au sein du problème de l'identification—une logique de filiation, à savoir un ensemble de significations généalogiques qui rappellent notamment la prohibition de l'inceste (ainsi que les formes symboliques de sa transgression) ne peut se comprendre sans négliger sa fonction de la commensalité et de ses rapports à la consanguinité* ». Pour cet auteur, de nombreuses pathologies possèdent un lien direct avec le cannibalisme en tant qu'inceste alimentaire. « *Y a-t-il de quoi surprendre l'analyste, notamment lorsque sa pratique concerne ce qu'il est convenu d'appeler des « cas psycho-somatiques » d'anorexie, de boulimie ou encore lorsqu'il s'occupe d'enfants ou d'adultes psychotiques où le « comportement alimentaire » et ses formes ritualisées parlent de la naissance et de la mort, de l'engendrement des parents par les enfants, ou de la conservation et de la perte. »* »

La première partie de notre travail sur l'Antiquité Gréco-latine nous a permis de concevoir une première approche de l'anthropophagie à travers la mythologie. La psychanalyse étudie pour beaucoup la Théogonie en ce qu'elle peut nous apprendre de l'accès à la fonction paternelle à travers la fondation, la défense, puis du partage du pouvoir entre les divinités. LE RUN, dans son article *Kronos, fils et père. Du mythe à*

l'histoire politique en passant par la clinique de la psychose infantile (86), s'interroge sur le mythe de Kronos, en particulier dans sa dimension transgénérationnelle et proto-oedipienne. Le Run rappelle qu'Hésiode, au VII^{ème} siècle avant J.C, nomme son vaste poème Théogonie car il raconte la succession et la genèse des dieux. Dans ce mythe, à travers les figures successives d'Ouranos, Kronos et Zeus, se dessine la possibilité d'une filiation et d'une fonction paternelle.

L'étude de ce poème par ANZIEU permet de le définir pour la psychanalyse comme « *une éclatante valeur proto-oedipienne* ». Ouranos et Kronos gobent leurs enfants. Ils réalisent un fantasme d'incorporation, qui est interprété pour LE RUN comme la preuve d'une paternité non assumable. « *Ainsi sa paternité, Kronos du fait de son histoire ne peut l'affronter. D'une certaine façon, la naissance de ses enfants le laisse bouche bée, et comme le dit bien l'expression, cette bouche béante, faute de pouvoir y mettre les mots (comme dans l'introjection) il y met ses enfants* ».

Pour cet auteur, ce qui manque à ces divinités technophages, c'est l'accès à ce que signifie être père avec conjointement la reconnaissance de la fonction maternelle.

Il aborde la question de la dette, « *Kronos lui aussi s'illusionne en croyant mettre fin par la dévoration à ce qu'il menace, à la « dette due aux Erynies de son père »* ».

Le Run cite NIKOLAIDIS qui conçoit dans l'avènement de Zeus, le passage à un ordre au « Nom du Père » dont seront garants Athéna et Apollon. La Théogonie part d'un accoulement symbiotique pour passer par une incorporation et une introjection.

Nikolaïdis voit ici une mutation qui concerne essentiellement les instances surmoïques et des idéaux du Moi. Zeus, à la différence de Kronos, a eu un père pour qui ses enfants, même si c'est dans le registre de la menace, existaient. Il peut se construire une scène originale avec la présence des deux parents. Élevé à l'écart, il détrône son père au prix d'un combat titanesque. Vainqueur, il devient le légitime gouverneur des dieux et accède donc à une image paternelle. La paternité de Zeus ne sera que complète avec la naissance d'Athéna. Zeus avale sa première femme Métis transformée en goutte d'eau. En l'avalant, il s'approprie ses qualités d'intelligence et de ruse, puis donne naissance à leur enfant, qui sort de sa tête. Le Run cite à ce propos Vernant : « *Zeus devient plus qu'un simple monarque : il se fait souverain lui-même... Métis à l'intérieur de lui l'avertit de tout ce qui va advenir. Rien ne peut plus le surprendre, tromper sa vigilance, contrecarrer ses desseins. Entre le projet et l'accomplissement il ne connaît plus cette distance par où surgissaient dans la vie des autres dieux les embûches de l'imprévu. La souveraineté cesse aussi d'être l'enjeu d'une lutte toujours recommencée.*

Elle est devenu dans la personne de Zeus un état stable et permanent. L'ordre n'est pas simplement fondé sur le pouvoir suprême. Il est définitivement établi ».

Le Run cite dans son article ROSOLATO dans ses *Essais sur le symbolique* où il pose comme hypothèse qu'il faut trois générations successives pour rendre compte d'une structuration oedipienne. L'auteur repère dans la Théogonie le chemin qui mène à l'identification primaire (Ouranos-Gaïa) au « père idéalisé » (conduisant à un affrontement létal et au matriarcat) que représente Kronos. Puis ce dernier, à la figure du « père mort selon la loi » (Zeus reléguant Kronos au Tartare), qui fonde la fonction paternelle, la loi, et rend possible la structuration oedipienne. Comme nous l'avons vu dans la première partie de notre travail, la mythologie gréco-latine se poursuit avec l'histoire de Prométhée, que nous pouvons qualifier de père symbolique et à l'origine du conflit entre les dieux et les humains par la question de la gestion de la dette du sacrifice.

Ambivalence du complexe paternel

Les mythes, dans leur fonction d'illustration des fondements généalogiques, défient les interdits auxquels restent soumis ceux qui s'y réfèrent. Ils mettent en scène, sous des formes innombrables, les transgressions auxquelles se livrent des divinités ou des héros, et qui sont prohibées pour le commun des mortels. C'est un mythe fondamental comme celui de l'Oedipe dont la psychanalyse s'est appuyée pour construire sa théorie. Pour la psychanalyse, la fonction du père est de faire tiers et de protéger l'enfant contre le danger de la relation maternelle qui demeure prévalente durant cette phase. Durant l'Oedipe, le petit enfant cherche à ravir le pouvoir des objets d'amour du parent du sexe opposé afin de le séduire pour lui seul. Réactionnellement, se développe (nous prenons l'exemple du petit garçon), ce qui va être vécu comme le barrage du père à la mère, que FREUD décrit dans *Cinq psychanalyses*, à propos du cas du *petit Hans* une angoisse de castration du fils par le père qui représente pour le psychanalyste le résultat d'un conflit d'ambivalence amour-haine envers la même personne. La répétition de ce conflit d'ambivalence est reprise par FREUD dans *Une névrose démoniaque au XVII^{ème} siècle* (54), publiée dans *Essais de psychanalyse appliquée*, où il mentionne à travers la croyance en Dieu et en Satan, la répétition de notre ambivalence par rapport au père. Dans ce prolongement, JONES dans *Le cauchemar* (72) écrit que le mythe des vampires provient à l'origine de notre culpabilité inconsciente de désirs incestueux concernant des parents proches mais aussi de la peur envers ces maîtres puissants et qui nous

renvoie à notre impuissance infantile. Pour PIRLOT (115), la figure du loup-garou est la représentation d'un père ancestral ayant fixé sur lui la crainte pour le fils d'être châtré.

Cette dernière réflexion nous amène à considérer l'importance de la signification des contes dans notre imaginaire et particulièrement ici celui du *Petit Chaperon Rouge* pour nous permettre d'aborder deux ambivalences du complexe paternel en rapport avec l'acte de dévoration : la séduction de la jeune fille et l'homosexualité masculine.

BETTELHEIM, dans son ouvrage *Psychanalyse des contes de fées* (21) relit sous un angle psychanalytique le célèbre conte du *Petit Chaperon Rouge*. Le conte met en garde l'enfant qui sera bientôt une jeune fille des risques de la sexualité et de l'immaturité de l'adolescence. « « *Le Petit Chaperon Rouge* » aborde quelques problèmes cruciaux que doit résoudre la jeune fille d'âge scolaire quand ses liens oedipiens s'attardent dans son inconscient, ce qui peut l'amener à s'exposer aux tentatives du dangereux séducteur ». Le Petit Chaperon Rouge représente une jeune fille qui a dépassé ses désirs oraux destructifs. À travers la peur d'être dévoré se joue ici les conflits oedipiens de l'adolescence. Les figures maternelles (la mère et la grand mère) sont au second plan derrière l'homme qui prend une place capitale en tant que personnage contradictoire. D'un côté est représenté le côté séducteur avec le loup (sauvage et dévorateur), et de l'autre le père protecteur, représenté par le chasseur (agressivité socialisée). « *Tout se passe comme si le Petit Chaperon Rouge essayait de comprendre la nature contradictoire du mâle en expérimentant tous les aspects de sa personnalité* ». Le loup connaît la loi et attend qu'on ne le surprenne pas pour agir. « *L'auditeur de l'histoire peut se demander à juste titre pourquoi le loup s'abstient de dévorer la jeune fille au moment même où il la rencontre. Perrault—et c'est bien sa manière—présente une explication apparemment rationnelle : le loup aurait bien et bel mangé la petite fille s'il n'avait pas eu peur des bûcherons qui travaillait dans la forêt. Comme dans l'histoire de Perrault le loup n'est rien d'autre que le séducteur mâle, on comprend parfaitement qu'un adulte renonce à séduire une petite fille s'il risque d'être vu ou entendu par d'autres adultes* ». Bettelheim explique par deux éléments notre fascination pour le personnage du loup. « *Le Petit Chaperon Rouge est universellement aimé parce que, tout en étant vertueuse, elle est exposée à la tentation.* » Pour Bettelheim, la sexualité latente du conte fascine les enfants. La jeune fille est dans le principe du plaisir.

L'héroïne retourne au stade oedipien de l'enfant qui ne cherche que son plaisir, céder au loup et tuer sa grand-mère.

À propos du loup, Bettelheim explique son attrait grâce à un processus d'identifications à nos pulsions destructrices. « *Si nous n'avions pas en nous-mêmes quelque chose qui aime le grand méchant loup, il aurait moins de pouvoir sur nous.* »

... *Mais le loup ne se contente pas d'être le séducteur mâle, il représente toutes les tendances asociales, animales qui agissent en nous.* » Nous pouvons transposer cette explication pour les figures masculines des histoires de vampires et de loup-garou et ainsi, mieux comprendre le succès du livre de Bram Stocker dans l'Angleterre puritaine du début du siècle pour le personnage de Dracula qui mord en plein cou des prudes et jeunes filles. À la fin du conte, Le petit chaperon rouge est sauvée par le chasseur qui ouvre le ventre du loup. Elle prend un nouveau départ. Elle se jure de suivre dorénavant les conseils de sa mère. Bettelheim conclue : « *Le Petit Chaperon Rouge parle des passions humaines, de l'avidité orale, de l'agressivité et des désirs sexuels de la puberté. Il oppose l'oralité maîtrisée de l'enfant en cours de maturité (les bonnes choses que l'enfant apporte à la grand-mère) à l'oralité sous sa forme primitive et cannibale (le loup dévorant la petite fille et l'aïeule).* »

Un dernier aspect de l'ambivalence du complexe paternel réside dans les risques de l'homosexualité. ARFOUILLOUX (10) relit le livre *Totem et tabou* de Freud. Pour cet analyste, le meurtre du père, commis par les fils de la horde primitive peut prendre une signification supplémentaire, autre que l'enjeu de la possession des femmes du clan. Il interprète la crainte de l'inceste, résultat de l'organisation totémique, une crainte de l'homosexualité dont les fils se délivreraient par la mise à mort du père. « *Après l'avoir tué, dit Freud, ils le mangèrent pour pouvoir s'identifier à lui et acquérir sa force et sa virilité. Cet acte d'incorporation cannibale est aussi, comme Freud va le développer un peu plus tard, le modèle métapsychologique du travail de deuil. Mais son aspect sexuel doit être souligné : ingérer le corps du père mort c'est le faire entrer dans son propre corps, c'est se laisser pénétrer par lui, en être rempli et en jouir. En mangeant le père, les fils se replacent ainsi dans cette position réceptive, de passivité homosexuelle dont ils avaient voulu s'éloigner. Désireux de posséder les pouvoirs phalliques du père, ils sont tout autant posséder par lui, conjuguant l'avoir et l'être dans l'incorporation de sa dépouille funèbre* ». Les fils, prenant compte de la menace que représente pour eux les pulsions homosexuelles du père, le tuent et le mangent pour s'en protéger. Mais le

parricide et le cannibalisme les replacent dans la logique homosexuelle, comme un héritage dont ils auront à se débarrasser pour accéder au pouvoir.

Enfin, le refus du cannibalisme institué pose le lien entre le sauvage et le culturel. À ce propos, CALAME dans l'article *Une affaire de famille* (25), étudie les interactions dans les contes africains entre le personnage de l'ogre et de la société. Bien qu'ils gardent un aspect humain, ils sont surhumains soit par leur grande taille, soit par leur force prodigieuse. L'ogre habite dans un monde sauvage (brousse, forêt) où il chasse le gibier qui est regroupé en une catégorie unique : les animaux et l'homme. Les ogres sont dépeints comme dévorant leur victimes crues, à la manières des animaux sauvages. L'ogresse est la femme de l'ogre. Les ogresses ressemblent beaucoup aux ogres ; comme eux elles sont doués d'une très grande force et passent leur temps à la chasse, mais elles s'occupent aussi des tâches ménagères. Lorsque l'épouse de l'ogre est humaine à l'origine, elle refuse la nourriture cannibale offerte, ou fait mine de la consommer ou l'enterrent. Ceci démontre pour l'auteur l'opposition entre nourriture cannibale et nourriture cuisinée, entre lien anti-social et social, entre nature et culture.

2.3 ANTHROPOPHAGIE ET COLLECTIVITÉ

2.3.1 Une signification collective

Le cru et le cuit

Comme tout élément vivant sur notre terre, l'être humain doit se nourrir pour vivre. Cependant, l'homme ne se contente pas de manger la nourriture qu'il trouve : il la cuisine. Pour l'homme, la cuisine représente à la fois un intermédiaire entre l'animalité et l'humanité, mais aussi un intermédiaire social. Les ethnologues ont l'habitude d'étudier les relations entre la nourriture et le culturel à travers la triangulaire appelé *triangle culinaire* du cru du cuit et du pourri.

LEVI-STRAUSS dans son ouvrage *Le cru et le cuit* (91) étudie la mythologie qui se réfère à la cuisine des tribus sud-américaines. Pour cet auteur, le rôle du feu dans la transformation des aliments crus en aliments cuits permet l'accès au culturel. C'est avec l'utilisation du feu de cuisine que les civilisations ont pu apparaître et se développer. À travers la cuisine, les positions sociales se définissent. « *On fait « cuire » des individus intensément engagés dans un processus physiologique : nouveau-né, accouchée, fille pubère. La conjonction d'un membre social avec la nature doit être médiatisée par l'intervention du feu de cuisine, à qui revient normalement la charge de médiatiser la conjonction du produit cru et du consommateur humain, et donc par l'opération duquel un être naturel est, tout à la fois, cuit et socialisé* ». Pour le structuralisme, l'alimentation possède les mêmes valeurs et les mêmes fondements d'une culture à l'autre. « *On peut tirer un certain confort, ou bien conclure à la futilité de tant de soins, du fait que les interprétations, si péniblement élaborées à partir de mythes lointains et de prime abord incompréhensibles, rejoignent des analogies universelles et, quelle que soit notre langue maternelle, immédiatement perceptibles dans l'emploi que nous faisons des mots. Nous rappelions tout à l'heure qu'en français, et sans doute aussi ailleurs, l'équivalence implicite de deux oppositions, celle de la nature et de la culture, celle du cru et du cuit, se manifestait au grand jour dans l'usage figuré du mot « cru », pour signaler l'absence, entre le corps et les choses, de l'intermédiaire culturel normal : selle, bas, habit, etc. Et ne dit-on pas, de ceux dont la conduite eut jadis appelé le charivari, parce qu'elle détourne le mariage à des fins autres que celles voulues par la culture, qu'ils sont « corrompus » ?* »

Pour Lévi-Strauss, la cuisine traduit la structure de la société de façon inconsciente. Elle serait moins utilisée dans un sens de communication. Dans le triangle culinaire, le cannibalisme se situe essentiellement du côté cuit qui relève, à travers ses diverses formes d'élaboration, de la culture. La cuisson implique l'appropriation totale de l'aliment par les membres de la famille ou du groupe concerné.

KILANI (74) écrit dans son article, *Le cannibalisme Une catégorie bonne à penser*, « *Ce qui est cuit nous ressemble et nous rassemble et ce qui est cru nous est différent et nous sépare* ». Il cite pour exemple le vocabulaire traditionnel chinois qui distinguait les peuples « crus », ceux qui n'étaient pas intégrés à la civilisation, des peuples « cuits », c'est à dire les Hans et ceux qu'ils avaient été sinisé.

Il est également intéressant de noter que l'approche structuraliste est différente de l'approche culturelle véhiculée par Mary Douglas (*Les structures du culinaires*) pour qui la nourriture devient un code au moment du repas. Son message codé peut être compris à travers le réseau de relations sociales et où chaque repas véhicule la signification des autres repas.

Nous citons aussi la critique de MEYER (104), dans son mémoire *L'aliment sacré*, sur l'utilisation culturelle de l'eau comme agent civilisateur supérieur au feu. « *Ce passage ne se fait pas par la maîtrise du feu mais par celle de l'eau. En effet, le rôti est encore à considérer comme un avatar du cru, de degré différent certes, mais tout de même de nature identique. La seule cuisson qui vaille est celle en pot, qui utilise l'eau chauffée pour cuire. Elle seule, en mijotant longuement, permet de transformer l'aspect et le goût de l'aliment jusqu'à en être méconnaissable* ». Cette remarque nous amène à souligner que de tout temps, en dehors de la question de la préparation culinaire, l'anthropophagie est avant tout et reste une affaire culturelle. POUILLON dans son article *Manière de table, manières de lit, manières de langage* (116) cite l'exemple des Pythagoriciens qui considéraient l'alimentation carnée comme un forme d'anthropophagie et que toute viande devait être proscrite à la consommation comme l'était le bœuf la laboureur. Cette dernière interdiction s'explique d'ailleurs par la proximité musculaire du bœuf et de l'homme. Plus proche de nous dans le temps, ROUSSEAU dans *Emile* soutient l'idée que tout carnivore est un cannibale en puissance. Cette même idée s'exprime, parfois ouvertement, chez les végétariens. Nous pensons qu'ici se joue probablement la question de l'anthropomorphisme et de notre propre identification à la nourriture et de l'intérêt de la cuisine comme intermédiaire

entre la nature et la culture, qui permet ainsi de codifier ce qui est mangeable et ce qui ne l'est pas.

Ceci nous amène à souligner que ce qui importe dans un aliment, c'est son signifiant culturel. La cuisine transforme l'aliment, à l'image de ce que la culture modifie l'homme au cours du temps.

La notion d'inconscient collectif

Carl JUNG dans son ouvrage *Métamorphoses et symboles de la libido* expose en 1912 une théorie basée sur l'existence d'un inconscient collectif (73). Il décrit une structure quaternaire de la psyché, avec quatre fonctions psychologiques (pensée, intuition, sentiment, sensation). Ces quatre fonctions forment un instrument que l'individu doit manier pour évoluer. Dans son hypothèse, il définit *l'inconscient collectif*. L'inconscient collectif se manifeste par des « archétypes » qui désignent des images à la fois anciennes et intemporelles (le dragon, le paradis perdu ...). « *L'inconscient collectif serait semblable à un ensemble de dispositions innées qui orientent la pensée collective et structurent la pensée individuelle, et qui puiserait son origine dans une humanité lointaine* ». Les archétypes sont les variants de « l'âme universelle ». L'archétype est une image primordiale, une image mère. Ces images constituent un fond commun à toute l'humanité. On les retrouve dans chaque individu, à côté des souvenirs personnels. Ces archétypes se manifestent dans les rêves, les délires et les arts picturaux. Pour Jung, « *Ce fait explique de même comment, par exemple, il peut se faire que nos déments reproduisent exactement les mêmes images et les mêmes corrélations que nous connaissons par des textes anciens. On pourrait presque parler d'archéologie mentale.* »

L'originalité de Jung réside dans l'ajout de la notion d'inconscient collectif à l'inconscient freudien. Cependant Freud, sans le contredire catégoriquement, s'est désintéressé du mouvement jungien, le considérant trop ésotérique.

Un cadavre qui parle

BORRILLO dans sa thèse *L'homme propriétaire de lui-même. Le droit face aux représentations populaires et savantes du corps* (22), étudie le statut du corps, et en particulier celui du corps sexué, à travers notre société et sa justice. Il cite dans ses propos, une disposition de l'ancien droit canonique médiéval. « *Il est intéressant de voir que la femme retrouve sa liberté quand elle devient pur corps, c'est à dire cadavre, en ce sens que le droit canonique ne l'oblige pas à partager le caveau du mari, si de son*

vivant elle a exprimé le désir d'avoir une sépulture séparée. En tant que corps vivant elle devient personne par médiation de la puissance masculine et elle retrouvera un statut digne dans la cité que si elle accepte cette médiation. En tant que cadavre, elle récupère la liberté de décider de son avenir.» À cette époque, c'était par la mort que la femme « pur corps » pouvait se désaliéner de sa condition sociale. Nous percevons par cet exemple, que le cadavre à la capacité de s'affranchir des règles sociétales et de prendre ainsi la parole qui ne lui était pas donnée. D'où un pouvoir, en sus des caractéristiques sanitaires ou sacré que lui a donné la religion, à la fois hors norme mais qui reste en rapport direct avec la réalité sociale. Nous pourrions penser qu'à notre époque, haut lieu de la suprématie de la télécommunication et des guerres avec pour objectif « zéro mort » que le cadavre n'a pas de rôle à jouer dans les affrontements politiques. ARBOIT, dans son article *Rôles et fonctions des images de cadavres dans les médias* (6) tend à nous démontrer le contraire. Pour cet auteur, le cadavre permet aux médias de donner un sens aux événements, en particulier en montrant le cadavre comme une victime des crises internationales contemporaines. Pour cet auteur « *Avec la photographie, tout est devenu différent. Elle a permis le « reportage » et surtout le « reportage de guerre ». Elle pouvait saisir les morts, la trilogie de la guerre : soldats, ennemi, victimes. Des stéréotypes des « Saints Innocents » pouvaient désormais prendre corps et la médiatisation commencer.* » L'auteur voit à travers la « médiatisation des cadavres » la narration que les médias cherchent à donner de l'événement. Il nous semble qu'alors que si pour l'homme Grec, la barbarie se caractérisait avec l'anthropophagie, le barbarisme actuel est représenté par l'image de cadavres qui alimentent les conflits politiques. Chaque époque se définissant ainsi avec une manière différente pour signifier le vécu de la mort d'un des siens contre celui qui est perçu comme « l'Autre », c'est-à-dire le barbare, inhumain par ses actes sanguinaires. ARBOIT rajoute « *Aujourd'hui, la guerre est sans morts visibles, en tout cas « occidentales », supportable par les sensibilités télévisuelles.* » Ainsi il nous apparaît que la mort du cadavre médiatisé à la fois dans sa potentialité d'expression sociale et de son signifié de « Saint Innocent », comme un formidable outil contemporain de manipulation de la sensibilité communautaire. Ceci nous amène à la conclusion que le cadavre, grâce à la mort qui l'habite, a la possibilité de parler pour ou contre la société dans laquelle la personne a vécu. Le cadavre s'adresse à la société. Ainsi, celui qui commet un acte visible sur un cadavre s'adresse par la même à la société à qui appartient le corps de la personne défunte.

Le symbolisme des organes

L'acte anthropophagique, avant d'en considérer la pathogénie psychiatrique, révèle en fonctions des organes mis en jeu les fantasmes et délires qui le sous-tendent. Des Sciences humaines, comme la psychanalyse, l'histoire, le droit, ont tenté de définir la symbolique des différents organes humains. Nous proposons à présent de nous pencher sur les principales significations en rapport avec les organes vitaux qui, au cours du temps, ont à un moment ou à un autre été considérés comme essentiel car on les pensaient pouvoir héberger le principe vital de l'homme, plus fréquemment appelé l'âme humaine.

Commençons par le chef, là où nos pensées rationnelles s'organisent. La tête est une partie du corps humain qui pourrait loger ce que l'on appelle l'âme. Il semble que de tout temps, sa gestion une fois séparée du corps, a préoccupé juristes et religieux. BAUD, dans son livre *L'affaire de la main volée* (12), cite à partir des *Compilations de Justinien*, l'anecdote d'un soldat de l'armée romaine dont le corps avait été coupé en morceaux et enseveli dans des endroits distincts. Seul l'endroit où la tête avait été enterrée fut considéré comme lieu sacré. Dans le *Dictionnaire des symboles* de CHEVALIER et GHEERBRANT (28), la cervelle est le substitut de la tête complète. KILANI, dans sa publication *Le cannibalisme. Une catégorie bonne à penser* (74), mentionne que dans la tradition africaine, le cerveau est associé au courage. Notre tradition médicamenteuse a utilisé de nombreux cerveaux humains, afin de traiter des maladies en rapport avec la tête. LANGLOIS, dans son mémoire *Pour une histoire juridique du médicament* (83), mentionne qu'autrefois les bourreaux revendaient afin de lutter contre l'épilepsie, de la liqueur ou huile de cerveau et du crâne desséché. Nous mentionnons également ici que les yeux représentent également une partie importante de la tête et qu'ils sont synonymes pour les Romantiques de « reflets de l'âme ».

L'étude de la symbolique des liquides qui constituent le corps humain (sperme, graisse, lait, sueur) est à rapprocher avec celle du principal liquide humain qu'est le sang. Ceci en particulier pour le sperme dont l'assimilation au sang est une constante à la fois historique et religieuse au point de le nommer « sang blanchi » (12). Dans la *Lévitique*, tous deux ne doivent pas sortir des corps humains, sinon quoi le sujet commet une *faute sacrée*. Pour BAUD (12) « *Le sang et le sperme concentrent la quintessence de la*

sacralité corporelle. Ils en expriment aussi, au plus haut point, l'ambivalence, ce mélange indissociable de vénération et de répulsion qui authentifie le sacré ». Nous pensons que de cette tradition, le crime de sang a acquéri une gravité particulière pour notre société. L'étude de la culture judéo-chrétienne à travers l'objet de notre travail a pu mettre précédemment en valeur le sang comme principal représentant l'âme et de l'essence vitale humaine. LANGLOIS (83) rappelle justement à propos des reliques chrétiennes qu'« *il y en a une qui parmi elle cumule tous les bienfaits des autres : le sang* ». L'analyste GRODDECK, dans sa conception de l'être humain comme symbole, conçoit une répartition ternaire du corps humain (ventre - poitrine – tête). Dans son article *Du ventre humain et de son âme* (63), il attribue au sang une activité de communication, et lui suggère « *une autre répartition, qui manifeste également le chiffre trois : solide, liquide, et vide empli d'air* ». Le sang semble dans sa symbolique véhiculer l'ensemble des pouvoirs du corps et représenter à la fois un pouvoir sacré et terrifiant. « *Terreur sacrée* », le sang nous semble donc à devoir être considéré comme un organe totémique. Ainsi, l'acquisition du sang pourrait permettre au sujet de s'imaginer accéder à un statut particulier, en proportion de celui qu'il attend du totem.

Parmi les différents organes vitaux de l'homme, seul le cœur a la capacité de posséder une double symbolique (63,74). En Occident et en Islam, il représente les sentiments comme l'amour, la confiance, la souffrance ou la bonté. En Afrique et dans les civilisations traditionnelles, il représente la force comme l'intelligence, l'intuition, la volonté. Ainsi dans l'Egypte ancienne, le cœur parce qu'il représentait l'âme, était le seul viscère laissée en place dans la momie. Kilani (74) à propos du symbolisme du cœur dans la tradition judéo-chrétienne cite DOUEIHI, l'auteur du livre *Histoires perverses du cœur humain* : « *Celui-ci est mis en avant tantôt comme un principe de vie et de régénération (il est le site des passions, des émotions, du sexe et de la mort), tantôt pour instaurer les règles et les interdits touchant la consommation de la chair humaine (c'est le thème du cœur mangé que l'on ne peut pas manger sous risque de tuer le principe vital qui est à l'origine de la vie), tantôt pour le considérer comme « organe central du corps mystique », lieu où s'inscrit en lettres de sang la parole du Christ, où se dévoile son mystère et sa Présence (c'est le cœur que l'on doit manger comme on mange avec l'hostie le corps du Christ), tantôt pour l'offrir en pâture à ceux qu'on aime ou ceux qu'on hait, tantôt pour l'inscrire dans l'ordre d'une connaissance essentielle, celle de l'intuition par opposition d'une connaissance rationnelle dont le*

siège est le cerveau ». GRODDECK (63) pense qu'au cours de son développement, l'enfant localise l'âme différemment dans le corps. La localisation au niveau de la poitrine est la première à apparaître. « *La division en une âme du ventre et une âme de la poitrine s'accomplit progressivement chez l'enfant et semble déjà être très avancée la troisième année révolue. Le plus tard, c'est finalement l'existence de l'âme de la tête qui est reconnue* ». GRODDECK donne plus d'importance symbolique à la poitrine qu'au cœur. Pour cet analyste, la poitrine est le lieu qui reçoit l'air qui nous anime. La poitrine, par le cœur, est le lieu de l'amour asexué.

CHEVALIER et GHEERBRANDT (28) associent au ventre le symbole de la mère. Le ventre est à la fois un refuge face aux obstacles affectifs, et un organe dévorateur et castrateur. Dans *Les théories sexuelles infantiles*, FREUD définit dans le développement de l'enfant une première conception cloacale du coït, de type sadique anale. L'enfant se croit sorti du ventre de sa mère par l'intestin. Puis il pense que les enfants sortent directement du ventre, « *l'enfant viendrait par le nombril qui s'ouvre ou bien le ventre serait fendu pour que l'enfant en soit extrait, comme cela arrive au loup dans le conte du petit chaperon rouge*. » L'enfant cherche alors dans les comportements de ses parents les manifestations de « *la lutte des sexes* » à l'origine de l'enfantement. KLEIN mentionne dans *Les stades précoce du conflit oedipiens* qu' « *à l'intérieur du corps de la mère, l'enfant s'attend à trouver : le pénis du père, des excréments, et des enfants, tous ces éléments étant assimilés à des substances comestibles* ». Pour GRODDECK, le ventre est à la fois le lieu de l'amour sexué et de la bisexualité. Il est le premier lieu à contenir l'âme lors du développement psychique de l'enfant. De nombreuses expressions et allusions font référence au ventre. Au Japon, se faire Harakiri représentait une mort honorable pour le samouraï. Le ventre est le lieu des émotions, de la sincérité et de l'honneur. En France, c'est aussi le lieu des émotions (en avoir le ventre retourné). L'expression « avoir quelque chose dans le ventre », fait référence au courage, de la pugnacité, ou des intentions secrètes de quelqu'un (voir ce qu'il a dans le ventre). BOURGUIGNON (24) rappelle que le pervers qui commet des actes de vampirismes cherche à châtrer une redoutable mère phallique, vécue à la fois comme vivante et comme morte. Il « *croit et ne croit pas que la mère a un pénis. C'est pourquoi il s'acharne sur l'abdomen qu'il incise, sur les organes génitaux qu'il inspecte minutieusement* ». Mais le ventre a la potentialité de posséder également deux organes très riches en symbolique : le foie et les reins. Chez le nouveau-né, sa taille du

foie équivaut à la hauteur du ventre, puis diminue avec la croissance. En Afrique, le foie est le siège de l'intelligence (74). En Occident et en Islam ou en Chine antique (63), il représente la genèse des forces, le lieu de la colère, du courage et des vertus guerrières en général. On rapporte à ce propos qu'au Cambodge récemment, les vainqueurs mangeaient le foie de leurs ennemis qui venaient d'être tués. Le rein, pour finir notre panorama symbolique des organes vitaux, représente la force et la stabilité. D'où l'expression « avoir les reins solides » pour signifier pouvoir surmonter les épreuves. CHEVALIER et GHEERBRANT, citent l'expression biblique « Sonder les reins et le cœur », où les reins sont entendus comme le siège des désirs secrets, tandis que le cœur représente les pensées les plus intimes. Les reins symbolisent la puissance génératrice ou de résistance à l'épreuve.

L'étude du symbolisme des organes révèle par ailleurs, et pour conclure, l'existence d'organes « non vitaux », parfois même considérés comme des rebuts pour notre société industrielle, mais cependant, associé symboliquement et traditionnellement à l'âme. C'est l'exemple du placenta. Son nom provient de l'ancien français *placente* (gâteau, galette). Cette allusion est conservée par le nom qu'il porte encore dans certains pays, comme en Allemagne, où il est appelé *mutterkuchen* (gâteau de maman). Le placenta est de façon universelle associé à l'âme du nouveau-né. FRAZER, dans son ouvrage *Le rameau d'or* (47) rapporte d'Islande « une vieille croyance à savoir que l'esprit gardien d'un enfant ou d'une partie de son âme a son siège dans le chorion ou membrane fœtale ... C'est pourquoi la membrane était considérée comme *fylgia* ou esprit gardien ». Le devenir du placenta est un objet actuel de controverses entre maternités et jeunes mères. KITTS et ROBERT, dans leur livre *Le droit à la santé* (75) font part des difficultés rencontrées par des femmes d'origines différentes comme la Chine ou l'Afrique, mais issues de systèmes traditionnels où l'impossibilité de faire perpétuer leurs traditions les oblige à accoucher en dehors du système de soins.

2.3.2 Société et consommation

Pour LESTRINGANT (87), « *Le cannibalisme représente autre chose que ce qu'il est. C'est un signe mobile, un signifiant susceptible de recevoir les signifiés les plus divers.* » Nous avons étudié la présence de l'anthropophagie dès l'origine de l'humanité. Avec le cannibalisme, elle participe à l'organisation du développement humain collectif et individuel en tant qu'être de culture et de langage. Nous avons démontré que ce n'était parce que l'anthropophagie était proscrite d'une société qu'elle n'en était pas moins présente. Nous nous proposons pour conclure notre deuxième partie, de définir les équivalents d'anthropophagie actuellement présents dans notre société.

Le corps : entre chose et personne

BAUD dans son ouvrage *L'affaire de la main volée. Une histoire juridique du corps* (12), explique que la pensée juridique occidentale fonctionne principalement grâce à des concepts élaborés par le droit romain ou de ses analyses par les juristes médiévaux. La distinction juridique entre les choses et les personnes nous provient d'une longue tradition. Son invention il y a deux mille ans a eu pour bénéfice de désincarner le droit et de permettre aux juristes une réflexion débarrassée à la fois de la trivialité et de la sacralité corporelle. Cette situation a été récemment remise en cause avec l'apparition des biotechnologies, inaugurée par le succès thérapeutique des transfusions sanguines. Le droit a donc dû se positionner par rapport à la gestion du corps. Le droit français, conformément à son attention particulière sur la dignité humaine, s'interdit de reconnaître à l'homme un droit de propriété sur son propre corps. Il est écrit dans le droit civil, « *Le corps, c'est la personne, cela signifie qu'il ne peut être ravalé au rang de bien, de chose. De ce fait il est indisponible; n'étant pas un bien, il ne peut faire l'objet d'une appropriation et ne peut entrer dans la circulation des biens* ». Pour Baud (12), la doctrine française « *s'estime investie d'une mission : faire en sorte que le corps ne devienne pas une marchandise* ». À l'inverse, la logique anglo-saxonne est différente car elle se fonde sur le principe selon lequel un homme a un véritable droit de propriété sur les produits de son corps.

En ce qui concerne le statut du cadavre, le droit a dû légiférer, en accord avec la conception religieuse du sacré (rencontre du naturel et du surnaturel) et des possibilités

thérapeutiques des organes. Pour le droit français, « *C'est parce qu'il est une chose que le cadavre est sacré* ». Meyer (104) cite à ce propos LABBEE dans son ouvrage *La condition juridique du corps humain avant la naissance et après la mort* qui définit les caractéristiques de ce corps conçu par le droit français comme un chose : « *C'est une chose qui ne peut pas faire l'objet d'une convention. C'est une chose qui ne peut changer de propriétaire.* »

BORRILLO dans sa thèse, *L'homme propriétaire de lui-même. Le droit face aux représentations populaires et savantes du corps* (22), démontre que la jurisprudence anglo-saxonne et en particulier étasunienne, révèle un mouvement général d' « économisation » du droit et d'instrumentalisation du phénomène corporel. Ce juriste étudie le statut de la relation qui lie la personne au corps, s'intéresse aux représentations du corps dans la tradition occidentale. Pour Borillo, le mode de « *fiction du corps* » auquel nous adhérons a pour but d'interdire ou de légitimer les interventions sur celui-ci. Pour cet auteur « *La philosophie mécaniste du XVII^{ème} siècle et le positivisme juridique ont imprégné le droit d'une certaine vision du monde. Ainsi, dans un univers où il n'y a que des personnes et des choses, l'idée du corps humain fluctue entre un traitement personnel et un traitement matériel* ». Pour Borillo, la science maintient la négation du corps définie par la philosophie grecque et la religion chrétienne : « *La philosophie d'abord et la théologie par la suite seront porteuses de cet effort de négation du corps caractéristique de notre civilisation. La science de son côté, n'est pas en rupture avec cette tradition philosophico-théologique. Au contraire, elle prolonge la négation dont nous avons parlé en réduisant le corps à un simple objet compréhensible et explicable à partir de lois scientifiques* ».

Nous pensons que notre société actuelle ne présente pas d'anthropophagie à l'échelle sociale mais des traitements particuliers. En effet, nous pouvons accepter une telle conception devant l'utilisation du corps humain à usage médicinal. LANGLOIS dans son mémoire (83) souligne que « *Si le corps a toujours fait l'objet de trafics, la civilité a voulu que seuls les produits désacralisés puissent devenir des marchandises* ». Cet auteur argumente son propos en révélant « *Les professions médicales s'arrachaient le corps du supplicié auprès du bourreau : les chirurgiens et les médecins à des fins d'exercice anatomique, les apothicaires à des fins de préparation* ».

... La graisse humaine figurait dans les taxes officielles des médicaments des XVIIe et XVIIIe siècle (à Strasbourg en 1647 et 1722, par exemple), en compagnie du crâne râpé

ou préparé et de la momie. David LE BRETON nous rapporte également les propos d'Ambroise PARE ayant entendu parler d'un marchand juif faisait un commerce prospère du corps et préparant de la momie, préparation très en vogue à la fabrication complexe et méticuleuse. Les apothicaires ont donc pu pendant longtemps acheter ou vendre les produits humains au prix de la taxe fixé par les autorités ».

Le don d'organe, un équivalent anthropophage

À la différence par exemple des traditions africaines qui pensent que le placenta possède de l'âme liée à celle du nouveau-né, le placenta ne possède nullement en occident, la sacralité attribué aux organes humains. LANGLOIS (83) introduit le statut particulier du placenta. « *L'article L.665-16 du Code de la santé publique énonce que ne sont pas soumis aux principes généraux « les produits du corps humain pour lesquels il est d'usage de ne pas appliquer l'ensemble des principes qu'énoncent les articles L.665-11 à L.665-15. La liste de ses produits est fixé par le Conseil d'Etat ». On peut donc déduire que certains produits, comme les cheveux, poils, ongles, dents, excréptions, lait maternel sont cessibles à titre onéreux.*

Mais d'autres produits bénéficient d'une étrangeté à souligner, comme par exemple l'albumine. Celle-ci change de statut juridique si elle a été prélevée ou non dans le sang. Le même produit humain n'est pas commercialisable s'il a été retiré du sang et pourtant il devient une marchandise s'il a été extrait du placenta.

Les déchets opératoires conservés pour être utilisés (L.672-1), comme le placenta, sont utilisés dans la recherche ou vendus à des laboratoires afin de fabriquer des produits pharmaceutiques. Ces mêmes placentas peuvent servir à la fois à produire de l'albumine placentaire comme des pommades contre les brûlures, ou bien encore certains produits cosmétologiques, et font ainsi la fortune de laboratoires pharmaceutiques ». Puisque les mères ne revendiquent pas la propriété du placenta, les hôpitaux peuvent se comporter propriétaires des « résidus opératoires » sans risque de concurrence.

C'est avec la question de la transfusion sanguine, que le droit s'est positionné pour la première fois vis-à-vis du statut juridique des organes humains qui pouvait réellement rester vivant en dehors du corps. Le droit répond à cette question avec la solution de la propriété collective. L'organe appartient à la société, comme autrefois le droit canon avait attribué le sang des martyrs au corps de la chrétienté. Le don parce qu'il est volontaire et gratuit et donc par là même à la fois conforme à des valeurs laïques et désintéressé du matériel se montre être la solution idéale pour la justice et surtout qui ne

lui permet de ne pas définir les organes comme une marchandise. Le don lève donc le tabou de l'incorporation du corps humain dans un autre homme. Cette notion de propriété collective du corps nous est hérité de la notion religieuse du corps de la chrétienté. Dans son livre, BAUD (12) explique les différentes conséquences de sacralité du cadavre. Parce que le cadavre est sacré, il ne peut qu'adopter qu'une position ambivalente. « *En latin, sacer désigne à la fois ce qui doit être vénéré et ce qui suscite l'horreur. C'est, selon Rudolf Otto, l'intuition d'un mystère aussi fascinant qu'il est terrifiant. Mais il est une autre ambivalence du sacré, tenant au fait qu'il met en contact un surnaturel qui va jusqu'au sublime et un réel qui possède les tréfonds répugnantes. C'est ce qu'illustre bien la situation complexe du cadavre qui, pour être sacré, n'est est pas moins un aliment, un médicament est une nuisance.* » Grâce à la croyance chrétienne en l'efficacité des reliques, le corps médicament, utilisé comme tel en premier par le cannibalisme, a pu être accepté par la société occidentale. Pour Baud, le corps de la chrétienté a ouvert la voie à la notion de *propriété collective du cadavre*. Actuellement, l'usage du cadavre à des fins thérapeutiques ou de recherche est régi par la loi du 22 décembre 1976 sur les prélèvements d'organes. Le corps juridique devant la rapidité des avancées en biotechnologies, aurait conscience de la limite à venir de ce texte.

Paradoxalement, le don oblige celui qui le reçoit à une dette de reconnaissance. KILANI (74) cite à ce propos MAUSS et son ouvrage *Essai sur le don*. « *La tradition anthropologique et en premier lieu Marcel Mauss, « ...le don rend inférieur celui qui l'a accepté, surtout s'il est reçu sans esprit de retour ». L'obligation de recevoir appelle celle de restituer, sous une forme ou une autre* ». Pour Kilani « *L'anonymat du don ouvre donc la voie à un profond malaise qui trouve quelquefois sa réduction dans sa participation de receveur à des associations de greffés qui permettent, de façon détournée, d'épancher ses sentiments de reconnaissance en militant pour les dons d'organes et en investissant pour le bien être des autres greffés ou en attente de l'être. Certes, l'idéal serait de faire se rencontrer dans le même temps de l'acte médical et dans le même espace social, le donneur, même décédé, et le receveur, pour les faire participer concrètement de la même structure d'échange, comme ce qui se passe, par exemple, dans le cadre du cannibalisme rituel des Fore de Papouasie-Nouvelle-Guinée où le moribond avait le loisir de préciser lequel de ses parents pouvaient goûter sa chair* ». De voir dans la dette du don d'organe, la dette de l'âme du donneur, il n'y a

qu'un pas. L'ethnologue Kilani écrit à propos du mode de pensée asiatique : « *Pour les Japonais, par exemple, il est inconcevable de recevoir un pareil cadeau d'un inconnu à qui ils ne pourront jamais répondre. De même leurs croyances que l'âme du mort met beaucoup de temps pour quitter le corps entrave grandement les prélèvements d'organes. Nous pourrions comprendre de la même façon la détresse psychologique qui ne manque pas de se manifester à l'issue de l'opération chez le greffé. Sentir que l'organe d'un autre habite désormais son propre corps peut avoir des conséquences déstabilisatrices sur sa personnalité.* »

Une des lois du 29 juillet 1994, incorporé au code civil dans son nouvel article 16-1, stipule que « Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet du droit patrimonial ». Les lois de bioéthiques permettent à la fois le respect de la personne et l'utilisation de l'homme en morceaux. D'un point de vue historique, LANGLOIS (83) cite THOMAS qui dans son ouvrage *Le sujet de droit, la personne et la nature*, pense que ces lois introduisent pour la première fois le corps parmi les catégories du droit civil français. Le corps prend place à côté du concept abstrait de personne. Pour LANGLOIS, « La personne se retrouve avoir un corps mais dont elle ne pourra pas disposer puisque son corps c'est elle-même ». Il nous ici semble que si pour le droit, la personne vit avec son corps, c'est en réalité la société qui en dispose.

Certains juristes français affirment le statut du corps en tant que chose. Pour BAUD (12), « *Puisque dans sa globalité, le corps de l'homme s'identifie à la personne, et puisqu'un élément corporel détaché du corps est nécessairement une chose, la doctrine française établit ainsi qu'un élément corporel ne devient une chose qu'au moment où il est séparé du corps.* » Cet auteur cite pour illustrer son propos l'affaire DAOUD. Le 27 juin 1985, « *le juge des référés estima qu'un doigt coupé était autant une chose que le bocal et le liquide dans lesquels il était conservé : les règlements relatifs aux objets pouvant être confisqués lui étaient ainsi applicables.* » Pour MEYER (104), l'utilisation commerciale de sécrétions et de produits humains ne présentant pas de caractère personnel, comme le lait de femme, le placenta, les ongles, les cheveux, les produits fécaux, est totalement accepté pour le droit. Cet auteur cite et rejoint LABBEE vis-à-vis de la question réelle du consentement du propriétaire, considéré par le droit comme quelqu'un qui abandonne son produit. Il apparaît alors que de tels produits peuvent être qualifiés de « *chooses dans le commerce* » et même « *d'objet de droit au sens*

traditionnel du terme ». D'autre part, KILANI (74) démontre dans son article *L'ordre cannibale* le développement d'un marché de greffes d'organes entre pays riches et nous laisse entrevoir le risque de cette équivalence cannibale lorsque les lois internationales amènent à une politique inégalitaire et antidémocratique. « *Le corps, qui semblait avoir résisté jusqu'ici à la sphère marchande et utilitaire et qui était considéré comme le dernier bastion de l'identité concrète de la personne, s'est retrouvé incorporé dans l'ordre cannibale. Les organes vitaux de l'homme sont aujourd'hui vendus, achetés, échangés, stockés, greffés. Dans plusieurs pays du tiers monde on assiste à un véritable trafic d'organes qui va de la transgression commerciale inégalitaire où le pauvre est dans la nécessité de vendre des parties de son corps pour survivre aux rapt et aux assassinats en vue de voler les organes sur les cadavres en passant par le prélèvement d'organes sur les prisonniers ou les condamnés à mort. »*

Le droit, avec les lois de Bioéthiques qui portent sur le don d'organe termine de réglementer l'utilisation du corps humain par la société. Cependant, la question du devenir du corps, une fois mis en morceaux pour une destinée autre que son propriétaire d'origine nous semble, après cette rapide étude juridique encore complexe si ce n'est incertaine, et ne semble pas encore dépasser pas le stade de théories personnelles qui émanent du cas par cas et vont s'affronter en jurisprudence. Qui plus est, l'avancé des biotechnologies et des législations anglo-saxonnes risque à l'avenir de remettre rapidement en cause les législations en accord avec notre éthique actuelle.

Le corps ouvrier pour aliment

Les Sciences humaines ont proposé l'anthropophagie comme le modèle commun des premières démarches anthropologiques d'ordination sociale. De nos jours, le cannibalisme symbolique apparaît et est reconnu comme tel dans les régimes totalitaires et dans les sociétés démocratiques. KILANI (74) met en valeur les rapports du cannibalisme des régimes totalitaires et du vampirisme du capitalisme industriel. Le cannibalisme moderne se reconnaît d'abord dans l'exploitation des capacités d'autrui. Il nous rappelle que Karl Marx avait usé de la métaphore d'un capital se nourrissant de la sueur et du sang du travailleur contraint de vendre à bon marché sa force de travail, le nourrissant en retour d'un maigre salaire. Pour cet auteur, la dynamique actuelle alliant la sollicitation et la consommation met en œuvre une concurrence qui se traduit en terme d'ingestion cannibale. « *Les entreprises, les marques se mangent entre elles. Les mœurs et le langage de la bourse et des milieux d'affaires contiennent toute une*

symbolique qui relève directement de cette pulsion cannibale. On dit bien en effet « avoir les dents longues » ou les « requins de la finance » lorsqu'on sait aussi que le requin est réputé être un « mangeur d'hommes ».

Différents auteurs imaginent les conséquences de cette forme moderne de cannibalisme. LANGLOIS (83) considère que le droit doit instaurer une nouvelle gestion du corps en tachant de protéger l'homme de la violence industrielle. « *C'est donc pour protéger le corps de ses esclaves modernes que sont les ouvriers que le juriste va produire une législation faisant de l'accident du travail et de la maladie professionnelle des dommages corporels* ». DADOUN, dans l'article *Du cannibalisme comme stade suprême du stalinisme* (35), interprète le cannibalisme qui a existé dans les goulags, comme l'inévitable passage dans le réel d'un cannibalisme psychique existant au travers des régimes totalitaires. DUCLOS (40) dans son article *L'autophagie, grande menace de la fin de siècle* soutient la thèse que le capitalisme actuel impliquerait la consommation de l'humanité elle-même. Dans son raisonnement il prédit que « *lorsque le porc via quelques remaniements génétiques sera invité à produire pour nos cardiaques des organes greffables, il adviendra un effet symbolique implacable, à savoir que le porc entre dans la grande famille imaginaire de l'être humain universalisé. Or cette universalisation est l'équivalent logique d'un face à face entre soi et soi-même, et personne ne peut empêcher l'inconscient collectif de bâtir le raisonnement suivant : si l'animal se mange lui-même et que je mange l'animal dont j'utilise le corps industrialisé pour me régénérer, c'est donc que j'envisage de me manger moi-même.* » Cette réflexion nous amène à aborder le monde de la science-fiction.

La science-fiction pour miroir de la pensée anthropophagique

Il est fréquent dans le cinéma fantastique de constater que l'homme en tant que scientifique, se trouve être à l'origine d'une force destructrice qui le dépasse totalement et dont le contrôle lui est impossible. Dans la science-fiction, le personnage du « savant fou » associe les concepts d'intelligence et de maladie mentale. Ce protagoniste, dans la science-fiction, est créé dans le but de mettre en garde l'homme contre son propre génie. C'est au début du XIX^{ème} siècle, que Mary SHELLEY écrit un conte d'horreur revisitant le mythe de Prométhée, le titan qui avait bravé les dieux en volant le feu de l'Olympe afin de l'offrir aux hommes qu'il avait créé. L'auteur l'intitule *Frankenstein, or de modern Prometheus*. Ce livre a été par la suite repris par le cinéma. C'est avec son adaptation en 1931 par James WHALE, avec Boris Karloff dans le rôle du monstre que

ce film est devenu culte pour le milieu de la science-fiction. Dans *Frankenstein*, un brillant médecin, le baron de Frankenstein, cherche à créer un être artificiel en assemblant des morceaux de cadavres. Son serviteur Fritz, lui ramène par erreur un cerveau de criminel. Grâce à l'énergie de la foudre, la créature prend vie mais c'est un monstre. Elle étrangle Fritz, s'enfuit, tue un docteur et une petite fille, puis entraîne son créateur dans un moulin auquel les paysans mettent le feu. Pour les cinéphiles, le film de Whale dégage une poésie et un charme romantique que les remakes suivants n'ont pas réussi à égaler. Les liens qui unissent Frankenstein à sa créature sont de l'ordre de l'horreur et de l'amour à la fois. La créature est le reflet de toutes les réactions et sentiments humains poussé à l'extrême. Elle est capable d'exprimer beaucoup de bonté et d'amour, autant que de pouvoir commettre des meurtres horribles et impulsifs. Avec les personnages du baron et du monstre, le public reconnaît tous les paradoxes de l'humanité au sein d'un rêve prométhéen où se révèlent les qualités de l'homme nécessairement bonnes et mauvaises à la fois.

Mais la science-fiction, c'est peut-être avant et surtout une mise en image de multiples scénarios possibles pour l'avenir humain. En 1973, paraît *Soleil Vert*, un film de Richard FLEISCHER. L'histoire se déroule dans un New-York imaginaire en 2022. La ville souffre de surpopulation, de pollution et de la famine. Les hommes se nourrissent de cachets fabriqués à base de plancton et qui leur apportent les besoins corporels essentiels. Un politicien qui dirigeait la société Soleil Vert est assassiné. Le détective Thorn (joué par Charlton Heston) enquête. Lorsque apparaît sur le marché le Soleil Vert, la dernière pilule énergétique, la population est enthousiaste. Mais le policier découvre qu'il s'agit en fait d'un aliment composé de cadavres humains recyclés.

Conclusion : Le prion, un exemple de menace anticulturelle et de retour à l'ensauvagement

Nous comprenons à travers la culture littéraire et cinématographique de la science-fiction, les enjeux prédictifs de crises internationales comme celle de la vache folle. Nous avons vu dans notre étude que l'homme, être de culture, se reconnaît par ce qu'il mange. L'affaire de la vache folle a beaucoup plus choquée l'opinion publique qu'elle a fait probablement de morts et restera dans les annales de l'histoires pour les conséquences morales et politiques de cette affaire. En 1920, CREUTZFELD et JACOB en 1921, sont les premiers à décrire une nouvelle maladie, une encéphalopathie humaine sans spongiosité. La biologie connaissait à cette époque des cas analogues sur des ovins. GADJUSEK, prix Nobel de médecine en 1976 pour l'ensemble de ses travaux sur les

encéphalopathies spongiformes révèle l'analogie entre la tremblante du mouton et le Kuru. Grâce à son étude sur le mode de transmission de la maladie de l'homme au singe et avec également l'appui d'études ethnologiques sur les Fore, les tribus qui pratiquaient l'endo cannibalisme rituel, les autorités locales interdisent les pratiques rituelles mais meurtrières. La maladie du prion ressurgit dans les années 1960-1970 avec le scandale des hormones de croissance. Des cas d'enfants déficients en hormones de croissance et qui avaient été supplémentés par des hormones prélevées à partir de cerveaux de cadavres contaminés par la maladie de CREUTFELDT-JACOB révéla un nouveau scandale. En 1980, PRUSINER (117) explore les hypothèses sur la nature des agents infectieux responsables de ces maladies. Il conçoit une théorie protéique où il définit le prion. Sont alors mis en place la répartition tripartite entre :

- Une encéphalopathie spongiforme ovine, connue des vétérinaire : la tremblante du mouton
- Une encéphalopathie spongiforme humaine, historique et lointaine, liée à des rites ancestraux : le Kuru
- Une encéphalopathie spongiforme humaine sporadique et liée aux contaminations médicales : la maladie de Creutzfeld-Jacob

L'encéphalopathie spongiforme bovine apparaît pour la première fois au Royaume-Unis en 1986. L'épidémiologie démontre alors que l'origine de la maladie est due à une contamination par les farines animales dont on alimente les bovins. C'est alors la preuve, pour le monde entier, que la barrière des espèces est bien plus qu'illusoire pour nous protéger de cette maladie. En 1996, l'Union Européenne décide un embargo total sur les importations de bovins et leurs dérivés. Les médias s'emparent de l'information et relayent l'angoisse générée par cette affaire.

Notre hypothèse est qu'à travers le scandale de la maladie de la vache folle et plus récemment les préoccupations internationales sur la nourriture génétiquement modifiée comme les plants d'OGM, l'être humain exprime sa crainte d'être sa propre victime, à vouloir repousser les limites de la nature pour un avenir meilleur. Il semble également craindre de plus un plus, un vaste retour en arrière, dont un retour à l'ensauvagement. En s'identifiant à la vache herbivore que l'on a fait devenir carnivore et potentiellement cannibale, l'être humain s'est alors reconnu dans l'Autre, le barbare qui n'a pas été métamorphosé par la culture. Ce choc fait remettre en question son système alimentaire,

qu'il ne peut admettre tant qu'il ne peut être incorporé par la culture et donc inclus dans un système de logique agréée par une science humaine.

III CLINIQUE

Le nombre d'observations parues dans la littérature et qui relatent d'auteurs de passage à l'acte anthropophagiques contrastent dans leur rareté avec l'usage quotidien et imagé de nos allusions langagières. Pourtant, ils représentent de véritables témoins à propos de nos préjugés sur la personnalité de leurs auteurs.

Les cas recensés que nous pouvons qualifier d'anecdotiques au vue des résultats de nos recherches, classifient leur auteur soit dans la bestialité ou soit dans la perversité les plus originelles que puisse fournir la criminologie, ceci en conformité avec les premières descriptions de LOMBROSO. La psychiatrie légale contemporaine, compte tenu du peu de nombre de cas, étudie insuffisamment ces personnes. À l'inverse, les médias sont très friands de ces auteurs, allant même parfois à leur attribuer à certains criminels, des qualificatifs d'ogre ou de cannibale afin d'intéresser le grand public à la vie de ces meurtriers et inciter encore plus d'horreur et d'intérêt, à la lecture du papier journal.

Après avoir initié précédemment, dans notre chapitre « Les figures de l'anthropophagie », l'introduction à l'étude de cas, nous allons maintenant compléter de l'étude d'une série de cas recueillie pour l'étude de notre travail. Dans notre optique de mieux appréhender les auteurs de ces gestes, nous nous proposons, dans un premier temps de décrire certains cas « d'outre-tombe » mais néanmoins célèbres, de la littérature criminologique, puis de décrire certains tueurs en séries contemporains, et dont nous avons suffisamment de documents pour les présenter comme ayant présenté véritablement des passages à l'acte anthropophagiques. Dans une deuxième partie, nous étudierons deux cas contemporains, qui ont bénéficié d'études expertes mais dont nous proposons, avec le bénéfice du temps de revoir les cas. Enfin dans une troisième et dernière partie, nous nous proposons de décrire des cas actuels et dont nous avons pu, pour la majorité d'entre eux rencontrer au cours de nos stages en U.M.D., c'est-à-dire les Unités pour Malades Difficiles. Nous remercions pour leur aide, les praticiens, experts et avocats qui ont accueilli favorablement notre demande et été intéressés par l'objet de notre étude.

3.1 Des cas de la littérature

Cités dans les annales de criminologie ou dans les colonnes des journaux, ils ont pour intérêt de dépeindre l'idée générale des auteurs des passages à l'acte anthropophagiques.

3.1.1 Le cas d'Adriani

LOMBROSO, dans son livre *L'homme criminel* (93), cite l'observation de son confrère ADRIANI à propos d'un cas de cannibalisme publié en 1872 dans *Des maladies mentales dans l'asile d'aliénés de Ferme*.

« *Un épileptique de 42 ans, paysan de son état, avec des sinus frontaux et mandibules énormes (V.Pl. xv, n°33 et 34), os aplati, oreilles difformes, œil injecté de sang, était la terreur de ses compagnons de travail, parce que, sans aucune provocation, il les mordait avec rage. Un jour, ayant rencontré sur sa route un jeune homme, il l'attaqua, et lui laboura les joues avec les dents. Arrêté au moment qu'on lui apportait l'ordinaire, mit le gardien en fuite, courut chez lui, s'empara de la fillette de deux ans, et se mit à lui manger les fesses, les cuisses, la poitrine, jusqu'à que les voisins lui sautèrent à la gorge, et l'obligèrent à lâcher prise. La pauvre enfant en mourut. Lui, il erra tout nu quelque temps, par la campagne et un beau jour s'en retourna chez lui : à sa vue sa femme s'enfuit avec les autres enfants, mais il la rejoignit, lui arracha des bras un petit garçon de cinq ans, en cherchant à lui écraser le crâne : il l'aurait certainement achevé si la mère héroïque, ne l'eut empêché. »*

3.1.2 Le cas Vernezi

LOMBROSO (93) relate l'histoire de « *Vernezi, jeune homme de 17 ans, avec asymétrie crânienne et faciale, de mœurs douces jusqu'alors, quoique d'une famille de crétins et de pellagreux, essaya, en certaines époques de l'année, en 1872 d'étrangler 7 femmes et il en découpa deux en morceaux, en éparpillant les entrailles et même les lambeaux de chairs ; il m'avoua que l'étreinte du cou et surtout la mutilation des cadavres, les morsures et les succions de sang, lui faisait éprouver le maximum de jouissance vénérienne : dans ces moments il se sentait une force énorme et il ne voyait plus rien ; il eut des amnésies. »*

LOMBROSO poursuit avec la description qui suit :

3.1.3 Le cas Garayo

« *Garayo, fils d'ivrognes, devenu tout à coup vertigineux après un traumatisme de la tête et à la suite d'un mariage malheureux, d'honnête et doux qu'il était se mis soudain, à étrangler des femmes, la plupart de vieilles filles, pour en jouir. Il en blessa 7, en tua 6 ; souvent il enfonçait tantôt une épingle dans la poitrine de ses victimes, tantôt les piquait à coup redoublés avec la pointe d'un couteau, et d'autres, il en éventrait les cadavres et il en arrachait les entrailles, en détachait des lambeaux pour les manger et tout cela dans certains périodes de l'année (printemps et hivers). »*

LOMBROSO conclu de son étude de cas : « *Dans ces cas, nous trouvons les preuves de l'épilepsie larvée de vertiges, dans les caractères physiques, dans l'hérédité alcoolique, dans le penchant à remplacer le coït avec le démembrément, avec le cannibalisme –*

contrastes frappants entre la vie antérieure – dans la périodicité constante des accès. »

3.1.4 Le cas Fish

Albert Fish (99,107) est né en 1870 à Washington D.C.

Arrêté en 1964 à l'âge de 64 ans. Fish est l'auteur reconnu de seize meurtres, il en avoue une centaine.

Ce père de six enfants, qui vivait dans le Westchester, possédait une autre vie que celle du bon père de famille, dont la femme l'avait quitté au bout de vingt ans de vie commune. On lui rapporte une enfance carencée, avec un père qui décède lorsqu'il a 5 ans. Sa mère le place alors dans un orphelinat où il subit des maltraitances. À 7 ans apparaissent les premières conduites sexuelles perverses avec un onanisme précoce. Fish est énurétique jusqu'à l'âge de 11 ans.

Il commet son premier meurtre en 1910, à l'âge de 40 ans, et premier crime à composante anthropophage en 1927.

En 1930, il est interné un an, suite à une condamnation pour des lettres obscènes.

Les actes d'anthropophagie de Fish sont commis dans un contexte de sexualité pathologique, avec comportements d'auto et hétéro sado-masochisme, effectué dans le cadre de pratiques perverses sexuelles polymorphes.

Les auteurs qui ont décrit Fish ne lui ont jamais connu d'élément hallucinatoire, angoisse, mode de vie désorganisé. Fish choisissait des enfants (filles et garçons) de familles démunies, les attiraient en les séduisants matériellement. Son mode opératoire

était très organisé, avec des lieux de crime retirés et repérés à l'avance. Les sévices duraient plusieurs jours. Il mutilait ses victimes vivantes, buvait le sang en premier, puis les dépeçait. Il cuisait les différents organes. Une attention particulière était notée et à connotation sexuelle à propos des fesses et des testicules de l'enfant. Fish rentrait chercher des pièces du cadavre en dépit état décomposition avancée, ceci durant plusieurs jours. Fish déclare « *Ces repas me mettent dans un état d'orgasme perpétuel !* » Arrêté suite envoi d'une lettre à la famille d'un enfant avec moult détails sordides. Il a été interpellé sept ans après le crime. Fish avait besoin d'écrire ses fantasmes. Sous un pseudonyme, il répondait des lettres obscènes à des femmes célibataires petites annonces matrimoniales.

Il a fait l'objet durant son procès de ce que l'on peut nommer une « bataille d'experts » avec avis psychiatriques différents. Il expliquait que Dieu lui avait demandé de commettre ses actes sur ces enfants. Il cita la Bible pour se justifier. Fish se comparait à Abraham sacrifiant son fils Isaac, à Dieu, à Jésus qui s'est sacrifié pour les hommes.

Fish a été condamné à mort en 1936.

3.1.5 Le cas Haarmaan

Surnommé « Le boucher de Hanovre », Fritz Haarmaan est arrêté à l'âge de 30 ans, en 1924. Dans l'Allemagne d'entre deux guerres, il est jugé pour vingt-sept meurtres et reconnu coupable de vingt-quatre.

Haarmann connaît une enfance battue, entre un père qu'il hait et une mère invalide.

À 17 ans, il est renvoyé de l'école de sous officiers pour homosexualité. Commence alors dans une période d'instabilité professionnelle dans une Allemagne en crise. Bien que connu de la police pour attentat à la pudeur, il est apprécié des forces de l'ordre car c'est un indicateur. Cette bienveillance lui permet de se faire passer en public pour un policier.

Entre 1914 et 1918, les difficultés économiques du pays font du marché noir un véritable marché parallèle. Dans la gare de Hanovre, Haarmaan séduit, assassine, puis viole et dépece ses victimes. Il revend la chair, les os et les vêtements de ses victimes.

À partir de 1919, il est aidé par son complice et amant Hans Grans.

Haarmaan avait pour habitude de stocker à son domicile ou de jeter à la rivière les restes de ses victimes.

Durant son procès, il n'émettra aucun remords, sans pour autant manquer de donner des détails cru de la scène des meurtres, affirmant avoir agi par goût et humiliant les parents en deuil des victimes. Haarmaan refusa durant tout le procès d'être envisagé comme un

malade mental, et exprima le souhait d'avoir écrit sur sa tombe « *Çi gît le meurtrier de masse Haarmaan* »

Haarmaan est mort exécuté en 1925.

3.1.6 Le cas Dahmer

Jeffrey Dahmer est un serial killer établi dans le Wisconsin qui a été surnommé « Le monstre cannibale homosexuel de Milwaukee » (99) en raison de ses crimes. Arrêté en 1991, à l'âge de 31 ans, Dahmer a été reconnu coupable par la justice de dix-sept meurtres.

Dahmer est né en 1960, c'est l'aîné d'une fratrie de deux garçons. Son père est pharmacien en industrie. Il grandit dans la mésentente de ses parents qui ne divorcent officiellement qu'en 1978, année où il commet son premier crime. Lors de son procès, on rapporte durant son enfance un viol par un voisin à l'âge de 8 ans, et une excitation anormale à voir un animal se faire écraser en voiture par son père.

Dahmer débute à cet âge un intérêt pour les corps morts et l'intérieur du corps.

Il connaît sa première expérience homosexuelle à l'âge de 14 ans.

À 16 ans, il est renvoyé d'un laboratoire après avoir été surpris de boire des tubes sanguins.

Il part faire son service militaire en Allemagne, où il commet cinq meurtres entre 1979 et 1981, avant d'être renvoyé de l'armée pour alcoolisme et de retourner vivre aux États-Unis.

Il est arrêté en 1991, grâce à une de ses victimes qui réussit à s'enfuir vivant de son appartement et « reconnaît ses crimes sans réticence et sans paraître en mesurer l'horreur et l'ampleur » (107). Lors d'une interview donné pour l'émission *Inside Edition*, Dahmer déclare : « *Ce n'était pas parce que je détestais mes victimes ou que j'étais en colère contre elles que je les tuais et les mangeais. Mais parce que je voulais les garder pour toujours avec moi.* »

...Une force impérieuse me guidait. Une force qui mêlait fantaisies sexuelles dominatrices et excitation, peur et plaisir. Il n'y avait que lorsque je satisfaisais ces pulsions que je me sentais complètement comblé ».

On rapporte qu'il mangeait le cœur, le sexe de ses victimes.

Toutes les victimes de Dahmer avaient la même caractéristiques : des jeunes hommes de sexe masculin, noirs, homosexuels. Il les rencontrait dans des bars et les attirait dans son appartement en leur proposant de les rémunérer pour des photos artistiques.

Au fil de ses crimes, Dahmer développe une technique, mettant des drogues dans les boissons de ses victimes puis usant de la trépanation et de l'injection d'eau bouillante

ou d'acide, pour lui permettre de garder en vie jusqu'à 5 à 6 jours, dans un état d'incapacité cérébrale permettant une soumission totale au criminel. Les enquêteurs découvrent dans son appartement un véritable charnier. Ils découvrent des photos des victimes durant leur mutilation, de nombreux ossements et monceaux de chair humaine, ainsi que l'ensemble du matériel du criminel (hache, scie, perceuse, foreuse, couteaux, cordes, tondeuse, ciseaux, et des containers d'acide). La répartition des différents restes humains retrouvés à son domicile est associée dans des publications comme celle de JENTZEN and al. (71), à la recherche diagnostique du cas Dahmer. Dans une organisation très conceptuelle, Dahmer, avec maîtrise dans l'acte du dépeçage, répartie et regroupe entre les différentes parties des corps de ses victimes. On retrouve ainsi des crânes scalpés et peints et sur des étagères, des organes dans le frigidaire, ou bouillis, rôtis dans des poubelles, des pénis rassemblés ensemble dans de l'alcool.

Dahmer a été condamné à la prison à perpétuité. Il est mort en 1994, assassiné au moment de la douche par un psychotique délirant à thématique mystique et messianique.

3.1.7 Le cas Kemper

Edmund Kemper (99,107) est né en 1947 aux Etats-Unis, c'est le fils unique d'une fratrie de trois. Ses parents se séparent lorsqu'il a 9 ans, divorce qui ne sera qu'officialisé que lorsqu'il aura 13 ans. On lui connaît une mère alcoolique, autoritaire, punitive et qui déteste son fils qu'elle associe à son ex-mari. Kemper connaît une enfance honnie où il doit dormir à la cave, seules ses sœurs pouvant avoir droit à une chambre.

À l'âge de 7 ans, Kemper présente des jeux pathologiques. Il simule la chaise électrique ou d'être gazé lorsque sa sœur joue à lui faire peur. Dans des contextes de disputes entre frères et sœurs, il décapite la tête et coupe les mains des poupées de sa sœur. À 9 ans, dans un même contexte de frustration et de rivalité avec sa sœur aînée, il tue et enterre le chat de la maison, puis le déterre pour le décapiter et garder sa tête pour trophée. À 12 ans, il fantasme sur son institutrice de la décapiter afin d'utiliser sexuellement sa tête. Le soir, il se rend le soir devant son domicile avec une baïonnette à plusieurs reprises mais ne passe pas à l'acte. C'est à 14 ans qu'il quitte le foyer maternel pour fuir les conflits avec sa mère. Il tente alors d'habiter chez son père, mais il ne s'entend pas avec sa belle mère. Son père le confie à ses parents qui habitent dans une ferme. Il commence à tuer par arme à feu les animaux domestiques de la ferme, le gibier. Il associe à l'époque sa grand-mère à sa mère qui crie et l'humilie.

En 1963, Kemper est âgé de 16 ans. Il tue ses grands parents par arme à feu. À la suite de cet événement, il effectue un séjour de cinq années, de 1963 à 1969 dans un hôpital psychiatrique pour criminels, duquel il sort sous période probatoire pour aller vivre chez sa mère qui a déménagé et travaille comme assistante d'un principal de l'université de Californie de Santa Cruz.

Il rencontre alors dans la rue des étudiantes que sa mère l'interdit d'approcher en lui sermonnant des remarques humiliantes « *Tu es tellement nul que ça me ferait du tort* ». Kemper est engagé par la société des autoroutes de Californie. Il élabore alors une stratégie d'enlèvement d'auto-stoppeuses avec un verrouillage de porte de sa voiture. Il prend pour habitude de prendre des auto-stoppeuses et apprend à les questionner pour savoir si elles correspondent au profil recherché et à les mettre en confiance.

En 1972, Kemper passe à l'acte. Il enlève des jeunes auto-stoppeuses au profil de jeunes femmes des « *gosses de riches* » petites et jolies. Débute alors une série de meurtres sanglants et barbares où Kemper améliore rapidement sa pratique. Il emmène les corps chez lui, les photographie, les dépèce méticuleusement, les viole, cuisine la chair de ses victimes pour ses repas. Notons que cette année-là, le lendemain d'un crime, Kemper est examiné, en vue de la fin de sa liberté conditionnelle, par des psychiatres et qu'il parvient à dissimiler sa dangerosité aux praticiens. Kemper se débarrasse de ses victimes dans des endroits déserts comme des forêts, des ravins, les corps des victimes, garde plus longtemps les têtes comme objet jouissif, qu'il enterre. Il prend également des risques. Il enterre des têtes dans des endroits habités, jusqu'en en bas de la chambre de sa mère, et va jusqu'à enlever des étudiantes au sein d'un campus alors que des cadavres mutilés viennent d'être découverts par la police.

Pour Kemper, la tête représente un trophée, « *la tête a tout : le cerveau, les yeux, la bouche : c'est la personne. Vous coupez la tête et le corps meurt* ». Le sang représente l'objet inatteignable, le fruit défendu.

Il reconnaît un certain plaisir à bernier la police à qui il offre à boire au bar et sympathise afin qu'ils lui livrent les derniers développements de l'enquête. Les relations avec sa mère deviennent insupportables. Elle l'humilie et le rejette. L'alcoolodépendance de Kemper est patente. En avril 1973, il pénètre à 4 heures du matin dans la chambre de sa mère, la tue à coup de marteau, la décapite et la viole. Il découpe son larynx pour le jeter dans le vide-ordures. Il pose sa tête sur la cheminée l'insulte et le mutilé en jouant aux fléchettes. Kemper fait venir le lendemain la meilleure amie de sa mère, afin de que sa mère était partie en vacances. Elle subit le même sort.

Kemper, fait exceptionnel chez un tueur en série, décide alors de se dénoncer à la police. Arrêté, il explique : « *Je n'arrivais pas à établir de vraies relations avec les femmes. Lorsque je les tuais et les goûtais, je savais qu'elles m'appartaient. De les avoir pour moi seul, qu'elles fassent un avec moi* ». Kemper a donné des raisons différentes à ses agissements : des désirs sexuels, la volonté de posséder ses victimes, la recherche d'une revanche contre une société qui le rejetait, et la haine qu'il vouait à sa mère.

Kemper a été condamné à la prison à perpétuité.

3.1.8 Le cas Tchikatilo

Andreï Tchikatilo est né en 1934 en Ukraine.

Ce tueur en série, aux surnoms équivoques comme « Le boucher de Rostov » ou « Le vampire des bords de forêt » (99,107) a été arrêté en 1990, après des années de recherche. Pendant des années, il a vécu une double vie, en tant que un père et grand père. Sa femme ignorant ses agissements.

Lors de son arrestation, il a 56 ans. Interpellé par la police alors qu'il allait aborder deux enfants, il avoue, lui aussi, à la police ses agissements et la liste de ses crimes. Tchikatilo se crédite de cinquante-cinq meurtres, la police lui en reconnaît officiellement cinquante-deux. Parmi ses victimes, on retrouve des filles et des garçons âgés de 8 à 16 ans et dix-sept femmes adultes.

On retrouve chez Tchikatilo une enfance difficile où il rencontre à plusieurs niveaux des difficultés à établir sa place. C'est le seul garçon d'une fratrie de trois. En effet, sa mère durant son enfance, raconte à ses deux enfants Andreï et Tatiana, qu'en temps de famine des enfants se font manger et que leur grand frère Stephan a été ainsi mangé. La famille grandit dans la honte d'un père soldat, capturé et mis en camp une première fois par les nazis, puis de retour dans son pays, les autorités russes l'emmènent dans un camp russe. Bien qu'adulte il rencontre de difficultés sexuelles avec les femmes, il se marie et a deux enfants en 1965 et 1969.

Tchikatilo commet son premier crime en 1978 en tuant une enfant qu'il essaye de violer. Professeur en littérature, il quitte ce métier en 1980 pour travailler dans les chemins de fer. Chaque ville où son travail l'amène devient un lieu de meurtres sordides. Les enquêteurs retrouvent toujours des victimes mutilées, énucléées au niveau des yeux. Ils pensent que le meurtrier croit à la superstition que le regard de la personne reste empreint de la dernière chose qu'il a vu avant de mourir et dans ce cas le visage du meurtrier. En deux mois en 1984, il tue dix personnes. Des vagabonds qu'on ne

recherchait pas. Tchikatilo se considère comme un nettoyeur des déchets de la société. Il brûle les corps à l'orée des bois près des voies ferrés. Dans son mode opératoire, Tchikatilo poignarde, viole en achevant ses victimes, démembre, éventre, dépèce. On rapporte aussi qu'il prélève les yeux avant la mise à mort, Tchikatilo sectionne la langue de ses victimes avec ses dents avant de l'avaler, puis la décapite. Il sort les entrailles puis en fonction du sexe de la victime, soit il tranche le phallus et les bourses des garçons, ou sectionne les grandes et petites lèvres et les ovaires des femmes et fillettes. Dans son rituel, Tchikatilo prélève des parties de corps destinées à être consommer, crues sur les lieux du crimes ou qui sont emportées afin d'être cuisiné. Le cadavre est laissé abandonné.

Son procès qui a eu lieu en 1992 a été très largement suivi par les médias et le peuple russe. Il captive l'audience avec ses descriptions. Tchikatilo décrit au moment où il coupe avec ses dents la langue et qu'il l'avale que « *c'est à ce moment précis que j'atteins l'orgasme* ». Lors des audiences, Tchikatilo met constamment en rapport les mutilations avec sa sexualité : « *Manger certaines parties de leur corps, c'est ma seule façon de prendre du plaisir* »

« *J'étais frustré de mes échecs sexuels depuis l'adolescence. Quand je votais certains de mes élèves roucouler et partir s'isoler dans la campagne, j'étais ivre de jalousie. Lors de mes promenades, j'épiais les clochards en train de faire l'amour. Je ne comprenais pas pourquoi ces créatures inférieures à moi possédaient quelque chose à laquelle je n'avais pas droit. En réalité, il n'y avait que dans mes rêves que je parvenais à l'orgasme.*

... *Chaque fois que mon couteau pénétrait dans un ventre ou une poitrine, je me sentais moi capable de pénétrer moi même virilement ma victime* ».

Tchikatilo est condamné à mort. Il est fusillé en 1994.

3.1.9 Le cas Chase

Richard Chase est un tueur en série étasunien. Il a été surnommé « Le vampire de Sacramento » (99,107).

Né en 1950, son anamnèse est marquée par des ATCD psychiatriques. Chase, présente dès l'âge de 18 ans des préoccupations hypocondriaques. Il est convaincu que ses organes internes ne fonctionnent plus, qu'il fait des arrêts cardiaques, ou que son sang ne coule plus. On retrouve chez Chase de nombreuses idées délirantes, centrées sur ses organes internes : estomac, reins, genoux. Dans son délire il se met à porter plainte contre le vol de son artère pulmonaire ou à boire du sang de lapins afin de soigner son

œur malade. Il souffre d'idées de persécutions sur sa mère qu'il accuse de l'empoisonner et de contrôler ses pensées. Chase, avant les faits avait été hospitalisé durant trois années. Une schizophrénie avait été diagnostiquée. Sa dernière hospitalisation remonte à un an avant le meurtre.

Chase aurait débuté ses passages à l'acte après avoir regardé des émissions médicales à la télévision. Il commence par boire le sang des oiseaux. Au fil du temps, les victimes de Chase se modifient : on note qu'il s'attaque aux oiseaux, aux lapins, aux chiens, aux vaches, puis aux êtres humains. Le premier meurtre de Chase date de 1977. Il est âgé de 27 ans. Il tue un homme de 50 ans avec une arme à feu. Deux jours plus tard, il tire sur une voisine. Quelques semaines après, Chase tue une jeune femme de 32 ans, enceinte de trois mois qui sortait ses poubelles, emmène le corps dans la chambre de la maison, l'éviscère explore l'intérieur du corps. Les enquêteurs retrouvent un pot de yaourt près de la victime qui a contenu du sang. Quelques jours après, la police retrouve dans un autre pavillon une femme de 38 ans sur son lit. Elle est éviscérée, le visage mutilé et dont il manque un globe oculaire, on retrouve un couteau dans l'anus. Des cercles réguliers de sang sont retrouvés par terre. Un ami de la famille est retrouvé mort sur le canapé, un enfant de six ans et également retrouvé mort : tous deux d'une balle dans la tête. Il manque le bébé de l'homme. Plus tard, en incarcération, Chase révèle à un co-détenu qu'il avait tiré sur le bébé car il criait, qu'il l'a ramené chez lui pour le décapiter et boire son sang. Chase explique qu'il éviscérerait le ventre afin de récupérer le maximum de sang et que ses actes (anthropophagiques) étaient pour lutter contre la peur de se désintégrer. Les comportements de Chase le faisaient vivre dans une incurie totale. Lors de l'enquête, les inspecteurs découvrent dans son appartement d'une puanteur innommable, des murs barbouillés de sang et parmi les immondices, une collection de livres d'anatomie.

Condamné à mort, il s'est suicidé en 1980 par overdose médicamenteuse.

3.1.10 Le cas Harker

En 1999, David Harker (107), 24 ans tue à Darlington, en Angleterre, sa maîtresse, une mère de famille de 34 ans, chez lui à domicile. Arrêté après s'être vanté de ses actes auprès de jeunes de son quartier, les enquêteurs retrouvent dans un sac poubelle un torse où il manque un bras et les deux seins. Interrogé sur les motifs de ses actes, il explique qu'il s'ennuyait lors de l'étreinte sexuelle, qu'il a étranglé sa victime et, qu'au moment de découper le cadavre pour se débarrasser du corps, il a eu envie de manger sa victime. Lors de son instruction, Harker explique : « *j'ai eu envie d'elle, je trouvais*

que c'était de la belle viande. Surtout des cuisses». Harker exclut la crainte ou par peur dans la motivation de ses actes: « *Peur, non plutôt par plaisir ... Mon père organisait des combats de chiens dans la cuisine. Après quand c'était fini, il fallait que je nettoie. J'aimais bien ça* ». Il fournit des descriptions des mutilations factuelles et objectales : « *Alors j'ai taillé des morceaux, un genre de steak. Je me suis dit que je ne risquais rien d'y goûter. Il me restait justement des pâtes et du fromage. J'ai fait frire les morceaux dans la poêle avec du beurre et j'ai épluché la peau* ».

Harker n'exprimera pas de remord, allant même jusqu'à répondre au mari de la défunte: « *Je n'éprouve aucun regret, aucun remord d'avoir tue et mangé Julie. Que ta femme ait droit à un enterrement convenable est le dernier de mes soucis* ».

Harker a été condamné à la prison à vie, avec une peine de sûreté de 14 ans.

3.2 Des cas dont nous avons eu accès aux observations

3.2.1 Le cas de Monsieur B...

FELLION, DUFLOT, ANGLADE et FRAILLOT présente lors de la séance du 28 avril 1980, de la Société Médico-Psychologique, l'observation originale, intitulée « *Du fantasme à la réalité : à propos d'un passage à l'acte criminel et cannibalique* » (45) d'un homme qu'ils présentent ainsi :

« *Le 4 septembre 1979, vers midi, B... attirait chez lui une petite voisine de 9 ans et, l'installant sur une espèce d'autel, une grosse grille posée sur deux fûts métalliques, essayait de la violer, la mordait profondément au cou, et entait de l'étrangler avec une corde. Elle ne devait la vie sauve qu'à l'arrivée de son frère. Ayant pu s'esquiver, B... attaquait et tuait le soir même, non loin de là, un homme de 60 ans, sur lequel il se livrait à des actes de vampirisme et de cannibalisme. Le lendemain après-midi, après avoir parcouru plus de quarante kilomètres à pied, il entrait dans une ferme à l'insu de ses occupants. Surpris, il essayait même de les calmer, le remettait même ses armes, un bâton et une pierre tranchante, puis, leur ayant demander l'autorisation de pâturez leur pré, s'éloigna. Le soir, B... qui avait entre temps essayé de saigner un bœuf avec son canif, revenait à la ferme, se mettait en tricot de corps et assommait à coup de pieds et à coups de poing le fermier et son domestique. Il désarmait la fermière venue au secours, la tuait d'un coup de broc avec lequel il achevait le mari. Le domestique garda la vie sauve au prix d'une très grave infirmité. Arrêté le lendemain alors qu'il rentrait à pied chez lui, B... reconnu les faits, prétendant avoir agi sur l'ordre de Dieu. Il avoua, de plus, avoir tué sa femme le 23 décembre précédent, en l'étranglant et simulant une noyade en légitime défense.* »

Cette même revue dont est paru l'observation présente un autre article *Présentation des diapositives et commentaires à propos du même cas* (14), écrit par BENEZECH, BOURGEOIS, VILLEGER et ETCHEGARAY.

Nous nous proposons, à l'aide des publications sur ce patient et de notre apport personnel basé sur l'étude du dossier lors de son hospitalisation en U.M.D., d'étudier le parcours de Monsieur B...

D'un point de vu biographique et des ATCD, Monsieur B... est né en 1940. Ses parents sont cultivateurs. Il est le quatrième d'une fratrie de cinq.

La famille possède de lourds ATCD psychiatriques. Le père est hospitalisé en 1965 pour une dépression avec manifestations psychotiques. Un oncle paternel est décédé en hôpital psychiatrique. Sa mère est suivie pour schizophrénie. Sa sœur aînée porte un diagnostic d'état limite. Son deuxième frère a présenté durant sa jeunesse « *un état d'excitation et de dépression* ». Son autre sœur a été traitée pour dépression atypique. Seul, son plus jeune frère est indemne d'ATCD psychiatrique.

Monsieur B... a toujours résidé jusqu'au moments des faits en Mayenne. Il décrit une enfance avec une éducation très stricte, « *on était considéré comme des robots ; tout était prévu à l'avance ; on ne parlait pas* ».

Il suit une scolarité normale jusqu'à 14 ans où il acquiert le CEP, puis il obtient un diplôme de maître vacher porcher dans une école d'agriculture.

Ne voulant plus être commandé par son père, il quitte dès sa majorité le domicile familial pour s'embaucher chez un grainetier où il travaille pendant six mois, puis il revient à la ferme familiale.

En 1958, à 18 ans, il se marie avec une femme de six ans sa cadette. Cette femme sera suivie par la suite pour une schizophrénie. Ils auront deux enfants, nés en 1966 et 1974 (5 et 13 ans au moment des faits).

La même année, un accident de cyclomoteur le conduit à l'hôpital. Les somaticiens constate un traumatisme crânien, avec fracture de la voûte et signe de commotion cérébrale.

Il consultera pour la première fois en psychiatrie à la suite de cet accident dont il contestera le taux d'IPP fixé à 5%.

À 22 ans il connaît un autre accident de la route où il se fracture la jambe.

En 1964, à 24 ans, il consulte en psychiatrie par deux fois pour « *des petits malaises et des troubles du comportements mineurs* ». Sa famille attribue ses problèmes aux suites du traumatisme.

En 1971, à 31 ans, il est opéré à deux reprises pour une occlusion intestinale aigue. Il est transféré après la deuxième intervention en hôpital psychiatrique. Les psychiatres diagnostiquent alors chez Monsieur B... une schizophrénie.

Un examen psychologique avait été effectué lors de cette hospitalisation, et que le RORSCHACH avait révélé un aspect régressif avec thème d'oralité. Monsieur B... disait à l'époque manger une à deux livres de viande bovine par jour. « *C'est un besoin naturel de manger beaucoup de viande. C'est fortifiant... la viande c'est encore plus fortifiant, j'ai un gros appétit.* »

Monsieur B... n'adhère pas au suivi psychiatrique, malgré les démarches médicales et administratives des praticiens.

À sa sortie d'hôpital, Monsieur B... et son épouse refusent d'habiter chez eux et emménagent dans une caravane. L'exploitation décline. Monsieur B... élève des veaux à perte.

En 1975, il est réhospitalisé pour une occlusion sur bride. Il décrit des hallucinations : « *J'étais à la clinique pour ma cicatrice abdominale, il y a eu dans ma tête une nouvelle ambiance qui correspond à une forme de voyance ; si je pensais à une personne, je l'entendais répondre à ma question, dans mon cerveau ; il y avait de la transmission de pensée ; je recevais des ordres, j'en faisait ce que je voulais ; si je les trouvais raisonnables, je les exécutais. Je faisais mon travail sans aspiration, tout le monde me voulait du mal* ».

En 1976, Monsieur B..., est en communication secrète avec Dieu. Il est la proie d'hallucinations impératives. Il débute alors un voyage pathologique qui le mène à Rome pour faire baptiser ses enfants par le Pape. Il part également, sous ordre de Dieu à Pointe-À-Pitre à la recherche de l'arbre de vie. Interrogé à postériori sur les motifs de ce voyage, Monsieur B... répond « *Dieu m'a dit : le bonheur, ça n'existe pas ; dans la vie, il n'y a que des ennuis. Il m'a demandé de trouver le bonheur. J'avais demandé à Dieu l'immortalité. J'avais lu dans la Bible qu'Adam avait mangé le fruit de la mort. Je voulais manger le fruit de la vie à l'arbre de vie. Dieu m'a dit que c'était en Guadeloupe. J'ai trouvé l'arbre de la vie et de la mort. L'arbre de vie, ce sont les mers qui entourent la Guadeloupe. L'eau du bord de la Rivière Salée. Le lendemain, j'avais le visage qui avait changé. J'avais la peau tendue et les lèvres gonflées. Mais cela n'a pas dure. Ce n'était qu'une étape. La Guadeloupe c'est là que vivaient Adam et Eve.* »

Au cours de cette même année, il explique « *qu'il se croyait le Saint Esprit et qu'il avait mis sa mère enceinte. Dieu me l'avait dit. Dieu me demandit de coucher avec ma mère* ».

En 1978, il est de nouveau hospitalisé en psychiatrie après avoir pris la fuite de chez lui en vélo-moteur, sans aucun habit, en finissant son périple dans une grange où il s'endort. Monsieur B... explique ce jour-là « *qu'il a accompli cet acte sous ordre de Dieu parce qu'une certaine Marianne jouait ? faisait souffrir son fils qu'elle brûlait aux parties et aux fesses* ».

À la mort de sa femme retrouvée dans un lac en décembre, les autorités locales se souviennent qu'il n'assista pas à la sépulture, et qu'à partir de cette époque

l'exploitation agricole (récoltes et élevages) s'était améliorée et lui permettait d'éponger ses dettes. Lorsqu'il est, après les homicides, interrogé sur la mort de sa femme, Monsieur B... dit « *je m'étais rendu compte qu'elle voulait me tuer* ». Il décrit la scène du meurtre et l'abandon du corps dans le lac. Le troisième jour après sa mort, quand il est allé la chercher. Dieu lui a parlé « *Ais des relations sexuelles avec elle. Je n'étais pas fort. Alors il m'a dit : mets-y le pouce et il m'a dit : au moins on ne dira pas que tu n'y as pas mis le pouce* ». Il raconte qu'après l'avoir déposé elle lui paraissait plus grande et plus belle : « *elle avait de très beaux seins et de très beaux cheveux. Elle était beaucoup plus belle que quand elle était jeune.* » Il pense que les gens savaient qu'il l'avait tué et que tout le monde a voulu croire à un suicide sans être dupe.

1979, c'est l'année du drame et des passages à l'acte anthropophage.

En juillet, il attaque une femme en tentant de l'étrangler. Elle s'était présentée chez lui pour lui demander le remboursement d'une dette. Il avait menacé son père qui lui faisait une remontrance à ce sujet. La femme s'en plaignit au maire et aux gendarmes. L'affaire fut classée sans suite. On rapporte que ce malade un peu bizarre était terrifiant et angoissant pour les uns, et agréable et bon père de famille pour les autres.

Lors de son interpellation, Monsieur B... reconnaît spontanément avoir tué sa femme ; avec un sourire « extatique », il décrit : « *Elle voulait mourir mais pas seule. Elle voulait m'entraîner dans la mort. Alors j'ai pris les devants : un soir, au lit, je l'ai enlacée comme pour faire l'amour, j'ai passé mon bras autour de son cou, j'ai serré, je l'ai étranglée avec le plus de douceur possible, je l'ai portée à l'étang. Les gendarmes ont bien ri !* » Notons ici que le couple faisait chambre à part depuis des années. L'épouse de son vivant était connue des autorités pour des fugues à répétitions et de courtes durées.

Pour le second meurtre, la logique délirante se résume : il s'identifie à la divinité ; il est juif et n'a pas d'autre loi que celle de Dieu, qui est en lui. Le Purgatoire est sur la terre, et les morts y reviennent expier par une naissance apparemment naturelle ; ainsi, le même individu peut vivre éternellement, et c'est son cas ; lui, ici présent, n'est autre que Simon de Cyrène, qui a porté la croix de Jésus. Il le connaît bien, ce n'est qu'un sorcier qui se contente d'un simulacre d'eucharistie, sans véritable destruction de son corps. Imposteur, prestidigitateur, il fait croire qu'on le mange, mais c'est faux ; c'est lui Siméon le Cyrénén, qui est mangé à sa place et, par un phénomène identique à la manipulation des pains, il renaît et se développe ; son corps a beau être mangé, il reste identique à lui-même. « *Si je suis Jésus et qu'on me mange, je finirai par disparaître* ;

alors, pour reconstituer mon corps, pour exister à nouveau, il faut que je mange quelqu'un et que je boive son sang, mangez-en, buvez-en tous, il faut manger pour exister », et il rajoute avec un sourire lumineux : « *Oui, j'avais faim, j'ai mangé le monsieur. Je l'ai assommé d'un coup de gourdin. J'ai fendu son pantalon à coup de canif et j'ai communiqué.* »

Un an après les faits, le délire reste intact, Monsieur B... réaffirmant : « *Il y a 2000 ans, Jésus a dit, ceci est mon corps, ceci est mon sang, mais ce n'était pas celui de Jésus : c'était un symbole, c'était mon corps.* » Il explique qu'il n'avait pas d'autre solution pour récupérer son corps.

Les observations révèlent qu'à l'époque du drame, le désir d'immortalité et la crainte de la mort sont permanents. Monsieur B... se sent fatigué et ne mange plus à sa faim alors que les chiens de ses voisins chômeurs sont trop bien nourris. Lui qui travaille quinze heures par jour, il ne mange pas de viande. Après avoir mangé la première cuisse de sa victime, il ressent un mieux être, la satiété, la satisfaction mystique, mais aucun sentiment en relation directe avec la sexualité.

Le jour précédent, Monsieur B... s'était rendu au Festival de la viande, la Mayenne étant un pays d'élevage bovin où la viande et le lait représentent les ressources essentielles de la région. Il entend Marie-Paule Belle chanter Nosferatus. « *Elle me connaît pas. Pourquoi m'a-t-elle chanté ça ? Ce n'est pas bon de jouir en se faisant sucer le sang. Quand l'homme est mort, on peut faire ce que l'on veut avec son corps, l'enterrer, le mettre sur le fumier ou le mettre sur la table* ».

Il décrit aux gendarmes son acte anthropophagique : « *Je voulais prendre un morceau de viande pour le manger. J'ai agrandi la plaie, je ne réussissais pas à tailler, j'ai mordu à même cette viande comme un chien. J'en ai pris trois bouchées ; j'ai posé mes lèvres là où il y avait du sang, j'ai aspiré un peu, il m'est venu du sang à la bouche ; je pense en avoir bu l'équivalent de deux verres. Puis j'ai étranglé le chien en lui serrant le cou dans les mains et je l'ai achevé à coup de bâton. Après je suis revenu vers le corps, j'avais grand faim ; j'ai taillé dans la plaie deux grandes tranches que je tenais à la main et que j'ai mangé par petites bouchées* ».

Le lendemain des crimes, il déclare dans sa déposition : « *J'ai tenté de saigner un bœuf car j'avais faim ; j'aurais voulu qu'on me propose à manger ; j'ai dit à ces gens-là que j'étais peut-être à même de pâtruer leur pré. Peu de temps après j'ai conçu le dessein de les tuer* ». Les tentatives d'actes anthropophages et de viol et de meurtre s'entremêlent. « *Lorsque j'ai conduit la fillette au fond de l'étable, je me suis emparé*

d'une corde, je l'ai entourée autour de son cou, je ne voulais pas la prendre, mais l'attacher sur la grille pour l'empêcher de se sauver. J'ai tenté sans succès d'enfoncer ma verge dans son sexe mais il était trop petit. Néanmoins j'ai éprouvé de la jouissance en éjaculant. J'ai été déçu car je voulais l'enfoncer et la dévorer. Je l'ai mordu au cou sur le côté gauche, à la hauteur de l'aorte. J'ai senti que j'entraillais dans la chair, elle a crié plus fort, j'ai serré au cou pour la tuer. » Les espèces humaine et animale se confondent. « Les femmes peuvent être fécondées par un animal. En première union, le descendant est humain pour Dieu, mais en deuxième génération, Dieu ne le reconnaît plus pour un homme, mais pour un animal. Ma femme est né de l'union d'une femme et d'un animal en deuxième génération ; c'était donc un chien mais pas une chienne ; elle avait en elle, en plus de sa nature de femme, un sexe de chien masculin dans le canal de la matrice, c'était donc un chien à l'apparence de femme, et je n'ai jamais eu de rapports sexuels avec les animaux, sauf avec ma femme qui était un chien. »

Monsieur B... appelle son aventure sa « *Guerre des trois jours* ».

Il voulait tuer tout le monde *car « Dieu m'avait dit de tuer tout le monde », c'était nécessaire au renouveau et à l'harmonie de la nature. Il lui fallait contre son gré, faire souffrir ses victimes le plus longtemps possible. « Manger une personne c'est prouver que personne n'est aussi méchant que moi... il faut des vampires pour purifier les autres hommes ».* Il explique qu'il a dévoré pour retrouver Dieu : « *Jésus dit : celui qui mangera mon corps et boira mon sang vivra. Tout le monde croit que Jésus est en lui. Jésus est mort. Je l'ai tué il y a 6 mois. Il ne se plaisait que sur la croix. Je l'ai tué par intention* » Il poursuit : « *Depuis le début de la création, je suis Adam. J'ai été Salomon, Moïse, le père de Bernadette Soubirou, le dauphin de Louis XIV* ».

Après un court passage en service pénitentiaire, Monsieur B... a été admis en Avril 1980 dans une U.M.D. où il est resté hospitalisé durant onze années, avant de pouvoir être transféré. Compte tenu des retombées médiatiques et juridiques de l'affaire, Monsieur B... a été accepté dans un hôpital en dehors de sa région d'origine. L'évolution du patient en U.M.D. a été très lente. Le délire s'est peu à peu enkysté et la dimension déficitaire s'est confortée. D'un point de vu comportemental, Monsieur B... n'a pas présenté de trouble du comportement, il a présenté peu de contact avec les autres patients. Il participe dans les mois de son admission aux activités ergothérapiques. En 1986, il se resocialise peu à peu en acceptant de participer à des sorties thérapeutiques. Durant tout son hospitalisation, la froideur affective est restée

omniprésente et son délire latent, avec des allusions floues à des préoccupations mystiques qui étaient déjà siennes au moment des passages à l'acte. On peut noter sur une présentation du patient à la Commission du Suivi médical de 1988 que « *L'état mental ne semble pas pour autant s'être amélioré car le sujet tout en affirmant qu'il regrette profondément les actes commis, ne semble pas être vraiment conscient des troubles qu'il a présenté : « j'étais peut être malade, puisqu'on m'a amené ici, mais je n'en suis pas sûr ...* » Durant son hospitalisation Monsieur B... émet des projets d'éditer un livre sur ses mémoires, d'écrire des poèmes. Un éditeur sera même intéressé à éditer ses poèmes, avec proposition à compte d'auteur. Devant le risque financier, il est dissuadé de cette démarche.

À sa sortie d'U.M.D., Monsieur B... a été accepté dans un hôpital où il est encore hospitalisé en H.O., Hospitalisation d'Office, à ce jour. Il évolue selon un mode de vie très ritualisé où persiste le même délire enkysté et chimiorésistant. Monsieur B... exprime lors des entretiens un délire mystique où il se dit en communication avec Dieu, qui est en vérité un esprit femelle. Il explique son passage à l'acte en disant qu'il a été guidé par cet esprit pour renouveler la terre, faire table rase du passé.

3.2.2 Le cas de Monsieur S...

En début de soirée de l'été 1981, des témoins remarquent au Bois de Boulogne, à Paris, un asiatique qui traîne deux valises sur un chariot, les attache à un arbre, revient peu après et charge les valises dans le coffre d'un taxi qui parcourt une courte distance. Alors qu'il se tient à proximité des valises, l'homme s'enfuit lorsqu'on lui demande si ses valises lui appartiennent. Elles contenaient le corps dépecé d'une jeune femme occidentale. Dans une valise se trouvait le buste d'une femme dont les seins ont été coupés. Dans l'autre, les membres avec un pied transpercé et la tête, à laquelle il manque les lèvres et le nez. Un peu partout de la chair a été prélevée.

L'histoire de l'auteur de ce crime, qui a été baptisé par les médias *Le Japonais cannibale* représente un cas d'anthropophagie singulier par la trajectoire de son auteur, ceci en partie conséquent de la médiatisation d'un « fait divers » de dimension internationale de par les acteurs et du lieu du crime. L'étude de ce cas nous est aidé par le témoignage d'un journaliste DUVAL, qui a rencontré l'auteur du crime, libre, au Japon, cinq ans après les faits. Dans son livre *Le japonais Cannibale* (41), il reprend les différents éléments de l'enquête avec des citations de l'expertise médicolégale, complétés de commentaires de l'auteur des faits, en particulier sur des éléments dont n'avaient pas pu bénéficier les experts au moment de l'instruction. Nous nous proposons donc de retracer le parcours de Monsieur S... en nous basant sur ce témoignage journalistique comprenant les dépositions de l'époque, et de la compléter nécessaire avec l'expertise de 1982.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur S... est né en 1949 au Japon. Il est le premier d'une fratrie de deux garçons. Avant sa naissance, en 1946, sa mère a un premier-né, une fille qui meurt en bas âge. Le père de Monsieur S... a pris le nom de famille de la mère dont la famille est très riche. La grossesse se déroule dans des conditions difficiles où la souffrance physique et psychique de la future mère contraste avec l'obstination du couple à vouloir maintenir cette grossesse. L'anamnèse fait état que Madame S... souffre « *d'un état nutritionnel médiocre, avec labilité psychique et hémorragie ... d'une hypertension artérielle et une albuminurie ont fait redouter un accouchement prématuré* ». Toutefois, l'enfant naît à terme, mais en état de mort apparente prononcée. Les parents en dépit du risque de séquelles désirent à tout pris qu'il vive. C'est un enfant hypotrophe, avec un poids de naissance d'un kilo cinq, et qui

a nécessité une longue réanimation de vingt minutes pour pouvoir pousser son premier cri. Monsieur S... ne récupère pas lors de son développement ce retard staturo-pondéral. Le père dit « *les médecins ne lui donnaient pas plus de dix ans de vie, vingt ans tout au plus. C'est sans doute la raison pour laquelle nous l'avons surprotégé.* » D'un point de vue médical, la santé de l'enfant reste préoccupante. Le pédiatre rapporte durant ses trois premières années des tendances autistiques. Le médecin qui le suit de 7 à 20 ans, de 1956 à 1969, décrit des crises convulsives fréquentes d'allure névropathique. Il est décrit comme un enfant chétif, maladif, instable au plan émotionnel.

Monsieur S... dit garder un souvenir heureux de son enfance et de son adolescence. Il relate cependant un rêve à forte connotation orale. « *J'avais quatre ans quand j'ai fait ce cauchemar qui est en même temps le rêve le plus ancien que je me souvienne : mes parents nous faisaient bouillir, mon frère et moi, dans une casserole et nous cuisinaient. Et puis ils nous mangeaient. Cette peur d'être mangé par mes parents m'a pour suivi au cours des années. Il y a un détail particulier : quand je suis angoissé, ma chair devient meilleure, aussi, mes parents font tout ce qu'il peuvent pour me faire du mal ; Comme ça, je constituerai un bon plat...*

Je n'ai pas rêvé à nouveau de cette scène, mais l'idée a persisté en moi comme si elle était imprimée. Très forte, très présente. » Dans la suite de son enfance, Monsieur S... relate « *Quand j'avais sept ans, je voulais manger des petits garçons du même âge que moi. Plus tard, quand j'ai connu le désir sexuel, l'objet de mon désir s'est déplacé vers les petites filles et puis vers les jeunes filles. Chez moi, le désir sexuel et l'appétit, c'est la même chose. Je n'arrive pas à penser le désir sexuel sans y associer l'idée de manger l'autre. Je crois que le désir sexuel est un manque ... Pour moi, manger, c'est ce qui vient juste après* ». En 1960, à 11 ans, Monsieur S... et son frère posent tous deux leur candidature pour être admis dans un lycée attaché à une prestigieuse université. Seul son frère est admis. Monsieur S... vit cela comme une véritable humiliation. Au Japon, les rapports frères-sœurs fondent la hiérarchie entre individus, plus que le rapport parents-enfants. C'est dans cette logique que les Nippons, pour évoquer quelque chose de chaotique, utilisent l'expression : « *Ce n'est ni le frère aîné, ni le frère cadet* ». En 1962, Monsieur S... est âgé de 13 ans entre au lycée. Il se passionne pour les cours d'histoire. Il s'inspire de la mythologie gréco-latine et commence à écrire de brefs récits dont le cannibalisme est le thème central. C'est durant cette année qu'il décrit pour la première fois être pris « *d'envies subites et presque irrésistibles de chair humaine* ». Affolé, il contacte des psychiatres, mais ils refusent de s'entretenir avec lui par

téléphone. Monsieur S... ne prend pas rendez-vous. La vie de Monsieur S... évolue et se remplit de fantasmes anthropophagiques. Dans les descriptions qu'il fournit, la barrière entre le fantasme et la réalité s'efface. À 22 ans, il est en troisième année de fac lorsqu'un été, pendant les vacances, le hasard le met en présence d'une jeune Américaine qui ravive son fantasme cannibale. « *De la plage, il l'observe nager en espérant de toutes ses forces qu'elle se fera dévorer par un requin. Voyant que cela ne se produit pas, il projette de s'introduire dans sa chambre, de lui donner un coup sur la tête et de mordre dans ses fesses mais ne parviendra pas à réaliser son plan.* » Par la suite, il fantasme énormément sur une jeune Française qui donne des cours à la fac et se demande, en la regardant, quel goût sa chair peut avoir. Duval rapporte : « *Une question qui le préoccupe : la chair d'une femme irritable peut-elle donner des irritations ?* »

... *Ne pouvant réaliser son obsession, il se raconte à lui-même, de plus en plus souvent des histoires d'anthropophagie dans lesquelles il tient le premier rôle.*

... *Nous sommes en 1972 et S..., qui a alors 23 ans, « décide » en toute conscience qu'il doit absolument passer à l'acte avant d'atteindre trente ans. Il craint en effet qu'à cet âge, son envie diminue et que, selon ses propres termes, les nerfs de son palais deviennent moins sensibles.* Il est hanté par cette idée jour et nuit, il échafaude toutes sortes de plans lorsqu'il rencontre une occidentale. C'est en 1972, que Monsieur S... décrit pour la première fois une stratégie de passage à l'acte. « *S... a repéré que, non loin de chez lui, vit une jeune femme allemande qu'il lui arrive de croiser dans la rue. Il voit là la « bonne chance », comme il dit. Dès lors, il n'a de cesse qu'il réalise son rêve cannibale. Il s'imagine entrant dans sa chambre, dissimulé derrière un masque. Il lui suffirait après d'étrangler la fille avec une ceinture jusqu'à qu'elle perde connaissance puis de lui fermer la bouche avec du sparadrap pour l'empêcher de crier si elle se réveille. Après l'avoir attachée, il la déshabillerait, lui couperai un morceau de fesse avec un couteau et emporterai ce couteau pour le faire cuire à la poêle.* » La seule question qu'il se pose est d'ordre plus « technique » que moral : doit-on ou non tuer la fille ? En attendant une occasion, il achète un masque qui lui procure la douce sensation d'être déjà sur la bonne voie. Un jour, il passe devant la maison de l'étrangère et l'aperçoit étendue sur son lit presque nue. C'est son premier passage à l'acte. « *Je voulais effectivement la manger mais sans la tuer. Mon idée c'était d'essayer de découvrir une partie des fesses, de la manger et de partir. Je sais bien que c'est un raisonnement très enfantin, que ce n'était pas possible mais enfin, c'est ce que je voulais faire. Je me suis déchaussée et je suis entrés dans sa chambre par la fenêtre* »

mais, ensuite, je n'ai plus su quoi faire de mon parapluie. Quand je me suis approchée d'elle, je suis tombé et mon genou a touché son corps. Elle s'est réveillée et à commencer à crier en me repoussant ; elle était beaucoup plus grande et forte que moi. Pour me défendre, je me suis mis à frapper avec le parapluie... J'ai essayé de m'enfuir mais sans chaussures, j'ai finalement été arrêté. L'Allemande a prétendu que j'aurais voulu la violer. Alors, plutôt que d'avouer mon fantasme cannibale, j'ai adondé dans son sens. Mon père a payé une énorme somme d'argent et en échange, elle a bien voulu retirer sa plainte contre moi. » Son père lui demande d'être suivi par un psychiatre, Ce médecin japonais qui le suit du lendemain de son arrestation jusqu'en février 1981 où Sagawa rejoint Paris note comme élément diagnostic : « *forte instabilité psychique, des troubles du caractère et du comportement familial ainsi qu'une tendance marquée au repliement, à la sensibilité et à l'impulsivité* ». Les experts, au moment de leur mission ont connaissance de l'interpellation du jeune homme en 1972 pour tentative de viol. Il n'est aucunement fait mention dans leur rapport du réel motif de l'agression. Ils mentionnent que Monsieur S... « *a reconnu les faits (la jeune allemande l'a accusé de tentative de viol), en déclarant avoir agi dans le cadre d'un épisode de dissolution de la conscience.* »

Il n'a pas été poursuivi du fait qu'un arrangement amiable est intervenu mais il a fait l'objet d'un bilan neuropsychiatrique puis d'un traitement ambulatoire régulier ».

Ils notent que le psychiatre « *avait noté qu'après son interpellation, S... présentait une « excitation anormale ».* »

En 1973, Monsieur S... a 24 ans lorsqu'il connaît sa première expérience sexuelle avec une prostituée. En 1974, Monsieur S... échoue l'admission au doctorat. Il dit « *On ne s'est jamais moqué de moi à ce point.* » Il a pour projet de se marier, mais, nouvel échec, la jeune fille et sa famille refusent cette proposition. Il décide de partir en France qu'il est « *capable d'aller encore plus loin dans le doctorat en étudiant à fond la littérature comparée dans le pays même où elle est née et en français de surcroît* ».

Il arrive en France en avril 1977. Les observations de l'époque notent des difficultés relationnelles avec les autres étudiants et étudiantes.

C'est par la suite, en 1978 que Monsieur S... achète un fusil avec un silencieux chez un armurier. Monsieur S... explique, après période de déni qu'il a acheté dans le seul but de tuer une femme pour la manger, même s'il ignorait encore laquelle. Il décrit une vie ritualisée où il dépense l'argent que lui envoient ses parents dans la prostitution. « *J'en dépensais effectivement beaucoup, mais c'était essentiellement pour me payer des*

prostituées. En dehors de cela, je ne consommais pas grand-chose : je ne buvais pas d'alcool, je n'allais ni au théâtre ni au cinéma. En fait je passais presque tout mon temps à mon bureau à rédiger mon mémoire sur Kawabata. Le seul loisir que je m'accordais de temps à autre c'était de regarder la télé entre 20 h 30 et 22 h...c'était tout. » Les éléments de l'enquête révèlent qu'en 1979, Monsieur S... opère des habitudes ritualisées avec une prostituée parisienne. « *Ses soirées sont très ritualisées : en général il va voir un film de cannibale avant de la faire venir. Chaque fois qu'elle vient, il se promet de la tuer avec un couteau mais y renonce au dernier moment.* » Monsieur S... s'imagine des scénarios visant à tuer une prostituée pour la manger. « *J'en rêvais mais jamais je n'ai réussi à passer à l'acte. Une fois, j'ai réussi à prendre ma carabine et à viser la tête mais je ne suis pas parvenu à tirer.* Une fois, il va jusqu'à installer un fil électrique dénudé, mais la prostituée l'aperçoit et débranche l'installation avant de se laver. Au cours de l'enquête, les policiers ont retrouvé une prostituée à qui Monsieur S... avait proposé de se laisser mordre la fesse contre rémunération. Son désir de dévorer une femme est très précis et concerne exclusivement les Européennes blondes aux chairs épanouies : « *Pour moi, les jeunes filles japonaises sont trop proches. J'ai une amie maigre, fragile, je n'ai aucune envie de manger dans ce cas-là.* » En 1980, il soutient son mémoire de maîtrise dont il obtient une excellente appréciation. Il retourne par la suite quelques mois au Japon. En 1981, c'est l'année du meurtre. Il retourne en France en février 1981. Il s'inscrit à Censier en doctorat de littérature orientale.

En Mai 1981, Monsieur S... rencontre Renée, sa victime. Il a 32 ans, elle en a 25. De nationalité hollandaise, elle étudie comme lui à Censier, des études de littérature comparée. Elle est décrite comme une jeune femme belle, travailleuse, qui aime les voyages, les rencontres, découvrir d'autres cultures. Qui plus est, Renée est perçue pour Monsieur S... comme « *gentille et pas du tout méfiante* ». Ils passent une première soirée ensemble au domicile de Monsieur S... qui lui prépare pour l'occasion un suki-yaki. Ils discutent de sa thèse et du Japon. Lorsqu'elle quitte l'appartement, Monsieur S... s'imagine alors une scène de mariage « *C'est toujours comme ça avec moi : quand je suis heureux avec une femme, j'imagine la scène de mariage. Et puis j'imagine aussi l'accouchement : elle est couchée, son bébé à côté d'elle et je l'embrasse sur le front pour la remercier.*

*... Mais cette fois, tout à coup, une image s'est interposée : j'ai vu Renée au cours du dîner au moment où elle regardait les livres de ma bibliothèque. Elle montrait son derrière. Il n'y a aucune raison, je ne sais pas pourquoi... mais cette image s'est superposée à celle de la prostituée sur le bidet et cela a été instantané. Après brusquement, cette image est revenue et j'ai pensé : si je tire derrière elle, je peux la tuer. J'ai d'abord essayé de chasser cette idée mais finalement, je me suis dit que, avec mes amies filles, ça marche toujours très bien au début et puis invariablement, elles se marient avec d'autres garçons et je suis toujours laissé tombé, seul. Avec René, ce serait encore pareil. Et avec toute les autres. Ça reviendrait toujours, toujours... Cette idée m'a profondément angoissé et j'ai pensé que si je pouvais la manger, eh bien, pour une fois, ce ne serait pas comme d'habitude. Alors j'ai imaginé de lui demander d'enregistrer quelque chose. » Convaincu que la victime ne se méfierait pas, ils conviennent d'un rendez-vous pour enregistrer des textes en allemand. Il rajoute que pourachever de la convaincre, il lui propose de lui payer ce travail. Ils conviennent d'un rendez-vous le 5 juin. Monsieur S... justifie l'obligation de ce passage à l'acte parce qu'il a dû les jours précédents faire visiter Paris à une connaissance de la famille. Il se dit à lui-même : « *Tu dois absolument le faire.**

*... Le fait que quelque chose risquait de m'en empêcher m'a donné le courage de passer à l'acte ». Monsieur S... explique par rapport à son acte : « *De mon point de vue, si je suis vraiment malade (mental), ce n'ai pas parce que j'ai mangé Renée mais plutôt parce que je suis obsédé par le devoir et le regret. Manger ; c'est juste un fantasme. Si je l'ai réalisé, ce n'est pas par désir, c'est par devoir et par peur du regret. C'est très important pour moi de l'avoir compris* ». Ainsi donc « *Elle est devenue un objet, l'objet de mon fantasme. La tuer était une obligation* ». Le soir du 9 juin, Monsieur S... a la ferme intention de tuer Renée. Lorsque la jeune fille vient le voir dans son appartement pour lui rendre visite et enregistrer les cassettes d'allemand, il tente de l'agresser par trois fois : en tirant un coup de feu qui ne serait pas parti, avec un couteau mais y renonce au dernier moment, avec du gaz lacrymogène qui ne l'aurait fait que tousser et demander à ouvrir la fenêtre. Mais pour Monsieur S... « *Au lieu de me faire renoncer, ce contre-temps m'a au contraire poussé encore plus à réaliser mon obsession.* » La victime revient le jeudi 11 juin 1981 pour continuer la lecture. C'est le jour de la mort, la quatrième fois qu'elle se rend chez lui. Lors de la dernière invitation trois jours auparavant, l'expertise mentionne qu'elle lui avait annoncé qu'elle avait un amoureux, un jeune homme d'origine arabe et que « *l'inculpé en avait été désespéré* ».*

Nous notons ici que dans un premier temps, Monsieur S..., interrogé par les experts au cours de son instruction élabore un discours qui dénie la prémeditation. Dans cette version fictive issue de l'argumentation du propre auteur des faits, lors du rendez vous dans l'appartement le jour du meurtre, l'inculpé avoue ses sentiments à la jeune fille et les propose d'avoir des relations sexuelles. Croyant à une plaisanterie malgré l'insistance de Monsieur S..., la jeune femme aurait éclaté de rire, de telle sorte que l'inculpé en aurait été profondément ulcéré et, furieux, l'aurait menacé d'une carabine qu'il détenait depuis trois ans, en la maintenant constamment chargée, après s'être laissé dire que Paris était une ville peu sûre : « *J'étais fâché car elle se moquait de moi.* »

... *Elle riait toujours et j'étais furieux* ». Alors que la jeune fille lit son texte que Monsieur S... enregistre avec un magnétophone, l'inculpé se saisi de sa carabine et, se tenant derrière il vise la nuque et tire : « *J'étais hors de moi, furieux, et j'ai appuyé sur la détente. À ce moment-là, je la haïssais. J'ignore si je voulais la tuer vraiment* ». Monsieur S... relate alors aux experts avoir transporté le cadavre dans sa baignoire pour le déshabiller et pour s'occuper de le faire disparaître, et qu'après avoir déshabillé le cadavre, Monsieur S... enlève le tampon périodique du cadavre, pénètre la victime, où il éjacule par voie vaginale, sans pratiquer de sodomisation. « *Cela a dû durer une dizaine de seconde- j'ai arrêté car cela était désagréable et j'étais choqué de voir le sang qui coulait de sa tête* ». Les experts notent que l'inculpé complète par la suite ses déclarations initiales et les modifient sur des points essentiels. Il avoue avoir acheté la carabine pour tuer et manger une femme. Une prostituée qui l'aurait fait venir chez lui. Il relate avoir acheté des couteaux, des sacs et une scie électrique. Décrit ses préparations pour électrocuter la prostituée sur le bidet. Il explique alors avoir songé, dès la première visite de Renée de son appartement à l'épouser. Il se remémore ses expériences antérieures qui ont toutes échoué. Il se serait ensuite remémoré ses déboires dans ses relations avec les femmes et se serait convaincu d'échouer également avec la jeune Hollandaise. En l'observant de dos, il évoque la prostituée qu'il avait auparavant reçue : « *C'est alors que je me suis décidé à la tuer pour la manger* ». Le 11 juin, il reçoit une dernière fois la jeune fille et l'abat d'une balle dans la tête alors qu'elle est absorbée dans sa lecture, il commente « *C'est bien évidemment dans l'intention de la manger que je l'ai tuée* ». L'expertise mentionne que Monsieur S... a adressé au magistrat instructeur une correspondance où il revient sur ses dires, justifiant qu'il était fébrile au moment de l'entretien « *J'ai inventé beaucoup de chose. Je confus parfois le réel avec l'imaginaire, surtout quand je suis malade.* »

Invité au cours des différents entretiens à réfléchir sur son acte, une rationalisation se dégager et qui tend à mettre en cause l'attitude de la victime. « *...il m'est arrivé d'aimer une femme sans vouloir la manger – en ce qui concerne Renée, je pense que si elle avait accepté de faire l'amour avec moi, je ne l'aurais pas mangé.* »

Cinq années après les faits, lorsqu'il est interrogé sur le moment qui a juste suivi la mise à mort, Monsieur S... relate avec détails, avoir pensé à penser fermer la fenêtre, déshabiller la victime pour en premier lui mordre les fesses. Il décrit sa confrontation avec la réalité : « *Ca été très dur de la retourner mais j'ai fini par y parvenir et j'ai vu ses fesses. Elles n'avaient pas l'aspect que j'imaginais. Ce n'étais pas les fesses d'une femme vivante. Elles étaient vraiment pâles... J'avais beau essayer de mordre de toutes mes forces, je ne parvenais pas à arracher le moindre morceau. J'avais mal à la mâchoire à force d'essayer.*

Pourtant ; j'avais terriblement envie de goûter. Je voulais sentir l'existence de Renée, goûter son goût. Je voulais goûter l'intérieur de sa peau, de sa viande. C'était le goût unique de sa vie à elle que je recherchais. » Pour Monsieur S..., il n'y a aucun doute dans sa perception de l'anthropophagie : « *J'ai toujours ressenti l'amour comme une gamme montante de plaisirs : le premier plaisir, c'est admirer la beauté de l'autre. Ensuite il y a le toucher, la découverte de la peau. Puis vient le baiser auquel, déjà, on a une petite idée de l'autre. Enfin, l'étape suivante c'est manger. Pour moi c'est vraiment logique.* » Il illustre ses propos en prenant pour exemple les films de vampires ou les victimes sont toujours de belles jeunes filles et non des vieillards. Toutes les observations que nous avons lu tentent à montrer que Monsieur S... ne tarie jamais dès qu'on le sollicite à parler, des détails des mutilations post-mortem. Les seins, « *Je les ai coupés, mais quand je les ai retournés, il n'y avait pas de viande à l'intérieur. C'était seulement du gras. J'étais très déçu. J'ai quand même essayé d'en cuire un pour goûter. Et là, surprise : le sein a commencé à gonfler faisant apparaître aussi le mamelon. Il a repris l'aspect d'une jeune fille, ferme comme une balle de caoutchouc, comme du temps où sa poitrine était encore vivante, où elle respirait, pleine de vitalité...*

Le criminel poursuit ses descriptions : « *Tandis que je la découpais avec des couteaux de cuisine, ce qui n'a pas été facile car je n'y connais rien en anatomie, j'ai soudain réalisé que j'avais envie de la manger. Aussi lorsque je l'ai dépecée, j'ai découpé de petits morceaux que j'ai mis dans le réfrigérateur pour pouvoir les manger plus tard et le lendemain, le vendredi, j'en ai consommé quelques-uns.* »

L'expertise mentionne qu'en se trouvant en état d'excitation sexuelle, Monsieur S... a pris le plus vif plaisir à déguster des fragments qu'il a prélevés en divers en droits du corps (nez, lèvre, bras, épaule, cuisse, fesse, organes génitaux, anus), tout en écoutant à plusieurs reprises l'enregistrement de la voix et des derniers moments de la victime. Il a également envisagé de manger un œil mais n'y est pas parvenu et il ne tarit pas de détails pour évoquer les qualités culinaires et évoquer les qualités culinaires et gastronomiques comparées des divers morceaux qu'il se réjouit d'avoir pu apprécier.

Dans la soirée, il met en acte une stratégie pour se débarrasser du corps à l'aide de deux valises en prenant au maximum soin de dissimuler aux « aidants » la réalité de la scène. Monsieur S... reconnaît sans difficulté des tendances nécrophiles : « *Je la désirais beaucoup, même morte – je n'ai pu résister contre ce fantasme* ». Il reconnaît ainsi plusieurs relations sexuelles. Dans l'heure de la mort, avant le dépeçage. Le lendemain en association avec des actes de nécrophagie, il éprouve le désir d'en consommer une partie et est passé à l'acte en éprouvant une très vive jouissance sexuelle : « *J'étais excité – pour moi, manger et faire l'amour, c'est la même chose* ». Il rapporte que le lendemain de la mort, il « *aurait également pratiqué une masturbation en utilisant la main du cadavre qui le guidait* ». Monsieur S... dit regretter l'homicide mais pas la satisfaction de sa pulsion anthropophage. « *J'ai eu envie de goûter son corps, sa viande – le fantasme est très fort, ce n'est pas intellectuel* ».

... *Pour tuer, j'ai beaucoup de regrets, elle était très gentille.*

... *Pour manger..., une fois que le corps va devenir pourri, si les insectes le mangent, je peux le manger – un insecte ne sent pas le plaisir, moi je le sens – pour elle s'est mieux – j'étais son ami, elle revit pour me donner du plaisir.*

... *J'éprouve son existence dans mon corps, c'est un grand plaisir* ».

Monsieur S... ne décrit pas d'appétence pour les pratiques vampires dans le sens de boire du sang, bien qu'il puisse témoigner d'une fascination nécrophile morbide. Il exclut également toute appétence addictive, qui aurait pu intervenir avant ou après l'homicide. Monsieur S... cherche à réaliser l'ensemble de ses fantasmes sur ce corps. « *Je me suis approché du cadavre avec mon petit drapeau et j'ai essayé de repérer les morceaux comme le filet, le faux-filet, etc, mais je ne m'y connais pas tellement et c'était dur de reconnaître de quels morceaux il s'agissait. Depuis longtemps, j'avais imaginé que si je réussissais à avoir le cadavre d'une jeune fille, je planterai des petits drapeaux de ce genre sur son dos.* » Monsieur S... prend des photos au fil des étapes de son dépeçage. Trente-neuf au total. Interrogé sur les motivations pouvant justifier la

prise de photos durant les actes de dépeçage et d'anthropophagie, Monsieur S... répond « *J'ai voulu conservé l'image de ce paroxysme de fantasme.* »

... *Les photos, c'est assez terrible mais très réussi- je suis maladroit en photos, ça m'a surpris* ». Monsieur S... durant les trois jours où il commet des actes de mutilation, poursuit le cours de sa vie quotidienne, et participe même aux recherches de Renée. Par deux reprises, il essaye de s'introduire dans l'appartement de la victime pour retrouver ses lettres. Il échoue par ses rencontres : la concierge par l'interphone, puis l'ami de la victime. Il pense à sa thèse. « *Alors je me suis mis au travail et j'ai rédigé durant une heure et demi environ, tout en allant, de temps à autre, jeter un coup d'œil sur le cadavre de Renée.* » Le soir travaille sa thèse jusqu'à très tard dans la nuit pour pouvoir la faire corriger le lendemain. Il va au cinéma avec les amis de René qui s'inquiète de sa disparition, participe aux recherches. Puis il retourne à son domicile, achève de découper le cadavre et place les morceaux dans un sac poubelle ou les met au réfrigérateur. L'expertise relate alors un homme qui sort dîner, participe à des soirées, continue parallèlement à remettre en ordre son appartement en nettoyant sa moquette, jetant les vêtements de la victime à la poubelle, consomme des morceaux de sa chair qu'il fait auparavant cuire. Dans son scénario, le lac de Bois de Boulogne est l'endroit idéal pour faire disparaître la victime: « « *Le lac, c'est vraiment une obsession pour moi. Quand je fais appel aux prostituées, je ne sais pas pourquoi, je pensais toujours au lac du Bois de Boulogne. Pas à un autre. Au point qu'un jour où je me promenais avec des amis autour de ce lac, j'ai pensé : quoi qu'il arrive, c'est ici que je dois jeter le corps... J'étais convaincu, en tout cas, que si je jetais le corps dans ce lac, je ne serais jamais découvert. Il s'agit là aussi d'une sorte d'obsession car je me rends bien compte que ça n'a aucun sens. Je n'ai pas du tout pensé à la Seine par exemple.* »

Le discours de Monsieur S... alterne entre les détails rocambolesques dus à des stratégies révélant de difficultés à ménager les réactions d'autrui, cherchant à éviter les soupçons des taxis (il met trois jours pour acheminer le corps de son appartement parisien au bois de Boulogne) pour faire disparaître le corps de sa victime, et la sérénitude de l'homme. À ce propos, il est intéressant de souligner la fin de son périple. Alors qu'il contemple « *le soleil couchant* », un homme curieux s'approche, l'interroge au sujet des valises, tente d'ouvrir l'une d'entre elles et a constaté qu'elle est ensanglantée. Monsieur S... s'éclipse.

On retrouve à travers le témoignage de DUVAL une réémergence de pulsion meurtrière du même type cinq jours après le crime « *S... s'est ensuite rendu dans une banque où il a éprouvé une excitation sexuelle et un désir cannibalique en observant une employée légèrement vêtue et la photographie d'une jeune femme nue sur une publicité cinématographique* ». Il relate l'attente de son interpellation et la poursuite de ses activités anthropophages. « *Non. J'ai pu rentrer chez moi et j'ai mangé la viande qui était dans le frigidaire. Il n'y a que le Samedi que je n'ai rien mangé. Sinon j'ai mangé Renée le jeudi (jour où je l'ai tuée), le vendredi, le dimanche et le lundi. Ces jours-là, je n'ai rien mangé d'autre. Le samedi, j'ai mangé une salade niçoise dans un restaurant des Champs Elysées. Comme j'avais raté le coup des valises, je savais que j'allais être arrêté et je voulais me payer une dernière soirée agréable.* » Le criminel est interpellé en rentrant chez lui. Les policiers notent durant l'interrogatoire sa non-émotion, et l'absence de manifestation de regret. Il s'endort sur un banc après ses déclarations. Monsieur S... est alors confiant dans l'idée que son père le sortira rapidement de prison. Dans son appartement, les enquêteurs découvrent dans le frigo, des assiettes en cartons, avec des blocs de viandes, une assiette des restes de la même chair mais cuite avec de la moutarde. En tout six kilos de chair. Ils retrouvent également une shampouineuse pour nettoyer la moquette, une carabine, des photos de René d'identités, des photographies pornographiques, la couverture Charlie Hebdo du 16 août 1979, écrit en premier *titre* « *Le cul rôti aux herbes de Provence* » où un cuisinier découpe fesses d'une femme. Les enquêteurs retrouvent aussi les photos des étapes du dépeçage qu'ils développent, et la cassette où ils entendent la voix de la victime lire un texte, le coup de feu puis la chute du corps.

Dans l'expertise ordonnée par l'instruction recherche la pathogénie des actes de Monsieur S... Plusieurs points sont mis en valeur. La perversion sexuelle s'affiche au premier plan, et s'argumente tout au long du compte-rendu. Les experts parlent de « *frustration sexuelle quasi permanente (« C'était toujours dans la tête »). Les relations sexuelles courantes lui semblaient fades.* »

« *J'éprouve aussi du plaisir en faisant l'amour normalement - manger, c'est plus fort* ».

Les experts durant leur mission ont recherché puis exclue une pathologie psychotique ou déficitaire (nous l'entendons aussi comme dysharmonieuse).

Ils diagnostiquent « *des traits névrotiques obsessionnels assez marqués, qui avaient été observés au cours de l'adolescence : ordre, minutie, méticulosité, tendance aux vérifications, détaillisme, obstination, application, possessivité.*

Dans cette perspective, on note également la sensibilité, avec moralisme et idéalisme formels, les tendances passionnées, l'idéalisatoin de l'image féminine, le psychorigidité, la fascination de l'imaginaire, les manifestations subanxieuses occasionnelles, les ruminations obsédantes sur la mort et les idées de suicidaires à plusieurs reprises, S... aurait envisagé de se donner la mort qu'il considérait comme un soulagement. » Ainsi, dans ce raisonnement « *La distanciation par rapport aux événements tragiques et la froideur affective pourraient se situer dans le droit fil de la structure obsessionnelle, notamment assortie de mécanismes défensifs névrotiques de l'ordre de l'isolation et de l'annulation, ou bien comporter une dimension culturelle mais, en réalité, elles ressortissent essentiellement à une pathologie spécifique.* »

Leur thèse s'appuie sur une organicité et dont ils font découler la responsabilité de Monsieur S... Près de cinq pages sur trente-trois de l'expertise tendent à démontrer qu'au vu des ATCD médicaux, de la biographie du sujet et des études médicales et statistiques faites sur l'encéphalite japonaise, que l'inculpé possède de forte raison d'avoir contracté l'encéphalite japonaise en bas âge et que les séquelles de cette maladie peuvent expliquer une altération de son jugement au moment des faits.

En incarcération, Monsieur S... débute des attitudes d'exhibitionnisme autour du motif de son emprisonnement. Il fait encadrer un portrait de René qu'il accroche au mur de sa cellule, fait des déclarations retentissantes à la presse. Affiche dans sa cellule l'image d'une pin-up qu'il superpose sur une image d'assiette pour y apposer le titre, « *Plat du jour* ». Il débute l'écriture de son livre *Kiri no naka*, Dans le brouillard, où il fournit des détails sur la mutilation de sa victime. « *Si je suis remis en liberté, je mangerai à nouveau une autre femme. Renée était très appétissante.* » Durant son incarcération, Monsieur S... écrit des lettres aux parents de la victimes, où il demande à aller sur sa tombe, leur dit que Renée n'est pas morte, elle est encore en vie. Il se cherche aussi à dire que la police lui a dicté ses aveux.

En 1984 son instruction conclue à un non lieu. Il est transféré dans une U.M.D. avant d'être rapatrié au Japon, dans un hôpital psychiatrique en premier lieu. Admis le 21 mai 1984, dont il sort quinze mois plus tard. Ses homologues jugeant qu'il ne relève pas de la psychiatrie. Au Japon, en dépit de difficultés inhérentes à la médiatisation de son

affaire, il essaye de retrouver du travail. Monsieur S... envoie son curriculum vitae à des centaines d'entreprises. Il réussit à enseigner le Français dans une école, mais lorsque son identité est connue par les élèves, il doit cesser de travailler. Monsieur S... n'a d'autre recours que de tourner sa célébrité à son bénéfice. Il vend son image aux plus offrants. Des livres paraissent auxquels il contribue, associe son image à des inaugurations de restaurant, films pornographiques à thème anthropophage. Il bénéficie de l'intérêt de ses congénères que lui a conféré son affaire. Dans ses déclarations à la presse, Monsieur S... défait et se joue des valeurs. Il multiplie et réitère ses déclarations. « *Depuis mon inculpation en France, je n'éprouve pratiquement plus de désir sexuel. C'est ainsi ! Faire l'amour, qu'est ce que c'est ? C'est vraiment rien du tout, c'est vraiment enfantin ! Manger de la chair c'est, au contraire, une expression beaucoup plus achevée de l'amour.* »

... *Manger cette fille, c'était une expression d'amour. Je voulais sentir en moi l'existence d'une personne que j'aime.*

... *Elle est vivante en moi, incorporée à moi, elle existe par mon existence à moi.* »

Les titres de ses livres sont évocateurs de l'image qu'il souhaite recevoir de lui-même par le public : *Kiri na naka*, dans le brouillard, *Santé*, son séjour en prison ; *Ikiteite sumisasen*, Excusez-moi d'être en vie ; *Kanibalismu no gensou*, L'illusion du cannibalisme ; *Shinkirou*, Le mirage ; *Taberaretaï*, J'aimerai être mangé ; *Hanano Pari, Ai no Pari*, Paris des fleurs, Paris d'amour ; *Kyouki ni arazu !? Sagawa Issei no seihin kantei*, Ce n'est pas de la folie !? L'expertise mentale de Sagawa ; le dernier, paru en 1997, *Koroshitai yatsura*, Ceux que j'ai envie de tuer (où il s'en prend à tous ceux qui ont profité de lui et écrit sur son histoire).

En 1989, un épilogue intéressant intervient dans la vie de Monsieur S... À cette époque au Japon, sévit un tueur en série d'enfants, qui viole et dépèce, et dépose les parties des corps aux seuils des domiciles des parents avec des lettres expliquant les détails de la morts des enfants. Monsieur S..., sollicité à ce sujet déclare à la presse nationale : « *C'est grotesque, écrit-il de tuer et de découper des petites filles. Ce type est vraiment cinglé.* ». De nouveau sur les devants de la scène médiatique, il débat de la criminologie et donne des leçons aux Japonais de sociologie. Monsieur S... s'indigne, écrit une lettre ouverte moralisatrice au criminel. « *Miyazaki, tu dois te sentir perdu, bien sûr. Si je pouvais te rendre visite, je viendrais te chanter cette berceuse qui se termine par cette phrase que tu connais bien : « Bien sûr, c'est ma maman que j'aime. » Sache que tout ce qui c'est passé avant le crime est beaucoup plus important que le crime lui-même.* »

Nous pensons que dans l'histoire de ce criminel, la relation mère-enfant aurait mérité d'être plus étudiée. Des indices vont dans le sens qu'il recherche à toujours focaliser le public sur son acte. En 1992, des journalistes venus le rencontrer découvrent une tour Eiffel miniature à deux pas de son domicile avec un écrit dessus « *Viande marché Paris* », sans qu'il y ait de boucherie aux alentours. Actuellement sa vie est remplie de thématique réelle et imaginaire : Monsieur S... donne des conférences sur le cannibalisme, écrit et propose des scénarios sur ce thème, il peint, envisage un projet de dictionnaire sur le cannibalisme. Se vend à tout média qui le sollicite. On rapporte qu'au Japon, que cet homme restera tant qu'on répondra à son besoin de reconnaissance, ne sera pas dangereux. DUVAL raconte que lorsqu'il a cherché à le rencontrer, Monsieur S... a très rapidement sollicité le journaliste pour lui faire parvenir des films d'horreur sur des femmes qui se font cannibaliser, des films sexuels, des documents sur son crime. « *Il insistait également pour que je lui envoie le magazine Photo qu'il n'a jamais réussi à se procurer en dépit de ses efforts.* » Et qu'il a toujours proposé au journaliste de le payer en échange.

Nous conclurons en soulignant que Monsieur S..., par son acte impuni, a fait péricliter la puissance de sa famille. Son père a démissionné de son poste de PDG, sa mère est sujet à des difficultés psychiques qui la conduisent à être régulièrement en hôpital psychiatrique, et son frère n'a jamais pu se marier.

3.3 Cas et observations cliniques originales

Nous nous proposons ici de décrire des cas cliniques contemporains, reflets de la clinique du passage à l'acte anthropophagique actuel. Nous examinons dans notre série les actes manqués, à condition que l'intention du passage à l'acte ait été mentionné. Dans certains cas présentés, le motif d'inculpation est autre, l'oralité dans les expertises est peu explorée. Dans notre étude clinique, il nous a semblé utile de présenter, en introduction, le cas particulier de Monsieur A...

3.3.1 Le cas de Monsieur A...

Monsieur A... a été interpellé à la sortie d'une enseigne de restauration rapide alors qu'il essayait de s'enfuir. Dans sa poche, se trouvait le sexe d'un enfant de quatre ans agressé quelques instants plus tôt dans les toilettes. Les enquêteurs ont retrouvé dans sa voiture de fonction plusieurs dessins, dont celui d'un sexe d'enfant dans une assiette.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur A... est fils unique. Il a été adopté alors qu'il était très jeune. Son père est commercial à la retraite. Sa mère s'est arrêtée de travailler « *à la naissance* » de Monsieur A ...

Il décrit une enfance ballottée entre les différents déménagements conséquents au métier de son père. D'après lui, le couple parental s'entendait bien. Il n'a jamais assisté à des disputes ou des conflits. Il décrit un père peu présent qui, à cause de son travail, ne rentrait que le week-end. Monsieur A... sa mère comme très présente, maternelle, très protectrice, qui le gâtait beaucoup, et qui n'osait pas le réprimander, préférant le menacer de la sanction paternelle, laquelle elle ne sollicitait que très rarement en disant « *Tu vas voir quand ton père rentrera—mais elle ne lui disait pas tout...* » Monsieur A... décrit sa mère comme un peu surprotectrice et trop anxieuse. En 1986, lorsqu'il a 13 ans, son père est hospitalisé durant un an et demi. Ceci a bouleversé l'équilibre familial, « *le père étant beaucoup plus présent durant cette période puisqu'il rentrait tous les soirs* ». Après une période de convalescence, la famille déménage et le père retrouve à nouveau un emploi, et ne rentre plus que le week-end. Par la suite, les deux hommes travaillent ensemble. Monsieur A... n'émet pas de critique sur son père, mais il

ne décrit pas de souvenir chargé affectivement. Il dit que tous les deux sont réservés et solitaires. Ils ont des points de vue différents.

Avec réticence, Monsieur A... reconnaît s'être posé des questions en se demandant par exemple si ses parents pouvaient être millionnaires.

À l'adolescence, avec l'assistance d'une tante, il fait des démarches pour retrouver ses géniteurs, mais et ses parents, et en particulier sa mère, supportent mal cette démarche.

« Ma mère était en larmes mais elle m'a dit que j'avais le droit de le faire... Un jour, je pense que j'arriverai à le faire. Pour savoir au moins... »

Monsieur A... dit que du fait des déménagements, il a dû redoubler dans le primaire et qu'à l'âge de 16 ans, à cause d'un dossier perdu, il a été orienté vers un BEP secrétariat. Cette orientation ne lui plaisait pas. Il décide d'entrer dans la vie active.

Il commence à travailler chez différents employeurs comme télévendeur ou vendeur. Rapidement, il gagne confortablement sa vie, et dit qu'à 19 ans, il décide de reprendre les études. En 1992, il passe son baccalauréat en candidat libre et obtient cette même année un BTS force de vente. Monsieur A... part travailler un an et demi en Guadeloupe. De retour en France, son entreprise dépose le bilan. Il travaille alors un temps avec son père et crée en parallèle sa propre société qu'il revend à son père un an et demi après. Il occupe plusieurs postes de commercial qu'il dit quitter pour des raisons de salaire. Au moment de son interpellation, Monsieur A... s'apprêtait à changer d'employeur et créer sa propre société de téléphonie mobile. Il vivait depuis un an et demi dans la même région.

D'un point de vue sexuel et sentimental, Monsieur A... affirme être hétérosexuel, mais il décrit en 1996 une expérience unique avec un homme de rencontre. « *Comme j'avais été abusé deux fois, on se rend compte que s'est pas normal donc on a envie de savoir de quel bord on est.* » Il explique cette expérience pour « *se rassurer* » sur son hétérosexualité. À l'âge de 25 ans en 1998, Monsieur A... rapporte ici sa première relation sexuelle avec une femme était une prostituée. C'est la seule expérience qu'il reconnaît complète. Monsieur A... n'a jamais vécu en concubinage. Il lui est arrivé d'avoir quelques aventures, mais il décrit de longues périodes d'abstinence. « *C'était pas une priorité, j'étais toujours en décalage avec la fille.* »

Monsieur A... décrit deux expériences homosexuelles durant son enfance et adolescence. À l'âge de 8 ans, il part en colonie de vacances. « *Il y avait deux groupe qui s'étaient formés, c'était la guéguerre. Moi, j'étais le leader des petits. Un jour le leader des grands m'a demandé de venir me voir pour faire la paix. En fait c'était un*

traquenard. » Des jeunes l'auraient plaqué sur le lit, l'auraient déshabillé. Monsieur A... assure qu'à cet instant, les agresseurs lui auraient enfoncé un tournevis dans l'anus. Il crie, appelle à l'aide. « *Quelqu'un est rentré. Je suis sûr que c'était un adulte mais ça a été pire.* » Il dit avoir été sodomisé, après quoi, ses agresseurs lui ont proféré des menaces. « *Si tu parles, on pourra te retrouver dans ta chambre et on te la coupera.* » Il termine son séjour dans la terreur. De retour dans sa famille, il n'ose parler de cette agression à personne. Émerge alors une volonté de vengeance. « *C'était une volonté de castration vis-à-vis de ces gamins. Je voulais les émasculer eux qui m'avait menacé de le faire.* » Dans son imaginaire d'enfant, couper le sexe ne pouvait pas entraîner la mort. C'est ainsi qu'il imaginait une lumière magique qui permettait de faire repousser le sexe. Selon lui, ses ruminations fantastiques lui revenaient de façon obsédante tous les soirs. Entre 12 et 16 ans, Monsieur A... relate avoir été la victime d'un adolescent de son âge. Monsieur A... décrit une amitié où progressivement, son ami lui imposait des attouchements puis des relations sexuelles. « *C'était quelqu'un en qui j'avais confiance. Je me suis pas rendu compte au début mais plus tard, j'étais dans un piège.* » Son ami le menaçait de révéler à tout le monde qu'il était « *pédé* » s'il se mettait à parler. Monsieur A... qu'il n'a pas éprouvé de plaisir, « *sauf dans l'amitié* » mais néanmoins il reconnaît s'être trouvé parfois en érection. Lors d'un voyage en Angleterre « *J'étais dans la position de lui caresser le torse et il a commencé à me sucer le sexe. J'ai pas trop compris ce qui se passait. J'étais gêné.* » Il aurait alors ressenti un sentiment de haine envers T... il aurait alors voulu se venger mais il n'y parvenait pas : « *J'ai piqué une crise de nerfs au retour, dans le car, mais personne n'a compris.* » Monsieur A... n'a pas rompu avec T... « *Il y avait quand même de l'amitié. J'étais pris au piège.* » Il affirme que T... lui imposait des fellations : « *il m'a réellement harcelé. Il était maître de la situation. J'étais un objet ni plus ni moins.* » C'est à la fin de cette relation qu'il a éprouvé un sentiment de « *haine, rage et impuissance* ». Interrogé sur l'existence de fantasme de castration, il répond : « *Pas des fantasmes, une idée de vengeance ! Lorsque j'essayais de retrouver T..., j'avais une idée de vengeance, de castration, j'ai même pensé à l'ébouillanter* ». Les parents de T... quitte la région, T... et Monsieur A... ne se reverrons plus. Parallèlement à son fantasme de vengeance, Monsieur A... entreprend une collection d'images pédophiles. « *Des choses chez moi que je m'étais procurées au fil du temps, sans que je puisse le rapporter à une volonté précise... Ça c'est fait au fur et à mesure... Peut-être la haine de ce que j'avais subi, des enfants en colonie...* » Ces images servaient à des activités

masturbatoires mêlées au fantasme de castration ou mutilation. « *Ça me permettait d'avoir une image réelle et non pas virtuelle.* » Monsieur A... affirme n'avoir jamais eu de relation sexuelle avec des mineurs. Interrogé à propos des dessins retrouvés dans sa voiture de fonction (des sexes sectionnés et l'image d'un sexe dans une assiette, encadré d'un couteau et d'une fourchette), Monsieur A... apparaît extrêmement gêné par la présentation de ces dessins et ne peut que balbutier que quelques mots : « *C'est un essai pour extérioriser ce qu'on ressent...* » Il répond à la question s'il trouve cela anormal : « *Bien sûr, je considère ça comme anormal...* » Les experts n'obtiennent pas d'autres explications.

Interrogé sur ses ATCD, on retrouve deux tentatives de suicide par noyade. La première à l'adolescence où il aurait regagné seul la berge. La seconde à l'âge de 20 ans dans une piscine. On retrouve également des ATCD d'automutilation. Au cours des années, cette idée d'automutilation s'était renforcée au cours du temps. « *Ce serait la solution pour régler tous les problèmes, pour mettre fins aux fantasmes qui datent depuis l'enfance, qui s'accumulent et font pression comme une cocotte-minute... Ce passage à l'acte m'apparaissait comme une possibilité de rendre justice par rapport aux pensées que je pouvais avoir, comme une volonté de punition.* » Trois ans auparavant, il se serait lui-même circoncis avec des ciseaux. Neuf mois avant les faits, Monsieur A... enregistre une cassette audio qui lui sert de confident, où il exprime sa souffrance de se concevoir comme un pédophile et où il décrit un attachement quasi fétichiste au pénis des jeunes garçons. Quelques mois avant les faits, il aurait également tenté de se sectionner le sexe avec des ciseaux sans y parvenir. Trois jours avant les faits, en revenant de chez ses parents qui résident en province, Monsieur A... s'était arrêté dans une enseigne de restauration rapide et il avait ressenti une forte réactivation des idées d'automutilations sexuelles qui le poursuivent depuis son enfance. Il dit que la fermeture du restaurant l'a sauvé.

Le jour du passage à l'acte, en fin d'année 2000, « *La journée s'était déroulée comme une journée de travail normal.* ». Il avait passé les fêtes de Noël avec ses parents et prévoyait de passer celles du réveillon de fins d'années avec des amis. C'est dans le but de trouver un déguisement, qu'il s'est rendu au centre commercial. Après avoir fait ses courses au centre commercial, Monsieur A... se dirige dans un restaurant de la galerie marchande. À un moment, Monsieur A... va aux toilettes, sans intention précise si ce n'est « *pour uriner* ». Il affirme qu'il ne pensait à aucune idée de passage à l'acte. Il dit

« *J'avais l'impression d'être dans une impasse, de ne pas trouver de sortie. Il y avait comme une accumulation de pression.* » Un enfant arrive aux toilettes en même temps que lui. L'urinoir est bouché. Monsieur A... se rend dans une cabine fermé dont il ne verrouille pas la porte. Il aurait commencé à uriner et retrouve à ce moment-là dans sa poche une paire de ciseaux qu'il a l'habitude d'utiliser pour son travail. L'idée de se couper le sexe l'envahit. Monsieur A... connaissait ce type de pulsion qui l'envahissait. « *La question qui m'envahissait c'était : pourquoi pas ?* » Brusquement, la porte de la cabine s'ouvre. « *J'ai eu peur, que le gamin m'ait vu alors que j'avais mon sexe à la main et une paire de ciseaux.* »

... *Je me souviens qu'on a frappé à la porte* ». Notons ici que Monsieur A ... énonce, à l'évocation de l'identité de cette personne un lapsus : « *J'ai su après que c'était la nourrice du petit qui me demandais si j'en avais encore pour longtemps.* » C'est à partir de ce moment-là que les souvenirs deviennent confus. Puis « *le trou noir* », puis « *C'est comme un réveil après une absence, un réveil provoqué par le cri... J'ai vu que j'avais la main en sang, j'en ai déduit que j'avais fait quelque chose à cet enfant.* » Il évoque alors une peur panique, une impérieuse nécessité de quitter ces toilettes. Monsieur A... se souvient qu'on l'a rattrapé et molesté.

Les experts notent aux différents temps de leurs entretiens, qui datent aux alentours d'un an après les faits, un sommeil perturbé, des ruminations intenses, des reviviscences de l'acte, un questionnement perpétuel sur ce qui a pu l'amener à commettre un tel acte. Lorsqu'il envisage l'avenir, Monsieur A... envisage une opération chirurgicale esthétique, ce que lui permettrait « *De passer sur le billard pour changer de look, avoir une autre image, repartir de zéro, renaître sans passé.* »

3.3.2 Le cas de Monsieur C...

Dans un journal datant du mois de mai 2005, un article annonce la mort brutale d'une femme de 48 ans, tuée à son domicile avec une arme blanche, par son fils de 24 ans. L'auteur des faits a été interné en psychiatrie.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur C... est né en France en 1981. Monsieur C... est issu d'une fratrie deux. Il a un frère de deux ans son aîné. Ses parents ont immigré en France chacun de leur côté avant de se marier et fonder une famille. À l'âge d'un an, Monsieur C... est hospitalisé pour « *un épisode viral* ». Il dit qu'il a failli mourir. C'est à cette évocation qu'il dit « *ma mère aurait préféré une fille, en second enfant, quand je suis venu au monde* ». Il mentionne que s'il était venu à mourir en bas âge, « *ce n'est pas grave, ils en aurait fait un autre* ». Parmi les ATCD familiaux, on note une tante bipolaire, un alcoolisme chronique chez le père.

Monsieur C... décrit son grand frère comme « *l'intellectuel* » et lui comme « *le manuel* ». « *Moi, j'aimais bien aider mon père dans les travaux, lui il préférait faire ses devoirs* ». Il parle de relation de confiance et de complicité entre eux. Il dit que son frère aurait joué le rôle du père pendant son adolescence, et que c'est lors de cette occasion qu'ils se sont opposés. Il décrit son frère comme « *un exemple* ». Monsieur C... est impressionné et fier de sa réussite sociale et de sa célébrité. Interrogé s'il lui trouvait des défauts, il répond « *Non aucun* ». À 12 ans, en allant dans la chambre de son frère alors qu'il n'y était pas, il découvre des magazines pornographiques homosexuels. Monsieur C... ne parle à personne de sa découverte. Deux ans plus tard, son frère souhaite lui présenter son ami(e). « *Tu verras, tu vas être surpris.* » Monsieur C... dit qu'il a été très flatté que son frère l'ai choisi en premier pour lui dire la vérité sur sa sexualité.

Le père de Monsieur C... est chef de chantier. Il le décrit comme très concentré sur son activité professionnelle. Il se dit comme lui, « *réservé, timide, parlant peu* ». Monsieur C... reconnaît avoir souffert du manque d'affection de la part de son père.

Il décrit une mère plus affective. Au moment des faits, elle était assistante maternelle et avait aussi l'agrément de famille d'accueil. Elle s'occupait d'enfants qu'elle gardait et les emmenait à l'école. La mère et le frère de Monsieur C... étaient très complices. « *Ils parlaient beaucoup ensemble, ils étaient confidents.* »

Monsieur C... décrit un parcours scolaire sans difficulté jusqu'en troisième. Il est inscrit à la fois dans une école publique française et dans une école privée portugaise. Il explique des difficultés d'intégration dues à un bégaiement durant l'enfance et à un bilinguisme. Il raconte qu'en France on le considérait comme un Portugais, et au Portugal comme un Français. Au lycée, il rentre en filière STT, qui ne débouchait qu'à des métiers qui ne l'intéressaient pas. Il cesse d'aller à l'école en terminale et décide d'entrer dans la vie active où il va occuper, en intermittence le métier de serveur pendant quatre années. Monsieur C... dit qu'il changeait de patron à cause des horaires et qu'il ne s'entendait pas avec. À 22 ans, il décrit une période d'inactivité, où il ne se lave plus, se laisse pousser les ongles. Il entretient à cette époque depuis quelques mois une relation avec une jeune femme, une mère divorcée avec une petite fille. Ils tentent à plusieurs reprises d'emménager ensemble, mais ils rompent à plusieurs reprises. « *On n'était pas prêt, pas décidé.* » La jeune femme ne supportait pas son pragmatisme. Selon ses dires, elle lui répétait sans cesse « *Bouge toi le cul !* ». A posteriori, Monsieur C... se rappelle du regard que posaient les gens sur lui dans le métro. « *C'était différent que quand je travaillais comme serveur, habillé en costard cravate.* » Il signale aussi la pression parentale pour que cesse cette inactivité. « *C'était difficile pour moi. Nous les Portugais on a une bonne réputation, on est travailleur. Mes parents ne supportaient pas que je ne fasse rien. Par manque d'argent, je suis retourné vivre chez mes parents. Plus tard, mon père m'a proposé de travailler avec lui.* » C'était également plus pratique qu'ils puissent se rencontrer lui et sa copine chez ses parents. « *Ma mère était contente, d'autant plus qu'avec mon frère elle savait qu'elle ne pourrait pas être grand mère. Ils étaient juste déçus qu'elle ne soit pas portugaise. Elle est bretonne. Mais bon, elle s'est quand même bien entendu avec ma mère.* »

Monsieur C... relate le mécontentement de ses parents. « *Ils ne se parlaient pas. À table les gosses (que gardait sa mère) et la télé remplissaient le vide. Je pensais que c'était bien que je sois là, pour les soutenir.* » Au moment des faits, les parents faisait chambre à part.

En 2004, six mois avant les faits, Monsieur C... a un accident de chantier. Il est opéré pour une double fracture tibia-péroné. Les premières hallucinations remontent à cette période. « *Durant l'opération, mon esprit était sorti de mon corps* ». Pour Monsieur C..., il n'y a pas de doute, il a vu qu'on lui avait retiré un morceau de viande. Les chirurgiens l'opèrent début décembre 2004 et lui posent une broche. C'est en rentrant chez lui, en période de convalescence, que Monsieur C... dit qu'il s'est aperçu qu'il lui

manquait au mollet un bout de muscle. C'est pour lui la preuve que les chirurgiens lui ont prélevé un morceau pendant l'opération et l'ont mangé. À la question pourquoi aurait-on voulu lui le manger, Monsieur C... répond « *Parce que j'étais le seul homme à avoir du goût !* » Dans sa conviction donc d'avoir été mangé par des médecins qui ont abusé de lui sur la table opératoire, Monsieur C... explique qu'il ne faisait plus confiance aux médecins, d'où son hermétisme durant sa première hospitalisation en psychiatrie. Il sort de l'hôpital général et doit rester quatre mois en convalescence à domicile. Monsieur C... dit « *Je suis resté un mois au lit, je me levais uniquement pour aller aux toilettes, en fumant une vingtaine de joints par jour* » et rajoute « *J'avais peur d'être réopéré, j'étais dégoûté* ». De retour chez lui après l'hospitalisation, l'isolement s'aggrave « *Après l'hospitalisation, c'était pire* ». Il décrit alors un isolement social qui a continué jusqu'au passage à l'acte, où il reste cloîtré, et ne reçoit plus la visite de ses amis. Monsieur C... passe dorénavant le plus clair de son temps à fumer du cannabis.

Monsieur C... développe alors un délire qu'il nomme « *La guerre des sexes* ». « *Tout le monde savait ce que je pensais. Les gens, la police.* » Lui est alors apparue la conviction que « *les femmes veulent m'endormir à vie pour garder le pouvoir* ». Pour Monsieur C... « *Les femmes prennent le pouvoir aux hommes par le sang ou en les embrassant sur la bouche* ». Dès lors, Monsieur C... vit dans la terreur d'être le seul homme à savoir, et donc d'être menacé de mort par les femmes.

Un mois et demi avant les faits, en Avril 2005, Monsieur C... est hospitalisé pour la première fois en psychiatrie en H.D.T. (hospitalisation à la demande d'un tiers). Sans raison apparente, il abandonne son père sur une aire d'autoroute et s'empare de la voiture pour prendre la fuite. « *On devait tous rentrer à Pâques au Portugal pour se réunir en famille. J'ai eu peur. J'ai compris qu'on voulait m'y amener pour me tuer... On voulait me gaver, m'emmener au Portugal pour me tuer et me manger.* » Lorsque nous lui posons la question pourquoi voulait-on le tuer pour Pâques ? Il répond : « *Parce que Pâques c'est la Résurrection !* » Monsieur C... nous confesse avoir pensé que le Pape était mort à cette époque parce qu'il pensait qu'il avait pu échapper à la mort en refusant d'aller au Portugal. « *J'ai alors pris la fuite avec la voiture. J'étais pris de panique, j'ai franchi un barrage d'autoroute.* » Monsieur C... (qui n'a pas le permis de conduire) raconte qu'il a été interpellé après un accident de voiture qui lui a coupé la priorité. Suite à quoi, Monsieur C... est hospitalisé en psychiatrie, durant deux semaines, « *pour troubles du comportement et propos incohérents.* » Après une période

de mutisme de quatre jours, il semble sortir de son état et semble avoir un comportement plus adapté, émet des critiques sur son acte.

Interrogé sur pourquoi il avait laissé son père sur l'autoroute, Monsieur C... qui n'a pas le permis de conduire explique aux soignants « *qu'il n'a pas pu revenir chercher son père car il ne savait pas bien conduire* ». Monsieur C... émet un discours qui a été interprété comme des regrets sur l'accident. « *Pris de panique, il a provoqué un accident puis a eu un comportement de repli sur lui-même refusant le contact avec sa famille, disant avoir « honte » ou « culpabilisant » par rapport à ce qu'il a fait.* » L'équipe soignante note un délire de type mystique. « *Par ailleurs, parle de rêves prémonitoires, se prend pour Dieu pour « impressionner » ses parents, « leur faire peur », « ils me laissent pas partir de chez eux, ça les arrange et c'est plus pratique pour travailler avec mon père ».* »

Cette première hospitalisation est de courte durée car Monsieur C... n'a pas d'ATCD psychiatrique, consomme excessivement du cannabis et « *a très rapidement récupéré* ». Il sort de l'hôpital, accompagné de sa famille, sans traitement et avec un rendez-vous au Centre Médico Psychologique dans 15 jours. Rendez-vous où il ne s'est pas rendu.

A posteriori, les Tests psychologiques révèlent le processus psychotique qui opérera le jour du passage à l'acte, que nous rapportons ici. Au TAT (test d'aperception thématique) : « *altération massive du discours* » une « *désorganisation des repères identitaires et objectaux* » « *PI 13 B, la solitude renvoie à une image maternelle interditrice, voire légèrement persécutrice, tandis qu'une image paternelle est investie plus positivement* »

Au RORSCHACH : « *l'image du corps peut paraître intègre, mais cette intégrité n'est jamais évidente, jamais acquise vraiment.* »

... *Les éléments sexualisés sont dominés de façon un peu crue, non symbolisée (pl III) deux personnages avec des seins et un sexe d'homme) et sont très présents.*

... *Pl III, les deux femmes sont perçues comme bisexuelles.*

... *Pl VII, les deux personnages féminins sont perçues dans une relation en miroir, homosexuelle, le rapprochement du « bas du corps » figuré sur la planche est interprété comme « un désir »*

... *les planches pastels, qui sollicitent la régression et les affects, provoquent une désorganisation plus importante, dans la mesure où il n'y a pratiquement plus de réponses en « bonnes formes » et que le discours est de plus en plus difficiles à suivre. »*

Ce qui fait conclure au clinicien qui interprète les tests que « *Les éléments du Rorschach vont tout à fait dans le même sens que ceux du TAT* », et que Monsieur C... « *semble en train de lutter contre une décompensation psychotique très active, et déjà envahissante.* »

Dans son délire, Monsieur C... est l'élu : « *J'étais Némo, comme dans le film Matrix.* » Il dit également qu'il se prenait pour Dieu. « *J'étais Dieu, mon âme était immortelle et mon corps mortel.* » Il raconte que dans son délire, les hommes de sa famille savaient qu'il était l'élu. Il avait compris qu'« *Entre mâles et les femelles, il y en a toujours un qui domine.* », et que lui seul avait été élu pour pouvoir inverser la tendance.

« *J'étais le seul à avoir découvert que les femmes dominaient les hommes et moi seul pouvait faire inverser la tendance.* »

... *Les femmes prennent le pouvoir aux hommes par le sang ou en les embrassant sur la bouche.*

... *Plus les femmes avaient de contacts avec moi, elles me touchaient, m'embrassaient... plus elles prenaient un peu de mon pouvoir et se le passaient entre elles.*

... *Je croyais que les femmes avaient le pouvoir et cherchaient à me détruire.* »

La première à entre en ligne était sa copine. « *Quand je la rencontrais et que nous avions des rapports (baisers, relations sexuelles) je lui transmettais de mon pouvoir, qu'après elle faisait passer aux femmes.* » Monsieur C... affirme que dans les moments qu'il passait avec elle, il pouvait ne pas être envahi par ses pensées délirantes.

Monsieur C... décrit deux semaines avant les faits, des idées de référence envahissantes avec la télévision. On commentait ses actes. Ceci en plus du fait, qu'il avoue : « *Je confondais le rêve et la réalité. Je parlais à la télé... Je pensais que je pouvais contrôler la réalité à travers le rêve. Je pensais que j'étais Dieu.* » Monsieur C... était l'élu, il explique, que quand il sortait dehors « *Je croisais des gens dans la rue qui lisraient dans mes pensées, qui savaient pourquoi j'étais là.* ». Il explique que tout ce qui se passait autour de lui était en fonction de lui. Il était Dieu. Monsieur C... commente de ces moments-là, « *Je croyais en moi... J'avais trop confiance en moi.* » Deux jours avant les faits, son amie lui a rappelé qu'elle lui avait annoncé qu'elle était enceinte. Il avait oublié cet événement, jusqu'à que la jeune femme le lui rappelle en U.M.D. Il pense que cet événement a pu précipiter « *sa chute* » car ce n'était « *pas le moment* » d'être père selon lui. Son amie, lorsqu'elle aurait appris le crime, aurait fait une fausse-couche. Parallèlement dit qu'il aurait aimé garder cet enfant. Monsieur C... évoque des

avortements et fausses couches de son amie avant les faits. « *On était pas prêts...on était pas sûr de rester ensemble.* »

La nuit du meurtre, il ne dort pas, fume joint après joint, dit qu'il se sent de plus en plus surveillé. Il pense qu'il y a des micros dans la maison, que des gens sont prêts à bondir pour l'agresser. « *J'étais parano...Je pensais que j'étais Dieu, qu'il était en moi ... depuis 6 mois. Depuis l'accident, je faisais des rêves bizarres, je confondais le rêve avec la réalité. Je pensais que toutes les femmes étaient le diable, qu'elles voulaient me tuer pour m'empêcher de transmettre la vie aux hommes.* » Il se croyait l'élu de Dieu et devait sauver les hommes. Cette nuit là, « *la mort de l'élu sauverait les hommes* ». Monsieur C... cherche à se suicider « *dans ses rêves* » mais n'y arrive pas : « *Je n'ai pas trouvé le courage* ». Il doit transmettre son pouvoir. Pour cela, il doit embrasser un homme « *sur la bouche, sur le téton ou sur le gland* ». Il arrive à embrasser son chien. Il va dans la chambre de son père qui dort, mais ne sait comment faire sans le réveiller. « *Je l'ai regardé je crois dormir pendant des heures, mais je n'arrivais pas à m'approcher. J'étais comme pétrifié.* » Il retourne au petit matin dans sa chambre. Il prend un couteau avec lui et se barricade dans sa chambre. Le matin, il est épuisé. Sa mère essaye d'entrer. Elle veut lui parler. « *J'étais convaincu que ma mère et ma grand-mère voulaient m'endormir avec une seringue* ». Monsieur C... dit qu'il avait auparavant rêvé que sa mère et sa grand mère lui avait fait un jour une injection pour le faire dormir. « *Elle voulait me tuer pour m'empêcher de transmettre ce pouvoir aux hommes. Je me suis barricadé dans ma chambre, j'ai fermé la porte et mis une table derrière. J'avais peur.* »

... *Pendant la matinée, je guettais par la fenêtre, j'avais peur que des gens qui savaient allaient venir, la police barricade le quartier pour m'attraper.* » Monsieur C... est persuadé que des gens sont derrière la porte et qu'il vont l'empêcher d'agir. À midi, Madame C... revient. Il dégage la porte. « *J'ai pris un couteau dans ma chambre puis un autre, elle est venue frapper, elle a poussé la porte après quoi je l'ai vue dans la chambre. Alors j'ai pris mon courage à deux mains et j'ai tué ma mère.* »

... *Il fallait la tuer le plus vite possible. En la tuant, je mourrais aussi. Il fallait qu'elle meure le plus vite possible.*

... *J'étais persuadé qu'il y avait des caméras, des micros qui m'observaient et que des gens, la police allaient bondir dès que j'ai commencé à la frapper. Je me suis dit « Vite vite, fais le plus vite possible. Je l'ai frappé à l'arrière du dos, elle a crié, elle est*

tombée. Je l'ai vite retourné et j'ai frappé avec le couteau de toutes mes forces, le plus vite possible. À un moment, la lame du couteau s'est cassé. J'ai pris un vieux couteau rouillé qui était dans la chambre qui servait à éplucher les fruits, et j'ai continué à frapper. » Le rapport d'autopsie révélera que la victime a reçu dix-neuf coups de couteaux, principalement à la poitrine. Il poursuit, « Je suis allé chercher un gobelet dans la cuisine, puis je suis remonté. Je me suis écrit un mot pour que je puisse croire à ce qu'il se serait passé après ma réincarnation.

... Je devais tuer ma mère... J'ai bu son sang mais j'ai pas pu ». Il poursuit. « Je devais mourir, me réincarner dans son corps et elle prenait mon corps.

... J'ai téléphoné à mon frère et à mon père sans leur dire ce qu'il s'était passé car j'étais persuadé qu'ils savaient... je leur ai demandé de passer et ils m'ont répondu pas tout de suite et cela m'a surpris car je pensais qu'eux aussi voyait ce que je voyait. J'ai pensé qu'ils étaient dans un endroit où ils ne pouvaient pas me parler librement. » Monsieur C... ferme la porte où gît le cadavre de sa mère, puis il s'asseoit et attend le retour de son père du travail. « Je pensais que mon père savait que j'avais fait ça pour le bien. » Dans la maison, le téléphone n'arrête pas de sonner (c'était l'école qui s'inquiétait que Madame C... ne soit pas venue chercher les enfants) « Je croyais que c'était comme dans le film Matrix, je croyais que c'était la police.

... Mon père est arrivé, il m'a vu, il m'a demandé où était ma mère car il avait dû ramener les enfants car l'école s'inquiétait. C'est là que je lui ai dit que je l'avais tué. Il est monté, a ouvert la porte. Il a poussé un cri, j'étais à côté de lui. Je lui ai dit « Je suis désolé je suis désolé je suis désolé. » Il appelle la police. « Quand la police est arrivé, j'ai tendu mes poignets c'était 19.15 H ».

De son interpellation, il se souvient « Au commissariat, je me sentais surveillé. Je parlais peu car je n'avais pas fini ma mission. »

Monsieur C... explique la raison du matricide et de sa propre mort qui devait en découler. « Si je mourrais, les hommes et les femmes disparaissaient car il n'auraient plus d'éléments sexuels, comme les lèvres pulpeuses, les tétons, le sexe. Et puis à ma Résurrection, ils redevenaient sexués et il y aurait eu le changement de domination. » C'est-à-dire que dès lors, les hommes dominaient les femmes. » À la question : Pourquoi avoir tué votre mère, et non pas votre amie avec qui vous aviez des relations ? Il répond froidement « Parce que c'était la seule femme présente à la maison ce jour-là. »

Monsieur C... a été adressé en U.M.D. devant l'absence de critique vis-à-vis du passage à l'acte et la présence d'un risque suicidaire majeur, les cliniciens ayant noté un infléchissement thymique et l'élaboration persistante d'un délire pouvant le faire passer à l'acte, Monsieur C... disant ne pas avoir « achevé » ce qui lui reste à faire. « *Ma mission n'est pas finie, il faut que je passe mon pouvoir ou que je meurs* ».

Nous avons rencontré Monsieur C... en juillet 2005 à son admission. Après une courte période de quelques jours d'infléchissement thymique confirmant les doutes des cliniciens, il reste depuis euthymique, sans apport chimiothérapeutique. Monsieur C... attribut ce changement d'humeur à sa famille. « *Ils m'ont dit qu'il m'avaient pardonné* ». Durant notre stage, l'équipe soignante n'a pas eu de contact avec la famille si ce n'est au téléphone pour des demandes factuelles. Depuis le « pardon » de la famille, Monsieur C... a mis son acte à distance son acte et ne présente pas de demande active de soins. Il attribue son délire à sa consommation de cannabis, qui s'était fortement accrue ses six derniers mois. Il banalise, minimise dans un contact d'anesthésie affective. « *J'ai tué ma mère, c'est dommage... Ma famille me soutient même si ce que j'ai fait c'est pas bien.* »

Il existe une adaptation de surface sans critique opérante sur son acte et il présente en entretien un aplomb désarçonnant. Il n'a pas de quête spontanée pour rechercher de rapports possibles entre des événements et le fait qu'ils puissent être pathologiques. Interrogé sur les troubles, Monsieur C... évoque à l'imparfait « *délires et hallucinations* ». Monsieur C... élaboré des projets inadaptés où il ne perçoit pas les réalités circonstancielles inhérentes à ses projets. Ils apparaissent les uns après les autres au fil de nos tentatives de confrontations avec la réalité : projet de monter sa propre boîte avec son père comme associé. Monsieur C... fait preuve d'une plasticité psychique désarçonnante. Il tient à assurer qu'en sortant, il poursuivra son traitement neuroleptique. Lorsque nous lui annonçons notre scepticisme devant une carrière de grutier, Monsieur C... rebondit : « *C'est pas grave je resterai en bas* », et nous explique alors un projet de construire des pavillons, d'engager quelques personnes, pour travailler vite, et faire des bénéfices en les revendant. Il envisage d'arrêter de travailler après le premier pavillon. Il émet aussi des projets de voyages, d'être père. Devant nos interpellations sur la signification de ces désirs, il rationalise en minimisant ou en repoussant à plus tard ces projets.

3.3.3 Le cas de Monsieur D...

En Février 1996, une jeune femme enceinte, sur le point d'accoucher, est retrouvée morte éventrée. Les enquêteurs retrouvent, au milieu d'un désordre indescriptible, le corps inerte d'un nouveau-né dans la machine à laver le linge. L'auteur des faits est trouvé agenouillé à coté du cadavre. La porte de leur domicile avait dû être forcée, cinq jours après que l'eau ait du être coupée à cause d'une fuite qui envahissait l'appartement des voisins.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur D... est d'origine marocaine. Il est né en 1970 dans le sud-ouest de la France où il a résidé jusqu'au drame. C'est le dernier d'une fratrie de 9 enfants. Le père est ferrailleur, sa mère qui était orpheline à la naissance, est femme au foyer. Il aurait subi lors de son enfance des violences physiques de la part de son père qu'il décrivait comme très autoritaire. Monsieur D... relate cependant dans sa famille, une ambiance vivante, avec les frères et les sœurs, mais jamais d'échanges profonds affectifs. Deux sont nés en France, les autres au Maroc. De 3 à 14 ans, il se souvient qu'il allait au Maroc, mais que depuis, il n'y ait pas retourné.

Dans les ATCD familiaux, un de ses frères et une de ses sœurs sont suivis pour des troubles schizophréniques.

Durant son enfance et son adolescence, Monsieur D... est décrit comme un garçon « *intelligent, aimable séduisant, voire séducteur* ». L'adolescence est difficile. Il préfère jouer au rugby qu'étudier. À l'école, « *ça allait pas, j'avais un manque affectif, j'étais quelqu'un de très affectueux, j'avais plutôt envie de m'amuser* ». Durant cette période, il commence à fumer, « *à faire comme les autres* », de l'alcool avec le rugby, des joints vers 16 ans.

À 17 ans, ses parents le placent en internat dans une autre ville de la région. Monsieur D... raconte qu'il a bu jusqu'à la fin de ses études et qu'il ne se plaisait dans cette école, qu'il avait demandé à partir. « *Il fallait que je coupe avec ma famille, là je buvais beaucoup, je fuyait avec l'alcool, je me soûlais, c'était le but, le hash, une fuite j'avais tout arrêté* ». Il obtient le BEPC et commence un deuxième « technique » mais cette orientation professionnelle ne lui plaît pas. Il arrête les études. Monsieur D... effectue plusieurs « petits boulot » dont certains « au noir ». Entre deux, il bénéficie de stages rémunérés. En 1988, il obtient le BAFA d'animateur.

Monsieur D... est exempté du service militaire. Le psychologue lui aurait dit qu'on a pas besoin des gens qui réfléchissent trop comme lui. Monsieur D... dit de cette exemption, « *Je n'avais pas demandé l'exemption car j'ai toujours su que je ne ferai pas le service militaire* ». En 1991, Monsieur D... arrête de travaillé. Il décide de quitter son travail d'« *animateur d'enfants* » car « *un gars au travail lui refusait mes avis* ». Il se met à faire du jazz, du blues rythmé et il rentre dans une formation déjà existante. Il y reste trois ans. Puis il quitte ce groupe pour une formation de blues jamaïcain en tant que guitariste rythmique, choriste, durant un an. Il arrête suite à une mésentente avec le chanteur et dit-il parce qu'on ne le laissait pas s'exprimer. Il ne se sentait pas être entendu dans ce groupe.

En 1995, son père devient gravement malade. Monsieur D... commence alors à se poser des questions sur la religion. Il perçoit un vide, c'est-à-dire des questions sans réponse. Monsieur D... dit à propos de son père vieillissant « *il devenait de mieux en mieux, prenait du recul, disant qu'il l'avait trop frappé*.

... *J'ai commencé à prier, les derniers temps de la vie de mon père et puis j'ai arrêté et elle m'a dit (sa femme) qu'elle préférait quand je priais, elle avait un gros problème affectif dans sa vie familiale, elle n'arrivait pas à faire la différence entre sa vie et ce qu'elle voulait, l'affectif, les cicatrices de l'enfance, elle n'y arrivait pas... il y avait beaucoup d'amour entre nous mais ses parents ne m'acceptaient pas.* » Au niveau de sa vie sentimentale, Monsieur D... connaît une première relation en 1990 de plusieurs mois avec une infirmière. Il décide de la quitter quand elle lui annonce qu'elle est enceinte. À la naissance de l'enfant, Monsieur D... ne le reconnaît pas. C'est cette même année que Monsieur D... rencontre sa future femme et victime, par l'intermédiaire d'amis communs. Elle est âgée de 17 ans et poursuit ses études en classe de première au lycée. À cette époque, la jeune fille vit seule dans studio. Ses parents viennent de divorcer. « *Elle manquait l'école et avait des problèmes psychologiques avec ses parents qu'elle fuyait tout en ayant besoin d'eux. Ses parents étaient séparés.* » Il raconte également que sa femme était malade à cause de ses parents. Un an plus tard, l'amie de Monsieur D... tombe enceinte. L'histoire révèle que la jeune fille avorte à la demande de son père. Monsieur D..., par déception aurait quitté la jeune fille. Monsieur D... commente à propos de cet IVG, « *C'était contre ma volonté. Au début je pleurais. Je l'ai quitté, elle a fait une tentative de suicide, je suis revenu et je suis resté avec elle.* » En 1993, ils aménagent ensemble. Un an plus tard, en 1994, l'amie de Monsieur D... tombe enceinte. Le couple s'installe chez la mère de la

jeune fille. La grossesse est suivie, après le sixième mois, par deux sages-femmes libérales. Monsieur D... explique que son amie avait « *la phobie des hôpitaux* ». L'accouchement est initialement prévu à domicile, mais la parturiente doit être hospitalisée en raison de la lenteur du travail. Le couple devient parent d'un garçon. On rapporte qu'à l'époque, Monsieur D... aurait suivi avec un certain intérêt et attention la grossesse de sa femme ; qu'il aurait été très présent et « *actif* » à l'accouchement. Il aurait formulé à ce moment-là, à une des sages-femmes, qu'il désirait « *devenir accoucheur* » et en cas de nouvelle grossesse de sa femme de l'accoucher lui-même. Il dit, à propos de cette grossesse, « *Moi, je l'ai eu dur, les trois premiers mois de grossesse j'avais peur, j'avais pas de travail, on s'est beaucoup rapproché, ça a été la plus belle période, je me suis beaucoup occupé d'elle et elle a grandi, elle s'est épanouie, elle a pris conscience de la vie, moi j'étais bien, j'ai toujours eu des rapports privilégié avec les enfants.* »

Quelques mois après la naissance de ce fils, le père de Monsieur D... décède.

À la naissance de son enfant, Monsieur D... dit qu'il a fait le ménage dans sa tête, ne voulant pas que son fils ait un père avec des vices. Il dit qu'il a essayé « *de mûrir, de grandir un peu, de prendre des responsabilités.* »

Monsieur D... dit que son amie est devenue musulmane après avoir lu des textes sacrés devant des témoins, et cela dès la grossesse de leur fils. « *C'était le jour de l'An 1994, on a levé les mains au ciel sur le pont neuf, on s'est marié ...* » Selon Monsieur D..., la mère de sa femme aurait très mal pris la chose et « *elle m'a même un jour traité de sale Arabe* ».

En 1995, Monsieur D... père meurt quelques mois après la naissance de son petit fils. C'est Monsieur D... qui découvre le corps mort de son père sur son lit. Il prévient la famille du décès.

Selon des déclarations convergentes, la mort du père apparaît au début d'un changement « *important, radical* » dans le comportement de Monsieur D... et dans l'organisation de la vie du couple. À partir de cet événement, Monsieur D... débute une pratique religieuse soutenue, nouvelle chez lui, tenant un discours religieux de plus en plus intense. Il porte la gandoura et un calot. Monsieur D... s'engage dans des activités religieuses et dans la formation spirituelle des jeunes. Dans la rue, il rencontre des jeunes pour les inviter à se convertir à l'Islam. Selon ses déclarations, Monsieur D... décrit à cette époque des absences dites « *mystérieuses* » et fréquentes, laissant sa

compagne seule, sans information et nouvelles de lui. Le changement de comportement de Monsieur D... s'accompagne d'une modification du comportement de la jeune femme. Ils observent des rituels alimentaires, imposés par la religion, avec élimination du porc et observance du Ramadan. La jeune femme avait la réputation d'avoir des goûts « écologistes », se vêtit d'une jupe longue avec un foulard sur la tête. Désormais, la jeune femme consacre sa vie à la pratique de la religion, délaissant ses relations sociales. Les voisins font part d'un couple discret. Ils entendent à certains moments des disputes, sans percevoir d'échange de coups. En 1995, la concubine de Monsieur D... est de nouveau enceinte. Les mêmes sages-femmes sont contactées. Elles découvrent un couple envahi par la vie religieuse. Elles rapportent chez Monsieur D... une étrange conviction à vouloir pratiquer l'accouchement lui-même. Les différents rapports notent que Monsieur D... ne souhaitait pas cette deuxième grossesse, expliquant qu'il ne savait s'il pouvait être père. Monsieur D..., magnifie le corps de sa compagne, il parle à l'enfant, le fait bouger en posant sa main sur ce gros ventre. Monsieur D... déclare que depuis le Ramadan de l'an passé, il avait le sentiment d'être ensorcelé, qu'il avait des visions et que des êtres bizarres le hantaien, notamment la nuit. Il de cette époque « *Je me renseignais pour trouver une maison, je faisais des projets, j'avais la certitude que j'étais ensorcelé...* » À propos de la religion il explique « *on est soumis aux forces qui nous entourent, soumis à nos besoins : manger, dormir, la lumière pour l'âme, avec lesquels on a été créé... J'étais en dualité, ça me dérangeait le fait de ne pas pratiquer* ». Il relie son engagement religieux à la maladie et à la mort de son père : « *Avant, il n'y avait pas de dialogue avec lui. J'ai commencé à pratiquer, puis j'ai arrêté car c'est difficile de ne pas fumer. Je me posais plein de question entre la musique et la religion, pourtant il n'y a pas d'incompatibilité. Certains croient que la musique est quelque chose de satanique.* » Puis Monsieur D... affirme dans un discours flou: « *On est Dieu, Adam, Moïse, tous les prophètes, Mohamed et même Jésus* ». Monsieur D... rapporte que sa sœur est malade car il lui manque un liquide dans le sang et que son frère et sa sœur déliraient. « *Ils savaient le rapport avec Dieu, c'est pas des choses qu'on retient avec précision, ce sont des problèmes de sorcellerie* ».

Monsieur D... dit que sa femme avait des difficultés sexuelles « *Je me suis fait du soucis pour moi, je voulais savoir si c'était à cause de moi, j'ai été avec une copine, ça a marché, j'ai pas été bien après, on a fait le ménage. Elle était jalouse alors que j'étais pratiquant... Elle avait dit qu'elle voulait que je me laisse pousser la barbe pour ne pas plaire aux femmes* ».

En décembre 1995, les finances du couple sont au plus mal. Les parents de la jeune femme s'inquiètent des conditions de vie et son l'isolement. On rapporte des altercations entre Monsieur D... et les parents de son amie, Monsieur D... trouvant les cadeaux des parents « *humiliants* ». Monsieur D... dit de beaux-parents : « *Ils me reprochaient tout ce qui se passait.* »

... *Mes beaux-parents ne m'aimaient pas, mais je n'arrivais pas à le mettre dans l'inconscient.*

... *J'avais décidé de travailler, ce qui était important c'est qu'elle soit à l'aise dans l'accouchement, elle voulait pas aller dans les hôpitaux* »

Au moment des faits, Monsieur D... n'avait pas d'ATCD judiciaire.

À la suite du passage à l'acte, trois expertises sont ordonnées. Monsieur D... reçoit la visite de sept experts psychiatres entre mars et octobre 1996. Certains termes, parlant de la même chose diffèrent selon les rapporteurs. Cependant, toutes les expertises parlent d'une même voix quant aux événements vécus par Monsieur D... au moment des faits. Interpellé au moment des faits, Monsieur D... confirme être l'auteur des faits. Les actes ont été accomplis dans un climat d'étrangeté. Il répète qu'il ne savait pas ce qu'il faisait, qu'il avait été envoûté, agissant dans un état second. Au commissariat, il évoque des thèmes de sorcellerie, envoûtement, désorganisation de l'esprit, et rapporte des éléments qui semblent des reliquats oniriques et hallucinatoires. Le rapport d'autopsie va établir que la jeune femme est décédée des suites d'une rupture utérine.

En ce qui concerne les faits, Monsieur D... explique : « *Ça s'est passé en dehors du temps, difficile à expliquer, j'ai pas été amené, il n'y avait aucune intention, pour moi, c'est une continuité d'images, j'étais embarqué dans un truc mais je m'en rendais pas compte.* »

... *Il y a un moment où quelque chose n'a pas fonctionné. J'ai agi sans notion du danger de faire mal... les jours qui ont précédé, je sentais des choses qui s'enfonçaient dans le pied et dans l'œil gauche, comme une barre ; J'avais une douleur dans la poitrine. C'était ni un acte de colère ni un acte raisonné, je ne sais pas ce qu'il se passait.* » Auparavant, « *La veille, je suis descendu pour trouver de l'herbe alors que j'avais arrêté... j'étais sous pression, il y avait quelque chose qui n'allait pas. Il est venu frapper à la maison, le regard c'était la première fois après je me suis rappelé*

l'histoire de Salomon, il y avait un ministre et c'était l'ange de la mort ça m'est revenu en tête à la maison et il m'avait dit « Je passe tous les mardis », je me suis pas inquiété, j'ai essayé de jouer de la guitare. » Il décrit avoir vécu une impression de terreur à l'arrivée d'un homme qui lui a annoncé « qu'il reviendrait tous les mardis ». Monsieur D... dit avoir interprété cette venue comme « la visite de l'ange de la mort ». « Le mardi soir, j'ai vu un homme, il avait le regard pénétrant ça m'a pénétré la tête, un marchand de légumes, je l'ai vu plusieurs fois, c'était pas la même chose ».

L'avant-veille et la veille du drame, Monsieur D... décrit de façon confuse, qu'il a voulu se rendre à Paris à pied avec son fils chez un de ses frères, contre l'avis de sa femme et qu'il a été en fait chez un de ses autres frères, qui habitait dans la même ville que lui. Il termine la soirée avec sa femme chez ses parents à lui, et sont repartis à pieds chez eux. « *Le matin sa mère vient, on s'est fâché, elle est tout le temps mal quand elle me voit, sa tante nous donne de l'argent, j'ai honte, ça m'a mis en colère, m'a fait mal, on a rien demandé, l'argent j'en veux pas, elle faisait mal à sa fille qu'il recherche à montrer que j'étais pas un garçon pour elle, en même temps c'est une épreuve, elle s'est énervée, j'arrivais plus à respirer, elle est partie, après elle a dit à sa fille de prendre ses affaires et le petit et de venir.*

... Normalement j'étais patient, ce jour-là j'ai senti un mal, je lui ai dit de partir à la belle-mère, je mettais comme un holà, là il jouait sur l'émotion, là elle a dit « tu quittes la maison, tu viens sans lui, elle m'a poussé, j'ai rien dit. Elle est partie, elle est revenue, elle a redit la même chose, elle m'a insulté, tapé et elle est repartie.

J'ai été voir ma femme, je me suis excusé, je lui ai expliqué, pour l'argent qu'elle voulait nous donner c'est de la corruption.

Après c'est passé, on a pleuré tous les deux, je me suis habillé, je suis parti à l'A.F.P.A., j'avais encore cette douleur (au cœur), je voyais bien qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, il me faut une activité j'ai dit, elle m'a renvoyé.

... Après être revenu de l'A.F.P.A., j'ai pris mon fils dans le porte-bébé pour une promenade... Elle m'a sauté dessus, elle voulait pas, on a crié, j'ai pris le petit pour l'amener à Paris à pied...

... J'ai voulu prendre le gosse pour me balader, elle n'a pas voulu, j'ai crié fort comme si je voulais me libérer de quelque chose, qu'on voulait nous faire du mal à nous séparer, j'ai dit que je voulais plus la voir.

... Au départ, je voulais l'amener écouter de la musique. J'avais vu à la télé une femme qui avait appris le piano à Jacques Brel, j'ai eu l'impression qu'elle me causait... Je

suis allé jusqu'à la barrière de Paris, puis à A...ville. J'ai marché toute la journée, je donnais des gâteaux à mon fils. J'ai finalement trouvé mon frère Hassan à A...ville, il m'a ramené chez ma mère et ma femme m'a rejoint. On a mangé, on a fait du thé, ensuite on est allé à la maison ». Monsieur D... n'a jamais pu décrire exactement ce qui s'est passé au moment des faits. « Je ne peux pas me rappeler de ce que j'ai fait. Ce soir-là avant que cela se produise, je voulais du hasch, j'en ai pas trouvé. Les jours avant, je cherchais du travail, ça c'est mal passé. J'avais un gros poids sur le cœur. La nuit d'avant, j'avais pas dormi, j'ai joué de la guitare non branchée, mais son amie « ne supportait pas que je joue cas un gars lui avait dit : « si ton mari se donne à la musique, il ne t'aimera plus »... » Il relate, quelques instants avant les faits, « Quand je suis descendu au premier niveau de l'appartement j'ai entendu une voix grave en arabe : « Fais qu'on fasse parti du plus haut paradis » et j'ai dit « Amen ». C'est là que j'ai eu cette notion de mort, j'ai mangé des bonbons, je me disais que j'allais mourir et que le petit était avec les anges ».

Il dit avoir absorbé, plus exactement « englouti » des quantités considérables de dattes, et se « frotter les dents avec ». Monsieur D... relate que ce jour-là avoir « agi sexuellement » dans la journée en dépit du Ramadan. « C'était le Ramadan, on fait pas l'amour, on jeune, c'est après que je me suis rendu compte, on me demande de commenter mais je ne me rendais pas compte, si je me rendais compte ça se serait pas passé, elle serait là, vous me parler comme à quelqu'un qui savait... je comprend pas, je croyais que j'allais mourir... » Il relate le jour de l'homicide, des relations sexuelles inhabituelles à leurs habitudes, « la sodomie et la fellation » dans un contexte de jouissance décrite « étrange et merveilleuse ». Après les rapports sexuels, l'ambiance est devenue « incompréhensible ». Couché à côté de sa compagne, il a « naturellement et sans penser » introduit sa main dans le vagin de sa compagne. Il décrit alors, à l'intérieur « des formes étranges », comme « une tête de serpents ». Il décrit avoir palpé des choses à l'intérieur du ventre de sa compagne, et dit qu'il avait l'impression d'y sentir « son propre père ». Par ailleurs il précise « Je suis monté voir ma femme, on a fait l'amour, c'était pas tendre, ça fonctionnait pas, c'était pas beau, pas affectueux, le plus difficile c'est les images, une tête avec pleins de serpents. J'avais l'impression que son père était dans son corps et qu'il venait nous embêter et que cela allait nous détacher, je l'ai vu avant et pendant, j'ai senti physiquement, j'avais rien et il n'avait pas cette impression de volonté ». Par la suite, Monsieur D... dit « On a accouché d'un garçon .

... Au début on allait doucement. Ma femme n'était pas contre, elle me demandait d'y aller doucement... Elle était pratiquement à terme... J'ai tiré un peu plus fort puis les jambes sont sorties puis la tête... J'étais sourd, concentré sur ce que je faisais, je ne peux dire si elle criait, pleurait ou se plaignait.

... Quand le gosse est sorti je l'ai fait se prosterner, c'est un geste, je l'ai mis dans la machine à laver, il n'a pas crié, j'ai pas entendu, il ne bougeait pas ». Monsieur D... ne peut expliquer à aucun moment le choix de la machine à laver le linge. Il commente, « J'essaye de me rappeler mais je n'y arrive pas, je le vois comme si j'avais refusé de vivre ma vie, une épreuve, après elle voulait aller se laver, prendre une douche , on est monté, j'étais sur elle, on va le sortir, sur son ventre, j'étais debout, après j'avais l'impression d'être son père, après je l'ai mis au lit, je ne me rappelle pas si je l'ai porté ou si elle y est allé toute seule, on est allé au lit, j'ai remis ma main dans son ventre, j'ai sorti un morceau de chair un morceau de viande que j'ai mis dans la casserole, je me rappelle que c'était son cœur... » Il explique ainsi avoir plongé sa main dans cet utérus gravide et en avoir extrait « une masse sanglante ».

« ... Je suis allé au W.C., j'ai posé le morceau au W.C, j'ai bu de la menthe. » Il boit l'eau après avoir versé du sirop de menthe dans la cuvette. Il retire le placenta. Il dit en avoir fait griller un morceau et l'avoir mangé.

Puis il remet « le morceau de viande dans le corps ».

Il commente, « *J'étais embarqué dans un trip, je devais mourir un mardi, un homme était venu un mardi. On a accouché et le bébé est allé dans la machine à laver. Elle est au Paradis* ». Il indique que quelqu'un était venu de Cuba (son beau-père y avait fait un voyage) et avait amené une poche avec à l'intérieur une chaussure à talon, des poils et des tissus de femme.

Monsieur D... dit qu'à ce moment-là, sa guitare lui apparaît comme une tête avec des cornes. Il casse la guitare après l'accouchement. « *J'étais encore en transe. Je n'avais pas retrouvé la réflexion. J'ai du tout renversé dans l'appartement lors de cette crise après l'accouchement forcé et avant que je retrouve mes esprits.*

... Dans la chambre, j'ai fumé du laurier, j'étais loin, j'ai eu des flashs de réalité, j'ai crié, je me suis couché par terre, je me suis fais caca par terre, j'avais l'impression qu'elle n'était pas morte, qu'elle allait revenir, elle était enceinte de huit mois, c'est pas comme l'autre, c'était moins intime, on le vivait moins à deux, j'étais content, il allait avoir un petit frère, j'étais inquiet car pas de travail...

... *Après les faits j'ai entendu une voix « fais qu'on fasse partie du Firdans, c'est le nom du Paradis, là j'ai commencé à crier, c'était bien après, j'ai crié, j'ai crié mais cela a continué, je suis resté là, je me disait elle va revenir, je ne me rappelle pas si c'était une voix d'homme ou de femme, c'étais dans ma tête, avant les derniers jours je dormais pas, moi je sais pas j'en sais rien.*

... *Je sais ce qu'il s'est passé. Elle est morte d'hémorragie par le vagin. Je ne veux pas m'en souvenir. Elle était enceinte de huit mois... Je ne me suis pas rendu compte qu'elle était morte, je me suis posé la question d'une hémorragie, j'ai vu du sang sortir, j'ai cru que c'était le mal qui sortait. Je me rendais pas compte qu'il s'agissait de quelque chose de grave.*

... *Un chinois nous avait offert un éventail avec des oiseaux dessus, j'ai mis l'éventail sur sa poitrine, après je lui ai fait des massages, elle respirait, je lisais du Coran, je repensais à Abraham, Dieu avait fait revivre des oiseaux, j'avais pas encore la notion de mort, quand mon père est mort j'avais pas vu je croyais qu'elle respirait toujours.*

... *Je m'étais couché sur elle, j'entendais comme si son cœur allait redémarrer, je suis redescendu et là j'ai commencé à faire des travaux dans la maison et qu'elle allait revenir, elle avait repeint la poussette, j'ai entendu la voix d'hommes à l'intérieur de moi, fait qu'on fasse partie du Firdans, j'ai crié Amen Amen comme pour me détacher, comme si j'étais enfoui et que j'arrivais pas à sortir.*

... *J'ai commencé à faire de la guitare, à la réparer, j'étais persuadé que j'allais mourir, j'avais mis le casque avec une vidéo sur la tête de ma femme, j'ai fait pipi sur la télé, c'était un savant qui parlait du coran et avec un balai je lui ai coupé la tête et j'ai entendu tombé quelque chose dans l'escalier, je crois que j'ai mangé un bout de placenta dans la cuisine. »* Les enquêteurs ont retrouvé dans l'appartement, un aspirateur électrique démantelé, une guitare dont les cordes avaient été enlevées et le manche arraché, une spatule qui avait servi à enlever le plâtre du plafond dont le sol du salon était jonché, une fenêtre qui avait été démontée. Monsieur D... à ce moment-là relate qu'il a commencé à repeindre l'appartement en bleu, car la couleur lui apparaît avoir des effets positifs et heureux pour sa compagne, ceci tout en disant regarder le cadavre. Il fait alors des travaux pour préparer la peinture de l'appartement. Pendant ce temps, leur fils d'un an est dans sa chambre. Monsieur D... est persuadé que l'enfant, même s'il l'entend pleurer, est en sécurité, protégé par des anges. Il dit qu'il écrit sur le dos d'une photo de sa femme « *On veut que ce soit Hassan qui prenne l'enfant et qu'il aille partout avec lui* » suivi du nom de sa femme et du sien.

... Il a neigé, j'entendais le bébé pleurer, il est avec les anges, sur une photo j'ai marqué quiconque adopte un enfant sera au Paradis, j'attendais de mourir, elle était vivante, elle m'entendait, j'avais du caca partout et là ils m'ont retrouvé, les pompiers, je ne comprenais plus parce que pour moi je ne devais plus être là, j'avais ouvert les robinets.

... Je me suis couché à côté d'elle, persuadé que j'allais partir. » Les pompiers ont retrouvé Monsieur D... prostré à côté du cadavre qui se décomposait.

Monsieur D... a bénéficié de l'article 122-1 alinéa 1, sollicité à l'unanimité par l'ensemble des experts sollicités lors de cette affaire. Un non-lieu a été prononcé en 1997. Depuis le passage à l'acte, Monsieur D... est resté hospitalisé en H.O. Il a pu à un moment bénéficier de congés d'essai. Nous avons rencontré Monsieur D... à l'occasion d'une troisième admission en U.M.D. Auparavant, il avait été hospitalisé une première fois fin 1996, sur une période d'un an, à la suite de l'homicide et devant la présence de troubles dissociatifs et productifs, d'une labilité thymique chez un patient refusant une prise en charge chimiothérapique durant son incarcération. L'hospitalisation confirme le syndrome dissociatif avec syndrome d'influence, les délires de thématiques mystiques d'envoûtement et d'interprétations, ainsi que l'émotivité à l'abord de la mort de sa femme et l'idéation d'idées suicidaires. Il est rapidement stabilisé en quelques mois, après une courte période traitement antidépresseur, et la mise sous neuroleptique retard.

La deuxième admission en U.M.D. date de 1999. Elle a duré également un an. Elle a été sollicité devant les démarches de Monsieur D... pour avoir la garde, en dépit de la déchéance de ses droits parentaux, du premier enfant qu'il a eu en 1991. Il a de nouveau été hospitalisé quelques mois, en 2005, devant l'absence de remise en question sur son passage à l'acte initial et devant la suspicion d'un délire persécutif sur le personnel soignant. Lors de nos entretiens, nous avons été interpellé par la capacité de cet homme à anticiper les motifs des entretiens. En ce qui concerne l'homicide, bien qu'il ait pris conscience de la gravité de son acte, il ne peut associer d'affect à son geste. Sans accès conscient à la culpabilité, il dit « *Je suis coupable mais pas responsable* ». Il reste très réservé à l'évocation du passage à l'acte. Monsieur D... dit avoir accepté la mort de son amie « *quand quatre musulmans ont fait la prière pour la purifier de tous ses péchés.* » Le jour où nous l'interrogeons sur le fait qu'il ait pu manger le placenta ici de l'accouchement, il répond ne pas s'en souvenir, sans dénier le fait. Nous croyons

d'autant plus Monsieur D... a avoué pour la première avoir subi des violences sexuelles de la part d'un adulte, qui ont duré quelques années et qui ont débuté quand il avait 8 ans. Ces agressions se déroulaient au Maroc, lorsque la famille y retournait pour passer ses vacances. Il dira, en parlant de sa femme, « *La dernière fois, quand vous m'avez dit que j'avais introduit ma main son vagin, j'ai tout de suite pensé à ça.* » Monsieur D... dit n'avoir jamais osé parler de ces agressions, il ne voyait à qui il pouvait le dire. Il n'envisageait pas son père car à l'époque il était très sévère et le battait. Près de dix ans après les faits, Monsieur D... reconnaît avoir des doutes sur sa maladie, il dit « *j'ai arrêté de délirer seul, en prison... sans médicament* ». La qualité des entretiens lui permettent de nous poser la question « *Vous pensez que je suis psychotique ?* ». Les infirmiers rapportent « *qu'il était très mal* » durant les jours suivant cet entretien, répétant que le docteur lui a dit qu'il était psychotique. Monsieur D... reconnaît et préfère probablement accepter d'avoir eu un moment de folie lors de la mort son amie, mais ne se perçoit pas comme pouvant être malade mental. Cependant, il ne s'oppose pas au traitement prescrit, il semble concevoir les différentes mesures en rapport direct avec les circonstances de la mort de sa femme. Il poursuit cependant des projets de réinsertion par la musique. Monsieur D... bénéficie d'une famille étayante, en particulier avec un frère travaillant dans le milieu médical. Il termine notre dernier entretien en décrivant la peur de la folie qu'il a eu en voyant son frère et sa sœur devenir fous.

Lors de son retour, l'équipe traitante a confirmé l'attitude observée en U.M.D, d'un patient représentant la force tranquille du pavillon, et qui en pavillon d'admission bénéficie pour cela d'une certaine aura par les autres patients. Monsieur D... nous a quitté en période de Ramadan, qui n'a rien changé à ses habitudes pavillonnaires, Monsieur D... continue à pratiquer de la guitare. Il a demandé à prendre des cours particuliers, et pratique de cet instrument à un très bon niveau.

3.3.4 Le cas de Monsieur E...

En octobre 2000, un boucher de 52 ans tue sa fille unique de 14 ans, avant de la dépecer, manger une partie de son foie et de son cœur et d'éparpiller les restes de son cadavre en bordure de deux rivières.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur E... est né dans le sud-est de la France en 1950. C'est l'aîné d'une fratrie de sept. Le père est chauffeur livreur.

Monsieur E... grandit dans une atmosphère tendue à cause de la sévérité paternelle. Le père boit. Monsieur E... est son souffre douleur. Il explique qu' « *il prenait pour les bêtises de ses frères et sœurs* ». Monsieur E... dit que son père « *faisait peur à tout le monde* ». Il buvait. En vieillissant, il a développé une maladie cardiaque. Monsieur E... décrit une mère également à la santé fragile, malade du cœur et hypothyroïdienne. Femme au foyer, elle a travaillé comme femme de ménage jusqu'à sa naissance. Il la dit à la fois « *nerveuse* » , « *gardant tout pour elle* » et « *qui frappait pourtant plus fort que le père* ». Monsieur E... livre lors des entretiens un souvenir qui a marqué son enfance. Lorsqu'il avait sept ans, sa mère a attendu son père au seuil de la porte en jurant qu'elle allait le tuer, et quand le père est rentré, elle a caché le couteau. Jusqu'à l'âge de six sept ans Monsieur E... relate des troubles énurétiques et encoprésiques nocturnes et diurnes où il « *se faisait sur lui en plein jour à l'école* ». Il raconte qu'il a failli être retiré à ses parents après l'intervention d'assistantes sociales, mais qu'il y a eu « *un mieux* ». Monsieur E... relate une série de fugues à l'adolescence, parce qu'on le rebattait, et où il était rattrapé par la police.

Monsieur E... garde une image plus positive de ses deux grands parents paternels qu'il a connu, en particulier de sa grand-mère dont il dit qu'il était bien aimé.

Monsieur E... dit avoir été violé à l'âge de 12 ans par deux ferrailleurs à qui il venait vendre des rebuts ménagers. « *Un jour d'ivresse, ils ont sorti le couteau* ». Il dit que les ferrailleurs l'ont abandonné après avoir abusé de lui. Monsieur E... n'a pas osé en parler par peur de la réaction de son père. Monsieur E... a appris lors de son service militaire que les deux ferrailleurs étaient morts dans leur maison lors d'un incendie, et qu'à cette époque, il avait pour projet d'aller les tuer et qu'il a « *toujours la haine de ne pas les avoir exécutés lui-même* ». Cependant, Monsieur E... reste convaincu d'avoir réussi à les tuer « *par télépathie tellement que je pensais fortement à eux et souhaitais leur disparition sans savoir où ils étaient* ».

Monsieur E... quitte l'école à 13 ans après avoir redoublé deux fois le primaire. Son père convoqué décide de le mettre en apprentissage. Il part en apprentissage chez un pâtissier, un électricien, un boucher où il y reste un an sans contrat puisqu'il n'a pas l'âge. Il raconte qu'à cette époque ce métier ne lui plaisait pas car le sang le dégoûtait et lui faisait peur et qu'il n'aimait pas découper la viande. Il serait alors devenu végétarien durant des années, ayant été très impressionné d'avoir vu à 14 ans, les bêtes tuées aux abattoirs. Parallèlement, Monsieur E... dit qu'à cette époque, il aimait monter les chevaux et qu'il se payait quelques heures d'équitation dans une écurie privée. Il aurait voulu devenir jockey.

À 16 ans, il fait une tentative de suicide en essayant de scarifier les deux avant-bras. « *J'en avais marre, je voulais mourir* ». Il débute à cet âge-là une appétence pour le cannabis. À 19 ans, il débute une toxicomanie à l'héroïne. Deux de ses frères connaîtront aussi la toxicomanie. L'un d'entre eux sera emprisonné pour proxénétisme sur sa femme.

Il relate une première condamnation lorsqu'il était encore mineur à deux mois de prison avec sursis pour avoir volé son patron, et que son père avait fait trois mois de prison dans cette affaire pour recel. Monsieur E... continue à travailler avec son père comme manœuvre manutentionnaire. À 18 ans, Monsieur E... quitte le domicile familial en devançant l'appel sous les drapeaux. Sur les conseils de son père, il choisit le train pour apprendre à conduire, mais il fait son service dans l'infanterie. Il y reste un peu plus d'un an. Il quitte l'armée après avoir été puni pour le vol du portefeuille d'un camarade. Interrogé sur cet acte, il explique qu'il n'osait pas demander de l'argent à son père. « *J'avais rien et mon père en avait déjà pas pour lui. J'allais pas lui en demander...* » À 20 ans, il est steward à la S.N.C.F. pendant 6 mois. Puis il connaît alors une période de vagabondage. Il traverse la France et l'étranger. Il effectue plusieurs petits boulots (manœuvre, maçon, carreleur, électricien, agriculteur...) puis reprend son métier de boucher. En 1971, Monsieur E... a 21 ans. Il vole, alors qu'il n'a pas le permis, une deux-chevaux et il a un accident de la route où il reste quelques temps dans le coma. Il est alors transféré à cette époque dans l'hôpital d'une prison où il est incarcéré durant six mois. Monsieur E... a connu au total 7 années d'incarcération. En 1972, la première fois, pour une incarcération de douze mois pour usage de stupéfiant. En 1975, Monsieur E... est incarcéré pendant 2 ans pour usage et vente de stupéfiants. On note également une incarcération de deux ans pour fusillade, et le reste, suite à des interpellations pour

vols, stupéfiants, atteintes aux biens, condamnations consécutives de sa toxicomanie. Monsieur E... se justifie en disant « *J'étais sous l'emprise de la drogue* ».

En 1978, Monsieur E... est hospitalisé pour la première fois en psychiatrie. Son séjour durent dix mois. On note à cette époque des troubles obsessionnels. Il confirme cette hospitalisation en disant qu'il avait été hospitalisé parce « *il avait les nerfs fragiles, avait des flashes et était mal* ».

À sa sortie, il poursuit une poly intoxication mêlant alcool, héroïne et cannabis. Un suivi de secteur commence en 1980, pour alcoolisme et trouble psychotique. Il est décrit comme ayant une « *Vie très ritualisée, une rigidité de la pensée avec parfois des idées de persécution, une grande froideur affective* », se présentant à l'équipe comme « *quelqu'un de très fermé, verbalisant peu.* » Sous neuroleptique retard, il est régulièrement hospitalisé lors de bouffées d'angoisse ou d'alcoolisation. En 1997, il intègre un appartement associatif.

Monsieur E... entre des petits boulots en intérim et des hospitalisations en psychiatrie, fait la connaissance en 1980 de sa femme. Il a 30 ans. Elle en a 23 ans. Monsieur E... avant cette rencontre ne relate pas de trouble particulier de la sexualité. Il a débuté sa vie sexuelle à 15 ans, a déjà connu quelques aventures. De cette union naît deux enfants, un garçon G... en 1982, et une fille F... en 1986. La mère des enfants est malade et doit être hospitalisée après chaque naissance pour psychose puerpérale. Elle quitte Monsieur E... en 1992, six mois près leur mariage. Le couple n'ayant pas résisté aux difficultés financières et à l'attitude de cette femme qui part chercher refuge chez des gitans, et tombe enceinte d'un d'eux. Les deux enfants sont placés. Désabusé, Monsieur E... dit se rappeler que ses parents lui avaient dit que cette fille n'était pas pour lui.

Au moment des faits, Monsieur E... n'avait pas revu sa fille depuis un an. Il avait arrêté volontairement son traitement depuis six mois à cause d'une impuissance qui le préoccupait car il venait de refaire sa vie avec une femme de presque vingt ans sa cadette. Un mois avant les faits, il avait pris deux fois de la datura séchée. Monsieur E... consommait au moment des faits, de fortes doses de cannabis (vingt à trente joints soit 15 grammes par jour) et de l'alcool (3 litres de vins rouges par jour), et il dit que sa fille lui a donné des acides...

Interrogé au moment de son interpellation, il dit avoir agi en pensant que sa fille était possédée par le démon. Il lui a fait boire du LSD dans un verre afin de pouvoir la tuer et pour la sauver de l'influence démoniaque. Il justifie son geste en disant que sa fille se

prostituait, comme l'une de ses tantes, dont son mari et frère de Monsieur E... a fait de la prison pour proxénétisme. Il dit avoir agi sous l'emprise de la drogue et que ça lui a permis de « *se libérer du corps* ». Monsieur E... explique que « *c'est la prise de drogue qu'elle m'a mis dans mon verre de vin* ». Monsieur E... explique que depuis un an, il se doutait, elle avait changé. « *Elle se prostituait, fumait du haschich et buvait de la bière. Elle me l'avait dit* ». Il en avoir parlé à sa fille « *mais ça a été très violent car elle connaissait un garçon qui n'était pas pour elle* ».

Sur le passage à l'acte proprement dit, il raconte aux experts : « *Après, elle m'a frappé et j'ai vu la bête.* »

... *J'ai vu comme un monstre et j'ai frappé.*

... *Elle m'a frappé à l'oreille, et là j'ai donné deux coups de tournevis.*

... *Je l'ai coupé en morceaux, je ne sais pas pourquoi.*

... *Je l'ai tuée parce que ma fille m'a dit : « Je t'ai fait une surprise. » et certainement, elle m'a mis des trucs dans mon verre ; parce que moi, j'avais des bouffées de chaleur ; j'ai ouvert ma fenêtre et le sol montait au niveau de ma fenêtre ; je n'étais pas bien. Elle a hurlé, elle m'a mis une gifle ; je me suis donné un coup de tête contre le mur et quand je me suis approchée d'elle, elle m'a dit : « Je ne suis pas G... (son frère) ». Je ne sais pas pourquoi elle m'a dit ça ; parce que lui, peut-être il se laisse faire ; il est faible. Elle riait, elle m'a mis une gifle dans l'oreille et quand elle a voulu recommencer, j'ai saisi le tournevis qui était sur la table et j'ai attaqué dans la poitrine. Là, je ne savais plus quoi faire, j'ai pas réalisé ; c'était plein de sang ; quand j'ai vu ce que j'avais fait, je l'ai coupée en morceaux. J'ai gardé la tête et j'ai jeté le corps dans la rivière ; les morceaux de son corps ; je voulais garder le crâne.*

Monsieur E... explique : « *J'ai tué la bête... Je l'ai exorcisée car elle était possédée ; elle était possédée par un démon parce que la bête que j'ai vue, ce n'était pas ma fille ; c'est les anciens articles que j'avais lus ; à la télévision, ils mangeaient une partie des êtres possédés.* »

... *Je l'ai sauvée car elle était démoniaque. Le physique est mort mais son âme est sauvée.*

... *Ma fille est près de Dieu parce que je l'ai exorcisée.* » Il affirme qu'il était très attaché à sa fille, le justifie en disant, « *C'est la seule fille que j'avais.* »

... *J'ai tué le démon. Elle est auprès de Jésus, elle est libérée.* » Il dit repenser souvent que sa fille « *avait changé de visage* », et que maintenant il rêve d'elle tous les jours. Il

revoit le visage de sa fille associé au visage de sa grand-mère paternelle, « *cette grand-mère m'aimait beaucoup* ».

Il reconnaît des actes d'anthropophagie. « *J'ai mangé une partie de son foie et de son cœur, le lendemain ; parce que ça c'est passé du jeudi au vendredi ; vendredi, j'ai mangé le cœur et le foie et il m'en restait pour le soir et le reste je l'ai jeté, car il y avait trop de foie ; c'était trop gros*

. Il fournit une description factuelle sur le goût et la cuisson des parties du corps.

Interrogé sur le fait qu'il voulait garder la tête, Monsieur E... répond : « *Je voulais garder la tête ; je ne l'avais pas enterrée ; j'ai mis des cailloux dessus. Je l'aurai enterré et je serai venu la voir. Le corps, ça ne set à rien ; il se faisait manger par les poissons : la tête, je voulais la conserver ; avec les mois, ce serait devenu un squelette et je l'aurais caché ; je l'aurais installé chez moi, dans un placard, sous verre pour la protéger*

.

Interrogé sur les faits durant sa détention, en 2001, Monsieur E... n'a toujours pas pris conscience de la gravité de son acte et menace à ceux qui lui feraient des reproches « *d'arracher l'œil (d'un co-détenu) avec une fourchette, si on me cherche*

.

Monsieur E... dit qu'il s'attendait à être arrêté par la police « *je serais attrapé après avoir jeté les morceaux*

. Il reconnaît avoir dispersé les morceaux du corps pour ne pas être arrêté, parce qu'il avait déjà fait beaucoup de prison, et reconnaît de même avoir nettoyé chez lui pour faire disparaître les traces de son crime, tout en reconnaissant avoir voulu garder le crâne.

Pour Monsieur E... « *Maintenant, le démon est en moi*

, mais il répond qu'il ne se tuerà pas mais qu'il faut le faire pour qu'il soit sauvé et que « *ça peut attendre la mort naturelle*, et qu'il n'a pas d'inquiétude à avoir été pénétré par le démon en mangeant le cœur et le foie car il dit « *je lis la bible, je suis croyant*.

... *Moi, je prie tous les jours, Dieu est puissant, le démon est un ange à coté de Dieu. Si je dois mourir, je me tuerai.* » Monsieur E... reconnaît avoir pensé à se jeter par la fenêtre après avoir tué sa fille mais qu'il a réfléchi et n'a pas voulu perdre son âme.

En 2002, un non-lieu est prononcé. Il intègre cette même année une U.M.D. où il reçoit des soins une année durant. Monsieur E... critique son geste mais ne le remet pas en cause. Les praticiens ne notent pas d'effervescence psychotique, quelques épisodes anxiodepressifs de courtes durées. Durant son séjour, Monsieur E... demande à consulter son dossier médical pour connaître le diagnostic afin de « *prouver qu'il n'est*

pas schizophrène ou paranoïaque ». Monsieur E... reconnaît simplement sur le plan psychiatrique un état dépressif. Monsieur E... quitte les U.M.D. pour intégrer une U.M.A.P. (ancienne appellation des actuelles U.S.I.P., Unité de Soins Intensifs en Psychiatrie). Puis, devant le refus des autorités locales en faveur d'un retour dans son C.H.S d'origine, Monsieur E... est hospitalisé en service pénitentiaire, avant de pouvoir être transféré en 2004 dans un établissement d'accueil en dehors de la région où à ce jour, il est toujours hospitalisé en H.O. Actuellement, Monsieur E... évolue sur un mode de vie ritualisé, il élabore peu en entretien, n'exprimant pas de projets ou de réflexion quant à son passage à l'acte.

3.3.5 Le cas de Monsieur F...

En octobre 2003, dans un hôpital périphérique, un homme qui se promène dans les couloirs de l'étage de chirurgie, s'introduit précipitamment dans la chambre d'un patient en repos. Muni d'un couteau, il porte des coups à la gorge et de tente de boire le sang des plaies. Les cris de la victime font venir les soignants qui maîtrisent l'homme et appellent la police.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur F... est né en 1968 dans l'Est de la France, où il a toujours résidé. Ses parents d'origine italienne. Monsieur F... grandit dans une famille où l'on parle italien à la maison. C'est le cinquième d'une fratrie de huit enfants. Son père est ouvrier, sa mère est femme au foyer. Il dit avoir eu « *une belle jeunesse* » en dépit de revenus modestes et d'un père dont il dit qu' « *il buvait un peu... mais il était bien quand même si il gueulait beaucoup mais nous tapait pas* ». Il mentionne, en parlant de son père, « *On ne s'est jamais compris depuis ma naissance.* », et parle par ailleurs d' « *un conflit de culture* ».

À l'école, Monsieur F... dit qu'il aimait jouer, un peu moins travailler. Il est décrit à cette époque par sa famille comme « *hyperactif* ». Il redouble sa cinquième, puis il est orienté vers un C.A.P. métallier. Monsieur F... décrit à la fin de son adolescence, vers 17 ans, une entrée dans la délinquance. Avec des copains, il vole des postes de radios dans les voitures, puis une moto. En 1986, Monsieur F... débute un parcours addictif durant son service militaire, en commençant à « *picoler et fumer des joints* ». En 1987, durant une permission, il est victime d'un accident de voiture où il se fracture le crâne. Il est nécessaire de le transférer à Paris. Monsieur F... dit s'être rétabli et ne pas présenter de séquelle. Il raconte qu'à 19 ans, il a quitte durant quelques mois le foyer parental après s'être fâché avec son père, puis qu'il est revenu parce que sa mère le souhaitait.

Monsieur F... reconnaît une dépendance aux drogues dures à 20 ans. Dans le cadre d'une polytoxicomanie, il consomme de l'héroïne et la cocaïne, et cannabis. Il explique cette appétence par un contexte de voisinage, disant que dans le quartier, la plupart des jeunes sont toxicomanes. « *Au départ, on était en bande et on fumait des joints, et après on a pris de l'ectasy, du LSD, de la coke, de l'héroïne, et je suis tombé dans la drogue.* » Il signale que son père ne supportait pas ce comportement. « *Quand il me*

voyait ne rien foutre ou me défoncer, y gueulait. ». Il mettait à la porte son fils. Mais Monsieur F... finissait toujours par revenir à la maison.

La famille décrit un garçon qui est resté dans la maison, comme deux de ses autres frères, mais qui, bien que toxicomane a toujours su gérer ses comptes personnels. Monsieur F... n'a jamais vécu en concubinage. Il dit avoir eu une relation de sept années avec une femme, mais ils se séparaient à cause de la drogue et ça n'a pas duré. Il commente, « *J'étais instable partout* ». Dans la vie civile, Monsieur F... travaille épisodiquement dans un grand nombre d'entreprises, et justifie cette instabilité par sa toxicomanie. En 1994, il est incarcéré six mois pour trafic de stupéfiant. Il relate à cette période, où il a tenté de se sevrer seul de l'héroïne, un épisode délirant. « *Quand j'ai été incarcéré en 1994, j'ai arrêté la came. Durant quelques jours, j'ai été persuadé que je quittais la prison la nuit, que je m'évadais et que le jour je réapparaissait en prison.* »

On note des hospitalisations en psychiatrie, en août 1995, juillet 1998, mars 2003... suite à des épisodes d'auto ou d'hétéro-agressivité. Monsieur F... est hospitalisé en H.O. ou en H.D.T. à la demande du père, qui le ramène à la maison après les hospitalisations. Il est entre temps suivi en ambulatoire par une structure de soins pour toxicomanes où on lui prescrit en 1996 un traitement substitutif aux opiacés qu'il prend irrégulièrement. « *Je prenais de l'héroïne et si j'avais pas les moyens, je prenais le Subutex® .* » D'autre part, les somaticiens le suivent pour une hépatite C.

Sa famille nous décrit un changement de caractère remontant à deux ans avant les faits. En 2002, il cesse son activité de métallier. Jusqu'ici il maintenait une activité bien qu'irrégulière avec les boîtes d'intérim. En octobre 2003, il dit « *J'allais mal, j'arrivais pas à arrêter la dope...* » Il déclare avoir arrêté l'héroïne deux mois avant les faits, après une cure de trois semaines.

La famille de Monsieur F... décrit des troubles du comportement quelques semaines avant l'agression : il regardait beaucoup les documentaires animaliers, se prenait pour un loup, devenait menaçant. Il restait des heures sur le canapé prêt à bondir. À la maison, ils avaient vraiment peur de lui. « *On l'avait déjà connu pas bien à cause de la drogue, mais comme jamais comme ça !* » Ils confirment l'agression de la belle sœur la veille de l'agression. La veille de son passage à l'acte, il tente d'agresser sa belle sœur en faisant irruption dans sa chambre. Son père serait intervenu avec un couteau avant d'appeler la police. Interrogé à ce sujet Monsieur F... répond : « *Je m'amusais à faire peur à ma belle sœur... Elle s'est enfermée dans la chambre parce que je lui avais fait*

un bisou, j'ai cassé un carreau pour m'expliquer avec elle... Je voulais pas lui faire mal. D'ailleurs, les gendarmes sont venus et sont repartis. » Il reconnaît cependant, avec une certaine gêne, qu'il aurait souhaité une relation sexuelle.

Chassé de chez lui, il erre dans les différents villages alentours « *à la recherche de quelqu'un* » qu'il connaissait, sans préciser qui. Il cherche la nuit à se réfugier dans les cages des immeubles où il « *attendait* ». Il dit « *J'avais faim mais je n'arrivais pas à manger. Ça sentait la merde, la nourriture avait un goût de merde... en mangeant quelque chose de sucré, j'a eu des frissons.* » Le matin, selon ses dires poussé par la soif, il se rend à l'hôpital une première fois car il y a un distributeur de café, mais il est en panne. Il se rend alors, à son ouverture, au centre d'aide pour toxicomanes où il boit un café. Il dit n'avoir pu rien manger. L'infirmière qui le rencontre le décrit comme à ce moment là « *fatigué, dépenaillé* » mais plutôt calme et sans aucune agressivité.

Il explique qu'ensuite il s'est « *fait un film* » en se rappelant un documentaire sur les guerriers Masaï où il a vu qu'ils égorgaient un boeuf qu'ils avaient chassé pour boire son sang. Il explique qu'il était persuadé de ne pouvoir se nourrir qu'avec du sang.

Il repart en direction de l'hôpital général pour chercher des poches de sang des transfusions sanguines. N'en trouvant pas, il se souvient qu'en passant il a vu au deuxième étage, une personne âgée alitée. « *J'ai vu le bonhomme, fallait que je l'égorge pour boire son sang* ». Il raconte qu'il est passé à l'acte comme dans un rêve, que tout lui semblait irréel, ne décrit pas la scène mais commente « *les gens savaient que j'étais mal... ils me poussaient à continuer, ils savaient ce qu'il se passait dans sa tête, ils connaissaient mes pensées* ».

Interrogé quelques semaines plus tard par le juge d'instruction, Monsieur F... est incapable de donner une explication rationnelle à son geste, sinon qu'il était en état de manque d'héroïne et qu'il avait été également perturbé par son expulsion du domicile familial après qu'il s'en eut pris à sa belle-sœur. Il exprime des regrets, sans toutefois paraître percevoir la gravité de son geste. Hospitalisé en psychiatrie, Monsieur F... transféré en U.M.D. Pris en charge de novembre à mai 2004, il dit être « *revenu à lui* » lorsqu'on lui a donné un traitement (neuroleptique) qu'il supporte bien.

Un non-lieu est prononcé en 2004. Monsieur F... n'a jamais exprimé à notre connaissance de préoccupations sur ce qu'est devenu sa victime, malgré nos suggestions. Il évite d'aborder le passage à l'acte, résumant les faits en disant : « *Je me suis joué un film* ». Il exprime des projets d'avenir conventionnels, comme arrêter la

drogue, trouver un travail, prendre un appartement avec l'aide de ses sœurs. Il aimerait également retourner vivre chez ses parents. Monsieur F... est encore à ce jour toujours hospitalisé en psychiatrie dans son secteur d'origine en H.O. L'an dernier, en début 2005, il a fugué de l'hôpital. Durant une semaine, Monsieur F... est parti avec un autre toxicomane à Maastricht, en Hollande, où il a replongé dans la toxicomanie, puis il est revenu. Ses parents l'ont retrouvé chez eux alors qu'il sortait de la douche. Ils l'ont de suite ramené dans son pavillon de secteur. Les parents de Monsieur F... n'envisagent aucunement, qu'il puisse revenir revivre chez eux.

3.3.6 Le cas de Monsieur G...

En juillet 2004, un meurtre secoue une prison de la province française. On peut lire dans différents journaux qu'un détenu qui purgeait une peine de trente ans pour meurtre a agressé un autre co-détenu pour lui manger la cervelle.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur G... est né en 1968 au Maroc. C'est le troisième enfant d'une fratrie de sept. Un de ses frères est décédé au Maroc. Fils d'immigré, sa famille a suivi le père. Son père est conducteur d'engin. Selon ses dires durant son enfance, aucun de ses deux parents n'étaient très sévères. Sa mère est femme au foyer. Monsieur G... dit qu'enfant, sa mère était très nerveuse, et qu'encore aujourd'hui « *elle a des crises, elle souffre elle devient jaune et elle tombe par terre* ». Il dit qu'elle est diabétique. En 1979, Monsieur G... découvre la France pour y vivre. Il est âgé de 11 ans. Il apprend le français à l'école française. Monsieur G... poursuit une scolarité jusqu'en troisième C.E.S. puis, s'oriente vers un apprentissage en boucherie, éplucheur désosseur avec des stages en alternance sur une durée d'un an puis avant la fin de cette formation, il se réoriente vers le métier de manœuvre maçon. Il arrête l'école à 16 ans, après différents stages sans obtention de diplôme (boucherie, voierie, espaces verts). Monsieur G... remonte les débuts toxicomanie aux drogues dures vers ses 17 ans. Il consomme quotidiennement plusieurs toxiques dont principalement l'héroïne, l'alcool et le cannabis. Il travaille au noir pour des bouchers, fait des boîtes d'intérimaires. Il est incarcéré pour la première fois à l'âge de 17 ans, en 1985 pour vol. En tout il sera condamné à huit reprises pour des bagarres ou des vols de véhicules. À sa majorité, Monsieur G... reste de nationalité marocaine. D'un point de vue sentimental, il dit avoir eu des copines avec qui il a parfois vécu avec. Il répond avoir une fille, née en 1988, qu'il n'a pas reconnu. En 1994, Monsieur G... est accidenté lors d'un vol de mobylette. Traumatisé du crâne, il perd connaissance et doit être hospitalisé. En 1995, Monsieur G... est hospitalisé pour la première fois en psychiatrie, dans les suites de violence intrafamiliale où il s'en prend physiquement à sa mère. En 1996, il est de nouveau hospitalisé pour des agitations clastiques. À ces remémorations Monsieur G... explique : « *J'ai cassé la fenêtre chez mes parents...* » Cette même année, Monsieur G... débute un traitement de substitution sous buprénorphine, Subutex®.

En 1997, c'est le premier passage à l'acte meurtrier. À cette époque, Monsieur G... vivait chez ses parents et faisait un stage d'alphabétisation. Dans les faits, Monsieur G... explique « *Le gars, je le connaissais de vue, il m'a demandé en passant du shit, je n'en avais pas, il m'a donné un coup de boule, on s'est traîné un peu par terre, j'ai vu qu'il sortait quelque chose, j'avais un couteau dans la poche, après je lui ai donné des coups. J'ai pensé que c'était lui ou moi, après j'ai pris une voiture, j'ai fait sortir un gars de dedans et j'ai atterri là où il fallait atterrir...*

... *Cela aurait été un autre cela aurait été pareil, tout ça parce que j'avais la rage, après j'étais inconscient, personne ne fait rien pour moi, j'ai mal aux poumons, c'est depuis l'accident de voiture, ça m'avait choqué, après on m'a donné tort.*

... *Il me cherchait pour du cannabis et moi j'en avais pas, il voulais mes sous, les 2000 francs de ma poche. Il me fouillait, il me tapait. L'argent que j'avais sur moi j'allais pas lui donner, sans m'en rendre compte, je lui ai donné un coup de couteau, un laguiole et après je me rappelle pas. Je lui ai donné un coup de couteau en premier, une femme disait « arrête », je continuais, je me rappelle plus. Il y a eu des souvenirs quand j'ai lu le journal, je me suis rendu compte que c'était moi qui avait tué. J'ai eu peur et il m'a tapé, il m'a ouvert la lèvre. »* Durant l'agression, la victime subit quinze coups de couteaux, est éviscérée et des cotes lui sont ôtés. La semaine avant les faits, Monsieur G... relate que sa consommation de cannabis avait augmentée. Il reconnaît aussi avoir consommé avant les faits un comprimé de Traxène® et du Subutex®. L'enquête apprend que durant la semaine précédente, Monsieur G... aurait manifesté des troubles du comportement : agitation, vécu persécuteur, crise d'angoisse, agressivité. Resollicité à notre demande en juillet 2004 puis en janvier 2005 sur ses intentions, Monsieur G... répond : « *J'avais ma copine qui m'attendait. Deux personnes m'ont agressé. Une s'est sauvée et l'autre m'a agressé avec un couteau. Ils disent que je l'ai ouvert et que je l'ai mangé... »* Interrogé sur l'acte d'écrasement de la victime, Monsieur G... explique « *Je voulais l'humilier ».*

Monsieur G... est incarcéré en 1997. En 2000, il est transféré dans un centre pour délinquants condamnés à de longues peines. Il y est décrit par les surveillants comme « *un détenu hyper tranquille* ». Durant sa détention, Monsieur G... présente plusieurs épisodes délirants, associés à des hallucinations auditives, régressives sous traitement neuroleptique, mais qu'il demande à interrompre en raison d'effets secondaires. Monsieur G... confirme durant son hospitalisation des hallucinations auditives

présentes depuis son incarcération en 2000. « *Les voix me disaient de mettre du papier à cigarette dans les oreilles...* »

En 2004, c'est le second meurtre. Les témoins de la scène décrivent une journée d'incarcération sans particularité, où les différents acteurs de la scène jouent ensemble aux cartes durant l'après-midi. Il est 19 heures. La distribution des repas s'achève. Dans les deux dernières cellules, il y a Monsieur G... et un autre prisonnier. L'ambiance est calme. Un des surveillants ouvre les cellules de ces deux personnes aux auxiliaires. V..., la victime, pousse le chariot devant l'entrée. Monsieur G... se tient debout devant la porte. Subitement, il regarde V... et d'un seul coup, il lève le bras et porte un coup violent sur la tête de la victime avec un objet, un cendrier confectionné à partir d'une boîte de chicorée. Le choc fait un bruit sourd. Ensuite, tout va très vite. Le co-détenu de la cellule d'en face essaye de s'interposer, « *Arrête, Arrête !* ». Monsieur G... le frappe violemment à la tête et le roue de coups. Le co-détenu se réfugie dans sa cellule en tirant sur sa boîte aux lettres pour s'enfermer. Monsieur G... se dirige vers un surveillant pénitentiaire qui se défend en lui donnant un coup de pied au ventre. Les surveillants se retirent et cloisonnent le lieu. Monsieur G... se met à quatre pattes et frappe V... au ventre puis cesse et laboure avec ses dents le cuir chevelu. V... gît sur le sol. Monsieur G... arrache de ses dents un morceau de chair qui provient de la plaie de la tête. Il tient sa tête et retire de la matière avec ses mains et la porte à sa bouche. Les surveillants qui réapparaissent et lui ordonnent de se retirer « *Fous le camp, dégage, laisse* ». Monsieur G... se redresse, obéit aux injonctions des surveillants qui l'isolent afin de pouvoir donner les premiers secours aux blessés. Le cendrier, aperçu parmi les débris et le sang, est écarté d'un coup de pied. La victime V... décède peu de temps après de ses blessures. Le co-détenu de la cellule d'en face est suturé à la tête. Interrogé dans les heures qui suivent, Monsieur G... s'explique : « *Dimanche après-midi, j'ai joué aux cartes dans le « gourbi », la salle d'activité. Il dit avoir joué avec la victime de l'homicide . « La partie de cartes s'est bien passée... Après la partie, j'ai regagné ma cellule et le surveillant m'a renfermé. J'ai entendu des voix. Il y avait des gens qui me faisaient du mal. Je sentais des douleurs partout. J'ai eu des accidents de voiture et de mobylette et je ne sais plus ce qu'il se passait. J'ai entendu des voix. J'ai ressenti des coups de couteau. Je me rappelle avoir tapé plusieurs fois avec un cendrier que j'avais dans la main ou quelque chose comme ça... Je sais pas. A chaque fois que je prenais un verre ou quelque chose, on me commandait dans ma tête. Je touchais n'importe quoi, je frappais. On me disait des choses : « Touche pas à ça. Fait pas ça. »* ». Interrogé s'il

avait un contentieux avec la victime, Monsieur G... répond « *J'avais pas de problème avec V... J'ai eu des problèmes avec personnes depuis que je suis là. Ça doit faire deux ans que je suis au B22... Je me rappelle juste avoir tapé V... je me rappelle que C... (le co-détenu) est rentré dans ma cellule après il est ressorti et je me suis retrouvé enfermé dans le gourbi plein de sang. Je crois que je me suis battu avec C...*

... *Je sais pas. J'ai entendu des voix, je suis sorti. J'ai frappé à la porte. Les voix me disaient « Frappe le avec ça. Frappe le avec ça. ». J'ai alors frappé avec le cendrier. Je crois que c'était le cendrier de ma cellule... Je me rappelle pas combien de fois j'ai frappé... Je me rappelle que j'a frappé V... plusieurs fois à la tête, peut être avec un cendrier... Je sais pas. Je me suis retrouvé dans un gourbi, plein de sang. Je me suis coupé à la main et au ventre mais je me rappelle pas comment... J'avais la main pleine de sang. Après, j'ai jeté plein de choses par la fenêtre de la pièce où j'étais enfermé. J'ai jeté des bouts de verre, des bouts de serviettes.* » Apelé à commenter ses faits, il répond : « *Je sais pas. C'était toujours des voix dans ma tête qui me demandait de faire ça... Je frappais sur la tête de V... Je tapais et je tapais. Il y a des gens en bas qui me criaient « Arrête, Arrête ». C'était des détenus qui criaient mais les voix dans ma tête me disaient toujours de frapper.* » Interrogé durant les mois qui suivent l'homicide, Monsieur G... explique : « *À 18 heures, on jouait au tarot. Je suis rentré dans ma cellule et quelqu'un s'est mis à parler, me disait de prendre ou de lâcher tel ou tel objet. J'ai frappé à la porte de ma cellule pour sortir ou prendre l'air. Ils sont venus pour me servir le repas. Je suis sorti et le premier c'était V... Je l'ai frappé avec un cendrier et je l'ai tapé à la tête. J'ai le souvenir de lui avoir touché la cervelle... J'entendais « Défend toi tape le. Il va te tuer.* »

Monsieur G... explique à propos de la victime : « *Il m'en voulait, il me regardait et mettait son couteau contre ma poitrine, me faisait rappeler pourquoi que j'étais là pour ça. « Tu veux un couteau ? » Il me le montrait en mettant la lame vers moi en jouant aux cartes* » « *Oui je le pense encore maintenant* ». Monsieur G... ne donne pas de raison particulière à ce qu'il lui en veuille. Monsieur G... relate, « *quand il était bourré, m'agressait au couteau. J'avais peur (de lui), peur qu'il me mette un couteau.* » À propos de la première incarcération en 1997, il dit se rappeler : « *Quand je suis tombé la première, j'ai aussi entendu des voix et je me suis retrouvé en prison.* » Il commente à propos de ses agressions : « *On dirait que quelqu'un me télécommande quand je suis en danger.* » Interrogé s'il entend souvent des voix, il répond : « *Non pas souvent, Je prends des médicaments et c'est pas grave. J'ai l'impression que*

j'accumule et que j'accumule des choses dans ma tête. J'entends des gens parler dans ma tête et ça me pousse à faire des choses. Quand je suis dans ma cellule, j'essaie de dormir ou de faire de l'exercice pour ne pas entendre ces personnes qui me parlent. »

Revenant sur les faits, il dit : « *Je me suis blessé au doigt au moment où je frappais avec le cendrier. J'ai porté mon doigt à la bouche et il y a du avoir un bout de cervelle sur le doigt et je l'ai avalé. J'arrivai pas à vomir, j'ai voulu l'enlever en m'ouvrant le ventre. »* Il décrit qu'un prisonnier qu'il connaissait, de l'étage en dessous lui criait : « *Mange lui la cervelle.* » Monsieur G... dit que quand il a réalisé ce qu'il avait fait, il a essayé de se faire vomir, puis n'y arrivant pas, il a tenté de se couper le ventre avec les bris d'un saladier. Il reconnaît qu'en incarcération, il consommait quotidiennement du cannabis. Il confirme avoir fumé le jour du passage à l'acte, « *Le Dimanche, j'ai fumé un joint* ». Monsieur G... banalise cette consommation. « *Je fume un peu le haschich à l'occasion* ». Selon lui, cette consommation est normale car il est Marocain et il est né avec cela.

Monsieur G... est transféré en U.M.D. dans les jours qui suivent l'homicide. Son admission confirme le contexte pathologique des mois précédents et du passage à l'acte. Les premiers contacts confirment un contact méfiant. Monsieur G... est réticent à aborder le passage à l'acte qui a motivé son admission. Dans les premières semaines de son admission, Monsieur G... est reçu en entretien pour une expertise psychologique, avec évaluation du quotient intellectuel. L'expert note au moment de l'entretien « *un syndrome d'imprégnation neuroleptique important* ». Il note un QI verbal, cotation homogène, avec un résultat à 65 ; un QI de performance à 51. Le QI général obtenu aux tests est à 56. Le RORSCHACH effectué note la présence de perséverations, qui témoignent de la non-observance de l'épreuve de réalité, en faveur d'une structuration psychotique. À cette époque, Monsieur G... ne parle d'avoir touché qu'avec son doigt, et après d'avoir de suite cherché à se faire vomir. Il spécifie « *J'ai le souvenir de lui avoir touché la cervelle* », Monsieur G... dit ne pas se souvenir avoir mangé la cervelle. Petit à petit, au cours de l'hospitalisation, les hallucinations acoustico-verbales disparaissent, les rires immotivés, puis les éléments interprétatifs de tonalité persécutrice. Le déni total de sa pathologie et les défenses projectives, où les « *autres* » sont dangereux à son égard et qu'il ne fait que de se défendre de face à leur agressivité, sont également beaucoup moins envahissants. Monsieur G... aborde le passage à l'acte qu'il minimise banalise, et où il ne se conçoit pas comme dangereux. Il admet à avoir

toujours eu tendance à ne pas prendre les neuroleptiques, et y préférer de la buprénorphine, du haschich ou des benzodiazépines. Parallèlement à son amélioration clinique, Monsieur G... se met à manifester des tentatives d'intimidation : « *Si vous me ne sortez pas je vais faire une connerie* ». Les observations notent au cours en début du deuxième mois d'admission, « *l'émergence de demandes exprimées sur un mode de chantage* (« *Si vous n'élargissez pas mes conditions de prise en charge, je vais commettre une troisième erreur* »), les 2 premières étant ses deux passages à l'acte criminel, il rectifie de suite qu'il s'en prendra plutôt à lui même. Met rapidement fin à l'entretien (ce n'est plus la peine de venir me voir), avant d'appeler les infirmiers pour s'excuser ». Fin novembre, il est surpris en train de faire semblant de prendre son traitement. Monsieur G... tentait de se confectionner un petit stock personnel de Tranxène®, constitué dans le but de « *mieux dormir* ». Par la suite, les différentes observations confirment des attitudes d'intolérance à la frustration à minima, une persistance à vouloir rester « *évasif et flou* » sur son passage à l'acte, à solliciter une baisse du traitement neuroleptique. Il finit par adhérer aux règles institutionnelles, et à ne faire plus parler de lui.

En été 2005, il est transféré dans une U.M.D. plus proche géographiquement de sa famille. Nous avons pu nous entretenir avec Monsieur G... lors d'une relation duelle, dix-sept mois après les faits et un mois après son obtention d'un transfert inter U.M.D. Monsieur G... tout en se prêtant à l'entretien, répond aux questions sans réticence franche, se contentant de répondre à la question posée sans s'étendre davantage. Il explique que des co-détenus le narguait avec des couteaux. Il explique la victime, qu'il nomme par son nom, l'avait menacé à plusieurs reprises, qu'il jouait avec son couteau lorsqu'ils étaient ensemble aux cartes et qu'il ne savait pas si c'était de réelles menaces ou pas. Monsieur G... dit que lorsqu'il a vu la victime se présenter devant la porte ouverte de sa cellule, il était persuadé qu'il avait ce couteau et qu'il allait lui faire la peau dans la cellule. Monsieur G... insiste pour dire « *Pour faire ce que j'ai fait, je n'étais pas moi-même.* » Il explique devant nos sollicitations à se remémorer que le co-détenu C... s'est approché au moment des faits, Monsieur G... dément qu'il se soit interposé. « *Non non, il s'est approché pour regarder.* » Il répond de même pour les gardiens. « *Eux aussi ils sont restés là à regarder. Si quelqu'un serait intervenu, je n'aurais jamais fait ça !* » Interrogé sur ce qu'il a fait lorsqu'il s'est retrouvé seul dans le gourbi, il répond que « *Non non, je n'ai pas essayé de me faire vomir. Oui, j'ai essayé de me couper le ventre.* »

Il évoque une enfance sans difficulté ni affect associé et ne détaille son pays d'origine qu'à l'évocation de son entrée dans la toxicomanie. Monsieur G... explique lorsqu'il rentrait « « *au bled* » *il n'y avait rien d'autre à faire que d'aller dans les cafés pour fumer et pour boire.* » Il ne connaît pas dans sa jeunesse de moment ou épisode de sa vie où il ait pu se sentir menacé ou en danger.

À l'évocation de sa paternité, Monsieur G... explique qu'il avait quitté sa copine et qu'elle ne lui avait pas dit qu'elle était enceinte, et que quand il l'a revu, elle avait une petite fille. « *J'ai même pas choisi le prénom.* » Monsieur G... dans une tentative à peine cachée de réassurance nous dit « *Je ne l'ai pas su à la naissance, sinon je l'aurai reconnue.* »

Monsieur G... remonte les débuts de ses premières hospitalisations en psychiatrie à 1994, toutes pour le même motif d'admission. Monsieur G... nous explique, « *après mon accident, je cassais tout à la maison* ».

Il dit avoir eu longtemps des séquelles algiques de cet accident de mobylette, et se souvient avoir eu longtemps mal « *à la tête, aux parties où je me suis pris le rétroviseur et aux genoux.* » Ce que nous pouvons peut-être mettre en rapport avec ses dires sur les explications d'algies diffuses qu'il a évoqué à plusieurs reprises lors du premier et du second meurtre. Monsieur G... nous relate un seul épisode de sa vie qu'il dit avoir été choqué par ce qui lui est arrivé à cette époque, en 1994, où après l'accident, il a dû rester plusieurs jours voire plusieurs semaines avec des drains et une sonde urinaire.

Monsieur G... a manifesté une participation active durant notre entretien à deux reprises. Lorsque Monsieur G... évoque sa lourde durée de peine. À l'évocation d'une soustraction d'années en réponse à ses dires, Monsieur G... dans une célérité d'esprit, fait un calcul en fonction de la peine de sûreté, de la remise de peine, et des années déjà passées en incarcération, et du résultat final de quelques années, qu'il nous demande de confirmer. Ne pouvant pas confirmer les années qu'il lui reste à purger, nous avons alors vu la lueur dans le regard de Monsieur G... s'éteindre.

Afin de préparer cet entretien, nous avions rencontré Monsieur G... une semaine auparavant pour nous présenter. Au début de l'entretien, Monsieur G... nous a correctement reconnu, et nous avons pu plus commodément initier l'entretien. À la fin de l'entretien, Monsieur G... semblant, vu notre intérêt, répond sans que nous mettant un mots sur le fait mais que semblions bien parler de la même chose « *Je n'ai pas envie d'en parler : J'ai mal à la tête quand j'en parle... Ah ! Vous êtes médecin ! Oui, Si j'en*

parle, après j'ai des flashes, je dors mal... Est ce que vous pourriez me prescrire quelque chose en plus ? Du Stilnox®. J'ai déjà du Théralène®. Ça suffit pas » .

Monsieur G... poursuit actuellement son hospitalisation en U.M.D. Les praticiens notent une stabilisation de son état psychique sur un mode psychopathique à minima.

3.3.7 Le cas de Monsieur H...

En août 2002, une veille femme est assassinée à son domicile par un inconnu qui était rentré chez elle par effraction. À côté du cadavre, des récipients sont retrouvés ensanglantés.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur H... nous livre, bien que sans réticence, un parcours de vie chaotique et difficile à situer précisément dans sa chronologie. Monsieur H... est né en 1983 en Tunisie. Ses parents se séparent quand il a trois ans. Monsieur H... se décrit comme d'origine musulmane par son père, mais que sa mère est d'origine catholique, et qu'il a toujours été déchiré entre les deux. Fils unique du couple parental, Monsieur H... a un demi-frère et une demi-sœur issus d'un premier lit de sa mère qui travaille comme aide soignante. Il raconte que lorsqu'il était enfant son père travaillait la nuit en France, qu'il était sans papiers et qu'il vivait chez son oncle. Monsieur H... relate que son père est chef de restauration dans l'hôtellerie, au chômage depuis qu'il a été victime en 1995 d'une blessure artérielle au couteau. Monsieur H... a été placé en France une année dans un foyer d'accueil et trois ans dans une famille d'accueil. Il dit n'avoir pu revoir sa mère qu'à l'âge de 8 ans. Il aurait été également confié à ses grands-parents. Il dit avoir étudié en France jusqu'au cours préparatoire puis qu'il est parti vivre chez son père en Italie jusqu'à ses 16 ans. Par ailleurs, Monsieur H... relate plus précisément être allé à l'école jusqu'en quatrième. Après l'obtention d'un diplôme de CAP dans l'hôtellerie, Monsieur H... part faire un apprentissage pendant trois ans en Tunisie où il travaille de 16 à 18 ans dans un grand hôtel de Tunisie comme apprenti puis comme serveur. Il fait également une saison en France à Agde. Il revient quatre mois en Tunisie à nouveau là où il avait été engagé précédemment. C'est selon ses dires à ce moment-là qu'il a reçu ce coup de couteau. Monsieur H... présente une cicatrice au visage qu'il explique en disant qu'elle lui a été faite par son père sous l'emprise de l'alcool. Une blessure au visage, qui aurait nécessité selon ses dires « *122 points de sutures* », dont il garde la cicatrice. Selon les dires de Monsieur H...., son père aurait été condamné à six mois de prison après une plainte de son oncle. Il réside en France depuis l'an 2000. C'est depuis cet l'âge, à 17 ans qu'il aurait commencer à vivre seul. Sur le plan affectif, Monsieur H... dit avoir eu un premier flirt à l'âge de 17 ans, et un premier rapport sexuel à 18 ans, juste avant l'activité délirante.

Au niveau des loisirs, il dit qu'il aimait la plongée et la lecture, suite à un livre *La Peur* de Guy de MAUPASSANT (127). Nous consignons ici que cette nouvelle relate une conversation entre deux hommes qui, à des moments de leur vie, ont connu un moment de panique devant des rencontres inattendues, avant de pouvoir reprendre leur esprit et de comprendre enfin leur méprise. Comme un leitmotiv au fil des différentes histoires, l'auteur écrit : « *Oui, on a peur de ce qu'on ne comprend pas...* »

On éprouve vraiment l'affreuse convulsion de l'âme, qui s'appelle l'épouvante, que lorsque se mêle à la peur un peu de la terreur superstitieuse des siècles passés. Moi, j'ai ressenti cette épouvante dans toute son horreur, et cela pour une chose si simple, si bête, que j'ose à peine le dire. »

Monsieur H... connaît une vie solitaire perdure durant une durée d'an et demi jusqu'aux faits. On note avant le meurtre une existence marginale et clochardisée, où Monsieur H... se décrit lui-même durant cette période comme « *très solitaire* ». Monsieur H... raconte qu'il a commencé à aller psychiquement mal vers l'âge de 18 ans, quand il s'est retrouvé tout seul, et qu'il avait des moments délirants avec une grande peur des maladies et avec apparition d'hallucinations intrapsychiques avec des voix qui n'arrêtaient pas de lui parler des pharaons, toujours de l'histoire, qu'il avait de la lecture, des conversations avec Dieu avec un livre qu'il a commencé où il y avait la réincarnation, qu'il n'arrivait pas à gérer tout cela. Il relate aussi qu'au moment des faits, qu'il se sentait persécuté depuis plusieurs mois par la mafia.

En août 2002, Monsieur H... est âgé de 19 ans. Il n'a pas d'ATCD psychiatrique connu. Il s'introduit dans une maison « *déserte* » pour y faire « *ses ablutions* ». Il explique deux ans après les faits: « *Je rentrais à l'étage pour chercher quelque chose à manger, j'ai pris une douche, j'étais à la rue, des voix me disaient : « mets les mains comme ça ». Des voix me disaient c'est pas bien, je suis resté bloqué, elle a téléphoné, je l'ai poussé, je lui ai donné un coup de couteau qui était sur la table, je lisais dans le bout des lèvres des gens, je ne sais pas le nombre de coups que j'ai donné. »* Il explique aussi qu'il s'est attaqué électivement à la seule partie du corps de la victime qui était dénudée. Interpellé au moment des faits, Monsieur H... fait allusion à une dimension obscure, dissimulée, reconnaît l'acte puis une période où il le nie que la victime soit morte. Il livre des explications peu cohérentes. L'enquête démontre que les plaies faites à l'arme blanche ont permis le recueil du sang de la victime. Monsieur H... décrit au moment des faits des rituels macabres autour du meurtre. Le certificat médical des 24 heures confirme un vécu pathologique en faisant note de la présence de néologismes, et

d'attitudes d'écoute. Après avoir été examiné par des psychiatres, Monsieur H... est rapidement transféré en U.M.D. huit jours après les faits où il y recevra des soins durant une période d'un an. Durant la semaine de transition entre le crime et son admission en U.M.D., les praticiens confirmant l'état dissociatif et halluciné de Monsieur H... Ils notent que « *L'acte est reconnu sans aucune critique avec une banalisation extrême. Les rituels autour du sang se poursuivent dans le service. Monsieur H... se provoque des épistaxis et recueille, pour le boire, son sang dans un bol.* » En U.M.D., l'amélioration clinique de Monsieur H... est rapide. Les délires de Monsieur H... cèdent sous l'action des neuroleptiques. Au bout de quelques mois de prise en charge, le maintien de l'amélioration est pérenne. Monsieur H... présente un discours ouvert, avec des interactions avec les différentes personnes. Il se montre capable d'interactions interpersonnelles et d'expression de ses sentiments envers autrui. L'hospitalisation confirme le contexte pathologique du « *meurtre dans un contexte de bouffée délirante aigue, accompagné de rituels avec recueil de sang, déposé dans un vase.* » Le patient adhérant aux soins et en reconnaissant la nécessité, il peut réintégrer son service d'origine en 2003. En fin d'année 2004, des hallucinations acoustico-verbales réapparaissent. Monsieur H... exprime : « *Dernièrement, j'ai entendu des voix qui me disaient des insultes mais ça s'est arrêté, des voix d'homme, en ce moment ce sont des voix d'inconnus, des voix intérieures qui me traitent de tapette, je pensais que c'était en fonction de ce que j'ai fait, on a augmenté le traitement à 20 mg, depuis je n'ai plus de voix.* » Il rajoute, « *Depuis quatre mois, je sors avec mon père le week-end ça se passe bien, j'ai pris peur de ces voix, j'ai peur qu'un tueur vienne, pour moi ce que j'ai fait, c'est du passé, je préfère voir l'avenir, avoir des projets* ». Au jour de la rédaction de ce cas clinique. Monsieur H... est en congé d'H.O. depuis quelques mois. Il vit dans un appartement thérapeutique, et il est observant vis-à-vis de son traitement, respectant les rendez-vous au C.M.P. Le médecin qui le suit le définit comme « *Un prince* », dans le sens d'un contact droit, avec un certain orgueil, qui ne se plaint jamais et qui présente une recherche élective dans ses relations avec les autres, disant qu'à travers ses choix, « *il ne prend pas la sous-qualité.* » Monsieur H... reste peu prolix sur son passage à l'acte si ce n'est qu'il n'en donne aucun sens. Il donne toujours la même explication, qu'il s'est senti en danger lorsque la femme a voulu prendre son téléphone pour appeler, que c'est un accident. Il a des projets de mariage en vue avec une jeune fille marocaine, ceci allant dans le sens de retrouver une position sociale. Il a également pour projet de retravailler pour l'hôtellerie de luxe.

3.3.8 Le cas de Monsieur I...

En décembre 2001, un homme est hospitalisé après un accident de voiture. Tombé le coma aux services des urgences, il est immédiatement transféré en réanimation. Les praticiens diagnostiquent un coma psychogène. Les policiers découvrent à son domicile le cadavre mutilé d'une victime avec des orbites énucléées. Les yeux n'ont jamais été retrouvés. Au bout de quatre jours, l'homme se réveille. Il avoue aux policiers le meurtre de sa mère.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur I... est né au Bénin en 1973. Ses parents sont divorcés. Il n'a jamais connu son père. C'est le fils unique d'une fratrie de quatre. Il a deux sœurs de 29 et 28 ans et une demi-sœur de 12 ans qui au moment des faits vivait avec Monsieur I... au domicile maternel. La famille n'a pas d'ATCD médicaux particuliers. Arrivé en France à son enfance, il décrit à l'adolescence, une période difficile entre 14 et 16 ans, où il aurait été angoissé et manifestait le refus de rester avec sa mère. Il a alors été confié à un oncle maternel qui est décédé en 2001, deux mois avant les faits, d'un diabète à l'hôpital. Monsieur I... spécifie que la vie de sa famille ne s'articule pas autour de croyances religieuses ou fétichistes. Il mentionne cependant qu'il avait été incité à prier par son oncle entre 14 et 16 ans. Monsieur I... poursuit sa scolarité jusqu'en classe de seconde, puis il prépare une capacité de droit qu'il n'obtient pas. Comme loisir, Monsieur I... fait de la boxe anglaise à un haut niveau de compétition, sport qu'il investit beaucoup et qui fait partie de la culture familiale.

Monsieur I... est exempté du service militaire et explique « *J'avais des problèmes !* » sans nous préciser lesquels. Il travaille pendant un an « *dans la vente* », connaît plusieurs emplois intérimaires, puis reste trois ans sans activité. À cette époque Monsieur I... explique « *Je n'étais pas en forme, je ne trouvais pas de travail* ». Monsieur I... au moment des faits, était au chômage depuis un an.

En Mai 2000, Monsieur I... est hospitalisé pour la première fois en psychiatrie. Suite à une tentative de suicide polymédicamenteuse, dans un contexte de « *dépersonnalisation, confusion, idées délirantes de persécution* ». Les gens qui l'ont retrouvé inanimé ont ramené à l'hôpital une lettre adressée à sa mère. Interrogé sur ses intentions Monsieur I... répond « *Il fallait que je me suicide pour que tout le monde*

soit délivré des souffrances ». À la sortie de son hospitalisation, un suivi au C.M.P. est proposé. Il abandonne tout suivi au bout de deux mois.

D'un point de vue sentimental, Monsieur I... entretient une relation avec une petite amie pendant plusieurs années. Il décrit une relation difficile avec une amie. « *Il y avait des problèmes entre nous, des disputes* » et une dépendance vis-à-vis de sa mère. Ils habitent ensemble durant trois ans, chez la mère de Monsieur I.... Ils se fiancent. La jeune femme commence une grossesse mais une I.V.G. est décidée quelques mois avant les faits.

La bru et la mère ne s'entendent pas. À un tel point que durant l'été avant les faits, la mère de Monsieur I... met la jeune femme à la porte. Monsieur I... reste habiter chez sa mère, tout en poursuivant la relation avec sa fiancée. Au moment des faits, sa copine avait trouvé un logement. Monsieur I... avait un projet de couple. Alors qu'il se dit auparavant non consommateur, Monsieur I... débute quelques mois avant les faits, une intoxication cannabique. Il dit avoir fumé le jour des faits du cannabis. Monsieur I... était en rupture de traitement depuis plusieurs mois et avait déjà présenté des manifestations délirantes. L'entourage familial confirme au moment des faits l'existence de troubles depuis une rupture sentimentale et qu'il avait des relations « *tendues* » avec sa mère qui lui reprochait son oisiveté. Les hallucinations auraient commencé huit jours avant les faits. Jésus lui aurait dit de « *tuer le diable qui était dans sa mère* », que « *C'était elle ou moi* ». Il explique avoir agi poussé par une pulsion subite et précise que sa mère l'étouffait. Après les faits, Monsieur I... quitte la maison avec sa voiture, a un accident de voiture et est conduit à l'hôpital. C'est au service des urgences qu'il tombe dans le coma. Admis en réanimation médicale, les étiologies organiques et toxiques sont éliminées. Un diagnostic de coma psychogène est retenu. Monsieur I... à son réveil avoue son crime. Il est transféré en prison. Les rapports d'autopsie sont en faveur d'une mort par étranglement. Les différents morceaux du cadavre dépecé ont été retrouvés (nez, doigts) sauf les yeux. Monsieur I... n'a jamais pu donner d'explication sur ces mutilations. Interrogé peu de temps après les faits, Monsieur I... dit tout à la fois qu'une dispute avec sa mère a été l'élément déclenchant. Qu'il voulait quitter sa mère parce qu'il se sentait dans un climat hostile, que « *le Diable est entré en lui ainsi que Jésus-Christ* », il les a entendus l'incitant à tuer sa mère. Il amalgame également son geste avec la rupture avec son amie en décembre 2000. Il explique cette rupture parce qu'il n'avait pas de travail, parce que sa mère le

souhaitait, parce que le Diable en avait décidé. Monsieur I... est incarcéré et manifestent rapidement des troubles psychiatriques. Il est adressé en service de psychiatrie où il menace une patiente de mort et de lui faire manger ses yeux. Il est alors admis en U.M.D. en urgence.

Monsieur I... est hospitalisé en U.M.D. durant un peu plus de deux ans. Son état clinique ne s'améliore qu'au bout d'un an de prise en charge, les délires, les sentiments de persécution et les risques de passage à l'acte imminent étant jusqu'alors quotidiens. Les premiers mois d'évolution ont été également caractérisés par des altérations sémantiques et syntaxiques en faveur d'un processus déficitaire. En mai 2002, il confie des idées d'auto agressivité (suicide) et d'hétéro-agressivité sur les personnes qui sont autour de lui. Il se sent persécuté par les autres malades. « *Il ressent encore l'influence du Diable, qu'il définit comme une force étrangère le poussant à commettre des gestes menaçants, où il entend qui lui donne des ordres.* » Dans les derniers mois de son hospitalisation, les liens avec la famille se sont renoués, en particuliers avec les sœurs. Devant la critique son amélioration clinique, et l'existence d'affects et de critiques de son acte, un transfert dans son hôpital d'origine est envisagé. Durant cette hospitalisation, sa fiancée de lui signifiera leur rupture.

En 2003, un non-lieu est prononcé. Monsieur I... a été hospitalisé en H.O. dans son service d'origine jusqu'en 2004. Il n'est actuellement plus hospitalisé. Il reconnaît la pathogénie des troubles qu'il a pu présenter. Il adhère au traitement et respecte les rendez-vous avec son psychiatre. Il continue à pratiquer de la boxe anglaise, ce qui selon son psychiatre traitant, est un atout dans le maintien de son équilibre psychique.

Lorsque le passage à l'acte est réabordé, Monsieur I... reste peu prolixe. Il explique des relations avec sa mère « *On souffrait trop* ». Quand il l'a tapé, il n'a pas supporté son regard et dit « *Je me sentais absorbé par ma mère* », et explique qu' « *elle s'opposait à mes projets d'individualisation.* »

3.3.9 Le cas de Monsieur J...

En février 2004, les autorités locales, après avoir été sollicité par son employeur, s'introduisent au domicile familial de Monsieur J.... Ils retrouvent le cadavre dépecé du père de Monsieur J.... Différentes parties de morceaux de chairs qui ont été prélevées sont retrouvées dans le réfrigérateur, dans le congélateur, mais aussi dans des casseroles où ils ont été cuisinés.

D'un point de vue biographique et des ATCD, Monsieur J... est né en 1955 dans l'Est de la France. Il a toujours vécu dans le milieu rural de son enfance. Premier-né d'une fratrie de deux fils, Monsieur J... a grandi dans sa famille. Il souligne cependant que durant son enfance, il a été élevé comme fils unique, compte tenu de la mort de son jeune frère. Il précise que son frère, dont il ne sait plus indiquer le prénom, serait décédé en 19568, « *un frère, il avait 9 ans de différence avec moi... non, il avait quatre ans de différence. Il est mort en 1968, il avait 9 ans... il a fait une hémorragie cérébrale, mais il n'avait pas eu de problème à la naissance... il est mort le jour du 14 juillet 1968, il était à la pêche, il avait fait des convulsions et il est mort.* » Nous notons ici que Monsieur J... était âgé de 13 ans au moment des faits.

Sa mère est née en 1928. Elle est décédée des suites d'un cancer du côlon cinq ans avant les faits en 1999, à l'âge de 71 ans, mais « *de quoi ???... on ne sait pas... elle avait beaucoup travaillé dans le commerce... elle avait travaillé avec sa mère dans un petit Coop, à S...ville, et après, elle a été mère au foyer...* » Il évoque avec douleur la disparition de sa mère. « *La mort de ma mère, on a appelé un médecin... Le SAMU arrive, ils ont amené ma mère à l'hôpital. Le lendemain, l'hôpital m'a appelé pour me dire que ma mère était morte. J'ai été traumatisé. À la mort de ma mère, je pleurais au travail... je pleurais beaucoup... j'y pensais beaucoup...* » Il précise qu'à l'époque où elle était malade, « *Ma mère, je l'avais installée dans la cuisine, j'avais mis un matelas pneumatique de ma mère...* »

Le père de Monsieur J... est né en 1924. Monsieur J... ne donne pas la date exacte de sa mort , rajoutant avec un ton détaché « *et il est mort en février 2004* ». Dans les faits, le père est décédé à l'âge de 90 ans des suites d'un cancer pulmonaire. Monsieur J... nous dit que son père travaillait à la SNCF et énumère les différentes gares de la région où il a toujours travaillé. « *Au départ, il était ajusteur, et après, il était sur les voies avec les gars...* », précise-t-il.

Monsieur J... ne relate pas de souvenirs de son enfance, laissant percevoir ces périodes de vie comme étriquée, repliées sur le cercle familial. « *Les souvenirs... j'étais beaucoup avec sa famille... j'ai rarement quitté le foyer familial... j'étais beaucoup attaché à ma famille...* ». Cependant, la vie de Monsieur J... semble toujours avoir été rempli d'un vide relationnel avec des échanges affectifs difficiles à retrouver dans sa biographie. Cet isolement semble également avoir été majoré après la mort de sa mère, où Monsieur J... reste alors dans un retrait relationnel, social et affectif, sans distraction aucune et où il décrit une vie centrée sur le père malade. Les échanges verbaux entre les deux hommes sont rapportés sans affect et d'ordre purement factuel. « *Après la mort de ma mère, on est resté avec mon père... Il me parlait moins depuis qu'il était malade...* ».

Monsieur J... indique avoir poursuit sa scolarité jusqu'à l'obtention de son diplôme de CAP de mécanique générale. Bien que Monsieur J... n'ai pas d'ATCD psychiatrique avant son passage à l'acte, il nous indique, sans en donner les raisons précises, qu'il a été exempté de son service militaire au bout de neuf mois de service. « *J'ai été réformé après un stage d'entraînement commando. Je voulais partir en Outre-mer, TAHITI, la Nouvelle Calédonie... parce que j'avais discuté avec des gens qui avaient été dans ces pays là...mais au bout de deux mois, j'ai commencé à avoir des regrets...* ». De retour dans la vie civile à la sortie de son service militaire, Monsieur J... est engagé comme mécanicien d'entretien aux fours à chaux de son village, puis il change de poste sans qu'il en ait fait la demande, et y reste jusqu'au moment des faits, « *après, j'ai été graisseur, mais le salaire était le même ... c'est parce que quand le graisseur est parti en retraite, il a fallu le remplacer...* ». Il aborde le registre de sa sexualité de manière peu claire et avec réticence, et qu'il résume « *Je suis sorti avec les filles, ça a duré un an une fois. Les autres fois, ça durait un mois... Le problème, c'est qu'elles habitaient dans une direction et moi, j'habitais dans une autre direction, une direction opposée... Moi, j'ai déjà couché avec des filles, c'était agréable... mais quand ma mère est décédée, je suis resté avec mon père, et je ne suis plus sorti... J'ai de l'âge ... et c'est fatigant.* ». Bien qu'il cherche à éviter ce registre, Monsieur J... ne parvient pas à cacher le désert sentimental qui occupe sa vie. Il indique avoir toujours été timide, réservé, y compris et avec plus d'acuité avec les femmes, rappelant ainsi qu'à l'adolescence, un peu avant son service militaire, il avait eu ses premiers rapports sexuels avec une prostituée. Il affirme n'avoir jamais eu de rapport ou d'attraction envers des hommes ou des garçons, et se montre même offusqué d'une telle éventualité. « *Jamais, ni même*

des envies... mes copains, ils avaient le même âge que moi... » Monsieur J... est resté célibataire, il a toujours vécu chez ses parents. Cependant, Monsieur J..., en contrepoint de cette vérité, tient à mentionner que bien qu'il n'a jamais quitté le domicile parental, il a beaucoup voyagé de par le monde : « *Mais je suis déjà parti à l'étranger... à Rome, Madrid, la Grèce... La première année avec un copain, un fils d'agriculteur, on est parti en Grèce, Mykonos, Paros, Hydra, c'était un copain rencontré au bal... il était parent avec un voisin... et la deuxième année, je suis retourné tout seul parce que le copain, il n'a pas voulu venir, il suivait beaucoup de voyages agricoles... Après, j'ai toujours voyagé seul.* » Nous notons ici que ses voyages étaient financièrement aidés par des billets gratuits dont bénéficiaient les enfants de parents qui travaillaient pour la SNCF.

À propos de la possession du matelas pneumatique dont il fait auparavant part, Monsieur J... explique « *J'avais fait du camping pendant deux jours avec mon père... J'ai le permis de conduire, j'ai une voiture, une R5, et elle a bien une bonne dizaine d'années... avant, j'allais au travail en mobylette* ».

Monsieur J... se montre singulièrement prolix à l'évocation de ses conditions de vie, affirmant qu'il n'est pas dans le manque. « *J'ai des livrets de caisse d'Epargne, ils sont pleins. Le livret A il y a 100.000 francs... sur le livret B, il y a aussi 100.000 francs... mon salaire, il est versé à la SNVB... et j'ai deux maisons à S...ville, mais ce sont des vieilles maisons, mais il y a des travaux à refaire dedans. J'avais un chien... on a deux-trois terrains, ils sont loués... plus des terres qu'on fauche, parce que j'avais des lapins avant... et un morceau de bois en bordure de la M... ».*

Monsieur J... ne se décrit aucune appétence addictive.

On retrouve durant les mois précédent le passage à l'acte, l'émergence d'un vécu persécutif mal systématisé, et qui de par l'inquiétude qu'ils génère chez Monsieur J... accroît l'isolement préexistant. « *Il y a des influences à l'extérieur que je subis... au niveau du travail, ça n'allait plus depuis un petit moment, vu qu'il y a des jeunes, ils veulent me faire du mal. Dans les bals, les discothèques, je me faisais toujours bousculer, les bagarres étaient répétées. C'est pour ça que je ne fréquentais pas de monde à l'extérieur... »* Il explique aux experts de façon énigmatique, qu'il a demandé quelque temps avant la mort de son père, des congés à son employeur pour pouvoir s'occuper de son père, et que la réponse ne lui avait pas plus. « *Je voulais prendre des congés pour rester avec lui... mais c'est ce qui m'a révolté... »*

De la mort proprement dite de son père, Monsieur J... explique, « *Mon père est mort dans la nuit... je m'en suis aperçu le matin dans la nuit, j'ai entendu des boyaux, j'ai entendu un gargouillement... je dormais sur un matelas dans sa chambre, parce qu'en dernier il ne se levait plus du tout... mon père, il avait une sorte de tumeur cancéreuse au dos, il avait été soigné par un médecin de V...ville, le Docteur X..., en neurochirurgie... non, c'était à B...ville, en dernier, ils lui avaient proposé la chimiothérapie...* » Lors de l'interrogation posée s'il a donné la mort à son père, Monsieur J... répond de façon tout aussi énigmatique et nébuleuse, « *Le père était plus dominant par rapport à moi... il était là pour commander... moi j'ai pas donné la mort à mon père* ».

Quatre mois après les faits, Monsieur J... exprime des idées de malveillance et de persécution quant aux faits qui lui sont reprochés et qu'il ne semble pas concevoir de façon adaptée: « *On grossissait le système pour m'obliger à prendre un avocat... grossir un dossier pour m'obliger à prendre un avocat... pour une plus grosse procédure.* » Puis il explique « *Le cadavre, je l'ai amené à la cave... Quand j'ai vu que tout se transformait, les yeux... j'avais déjà vu des gens faire ça... des gens du village... je ne me souviens plus. Je pensais retarder la date du décès... pour ne pas précipiter les choses... trois jours, c'est assez...*

... Je voulais garder le corps de mon père, le corps, il se décomposait mais je pensais pas que c'était si vite... mon père, je voulais le garder, mais pas trop longtemps quand même.

... Comme à la maison, c'était un peu, et même beaucoup le désordre, je ne voulais pas que quelqu'un puisse voir ce désordre... et je ne voulais pas trop précipiter les choses... Je l'ai posé sur un morceau de bois, en position assise, mais comme ça sentait, j'ai enlevé les chairs de sur son corps... J'ai commencé par les jambes.

... Je l'avais mis en barquette pour pas que le chien aille dessus, à la cave et dans le frigo, je n'avais plus tellement de place.

... J'avais pensé à le cuisiner pour faire partir les odeurs ... Manger de la viande d'homme, il y en avait qui m'avait dit que ce n'était pas formidable...

Ce qui compte, c'est qu'il soit enterré et qu'il y ait un enterrement, c'est ce qu'avaient dit les pompes funèbres. Un gars du boulot l'avait dit que ce qui comptait, c'était de faire un enterrement. »

Monsieur J..., au jour de la rédaction de notre travail, est toujours hospitalisé en psychiatrie en H.O. Son psychiatre traitant note au moment des entretiens un délire

enkysté interprétatif non systématisé. Il présente un rationalisme morbide quant aux faits, justifiant son acte comme une solution, en parlant de l'enterrement, « *pour que ça coûte rien* ». Monsieur J... ne présente pas d'évolution déficitaire. Monsieur J... après dix mois d'hospitalisation a développé et stabilisé des capacités interréactionnelles. Il ne présente plus l'isolement autistique présent lors de son admission. « *Il est partie prenante aux sorties thérapeutiques* » et participe de façon adaptée à la vie institutionnelle. Il est décrit également comme très préoccupé par ses possibilités financières, extrêmement économique, en quoi ce sujet ressemblerait à son grand père maternel qui, ayant été de nombreuses années maire du village, avait réussi à accumuler pour la commune de l'argent dans les caisses...

3.4 Discussion.

3.4.1 Des cas psycho pathes et tiques

Trop peu d'écrits, pas assez d'études

Ce constat introductif, à la fois simple et évident, est confirmé par la continence de nos références bibliographiques. La littérature médico-légale comporte très peu d'articles et de chapitres consacrés à ce phénomène. Pourtant, nous le pensons, l'étude du passage à l'acte anthropophagique mérite intérêt, et ceci au-delà de la fascination curieuse et futile d'un fait-divers qui intéresse au moment de son actualité, questionne un peu, et surtout s'oublie aussi vite qu'il est permis de conclure à un nouveau cas (pathétique) de fou dangereux et forcément pervers, ceci en accord avec le ressenti premier perçu à l'annonce du crime.

Ce premier constat nous permet une première conclusion, à savoir la rareté de tels actes. Il est vrai que la clinique du criminel anthropophage est anecdotique, d'autant plus que nous ne la recherchons pour ainsi dire quasiment jamais. La clinique de notre série de cas nous démontre que le passage à l'acte peut passer inaperçu, caché derrière la réalité d'un crime de sang mis en avant par la procédure judiciaire. Notre écrit sur l'anthropophagie, dans les capacités qui lui sont données, a pour objet d'apporter au clinicien des éléments suffisamment spécifiques afin de repérer un patient dangereux susceptible de passer à l'acte et d'éviter le drame. Il a également pour mérite d'apporter des éléments sur l'évolution clinique et de la dangerosité des patients ayant perpétrés de tels actes.

D'un point de vue classique, le passage à l'acte anthropophagique, en accord avec la pensée populaire, est perçu comme un acte déviant les normes de la société. Cette vision est également retrouvée en psychiatrie légale. BOURGEOIS et ALBERTÉ, auteurs du chapitre *Les actes anthropophagiques* (23) paru dans *Criminologie et psychiatrie*, décrivent l'anthropophagie, dans les structures psychotiques et perverses. L'anthropophagie est classifiée dans cet ouvrage qui fait référence, dans les actes pervers, où y sont étudiés les actes de nécrophilie, de torture et de barbarie, et les relations sadomasochistes.

L'anthropophagie serait-elle une caractéristique du champs pervers ? Nous avons déjà tenté de répondre à cette question en proposant une définition générale et culturelle des différentes figures de l'anthropophagie. La rareté du passage à l'acte anthropophagique dans la clinique médico-légale contemporaine, fait oublier des écrits anciens, comme la thèse d'EPAULARD (43) écrite en 1901. Dans son projet de taxinomie des actes de *Vampirisme*, cet auteur émet l'hypothèse que l'anthropophagie puisse dépasser le cadre des perversions et se dégager de la réalisation d'un fantasme sexuel : « *Enfin que, dans les actes de nécrophagie, les morsures simples soient attribuables au sadisme, c'est possible, mais manger la chair des cadavres, c'est une perversion de la faim. Autre chose est à mordre, autre chose est à mâcher et avaler.* » Dans cette hypothèse que nous faisons nôtre, nous nous proposons d'étudier, au moyen de notre série de cas clinique, d'appliquer les comportements criminels appartenant aux cas de notre série, selon les deux grandes catégories de meurtriers, psychopathes et psychotiques. Nous obtenons ainsi le tableau suivant :

Cpt Criminel	Monsieur	B...	S...	A...	C...	D...	E...	F...	G...	H...	I...	J...	TOTAL
ATCD			X				X	X	X				4
Pénaux					X			X	X	X			6
Psychiatrique		X									X		
Agressivité								X	X				2
Fréquente													
Rare		X	X	X	X	X	X			X	X	X	9
Relation								X					1
Extraverti													
Introverti		X	X		X	X	X	X	X	X		X	9
Motivation			X										1
Rationnelle													
Délirante		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	10
Arme			X										2
Préparée													
Improvisee		X		X	X	X	X	X	X	X	X		9
Crime			X										2
Organisé													
Désorganisé		X		X	X	X	X	X	X	X	X		9
Violence			X				X			X		X	4
Variable													
Grande		X		X	X	X		X	X		X		7
(ou non maîtrisée)													
Victime		X	X	X				X	X	X			6
Connue ou de													
rencontre					X	X	X						
Entourage proche											X	X	5
Complice													0
Fréquent													
Agit seul		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	11
Suicide		X	X		X		X	X	X	X	X	X	9
Rare (non)													
Fréquent			X		X								2
(oui ou dépression)													
Relation à la justice			X	X									2
Cherche à échapper													
Se dénonce ou		X			X	X	X	X	X	X	X	X	9
se laisse arrêter													

À l'évidence, nous voyons que ce tableau soutient une orientation diagnostique majoritaire vers une personnalité plus psychotique que psychopathe des auteurs de notre série. Ce qui ne dément pas l'origine du recrutement de nos cas qui proviennent en grande majorité de services psychiatriques spécialisés dits U.M.D. (Unités pour Malades Difficiles) et qui possèdent pour la plupart d'entre eux un diagnostic initial de psychose. De plus, les résultats de ce tableau montre que cette classification est inadaptée pour permettre d'élaborer un profil permettant de mieux définir les auteurs de passage à l'acte anthropophage. Ceci d'autant plus que notre revue de la littérature révèle la possibilité de tels actes parmi des structures psychiques différentes et variées. La recherche de traits caractéristiques doit nécessairement passer au-delà des références nosographiques pour rechercher des dénominateurs communs et pour pouvoir accéder par la suite à des classifications pathologiques. L'étude rétrospective des passages à l'acte possède l'intérêt de repérer l'émergence de la dangerosité.

La suite d'une dangerosité coutumière

Les premières données reçues de la littérature permettent de confirmer chez les auteurs de passage à l'acte anthropophagique, deux types de profils classiques. Celui inhérent au passage à l'acte que l'on pourrait croire imprévisible, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, révélant ainsi un mode d'entrée dans la psychose. C'est ce que tend à illustrer le cas d'Adriani. D'un autre coté, il peut se vérifier chez les tueurs en série, organisés comme les criminels Fish, Dahmer ou Kemper, et désorganisé comme Chase, une anthropophagie qui représente une phase ultime du processus criminel d'expression sadique, conforme à l'idée de LOMBROSO (93) d'un criminel faisant « *remplacer le coït avec le démembrément, avec le cannibalisme* ». L'étude de notre série clinique rejoint la conviction acquise actuellement en criminologie de la présence (avant de parler de facteurs proprement dits, étudiée dans la suite de notre travail) d'une prédisposition et d'un positionnement à la dangerosité chez de tels patients.

Nous pouvons de prime abord dégager trois thèmes, retrouvés chez les agresseurs de notre série et qui constituent des modes de défenses repérables avant le passage à l'acte anthropophagique. Premièrement, celui de la mise en acte d'un fantasme sexuel qui peut être illustré par le cas de Monsieur S..., dont on retrouve la trace de l'obsession envahissante de ses fantasmes depuis son enfance, avec une élaboration à l'âge adulte de scenarii. On retrouve ainsi dans cette suite un premier passage à l'acte manqué, et la multiplication des scenarii avec un profil de plus en plus précis de victimes féminines, puis au final, le meurtre de Renée. Nous notons ici notre droit de penser que pour

l'auteur de ce crime, le prénom ait pu être un facteur supplémentaire et électif dans la détermination de la victime, compte tenu dans sa biographie, de la mort de sa sœur en bas âge et d'avoir lui-même à cette période échappé à la mort. Deuxièmement le thème de la volonté de se protéger d'un danger. Nous illustrons ici nos propos par le cas de Monsieur A... qui possède la singularité de mettre en valeur une dangerosité première contre sa propre personne. À plusieurs reprises l'agresseur qui garde des cicatrices de son enfance, est envahi par ses fantasmes et tente de s'en défendre en se mutilant le sexe. Une tentative de castration échoue quelques jours avant l'agression. La troisième fois, c'est le passage à l'acte qui confond par un phénomène de projection victime et agresseur et révèle par là même, un mécanisme d'identification à la victime et la dimension orale de son geste.

Troisièmement, se dégage le thème d'une vengeance réparatrice est également présente. Elle possède la capacité de s'exprimer de façon déplacée, et révèle ainsi un mode de fonctionnement défensif et réparateur chez les agresseurs. Ce que nous pouvons illustrer par l'exemple de Monsieur E... qui reste convaincu d'avoir réussi à tuer ses violeurs « *par télépathie tellement que je pensais fortement à eux et souhaitais leur disparition sans savoir où ils étaient* ».

Présente dans différents cadres nosologiques, l'anthropophagie est retrouvée dans les fantasmes inconscients de la névrose, conscients de la perversion et les convictions délirantes des psychoses. Il peut être utile de nous situer à présent sur les problématiques de responsabilité pénale et d'accessibilité aux soins des auteurs de ces gestes. Notre réponse renvoie sans artifice au mode de fonctionnement psychique de leur auteur.

Peut-on être responsable d'un tel acte ?

La réponse à une telle question se doit de respecter l'idéal d'une solution définitive et qui se pourrait décevante parce que finie. De ses fantasmes inconscients, sûrement pas; des fantasmes conscients, il convient de rechercher les défenses mises en œuvre pour lutter contre leur invasion et de définir quels rapports ils entretiennent avec la Loi. En ce qui concerne l'étude de la responsabilité des passages à l'acte anthropophagiques, il nous semble nécessaire d'étudier la capacité de discernement psychique au moment contextuel des faits et plus que le trouble de la personnalité, de la structuration identitaire de la personne. Concept d'une importance capitale à nos yeux. Pour BENEZECH, « *Folie du crime n'est pas synonyme de folie de son auteur, l'infraction folle ne préjugeant pas obligatoirement d'un criminel fou* » (18). Ceci nous semble

également important à soutenir dans l'objet de notre étude. Une autre question s'avance dès lors devant nous : Peut-on avoir accès au symbole et perpétrer un acte anthropophagique dans nos sociétés où le cannibalisme est proscrit identitairement ? Il nous semble difficile de répondre mais il est cependant possible de nous positionner par la recherche d'une dimension dépressive qui peut par ailleurs et non par hasard, se retrouver dans les facteurs prédisposants au crime. Nous pensons que les cas des femmes criminelles Cécile de Dole et Salomé Guiz sont des figures qui illustrent la dimension « dépression et criminologie » possible dans l'acte anthropophagique.

Nous posons l'hypothèse qu'à l'instar des deux autres fondamentaux, le meurtre et l'inceste, décrits par FREUD dans *Totem et Tabou*, le cannibalisme, c'est-à-dire l'anthropophagie est un acte possible dans toutes les structures de la personnalité. L'anthropophagie ne se restreint pas aux champs de la perversité et de la psychose. Notre hypothèse nécessite pour être soutenue, de trouver des critères prédictifs sensibles à l'acte et compatibles aux différents types de personnalités.

Dans cette optique, nous nous proposons à présent d'étudier la question du manque chez les auteurs de passage à l'acte anthropophagique.

3.4.2 La marque d'un manque

La réunion contextuelle entre manque, menace et violence narcissiques

L'étude théorique des fondements de l'agressivité et du narcissisme à travers l'objet de notre étude mettent en évidence deux mode défensifs d'agressivité du moi.

Il nous semble que l'acte anthropophagique dépende tout d'abord d'un mécanisme d'autoconservation, qui correspondrait à la violence fondamentale décrite par BERGERET (19) justifiant le meurtre, et de la nécessité d'un mode défensif supplémentaire, en réponse à un manque profond dans le moi. Monsieur C..., auteur d'un matricide, décrit ce sentiment persécutif de menace contre sa propre vie. « *Elle voulait me tuer pour m'empêcher de transmettre ce pouvoir aux hommes.* » C'est également ce que décrit Monsieur G... : « *On dirait que quelqu'un me télécommande quand je suis en danger... J'entendais « Défend toi tape le. Il va te tuer.* » Ici, l'acte meurtrier permet à l'agresseur de se libérer d'un menace pour sa vie au prix de la mort d'un autre. Cependant, nous notons, sans remettre pour autant en question la présence d'une violence d'autoconservation initiatrice dans le passage à l'acte anthropophagique que les auteurs de ces actes décrivent un sentiment persécutif, classiquement décrit lors

des décompensations psychotiques de type interprétative, mais que l'on retrouve facilement dans leur anamnèse. Ce sentiment qui vient à représenter une menace envahissante et persécutrice, représente un opère facteur décompensateur dans le mode d'interactivité entre la victime et l'agresseur et qui vient à signifier par la suite la nécessité de son incorporation. L'illustration de cette menace persécutrice contre l'agresseur explique, le passage à l'acte de Monsieur A... qui agresse l'enfant par peur d'avoir été surpris à vouloir se mutiler. Monsieur S... décrit un passage à l'acte précipité par le stress d'avoir à prendre en charge une connaissance de la famille de visite à Paris : « *Le fait que quelque chose risquait de m'en empêcher m'a donné le courage de passer à l'acte* ». Alors, il tente une première fois d'agresser sa victime avec du gaz lacrymogène, mais le fait d'échouer, au lieu de remettre en question son dessein le renforce : « *Au lieu de me faire renoncer, ce contretemps m'a au contraire poussé encore plus à réaliser mon obsession* ». Cette sujétion qui vient à signifier un trouble profond dans la constitution du moi représente à nos yeux l'expression défensive d'un surmoi féroce et cruel.

En conclusion, nous observons chez les auteurs de passage à l'acte anthropophagique, la présence d'une violence narcissique associant des mécanismes d'autoconservation et d'interactivité, que nous identifions comme une violence fondamentale et une criminalité surmoïque. Cependant, ces deux facteurs ne semblent suffisamment pour n'intervenir que dans l'acte meurtrier en lui-même. La nécessité de l'incorporation semble répondre à un trouble autre qu'il nous reste maintenant à mieux identifier.

L'appropriation des qualités de l'objet

Bien que la vie de l'autre est mise en jeu à travers le passage à l'acte anthropophage, pour répondre à une nécessité supérieure de l'agresseur, nous venons à supposer que la survenue de la mort de la victime outrepasse le concept de crime d'autoengendrement. Pour GREEN : « *Incorporé, l'objet est fixé, assimilé, fait sien : on se fait objet pour ne pas le perdre* ». Nous savons des pratiques des siècles passés, que le culte des reliques permettait de s'approprier et conserver pour soi le principe actif et divin attribué à l'objet. Notre étude sur le symbolisme des organes dégagent la potentialité particulière de certains organes à venir symboliser des qualités comme le courage, l'âme humaine. Nous retrouvons, à travers les résultats de notre série ces mêmes organes qui ont été dépecés puis ingérés par le criminel anthropophage. Certains, comme Monsieur D... connaissent à travers leur culture, les pratiques et significations attribués à l'organe utilisé durant leur passage à l'acte.

Notre étude théorique souligne le point de vue kleinien qui soutient que le corps de la mère représente l'objet privilégié des fantasmes mutilatoires. Nous retrouvons dans notre série une légère majorité de victimes, sept sur les douze, de sexe féminin, ce qui confirme la connaissance générale que nous avons des tueurs anthropophages célèbres. Il nous semble cependant que l'acte anthropophagique à l'inverse des grands mutilateurs tels Jack l'Eventreur ou le Sergent Bertrand ne présente pas cette préférence marquée envers le sexe féminin des victimes. Il nous semble en fait que l'anthropophagie semble passer outre la mutilation afin de quérir autre chose.

Notre position en accord avec le sujet de notre thèse, est que nous considérons le corps de la mère, pour un patient n'ayant pas pu s'approprier l'Œdipe, comme un corps primitif et pluripotent avant de être plus tard caractérisé par sa féminité et le concept de différence des sexes. La mutilation pour ingestion des organes sexuels de la victime, vient alors, dans notre raisonnement à asseoir une dimension perverse au sens freudien, de la structuration de l'agresseur.

Il est visible chez les auteurs de passage à l'acte anthropophagique, un désir de possession et de fusion à la victime. Cette quête peut être illustrée par le collectionnisme morbide de Dahmer des crânes de ces victimes. Il est ici intéressant de noter parmi les agresseurs l'importance de la signification de la tête des victimes ingérés qui continuent symboliquement à perpétuer la personne. Kemper : « *la tête a tout : le cerveau, les yeux, la bouche : c'est la personne. Vous coupez la tête et le corps meurt* ».

Dans notre série, Monsieur E... exprime l'aspect reliquaire de cette partie de corps. « *J'ai gardé la tête et j'ai jeté le corps dans la rivière ; les morceaux de son corps ; je voulais garder le crâne ... je l'aurais installé chez moi, dans un placard, sous verre pour la protéger* ». Nous interprétons ici ce rapport particulier avec la relique « capitale » des victimes, à une quête de toute puissance, et qui pourrait venir à représenter dans le discours du criminel, un facteur prédictif de récidive.

Une séparation impossible

La présence d'une impossible séparation est facilement repérable dans le discours des auteurs de passage à l'acte anthropophagique. Nous pouvons citer ici Monsieur D... : « *on voulait nous faire du mal à nous séparer...* ». Dahmer, tueur en série, explique : « *Ce n'est pas parce que je détestais mes victimes ou que j'étais en colère contre elles que je les tuais et les mangeais. Mais parce que je voulais les garder pour toujours avec moi.* » Il nous semble saisir la signification d'un lien identitaire qui unie la victime à son

agresseur, et qui s'exprime chez les agresseurs, par la verbalisation d'un désir de possession ou l'exigence d'une séparation impossible.

Les théories psychanalytiques qui soutiennent que le processus de deuil expose au risque d'une angoisse de séparation, où l'identification avec l'objet menace d'entraîner la destruction du moi. Nous en venons maintenant à étudier les processus de deuil présents dans notre étude clinique.

Des deuils pathologiques à l'origine

FREUD (48), avec le mythe du père de la horde primitive, établit la possibilité d'accès par le cannibalisme à la culpabilité et au processus de deuil. Il révèle qu'il existe un lien entre l'incorporation cannibalique et le processus d'introjection et qui permet le travail de deuil possible.

Notre série révèle chez les différents cas, comme élément repérable avant le passage à l'acte, une incapacité d'accès au processus réparatif du deuil. La biographie de Monsieur J..., par exemple, décrit un fonctionnement pathologique face à la perte des membres de sa famille. Un frère, mort quand il avait 9 ans, et dont un processus défensif de clivage lui interdit de se souvenir ni de la date de sa mort ni de son prénom, une mère dont il a conscience d'avoir subi avec traumatisme avec sa perte, un père, dont il est aussi incapable de situer sa mort dans le temps. Nous pouvons peut également trouver dans la période contextuelle du passage à l'acte une incapacité à faire le deuil dont l'expression peut se retrouver déplacée dans une addiction, comme le cas de Monsieur F..., héroïnomane. « *J'allais mal, j'arrivais pas à arrêter la drogue* ».

L'anamnèse des cas de notre série laisse également à penser à l'existence d'un deuil pathologique initié par un deuil parental dont l'agresseur a été témoin durant son enfance. On note ainsi chez certains agresseurs, une dette de survie, repérable dans leur biographie avec un vécu de mort ayant pu les ravir, notifiant qu'il aurait failli mourir en bas âge. Tel est le cas de Monsieur S... sauvé in extremis par la médecine et dont les parents n'aurait pas supporté sa perte après celle d'une sœur morte en bas âge. Nous retrouvons un contexte d'expérience de mort et de vie par procuration, comme l'exprime l'anamnèse de Monsieur C... qui dit avoir failli mourir en bas et ce qui aurait pu permettre à sa mère d'avoir pour enfant la petite fille désirée.

Monsieur S... révèle une impossibilité d'accès au deuil par ses dires : « *Si je l'ai réalisé, ce n'est pas par désir, c'est par devoir et par peur du regret. C'est très important pour moi de l'avoir compris* ». Ce que nous entendons dans les dires de Monsieur S..., c'est une dette de survie héritée à la mort de sa sœur.

Les psychanalystes ABRAHAM et TOROK (3) soutiennent que le fantasme d'incorporation protège de la perte d'un objet jouant le rôle d'idéal du moi. Nous corrélons la clinique de l'acte anthropophagique rencontrée en psychiatrie légale, au concept défini par la psychanalyse de *cryptophorie*, où l'acte permettrait de raviver dans une crypte intérieure une personne qui représenterait un idéal du moi. Selon nous, c'est ce que vient à illustrer Monsieur S... dans ses explications : « *Je voulais sentir l'existence de Renée ... C'était le goût unique de sa vie à elle que je recherchais... Elle est vivante en moi, incorporée à moi, elle existe par mon existence à moi.* »

Une phase de deuil révélatrice d'état mélancolique pérenne

À la lumière des cas de filicides des femmes Cécile de Dole et Salomé Guiz, que nous pouvons attribuer au jour d'aujourd'hui à une dépression, nous en venons à penser que l'acte anthropophagique en tant qu'acte corrélé à la mort, peut être considéré sous le prisme de certaines trajectoires comme révélateur d'un état mélancolique pérenne.

Nous retrouvons chez les agresseurs, la présence d'un contexte dépressif avec expérience de la perte et du travail de deuil. Notre série retrouve chez les cas étudiés des contextes préliminaires au passage à l'acte ou l'auteur présente au moment des faits une problématique autour de la perte. Nous citons ici pour exemples, Monsieur A... : perte de son travail pour un autre ; Monsieur F... : deuil douloureux de l'héroïne, ou des phases de deuil inhérentes au départ de proches comme Messieurs B..., par veuvage et Monsieur J... qui souligne le traumatisme lors du dernier deuil familial de la perte de sa mère : « *J'ai été traumatisé. À la mort de ma mère, je pleurais au travail... je pleurais beaucoup... j'y pensais beaucoup...* »

Des moments dépressifs sont notables chez des personnalités à structuration perverse comme les tueurs en série Tchikitilo ou Kemper qui pour dernier acte, se rendent à la justice.

Les observations des Aliénistes nous ont transmis la dimension mélancolique de délires lycantropiques et des auto-accusation d'anthropophagie. En effet, la dimension dépressive de l'acte anthropophage en psychiatrie est traditionnellement représentée par le lycanthrope.

Aujourd'hui, ces délires sont anecdotiques. Phénomène qu'explique BENEZECH (16) en voyant dans ces délires le reflet des superstitions religieuses de l'époque. Ceci nous permet d'introduire l'intérêt dans l'étude de tels patients à travers leur relation et identification avec la figure du père. Dans notre série, Monsieur F... représente un rare

cas de lycanthropie contemporaine, par effet d'imitation de rituel Massaï et d'identification déclenchée par des documentaires animaliers. La vision, ou l'interprétation d'être persécuté par le diable reste tout de même redondante à travers les délires que nous observons, et que nous pouvons illustrer ici Monsieur E... qui voit le diable incarné dans sa fille : « *J'ai vu comme un monstre et j'ai frappé... elle était possédée par un démon parce que la bête que j'ai vue, ce n'était pas ma fille ...* »

Une incorporation à défaut d'introjection

Nous voyons par la fiction des personnages de romans comme Hannibal Lecter, que l'anthropophagie d'un personnage représente une voie possible vers la possibilité d'introjection et d'accès au processus de deuil. Ainsi le choix électif d'organes humains ingérés permettait à ce personnage d'introjecter le bon objet nécessaire à sa survie dans un monde extérieur perçu comme menaçant. L'histoire du personnage des romans de HARRIS décrit dans l'évolution de son personnage une entrée dans la position dépressive où Clarisse est devenue un objet total. Pourrions-nous en espérer autant possible pour des patients réels?

Chez certains sujets, la dimension dépressive atteint le degré du suicide. C'est ce que vient à illustrer ici le cas d'uxoricide de Monsieur D... : « *Je me suis couché à côté d'elle persuadé que j'allais partir.* » Les observations retrouvées lors de son hospitalisation en U.M.D. notent un syndrome dépressif avec idéation suicidaire et qui a nécessité une mise sous antidépresseurs. Il est également intéressant de noter que ce patient se démarque des autres cas de notre série en ayant pu exprimer une capacité d'élaboration de deuil vis-à-vis de la mort de sa victime. Lorsque nous l'avons interrogé à ce sujet, Monsieur D... répond avoir accepté la mort de sa femme « *quand quatre musulmans ont fait la prière pour la purifier de tous ses péchés.* »

Il nous semble que l'absence d'accès à l'introjection cloisonne les auteurs d'anthropophagie à ne pas pouvoir sortir de la corporalité et d'échouer dans la tentative de mise en mots et d'accès à la symbolisation. Cependant, il apparaît que l'acte d'anthropophagie permette à l'agresseur de faire passer sa victime du statut de mauvais objet persécuteur à celui de bon objet réconfortant le moi, et incorporé, pour toujours, dans la personne. C'est ce que tente à illustrer les explications de Monsieur E... auteur d'un filicide, en parlant de sa fille qui est passée de la figure du diable à une figure maternelle et aimante : « *Je l'ai exorcisée car elle était possédée ; elle était possédée par un démon parce que la bête que j'ai vue, ce n'était pas ma fille ; c'est les anciens articles que j'avais lus ; à la télévision, ils mangeaient une partie des êtres possédés.* »

« *Je l'ai sauvée car elle était démoniaque. Le physique est mort mais son âme est sauvée.* » Monsieur E... dit repenser souvent que sa fille « *avait changé de visage* », et que maintenant il rêve d'elle tous les jours. Il revoit à présent le visage de sa fille associé au visage de sa grand-mère paternelle et dont il se rappelle, « *cette grand-mère m'aimait beaucoup* ». Nous notons que Monsieur E... reconnaît avoir pensé à se jeter par la fenêtre après avoir tué sa fille mais qu'il a réfléchi et n'a pas voulu perdre son âme.

Pour KLEIN, l'introjection dans le processus de deuil des états maniaco-dépressifs échoue par excès de cannibalisme. Au cours de son développement, l'enfant identifie son moi au bon objet qu'il incorpore. Mais la destruction de cet objet de sécurité génère en lui un sentiment d'angoisse, face à la perte et la culpabilité de la perte de l'objet d'amour. La peur de perdre la mère qui représente le premier objet d'amour.

Pour FEDIDA (44), « Le cannibalisme trouve, dans l'angoisse, la violence nécessaire d'une détresse qui permet au moi de survivre de l'apparence de l'objet perdu, c'est à dire des qualités dont le fantasme fait réalité première par l'effet de son absence. » Il soutient ainsi que soutient le deuil cannibalique, en ayant trait au deuil de la mère, rend possible une solution incestueuse par l'union alimentaire avec l'objet d'amour, et résolutive de l'angoisse liée à la séparation et à la perte de l'objet premier que représente la mère. Il nous semble par là même que l'anthropophagie permette à son auteur de retrouver un palier initial « de secours » et de reconstruction du moi, qui le protège d'une expérience d'angoisse, et qui maintiendrait ainsi le sujet dans un mode de fonctionnement pré génital, avec des mécanismes de défense archaïque comme le clivage.

L'instauration d'un clivage à l'origine d'un réinvestissement objectal

L'étude des cas de notre série révèle de façon redondante une aptitude chez les auteurs de passage à l'acte anthropophagique à renforcer à postériori des rapports d'objet qui avait déjà été fortement investi, ainsi que la présence d'un mécanisme de clivage et qui les protège par là même d'une remise en question. D'où les différentes attitudes de nos patients. Monsieur C..., auteur d'un matricide, poursuit un investissement platonique sur son frère qui n'a « *aucun* » défaut et qui représente pour lui « *un exemple* ». Monsieur C... manifeste lors des entretiens une capacité non pas de deuil mais d'élaboration de projets d'avenir que ni les évènements criminels ou l'apparition de sa maladie ne vienne pas remettre en question. Monsieur C... clive sans angoisse et passe à autre chose. Monsieur D... , auteur d'un uxoricide, continue à investir la musique. Il a

gardé des liens étroits avec sa famille et particulièrement avec le frère à qui il avait confié par écrit son enfant. Les conditions de la deuxième admission en U.M.D. suite à un coup de fil à sa première amie avec qui il a eu un premier enfant qu'il n'a pas reconnu restent confuses. Monsieur D... a toujours exprimé très peu de choses à ce propos si ce n'est de répéter les éléments factuels de ce sujet. Il est à noter que Monsieur D... exprime lors de quelques entretiens des doutes sur ses capacités d'être père où il ne prend pas en compte dans son discours de la déchéance juridique de ses droits parentaux. Monsieur F... , agresseur d'un inconnu, élabore très peu sur son passage à l'acte, résumant « *Je me suis fait un film* ». Sa personnalité s'est repositionnée après une décompensation psychotique à l'origine du passage à l'acte sur un mode psychopathique. Monsieur F... réinvesti son appétence toxicomaniacale, avec un clivage défensif quant à la tentative de viol de sa belle sœur qui pourtant semble avoir déclenché les foudres paternelles, l'exclusion, puis le passage à l'acte. Monsieur I... a donné un sens à son matricide, « *Elle s'opposait à mes projets d'individualisation* », mais la mort de sa mère ne la pas projeté vers une vie de couple. Il poursuit de pratiquer avec assiduité la boxe anglaise...

Le clivage permet l'instauration stable d'un moi, qui ne semble plus souffrir d'angoisse dissociative et qui se nourrit des investissements préétablis avant le passage à l'acte anthropophagique.

Nous savons de l'anthropologie la signification rituelle du cannibalisme dans l'intégration et l'identification au groupe. L'étude de la position identitaire du sujet, nous apparaît primordiale dans les déterminants au passage à l'acte de nature anthropophagique. Nous nous proposons à présent de la définir.

3.4.3 Une Anthropophagie par nécessité d'un socle identitaire

Une quête d'objet originelle

Dans la théorie psychanalytique, FREUD (49) pose l'hypothèse d'une transgression originelle qui aurait pour conséquence l'interdit du cannibalisme et de l'inceste et la création d'une société basée culturellement sur l'élaboration de ces deux interdits. Pour le structuraliste LEVI-STRAUSS (91), l'association dans le langage humain du même terme pour représenter symboliquement actes sexuel et alimentaire est à la base de sa vision du cannibalisme comme un *inceste alimentaire*. Ainsi, la même transgression originelle et au fondement d'une loi cannibalisme et cannibalisme inceste, ordonnerait

à l'être humain la nécessité de satisfaire ses besoins sexuels et alimentaires en dehors de sa communauté familiale puis humaine. Il nous semble ici, que de part un degré plus fort à celui de l'inceste dont l'interdit nécessite d'être spécifié en fonction des sociétés, la perte de l'interdit de l'anthropophagie, qui nous le notons ne s'apprend, signe la perte pour l'individu de ses capacités d'accès au symbolique et au culturel.

La revue de la littérature nous laisse à penser que l'anthropophagie réapparaît dans l'histoire de nos sociétés, à des moments précis de questionnements identitaires, lors des différentes avancées des progrès de la civilisation humaine comme les conquêtes territoriales, les expérimentations alimentaires (farines animales) ou à propos d'autres avancées et d'inconnues scientifiques (figurées par la science-fiction). Transposé à l'échelle du sujet, nous pensons qu'alors, perdu dans son identité, l'individu ne trouve d'autre choix que ce moyen de défense dont l'archaïsme est égal à la profondeur de son manque.

La marque d'un manque archaïque au fondement de l'origine identitaire de la personne, peut se retrouver dans les différentes démarches des agresseurs avant leur passage à l'acte. Tels sont les cas illustratifs de Monsieur B..., schizophrène qui avant ses crimes initie des voyages pathologiques comme son départ en Guadeloupe, où il l'Arbre de vie d'Adam et Eve. Monsieur S..., (dont son trouble semble avoir été favorisé par un changement identitaire de son propre père qui s'est vu porter le nom de famille de son épouse, cédant à la puissance financière de sa belle famille) révèle un mode de défense à l'origine de son départ à Paris où il se fixe pour objectif, afin de restaurer son narcissisme blessé par les échecs cumulés de son doctorat et de sa demande de mariage d'être « *capable d'aller encore plus loin dans le doctorat en étudiant à fond la littérature comparée dans le pays même où elle est née et en français de surcroît* », ce que nous interprétons comme un mode défense cherchant à compenser un vide symbolique portant sur ses origines et son identité.

La perte du tabou cannibalique

L'anthropologie nous apprend la nécessité d'une personne d'être « cuisiné » par son groupe pour pouvoir obtenir une position sociale à travers le triangle culinaire cru-cuit-pourri, où le cru représente ce qui n'a pas accès à la civilisation. Dans le triangle culinaire, l'institution sociale du cannibalisme permet l'appropriation et intégration d'une personne par le groupe concerné. D'un autre côté des sciences humaines, FREUD en inventant le mythe du meurtre du père de la horde primitive, crée le concept du père symbolique, fondateur de l'humanité. En mangeant son corps, les fils s'approprient le

modèle paternel et s'y identifient. Il s'instaure alors pour l'humanité la notion de complexe paternel, de la castration symbolique et précisément pour LACAN de l'accès au « *moment fécond de la dette où le sujet se lie à la Loi* ». Dans la théorie psychanalytique, l'instauration du père symbolique clos le stade oral et sécurise la fonction digestive, et investit les trois tabous protecteurs de la psychose (parricide, cannibalisme, inceste). Ainsi l'autre ne peut pas me manger, puisque je ne veux pas le manger. L'enfant qui accède et dépasse l'Œdipe se protège ainsi de la menace d'un retour dans le sein de la mère, sexuellement ou alimentairement parlant.

Pour KLEIN, l'enfant connaît pour première expérience une relation double envers le sein de la mère, perçu en objets partiels, bon et mauvais, que le nourrisson dévore et incorpore lorsqu'il les perçoit comme susceptible de le menacer et de le dévorer lui-même. Il n'existe pas encore à ce stade évolutif de sécurisation de la fonction digestive grâce à l'acquisition du tabou du cannibalisme. Pour KLEIN, la dévoration du sein aimé et haï représente la relation d'objet originale, et qui est à l'origine d'angoisse de morcellement d'un moi immature. Ces angoisses peuvent être retrouvées l'adulte criminel et chez le schizophrène. Au cours du développement normal, l'objet aimé est introjecté en objet total de manière stable et sécurisante, l'angoisse de morcellement cède la place à l'angoisse dépressive de la peur de perdre l'objet aimé par son propre sadisme.

Nous émettons ici l'hypothèse que l'auteur de passage à l'acte anthropophage a perdu la fonction sécurisante du tabou cannibalique. Il l'a perdu car avant d'être anthropophage, cette fonction a été acquise pour le laisser exempt des angoisses existant dans les psychoses infantiles et où l'on peut rencontrer des actes d'anthropophagie (souvent associé à des autophagies) et qui correspondent des diagnostics d'autismes sévères. Cependant, nous pensons cette fonction n'a pas été suffisamment sécurisée pour que des traumatismes survenus durant le développement psychique viennent à forcler cet acquis pour exprimer l'anthropophagie comme modalité défensive. Cette hypothèse d'une instabilité du tabou cannibalique peut aussi expliquer la réticence et l'inhibition de patient, diagnostiqué psychotique, à reconnaître ou à parler de leur acte et qui conséquemment se conçoivent péniblement comme auteur de tels gestes.

La perte du tabou cannibalique est à l'évidence, un déterminant prédictif majeur plus à rechercher chez les patients suspects ou susceptible de passage à l'acte anthropophagique. Elle est décrite chez Monsieur S... par un souvenir d'enfance : « *J'avais quatre ans quand j'ai fait ce cauchemar qui est en même temps le rêve le plus*

ancien que je me souvienne : mes parents nous faisaient bouillir, mon frère et moi, dans une casserole et nous cuisinaient. Et puis ils nous mangeaient. Cette peur d'être mangé par mes parents m'a pour suivi au cours des années. » Dans sa logique infantile, cet agresseur présente la conviction d'être mieux consommable en période de stress. « *Quand je suis angoissé, ma chair devient meilleure, aussi, mes parents font tout ce qu'ils peuvent pour me faire du mal. Comme ça je constituerai un bon plat* ». Il est intéressant de noter ici notre hypothèse que Monsieur S... qui grandit en gardant une santé précaire, se constitue un mode de défense où au lieu de se faire dévorer par la loi de la nature, et d'être victime de ses peurs de dévoration, il se fait bourreau. Ainsi commence-t-il à présenter un rationalisme avec la présence d'un postulat sur l'irritabilité de la victime. Plus tard, des questionnements apparaissent en rapport avec ses fantasmes anthropophagiques : « *La chair d'une femme irritable peut-elle donner des irritations ?* » C'est sur cette même thématique qu'il se justifie à lui-même de passer à l'acte avant ses trente ans, craignant « *en effet qu'à cet âge, son envie diminue et que, selon ses propres termes, les nerfs de son palais deviennent moins sensibles* ». Cette perte du tabou cannibalique nous semble particulièrement à rechercher dans les délires mystiques de thématique messianique, en particulier ceux qui sont en rapport avec une religion théophagie comme l'est le Christianisme. C'est ce qu'illustre la logique délirante de Monsieur B... : « *Si je suis Jésus et qu'on me mange, je finirai par disparaître ; alors, pour reconstituer mon corps, pour exister à nouveau, il faut que je mange quelqu'un et que je boive son sang...* »

Cette perte temporaire du tabou cannibalique présent dans nos sociétés est nécessaire au passage à l'acte. Nous pouvons le retrouver également illustré dans le cas de l'anthropophagie de survie des rugbymen de la cordillère des Andes. Dans leur désarroi, ils ont confié à une figure paternelle et supérieure, Dieu, la responsabilité de cette levée d'inhibition. « *Si Dieu n'avait pas voulu que nous survivions, il nous aurait fait mourir dans l'accident, et il n'aurait pas non plus laissé à notre portée de la viande consommable.* » (118)

Le crime d'un alter ego comme retour au même

Notre revue de la littérature sur les théories traitant du cannibalisme suggère un lien entre le cannibalisme et l'inceste mère enfant, ceci dans une trajectoire de l'auteur vers un retour au même. Les différentes publications sur les matricides démontrent l'exceptionnalité de leur association avec des actes d'anthropophagie, ceci en dépit de la violence fréquemment exprimée au cours de ces meurtres. Il apparaît par la clinique

que l'anthropophagie actée sur un corps sexué et quand bien même féminin, outrepasse la dynamique génitale incestueuse. Cependant nous concevons les notions d'inceste alimentaire et de retour au même de façon ressemblantes tout en étant différentes, à savoir que nous demandons ce peut représenter pour l'auteur du passage à l'acte sa victime si ce n'est un second moi-même, conforme à un idéal recherché et dont la perte réelle ou symbolique ne pourrait se concevoir ? Nous en venons à poser comme condition nécessaire à l'acte anthropophagique, qu'il ne soit la cause d'une défense narcissique activée par l'injonction « lui ou moi » mais par la conviction que « lui c'est moi ». L'identification de l'agresseur représente dans la dynamique anthropophagique, une dimension obligatoirement nécessaire au passage à l'acte pour que la victime devienne pour l'agresseur cet objet unique parce qu'il représente un autre lui-même : un alter ego.

Cette notion de la reconnaissance dans la victime d'un alter ego est ici illustrée par le cas de Monsieur G... qui agresse un co-détenu dont on ne sait quasiment rien de lui si ce qu'avant de tomber sous les coups de Monsieur G..., il tenait une position forte en étant à la fois reconnu par les gardiens (auxiliaires pendant les repas) et des autres détenus (c'était le détenteur et démonstrateur de son couteau). La position de la victime lui permettait de menacer Monsieur G... avec son couteau en lui rappelant ce justement qu'il avait fait avec un couteau pour être emprisonné. Selon les dires de Monsieur G..., il y avait des co-détenus qui le narguaient avec des couteaux. Il explique que la victime l'avait menacé à plusieurs reprises, qu'il jouait avec son couteau lorsqu'ils étaient ensemble aux cartes et qu'il ne savait pas si c'était de réelles menaces ou pas mais tenant tout de même à dire que : « *quand il était bourré, (il) m'agressait au couteau. J'avais peur (de lui), peur qu'il me mette un couteau.* » Monsieur G... lorsqu'il voit la victime se présenter devant la porte ouverte de sa cellule, est alors persuadé qu'il a ce couteau avec lui et qu'il va lui faire la peau avec.

L'identification par confusion des rôles au moment du passage à l'acte anthropophagique est plus facile à mettre en valeur dans les ATCD de viols. C'est l'illustration que présente Monsieur A... qui confond dans son mouvement d'identification projectif lui-même et l'enfant rencontré les toilettes, et révélant ainsi une dynamique libidinale dépassant les cadres de l'homosexualité et de la pédophilie. La continuité identitaire aperçue chez Monsieur A... est en rapport avec un ATCD de traumatisme sexuel durant l'enfance, et aussi retrouvée chez Monsieur D.... Peu avant

le drame, il a une relation hétérosexuelle avec sa femme mais dont les actes, inhabituels, sont en communs avec les relations homosexuelles et pédophiles. C'est après cette mise en acte qu'il perçoit dans le ventre de sa femme des éléments phalliques et menaçants. Nous saisissons à travers ces exemples cliniques, l'importance de la présence d'un trouble de l'identité sexuelle parmi les facteurs à explorer dans les déterminants du passage à l'acte anthropophagique.

Une inaccessibilité à la différence des sexes et à la filiation

Bien que le trouble de l'orientation sexuelle soit classiquement décrit chez le schizophrène, nous le retrouvons dans les discours des agresseurs de manière à la fois discrète mais fréquente. C'est ce qu'exprimé à travers les craintes de Monsieur H... : « *Dernièrement, j'ai entendu des voix qui me disaient des insultes mais ça s'est arrêté, des voix d'homme, en ce moment ce sont des voix d'inconnues, des voix intérieures qui me traitent de tapette, je pensais que c'était en fonction de ce que j'ai fait...* »

Notre étude portant sur la mythologie gréco-latine donne une version imaginaire avec la *Cosmogonie* de l'histoire de l'émergence de l'ordre et de la hiérarchie dans le monde. Nous rappelons ici pour mémoire que Zeus, le dieu tout puissant, se fait monarque lui-même, en échappant enfant à la dévoration de son père et en avalant adulte sa première épouse Métis dont il s'approprie les qualités de ruse et d'intelligence et dont il termine la grossesse d'Athéna qui sort toute armée de sa tête. Il accède par la théophagie au statut de père et devient la figure du pouvoir. Zeus instaure l'ordre et la stabilité sur la terre des dieux. Il n'a plus besoin de manger ses enfants pour garder le pouvoir. La théogonie grecque permet à la psychanalyse de définir un modèle d'acquisition de la fonction paternelle, de la filiation et du partage du pouvoir par l'incorporation de l'autre. LE RUN (86) conçoit dans la réalisation du fantasme d'incorporation des dieux grecs, la preuve d'une paternité non assumable. Nous pensons que la clinique de l'anthropophagie confirme cette idée. Nous retrouvons par exemple, trace dans le délire de Monsieur C... de la marque d'événements de vie révélateurs des échecs d'instauration de figures paternelles stabilisatrices (homosexualité et impossibilité à la paternité du frère, illégitimité de sa fiancée d'origine bretonne, les multiples fausses couches de sa fiancée, sa propre appréhension d'être père, la mort du Pape...), mais aussi le thème prégnant de la bi et homosexualité dans l'expression de sa psychose avec la nécessité afin de transmettre son pouvoir de devoir embrasser un homme « *sur la bouche, sur le téton ou sur le gland* ». Cette thématique est également soutenue des tests psychologiques passés quelques mois avant le passage à l'acte : « *des personnages avec*

des seins et un sexe d'homme... deux femmes qui sont perçues comme bisexuelles... ».

Monsieur C... trouve comme solution salvatrice contre la menace induite par son trouble de l'identité un délire de thématiques multiple, messianique de renouvellement des identités sexuelles et d'établissement d'une nouvelle régénération où il est l'instigateur unique et tout puissant. « *J'étais Dieu... J'étais Némo* (l'élu d'un film de science fiction) ».

L'anamnèse de certains patients révèle des tentatives de passation de leur paternité qui leur est impossible. Ce sont les cas de Monsieur B..., qui fait baptiser ses enfants par le Pape, ou de Monsieur D... qui confie son fils à son frère. Notons tout de même que pour Monsieur D..., l'accès à la paternité semble avoir pu être possible avec certaines conditions : la peur de perdre son amie qui avait déjà fait une tentative de suicide suite à son départ et à son IVG, et la présence de son propre père encore vivant. La décompensation et le drame font suite à la mort du père qui dans un premier temps s'exprime chez Monsieur D... par un délire mystique. Durant les grossesses de sa femme, Monsieur D... s'identifie à son corps maternel. Il raconte non pas un rapprochement mais une véritable union de sa femme pendant ses grossesses. « *On a accouché d'un garçon* ». Il explique des relations avec sa femme que grâce à la grossesse « *On s'est beaucoup rapproché, ça a été la plus belle période, je me suis beaucoup occupé d'elle et elle a grandi* ». Le couple n'a d'intérêt au cours de leur dernière grossesse que pour la grossesse et la vie religieuse. Les observations rapportent que Monsieur D... magnifie comme un corps sacré le corps de sa femme. Il exprime des doutes sur sa capacité d'être père. L'accouchement tragique de l'enfant traduit son incapacité à en être le père et à concevoir la venue de son fils dans le monde : « *Quand le gosse est sorti je l'ai fait se prosterner, c'est un geste, je l'ai mis dans la machine à laver, il n'a pas crié, j'ai pas entendu, il ne bougeait pas* ». Par la suite, il écrit un mot destiné à son frère où il écrit son souhait que ce soit lui qui s'occupe de son fils aîné.

Le rituel anthropophage est aussi particulier et où il remet dans le corps de la victime le « *placenta-cœur* » qu'il lui a retiré. On note également chez ce patient une confusion majeure au niveau de la différence des sexes avec la vision féminine de sa guitare qui lui apparaît avec une tête et des cornes.

Pour ARFOUILLOUX (10), le mythe de la horde primitive crée le complexe paternel mais fixe collatéralement l'hétérosexualité dans l'identité masculine ainsi que la gérance de la dette de l'ambivalence homosexuelle d'avoir désiré et manger le père pour pouvoir accéder au pouvoir. Dans son travail, FREUD (52), sonde les profondeurs de

cette peur d'être dévoré chez un de ses patients, *L'homme aux loups* et y découvre la base d'une structuration homosexuelle. Ce refoulement homosexuel s'exprime à travers la peur d'être dévoré par le loup et par l'angoisse de la castration. Dans sa continuité, FENICHEL (45) soutient que l'angoisse de castration ou de dévoration apparaît comme deux modalités d'accès pour l'enfant à la différence des sexes, en concomitance du fantasme de la mère castratrice, où l'enfant fille serait le résultat d'une *castration intra-utérine*. La perte de la position identitaire qui fait référence à la différence des sexes peut se retrouver illustrée par Monsieur A... qui enfant s'imaginait le sexe de ses agresseurs qui repoussait grâce à une lumière magique après qu'il les ai châtré (par un acte restant aussi flou et mystérieux) et qui est à mettre en rapport avec l'explication de Monsieur A... en parlant de sa castration : « *La question qui m'envahissait c'était : Pourquoi pas ?* »

BENEZECH, dans un article traitant de Monsieur B... (14) énonce que « *Les schizophrènes sont d'autant plus agressifs qu'ils sont délirants. Chez ces malades, les délires mystiques sont particulièrement susceptibles d'entraîner des agressions meurtrières sous-tendues par des idées de fin du monde, d'apocalypse, d'immortalité, de culpabilité, de résurrections corporelles et mystiques* ». Si nous prenons également en compte notre culture psychanalytique qui attribue dans les croyances en Dieu et en un Diable la capacité de faire rejouer notre propre ambivalence vis-à-vis de la figure du père, l'application clinique des délires des auteurs de passage à l'acte de notre étude conforte l'idée d'un trouble identitaire des figures paternelles et de la dangerosité des délires mystiques. Cette dangerosité présente chez le psychotique délirant, lui fait justifier son acte à devoir faire table rase du passé et d'instaurer une nouvelle génération. C'est ce qu'illustrent ici les titres de « *La guerre des trois jours* » et « *La guerre des sexes* » que Messieurs B... et C... donnent à leur périple sanglant.

Les délires de réincarnations sont présents durant une période d'un an précédent les faits chez Monsieur H... qu'il décrit comme des moments délirants avec une grande peur des maladies, avec l'apparition d'hallucinations intrapsychiques, des voix qui n'arrêtaient pas de lui parler des pharaons, toujours de l'histoire, qu'il avait de la lecture, des conversations avec Dieu avec un livre qu'il a commencé où il y avait la réincarnation, qu'il n'arrivait pas à gérer tout cela.

La thématique messianique est également retrouvée dans notre série. Nous pouvons l'illustrer avec le cas de Monsieur I..., qui lors d'une première hospitalisation deux ans avant les faits, dans un contexte dysthymique (admission pour IMV) explique qu'à

cette époque « *Il fallait que je me suicide pour que tout le monde soit délivré des souffrances* ». La thématique messianique est retrouvée deux ans après. Monsieur I... à la demande de Jésus doit « *tuer le diable qui était en sa mère* ». La perte des repères du bien est du mal et des repères identificatoires paternels qui s'en réfèrent, est visible dans l'évolution de son délire : au début, il explique qu'il a tué sa mère sous ordre de Jésus, puis parce que « *le diable est entré en lui ainsi que Jésus-Christ* », puis il se dit sous l'influence du diable. Ici aussi nous pouvons interpréter que Monsieur I... puisse avoir incorporé une position qu'il attribuait à sa mère.

Un organe totémique pour résoudre un manque identitaire

Pour René GIRARD (58), « *Il est criminel de tuer la victime parce qu'elle est sacrée... mais la victime ne serait pas sacrée si on ne la tuait pas.* » Cette citation éclaire à nos yeux l'objet qui est recherché par l'agresseur. Nous concevons le passage à l'acte anthropophagique comme le résultat d'un sacrifice nécessaire à son auteur qui voit dans l'anthropophagie la solution qui lui permet de rétablir à la fois l'ordre et son instauration dans un lignage qui lui est manquant. Le sacrifice représente un acte rendant sacré ce qui à l'origine est profane, et permet ainsi l'apparition de l'ordre au sein du chaos. Il apparaît donc logique d'envisager le sacrifice comme investigateur de l'ordre et de l'incorporation du sacrificateur dans un lignage. Par sa trajectoire, le cas de Monsieur F... nous montre que même si la victime est un inconnu, son choix n'est pas totalement hasardeux. Dans son vécu délirant, Monsieur F... est à la recherche d'une nourriture à la fois bonne et vitale : « *J'avais faim mais je n'arrivais pas à manger. Ça sentait la merde, la nourriture avait un goût de merde...* » Il se rend une première fois à l'hôpital, à la recherche d'une substance réconfortante et revivifiante (un café), mais l'hôpital n'en fournit pas se jour (la machine est en panne). Alors lui vient l'idée du centre d'aide aux toxicomanes où il bénéficie d'un entretien avec une infirmière qui se préoccupe de sa santé en le voyant venir. Il boit son café et repart en direction de l'hôpital. C'est là qu'en cherchant en vain des poches de sang, il découvre sa victime allongée et qu'alors, à ce moment très précis, pour sa logique délirante, il n'y avait qu'une solution : « *J'ai vu le bonhomme, fallait que je l'égorgé pour boire son sang* ». Notre série de cas révèle que le choix des organes ingérés fait, dans leur symbolique, fait référence à l'âme de la personne ou de ce qui la caractérise dans son identité. Devant cette hypothèse, nous avons interrogé Monsieur D... qui nous a confirmé connaître la valeur symbolique du placenta dans les traditions d'Afrique ainsi que la pratique des parturientes à l'enterrer pour qu'aucun mauvais esprit n'attaque le double

de l'âme de leur enfant. Nous en venons à penser que les organes ingérés le sont par choix sélectif, dans une volonté au sein de la distorsion de logique de pensée qui a conduit à l'acte, de s'approprier des qualités de la victime, pour retrouver le chaînon manquant permettant à l'agresseur de s'incorporer à un lignage vital et suffisant pour sauver son identité de la désintégration psychique des psychoses. C'est ce qu'illustre Monsieur J... qui en mangeant son père par économie s'incorpore dans le lignage maternel et retrouve une identité perdue depuis la perte de ses parents et de son statut de fils.

3.4.4 Synthèse

Après avoir pu définir la possibilité de déterminants communs parmi les auteurs de notre série, nous pouvons, en tenant compte des informations obtenues dans les anamnèses proposer le premier tableau récapitulatif suivant :

Diagnostic reconnu (probable ?)	Objet préinvesti et réinvesti après le PAA	Obstacles identitaires	Décès Fratrie D ;grave Maladie infantile chez l'agresseur :M	DéliresMystique :M ;Régénérationel :R ;Corporel : C	Evénement connu durant la structuration sexuelle	Organes ingérés	Victime inconnue	Victime connue	Pré-méditation de l'acte	Monsieur
										B...
										S...
Schizophrénie paranoïde	Son délire			M,R		Sang Chair- muscle	Enfant fille, Homme		Non	A...
Perversion sexuelle(Etat limite)	Fantasmes, littérature	Nom patronique maternel par le père, echecs doctorat et mariage	D (sœur) M		Fantasme infantile	Organes génitaux externes (OGE) Faciès		Femme étudiante	Oui	C...
Perversion sexuelle		Orphelin			Viol	OGE	Enfant garçon		Non	D...
Schizophrénie paranoïde	Frère	Double nationalité, nécessité d'intégrer traditions familiales	M	C	Homosexualité du frère	Sang		Mère	Non	E...
Schizophrénie paranoïde (État limite)	Musique, Grand frère	Mère orpheline Difficulté intégration sociale Rejet des beaux-parents		M	Viol	Placenta (=cœur ?)		Conjointe	Non	F...
Schizophrénie paranoïde	Sa fille			M,R	Viol	Foie, Coeur		Fille	Non	G...
Schizophrénie hébephénique	Toxicomanie	Rejet définitif par le père de leur maison		C		Sang	Homme		Non	H...
Schizophrénie hébephénique	Toxicomanie					Cervelle		Homme co-détenu	Non	I...
Schizophrénie paranoïde	Métier hotellier	Père exclu, Double religion. Non élevé par ses parents. Vagabondage		M, R		Sang	Femme		Non	J...
Schizophrénie paranoïde	Boxe anglaise	Père inconnu Chômage Séparation amoureuse		M		Yeux		Mère	Non	
Schizophrénie paranoïde	Rapport à l'argent	Perte familiale de reconnaissance sociale depuis la mort grand-père maternel				Chair- muscle Entrailles		Père	Non	

Ce premier tableau étudie les données d'agresseurs qui ont un diagnostic majoritaire de psychose schizophrénique pour neuf cas et de perversion sexuelle pour deux cas. Il met en valeur quatre points principaux repérables parmi ces agresseurs :

1. Le lien agresseur-victime

Nous pouvons noter qu'une forte proportion de victimes (sept cas sur onze) connaissaient leur agresseur et qu'il s'agit dans cinq cas parmi onze d'une personne appartenant au cercle intra-familial. Il n'y a pas de préférence sexuelle réellement prédominante avec sept victimes sur douze de sexe féminin. Seuls quatre cas sur onze étaient des victimes inconnues de l'agresseur. Parmi les perversions, une victime est connue, une est inconnue

2. Le choix des organes

À l'unanimité, les organes prélevés possèdent une richesse symbolique en rapport avec la puissance et l'identité de la personne. Dix agresseurs sur onze ont prélevé une partie de corps en rapport avec la localisation symbolique de l'âme (ventre, poitrine, tête et fluide vital)

3. La thématique délirante

Sept agresseurs sur onze ont présenté au moment des faits un délire de thématique messianique, régénérationnel ou de transformation corporelle. Ces agresseurs ont été diagnostiqués psychotiques (soit sept sur les neuf)

4. La mise en valeur d'événements de vie

Durant l'enfance, deux cas sur onze ont vécu une problématique parentale de deuil et une maladie personnelle grave en bas-âge ; cinq cas sur onze ont connu des expériences délétères au moment de leur structuration sexuelle

Il nous semble tenu des éléments acquis au cours de notre réflexion possible de poursuivre notre synthèse des données avec un tableau symptomatique pouvant réunir des critères de dangerosité pour un passage à l'acte anthropophagique.

Tableau contenant les critères prédictifs majeurs et mineurs pour un passage à l'acte anthropophagique

CRITERES MAJEURS	CRITERES MINEURS
Perte du tabou cannibalique	Mort dans la fratrie durant l'enfance
Crise contextuelle identitaire chez un sujet aux repères fragiles	Viol caché durant l'enfance
Identification de l'agresseur à la victime de manière fusionnelle	Pas d'accès symbolique à la différence des sexes
Délire messianique et de renouvellement générationnel	Formation professionnelle avec pratique du dépeçage
Délire interprétatif de menace de mort avec persécuteur désigné	Vécu adulte de menace envers sa propre vie sans définition d'objet persécuteur
	Délires de corporalité (possession ou transformation, agresseur ou victime)
	Dépendance addictive (drogue, argent...)
	Volonté de posséder à la manière d'une relique une partie de corps

Si nous appliquons ce tableau en tenant compte de nos connaissances actuelles recueillies dans les anamnèses des agresseurs de notre série, nous obtenons le résultat suivant pour les critères majeurs puis les critères mineurs :

CRITERES MAJEURS	Mr B...	Mr S...	Mr A...	Mr C...	Mr D...	Mr E...	Mr F...	Mr G...	Mr H...	Mr I...	Mr J...
TOTAL	Délire interprétatif de menace de mort avec persécuteur désigné	Délire messianique et de renouvellement générational	Identification « fusionnelle » de l'agresseur à sa victime	Crise contextuelle identitaire chez un sujet aux repères fragiles	Veuve	X			Perte du tabou cannibalique		
3		X				X					
3			X				X				
2				X							
4	X		X					X			
3			X								
3	X		X								
2								X			
2	X										
2					X						
2						X					
2							X				
1											

CRITERES MINEURS	Mr B....	Mr S....	Mr A....	Mr C....	Mr D....	Mr E....	Mr F....	Mr G....	Mr H....	Mr I....	Mr J....
Délires de modification corporelle (possession ou transformation, agresseur ou victime)	X			X		X	X			X	
Pas d'accès symbolique à la différence des sexes		X			X						
Vécu adulte de menace envers sa propre vie sans définition d'objet persécuteur									X		X
Viol caché durant l'enfance			X		X	X					
Mort dans la fratrie durant l'enfance.		X									X
Formation professionnelle avec pratique du dépeçage						X		X			
Dépendance addictive (drogue, argent...)								X	X		
Volonté de garder en relique une partie de corps						X					X
TOTAL	1	2	1	2	2	4	2	2	1	1	3

Nous voyons que les cas ne présentent pas tous les mêmes critères de dangerosité majeurs et mineurs. Nous devons donc faire une moyenne afin de pouvoir définir un nombre minimum de critères pour pouvoir définir un seuil de dangerosité :

Monsieur	B....	S....	A....	C....	D....	E....	F....	G....	H....	I....	J....	MOYENNE
CRITERES MAJEURS	3	3	2	4	3	3	2	2	2	2	1	2.45
CRITERES MINEURS	1	2	1	2	2	4	2	2	1	1	3	1.81

Nous obtenons une moyenne à 2.45 de critères majeurs avec six cas sur onze qui présente un taux inférieur. De même nous obtenons une moyenne de 1.81 critère mineur avec sept cas sur onze qui ont un taux supérieur. En tenant compte de ces moyennes, il nous apparaît raisonnable de requérir dans l'anamnèse d'un sujet au moins 2 critères majeurs et 1 critère mineur pour qu'il puisse correspondre à un profil de dangerosité pour un passage à l'acte anthropophagique.

Nous avons conscience à travers notre raisonnement de remettre en question le cas de Monsieur J... comme auteur d'un acte anthropophagique et qui compte tenu des éléments actuels que nous possédons à son sujet répond à un critère majeur et à trois critères mineurs. La nécessaire exclusion de Monsieur J... nous amène à conclure sur la réalité du principal biais de notre étude, à savoir son petit nombre de cas étudiés pour pouvoir établir des propositions certaines. Les critères que nous proposons demandent à être confirmés par des études ultérieures avec un recensement plus important de cas étudiés ou par l'application de nouveaux cas singuliers aux critères proposés. Il nous semble par là même nécessaire de poursuivre les études sur les passages à l'acte anthropophagique, et de perfectionner nos connaissances sur les agresseurs et leurs victimes, dans un but d'anticipation et de prévention des conséquences tant du côté de la victime que de l'agresseur.

CONCLUSION

De cette étude sur l'anthropophagie, notre première approche historique a permis de dégager l'importance de la nourriture comme ligne de démarcation entre le sauvage et le culturel. Il nous est apparu l'importance dans nos mythes de l'anthropophagie dans l'élaboration de l'ordre au milieu du chaos originel, la création d'une séparation entre mortels et immortels, l'appartenance à un lignage et l'établissement d'une définition de l'homme civilisé en opposition au barbare. Notre travail nous a permis de dégager dans nos sociétés les différentes figures de l'anthropophagie et les fonctions qu'elles opèrent. De notre étude des sciences humaines, nous avons relu la théorie freudienne traitant de l'oralité. Nous avons appris à connaître les écrits de Lévi-Strauss et à souligner leurs apports quant à la définition des liens entre oralité et sexualité. Nous avons redécouvert le mythe de la horde primitive et la fonction du père chez Freud. Nous nous sommes intéressés à l'histoire du droit. Notre étude a rattaché le crime anthropophage à ceux du meurtre et de l'inceste, et nous a permis de ne plus, dorénavant, le restreindre aux champs de la perversité et de la psychose. Nous avons ainsi constitué une base théorique qui nous a permis d'aborder notre réflexion clinicienne. Le passage à l'acte anthropophagique n'est pas pour autant un mythe bien qu'il nous a été difficile de constituer une série clinique. Nous avons pu étudier des histoires singulières mais différentes et qui révèlent une réalité contemporaine de ce type de passage à l'acte. De cette approche psychiatrique et criminologique, nous avons pu définir à partir de notre série de cas des dénominateurs communs aux différents auteurs. Nous avons dégagé des thèmes qui nous semble de toute importance dans la dynamique de l'acte. Nous avons retrouvé la dangerosité des délires interprétatifs avec persécuteur désigné et les délires mystiques avec de thématiques messianique et générationnelle. Nous avons dégagé l'importance d'un trouble de l'identité chez les auteurs d'un passage à l'acte anthropophagique comme déterminant principal. Nous sommes parvenus à une proposition de critères majeurs et mineurs qui interviennent dans la détermination du passage à l'acte anthropophagique. Dès lors, faut-il encore constater comme Epaulard que « *L'anthropophagie est resté dans le domaine de l'histoire et de l'anthropologie sans guère entrer dans celui de la médecine légale* » ? Ce constat qui date de 1901 doit nous inciter à reconsidérer l'intérêt de la psychiatrie pour ce type particulier de passage à l'acte. Nous pensons qu'une expertise médico-légale s'impose devant toute suspicion

d'anthropophagie afin de permettre un diagnostic psychopathologique, contribuer au débat sur la responsabilité et de juger de l'existence d'une dangerosité psychiatrique. Nous terminons en souhaitant qu'une meilleure connaissance des déterminants de cet acte puisse le prévenir davantage.





BIBLIOGRAPHIE

1. ABRAHAM K.

L'introjection mélancolique. Les deux étapes de la phase orale du développement de la libido (1924)

In : Œuvres complètes, tome II
Paris, Payot, 1966

2. ABRAHAM K.

Développement de la libido (1925)
In : Œuvres complètes, tome II

Paris, Payot, 1966

3. ABRAHAM K.

Essais Théoriques (1925)

In : Œuvres complètes, tome II
Paris, Payot, 1966

4. ABRAHAM N., TOROK M.

Introjecter- Incorporer. Deuil ou mélancolie

Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) :111-122

5. ANDRADE O. de

Anthropophagies

Paris, Flammarion, 1984

6. ANDRE M

La vie du fameux Gargantua, le plus terrible des géants qui ait paru sur terre,
d'après Rabelais, livre de colportage

Troyes, 1807

7. ARBOIT G.

Rôles et fonctions des images de cadavres dans les médias

In : Annuaire français des relations internationales (AFRI volume 4)
Bruxelles, Bruylant, 2003

8. ARENS W.

The Man-Eating Myth : Anthropology and Anthropophagy

New-York : Oxford University Press, 1979

9. ARISTOTE

Parva naturalia,

Paris, Vrin, 1951

10. ARFOUILLOUX J.C.

Laïos cannibale

Paris, Revue française de psychanalyse, 1993 (2): 495-506

11. AUGE M.
Les métamorphoses du vampire. D'une société de consommation à l'autre
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) :129-145
12. BAUD J.P.
L'affaire de la main volé
Paris, Seuil, 1993
13. BAUD J.P.
Le festin sauvage
Strasbourg, Arcanes, Apertura, 1996 : 57-63
14. BENEZECH M. et al.
Du fantasme à la réalité : à propos d'un passage à l'acte criminel et cannibalique
Présentation et commentaires à propos du même cas
Paris, Société Médico-Psychologique, 1980 ; 138 (5) : 602-608
15. BENEZECH M. and al.
Cannibalism and vampirism in paranoid schizophrenia
Memphis, The Journal of Clinical Psychiatry, 1981 ; 42 : 290
16. BENEZECH M. et al.
À propos d'une observation de lycanthropie avec violences mortelles
Paris, Société Médico-Psychologique, 1989; 147 (4): 464-470
17. BENEZECH M.
Médico-diableries nocturnes
In : La chair de l'âme
Bordeaux, Delteil, 1994
18. BENEZECH M.
Introduction à l'étude de la dangerosité
In : Les dangerosités
Paris, John Libbey Eurotext, 2004
19. BERGERET J.
La violence fondamentale
Paris, Bordas, 1984
20. BERGERET J.
La théorie de la violence et les insatisfactions d'un clinicien
Paris, Synapse, 1985 (17) : 53-57
21. BETTELHEIM B.
Psychanalyse des contes de fées
Paris, Robert Laffont, 1979

22. BORRILLO A.
L'homme propriétaire de lui-même. Le Droit face aux représentations populaires et savantes du corps
Thèse de droit, Strasbourg, 1991
23. BOURGEOIS D., ALBERNHE T.
Les actes d'anthropophagie
In : Criminologie et psychiatrie
Paris, Ellipse, 1997
24. BOURGUIGNON A.
Situation du vampirisme et de l'autovampirisme
Paris, Annales Médico-Psychologique, 1977 ;1(2) : 181-196
25. CALAME-GRIAULE G.
Une affaire de famille. Réflexions sur quelques thèmes de « cannibalisme » dans les contes africains
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) :171-201
26. CALMEIL F.
De la Folie
Marseille, Laffite reprints, 1982; Réimpression de l'édition de Paris, 1845
27. CEARD J.
La Folie et le corps
Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1985
28. CHEVALIERJ., GHEEBRAND A.
Dictionnaire des symboles
Paris, Robert Laffont, 2002
29. CHODOWIEC U.
La hantise et la pratique. Le cannibalisme iroquois
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse, 1972 (6) : 55-69
30. CLASTRES H.
Les beaux-frères ennemis : à propos du cannibalisme tupinamba
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse, 1972 (6) :71-82
31. COHAT J.P.
Le vampirisme. Mythe et réalité
Thèse de médecine, Bordeaux II, 1974
32. Collectif
La Bible. L'Ancien Testament et le Nouveau Testament
Paris, Hachette, Livre de Poche, 2000

33. COTTI P.
Du cannibalisme à la phagocytose, généalogie de la théorie freudienne de l'identification primaire
Paris, L'Evolution Psychiatrique, 2002 ; 67 : 358-66
34. COUSIN F.R.
Psychopathologie de l'acte meurtrier
Paris, Humeurs, 1995 ; 14 : 4-17
35. DADOUN R.
Du cannibalisme comme stade suprême du stalinisme
Paris, Nouvelle Revue de Psychanalyse, 1971 (3) : 269-272
36. DEFLEUR A ; and al.,
Neanderthal cannibalism at Monla-Guercy, France.
New York, Science 1999 ; 286 : 126-131
37. DETIENNE M.
Entre bêtes et dieux
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) : 231-246
38. DETIENNE M., VERNANT J.P.
La cuisine du sacrifice en pays grec
Paris, Vernant, 1979
39. DOREY R.
La relation d'emprise
Paris, Nouvelle Revue de Psychanalyse, 1981 ; 24 : 117-139
40. DUCLOS D.
L'autophagie, grande menace de la fin du siècle
Paris, Le Monde diplomatique, août 1996 : 14-15
41. DUVAL P.
Le japonais cannibale
Paris, Stock, 2001
42. ELGAR M.A, CRESPI B.J
Cannibalism : Ecology and evolution among diverse taxa
Oxford, Oxford University Press, 1992
43. EPAULARD A.
Vampirisme. Nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie
Thèse de Médecine, Lyon, 1901
44. FEDIDA P.
Le cannibale mélancolique
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) : 123-127

45. FELLION G. et al.
Du fantasme à la réalité : à propos d'un passage à l'acte criminel et cannibalique
Paris, Société Médico-Psychologique, 1980 ; 138 (5) : 596-602
46. FENICHEL O.
De la crainte d'être dévoré
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) :149-152
47. FRAZER J.G.
Le Rameau d'or, Tome I
Paris, Laffont, 1996
48. FREUD S.
Trois essais sur la sexualité (1905)
Paris, Gallimard, 1962
49. FREUD S.
Totem et Tabou (1913)
Paris, Payot, 1990
50. FREUD S.
Deuil et mélancolie (1915)
In : Métapsychologie
Paris, Gallimard, 1952
51. FREUD S.
Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse (1915-1916)
In : Essais de psychanalyse appliquée
Paris, Gallimard, 1978
52. FREUD S.
L'homme aux loups (1918)
In : Cinq psychanalyses
Paris, Presses Universitaires de France, 1975
53. FREUD S.
Psychologie des masses et analyse du moi (1921)
Paris, Gallimard, 1991
54. FREUD S.
Une névrose démoniaque au XVII^{ème} siècle (1923)
In : Essais de psychanalyse appliquée
Paris, Gallimard, 1978
55. FREUD S.
Inhibition, symptôme, angoisse (1926)
Paris, PUF 1992

56. FREUD S.
L'avenir d'une illusion (1927)
Paris, PUF, 1976

57. GANTHERET F.
De l'emprise à la pulsion d'emprise
Paris, Nouvelle revue de psychanalyse, 1981 ; 24 : 103-116

58. GIRARD R.
La violence et le sacré
Paris, Grasset, 1972

59. GIRARD R.
Des choses cachées depuis la fondation du monde.
Paris, Grasset, 1978

60. GREEN A.
Cannibalisme : réalité ou fantasme agi ?
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) : 27-52

61. GREGORY B.
Hannibal Lecter : the honey in the lion's mouth
New York, American Journal of Psychotherapy, 2002 ; 56(1) : 100-114

62. GRIMAL P.
Dictionnaire de la mythologie gréco-latine
Paris, PUF, 1951

63. GRODDECK G.
Du ventre humain et de son âme
Paris, Nouvelle Revue de Psychanalyse, 1971 (3) : 211-247

64. HALKIEWICZ-ROUGE P.
La Lycanthropie. Approche historique et psychopathologique. À propos d'un cas personnel
Thèse de Médecine, Marseille, 1993

65. HARRIS T.
Le silence des agneaux (1988)
Paris, Presses Pocket, 1992

66. HEMPHILL R.E. , ZABOW T.
Clinical Vampirism. A presentation of 3 cases and a re-evaluation of Haigh, the
'acid-bath murderer'
Pinelands, South African Medical Journal, 1983, 63(8) : 278-281

67. HERODOTE
Histoires
Paris, Maspero, réédition 1980

68. HESIODE
Théogonie
Paris, Les Belles Lettres, 2002
69. HUYSMANS J.K.
Là-bas (1891)
Paris, réédition GF Flammarion, 1993
70. JAFFE P.D DICATALDO
Clinical vampirism : Blending myth and reality
Bloomfield CT, Bulletin of the American Academy of Psychiatry and Law, 1994 ;
22(4) : 533-544
71. JENTZEN J., PALERMO G., THOMAS JOHNSON T. and al.
Destructive Hostility : The Jeffrey Dahmer Case. A psychiatric and forensic Study of a Serial Killer
New York, The American Journal of Forensic Medicine and Pathology, 1994 ;
15(4) :283-294
72. JONES E.
Le cauchemar (1938)
Paris, Payot, 1973
73. JUNG C.G.
Psychologie de l'inconscient (1916)
Paris, Hachette, Livre de Poche, 1996
74. KILANI M.
Le cannibalisme. Une catégorie bonne à penser
In : Manger
Lausanne, Payot, Cours publics de l'Université de Lausanne, 1995-1996 (89)
75. KITTS J., HATCHER ROBERT J.
Le Droit à la santé. Au-delà de la grossesse et de la reproduction
Ottawa, CRDI, 1996
76. KLEIN M.
Les tendances criminelles chez les enfants normaux (1927)
In : Essais de psychanalyse
Paris, Payot, 1978
77. KLEIN M.
Les stades précoce du conflit oedipien (1928)
In : Essais de psychanalyse
Paris, Payot, 1978
78. KLEIN M.
La criminalité (1934)
In : Essais de psychanalyse
Paris, Payot, 1978

79. KLEIN M.
Le deuil et ses rapports avec les états maniaco-dépressifs (1940)
In : Essais de psychanalyse
Paris, Payot, 1978
80. KOUCHNER B.
Requiem pour un anthropophage
Le Monde 14.2.1987, p. 3
81. LAXENAIRE M.
La nourriture, la société, le médecin
Paris, Masson, 1997
82. LAËRCE D.
Vies des philosophes de l'Antiquité
Paris, Charpentier, 1^{ère} édition, 1841
83. LANGLOIS O.
Pour une histoire juridique du médicament
Strasbourg, Mémoire de DEA d'Histoire de la Science Juridique Européenne, 1998
84. LAPLANCHE J., PONTALIS J.B.
Vocabulaire de la psychanalyse
Paris, PUF, 2002
85. LE BIHAN P.
Dépression et homicide. Revue de la littérature à partir de dix observations
Thèse Médecine, Bordeaux, 1993
86. LE RUN J.L.
Kronos, fils et père. Du mythe à l'histoire politique en passant par la clinique de la psychose infantile
Paris, L'Evolution Psychiatrique, 1995 ; 60 (2): 351-366
87. LESTRINGANT F.
Le Cannibale. Grandeur et décadence
Paris, Perrin, 1994
88. LEVI-STRAUSS C.
Les structures élémentaires de la parenté (1949)
Paris, Mouton & Co, 1973
89. LEVI-STRAUSS C.
Tristes Tropiques (1955)
Paris, Presses Pocket, 1992
90. LEVI-STRAUSS C.
La pensée sauvage (1962)
Paris, Omnibus, 1993

91. LEVI-STRAUSS C.
Le cru et le cuit. Les mythologiques I (1964)
Paris, Plon, 1964
92. LEVI-STRAUSS C.
L'Homme nu. Les mythologiques IV (1971)
Paris, Plon, 1971
93. LOMBROSO C.
L'homme criminel (1876)
Paris, Félix Alcan, 2^{ème} édition, 1887
94. MAFARD B., BARONI I., ONORATINI G.,
Les restes humains de la grotte de l'Adaouste du Néolithique ancien final (Bouches du Rhône, France). Cannibalisme ou rituels funéraires ?
Oxford, Archeopress, Actes du Congrès UISPP, 2001,
95. MALCOVE L.
Bodily mutilation and learning to eat
New York, Psychoanalytic Quarterly Press, 1933 (2) : 557-561
96. MALLEVAL J.C.
Nécrophilie, psychose et perversion
In : Criminologie et psychiatrie
Paris, Ellipse, 1997
97. MARLAR R.A and al.
Biochemical evidence of cannibalism at a prehistoric Puebloan site in southwestern Colorado
London, Nature 2000 ; 407 : 74-80
98. MASUD M., KHAN R.
La tendresse cannibale dans la sensualité non génitale
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) : 159-166
99. MARTINGALE M.
Cannibal killers
New York, Caroll & graft publisher, 2000
100. MAUPASSANT G.
La Peur
Paris, le Figaro, 25 juillet 1884
101. MEAD S. and al.
Balancing selection at the prion protein gene consistent with prehistoric kurulike epidemics
Waschington, Science 2003 ; 300 : 640-64

102. METRAUX A.
Religions et magies indiennes d'Amérique du Sud
Paris, NRF, 1967
103. MEYER C.
L'aliment sacré : Le juriste au miroir de l'aliment
Strasbourg, Mémoire de DEA d'Histoire de la Science Juridique Européenne, 1998
104. MEYER D.
Matricide et dangerosité. À propos de seize patients schizophrènes matricides hospitalisés en Unités pour Malades Difficiles
Thèse de médecine, Nancy, 2000
105. MILLAUD F.
Le passage à l'acte
Paris, Masson, 1998
106. MODENA M.L.
Traces of cannibalistic instinct in food denomination
Zagreb, Collegium Antropologicum, 2004 ; 28 suppl. 1 : 221-227
107. MONESTIER M.
Cannibales
Paris, Le cherche midi, 2000
108. MONTAIGNE
Les Essais - I (1595)
Paris, Ellipses, 1995
109. MORIN E.
L'homme et la mort
Paris, Seuil 1951, réédité Points Seuil 1970
110. MOULARD S.
Anthropophagie : Une approche ethnopsychiatrique
Thèse de médecine, Dijon, 2001
111. NIAYESH L.
Aux frontières de l'humain : Figures du cannibalisme dans le théâtre anglais de la Renaissance
Thèse de lettres, Montpellier III, 2000
112. OVIDE
Les Métamorphoses – I et IV
Paris, Belles Lettres, 1968
113. PETER J.P.
Ogre d'archives
Paris, Nouvelle Revue de Psychanalyse, Destins du cannibalisme, 1972(6) :249-268

114. PEREZ O., NAVET E.
L'anthropophagie des Tupi-Guarani : du sujet bon à penser à l'objet bon à manger
Lausanne, Société suisse des Américanistes, Bulletin 66-67, 2002-2003 : 101-112
115. PIRLOT-PETROFF G.
Mythes, cauchemars, scenarii et actes criminels
Paris, Annales Médico-psychologiques, 1986 ;144 (8) : 791-806
116. POUILLON
Manières de table, manières de lit, manières de langage
Paris, Gallimard, Nouvelle Revue de Psychanalyse 1972 (6) : 9-25
117. PRUSINER S.
Les maladies à prions
Paris, Pour sci 1995 ; 209 : 42-50
118. READ P.P.
Les Survivants
Paris, Grasset, 1974
119. REGNIER-BOHLER D.
Le Cœur mangé : récits érotiques et courtois des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles
Paris, Stock, 1994
120. RUBIN G.
Cannibalisme psychique et obésité
Lausanne, Delachaux et Nestlé, 1997
121. SABEAU-JOUANNET E.
Le sens de la mort à Madagascar
Paris, Confrontations psychiatriques n°21, 1982 : 163-177
122. SCHEIFLER B., SENNINGER J.L.
Meurtre de masse et Psychose
Thoiry, Editions Heures de France, 2000
123. SENEQUE
Thyeste
Paris, Belles Lettres, 1968
124. SENNINGER J.L, FONTAA V.
Psychopathologie des malades dangereux
Paris, Dunod, 1996
125. SENNINGER J.L.
Psychotiques et pervers : l'expérience en Unités pour Malades Difficiles
Paris, L'Evolution Psychiatrique, 1996 ; 61(1) : 147-157



126. STECKEL W.
Sadism and masochism (1929)
New York, Grove Press, 1964

127. STOCKER B.
Dracula (1887)
Genève, Ferni, 1978

128. SPITZ R.A.
The Primal Cavity : a contribution to the Genesis of Perception and its Rôle for Psychoanalytic Theory (1955)
Paris, Revue française de psychanalyse, 1959 ; 23 : 205-234

129. STEPHEN M.
Consuming the dead : a kleinian perspective on rituals cross-culturally
London, International Journal of Psycho-Analysis, 1998 ; 79 (Pt 6) : 1173-94

130. VOLTAIRE
Anthropophages (1765)
In : Dictionnaire philosophique
Paris, Classiques Garnier, 1967

131. VOLTAIRE
Vampire (1765)
In : Dictionnaire philosophique
Paris, Classiques Garnier, 1967

132. YVONNEAU M.
Matricide et vampirisme
Paris, L'Evolution Psychiatrique, 1990 ; 55(3) : 567-577

133. WILGOWICZ P.
Le Vampirisme. De la Dame Blanche au Golem
Lyon, Césura édition, 1991

134. ZAGURY D.
Entre psychose et perversion narcissique. Une clinique de l'horreur : les tueurs en série
Paris, L'Evolution Psychiatrique, 1996 ; 61(1) : 87-111)

VU

NANCY, le 12 décembre 2005
Le Président de Thèse

NANCY, le 19 janvier 2006
Le Doyen de la Faculté de Médecine

Professeur J.P. KAHN

Professeur P. NETTER

AUTORISE À SOUTENIR ET À IMPRIMER LA THÈSE

NANCY, le 23 janvier 2006
LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY 1

Professeur J.P. FINANCE

RESUME :

L'anthropophagie représente un acte rarissime et qui contraste avec la fréquence de sa présence dans notre langage et nos productions artistiques. Cette étude tripartite aborde dans un premier chapitre l'historique de l'anthropophagie qui permet à l'homme d'instituer une mise en ordre et une hiérarchie. L'auteur y définit les figures de l'anthropophagie en rapport avec les valeurs de la société occidentale.

Une deuxième partie plus théorique étudie le thème de l'anthropophagie dans la constitution de la personnalité primitive, l'accès à la culture et à la collectivité.

Dans une troisième partie, l'auteur étudie la clinique de l'acte anthropophagique. Après s'être intéressé aux cas connus de la littérature, l'auteur constitue et analyse une étude rétrospective à partir d'un échantillon de onze auteurs de passage à l'acte anthropophagique. L'anthropophagie, à l'égal des crimes de meurtre et d'inceste, ne se restreint pas aux champs de la perversité et de la psychose. Une proposition de critères déterminants dans la dynamique de la dangerosité est proposée.

Titre en anglais : Anthropophagia and trouble of identity

Mots clés : Anthropophagie – Cannibalisme – Homicide – Psychiatrie – Médecine-légale – Criminologie

Intitulé de l'U.F.R. :

Faculté de Médecine de Nancy
9, avenue de la Forêt de Haye
54505 VANDOEUVRE – LES – NANCY Cedex